



# Charte 2022-2031

Avec un territoire agrandi pour la  
période 2025-2031  
Version du 25.03.2024







# Sommaire :

A Résumé et rôle du Parc

B Contrat de Parc

C Plan de gestion

D Annexes

Impressum

Association Parc régional Chasseral

[www.parcchasseral.ch](http://www.parcchasseral.ch)

Photos : Vincent Bourrut





# Table des matières

A RESUME ET ROLE DU PARC .....	9
1 Résumé .....	11
2 Rôle du parc .....	17
.....	23
B CONTRAT DE PARC .....	23
C PLAN DE GESTION .....	63
1 TERRITOIRE DU PARC .....	65
1.1 DESCRIPTIF GÉNÉRAL DU TERRITOIRE .....	65
1.1.1 Caractéristiques générales du territoire .....	65
1.2 Justification du périmètre .....	66
1.2.1 Agrandissement du 1er janvier 2022 .....	66
<b>1.2.2 Analyse des valeurs naturelles et paysagères de l'agrandissement du 1<sup>er</sup></b> janvier 2022 .....	66
1.2.3 Agrandissement prévu du 1er janvier 2025.....	68
<b>1.2.4 Analyse des valeurs naturelles et paysagères de l'agrandissement du 1<sup>er</sup></b> janvier 2025 .....	69
<b>1.2.5 Résultats globaux de l'autoévaluation des valeurs naturelles et</b> paysagères .....	74
2 UN ENVIRONNEMENT NATUREL DE QUALITÉ .....	78
Préambule .....	78
2.1 PARTIE A : ETATS DES LIEUX .....	79
2.1.1 Situation sur le territoire du Parc .....	79
2.1.2 Mesures notables réalisées les dix dernières années en matière de biodiversité.....	87
2.2 PARTIE B : ENJEUX ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES .....	90
2.2.1 Enjeux .....	90
2.2.2 Orientations stratégiques .....	91
3 UN PATRIMOINE VIVANT, DES PAYSAGES VALORISÉS .....	92
Préambule .....	92

3.1 PARTIE A : ETAT DES LIEUX .....	92
<b>3.1.1 Paysage et patrimoine, deux champs d'action qui se rejoignent</b> .....	92
3.1.2 Approche du patrimoine par le Parc.....	93
3.1.3 Approche du paysage par le Parc .....	93
3.1.4 Le cadre légal.....	94
3.1.5 Facteurs de transformation du paysage et du patrimoine sur le territoire du Parc .....	99
3.1.6 Mesures notables réalisées les dix dernières années .....	101
3.2 PARTIE B : ENJEUX ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES .....	102
3.2.1 Enjeux .....	102
3.2.2 Orientations stratégiques pour le paysage et le patrimoine .....	103
4 UNE ECONOMIE DURABLE POUR TOUS .....	104
4.1 MOBILITÉ ET ÉNERGIES .....	104
Préambule.....	104
4.1.1 PARTIE A : ETATS DES LIEUX .....	104
4.1.2 PARTIE B : ENJEUX ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES.....	113
4.2 Produits alimentaires et filières locales.....	115
4.2.1 PARTIE A : ETAT DES LIEUX .....	115
4.2.2 PARTIE B : ENJEUX ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES .....	126
4.3 LOISIRS ET TOURISME.....	128
4.3.1 PARTIE A : ETAT DES LIEUX .....	128
4.3.2 PARTIE B : ENJEUX ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES .....	140
5 UN TERRITOIRE ANIMÉ PAR SES HABITANTS.....	142
Préambule.....	142
<b>5.1 EDUCATION EN VUE D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE ET FORMATION</b> .....	142
5.1.1 PARTIE A : ETATS DES LIEUX .....	142
5.1.2 PARTIE B : ENJEUX ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES .....	145
5.2 PARTICIPATION DES HABITANTS.....	146
Préambule.....	146
5.2.1 PARTIE A ETAT DES LIEUX .....	146
5.2.2 PARTIE B : ENJEUX ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES .....	149
5.3 CULTURE ET PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL ET LEURS INTERACTIONS AVEC LE PARC .....	150



Préambule.....	150
5.3.1 PARTIE 5.3 A : ETATS DES LIEUX.....	151
5.3.2 PARTIE 5.3 B : ENJEUX ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES .....	155
5.4. COMMUNICATION .....	157
Préambule.....	157
5.4.1 PARTIE A : ETAT DES LIEUX .....	157
5.4.2 PARTIE B : ENJEUX ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES .....	158
6 UNE RECHERCHE POUR DES ACTIONS BIEN CIBLÉES .....	160
Préambule.....	160
6.1 PARTIE A : ETATS DES LIEUX .....	160
6.1.1 Activités sur le territoire du Parc Chasseral .....	160
6.1.2 Activités développées avec le Parc Chasseral.....	160
<b>6.1.3 Constat pour l'avenir</b> .....	162
<b>6.1.4 Recommandation de l'évaluation</b> du CDE :.....	163
6.1.5 Méthode de travail prévue.....	163
6.2 PARTIE B : ENJEUX ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES .....	164
6.2.1 Forces, faiblesses et enjeux.....	164
6.2.2 Orientations stratégiques .....	165
7 UNE ORGANISATION EFFICACE INTÉGRÉE À LA RÉGION .....	166
7.1 Un territoire et des partenaires .....	166
7.1.1 PARTIE A : ETAT DES LIEUX .....	166
7.1.2 PARTIE B : ENJEUX ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES .....	175
8 Les 20 domaines stratégiques.....	178
8.1 Thème stratégique A .....	178
8.2 Thème stratégique B.....	181
8.3 Thème stratégique C .....	184
8.4 Thème stratégique D .....	187
8.5 Thème stratégique E .....	192
8.6 Thème stratégique F .....	196
9 ASSOCIATION « PARC RÉGIONAL CHASSERAL » .....	199
<b>9.1 Historique de l'association</b> « Parc régional Chasseral » .....	199
<b>9.2 L'association « Parc régional Chasseral »</b> .....	199

<b>9.2.1 Membres de l'association « Parc régional Chasseral »</b> .....	199
9.2.2 Rappel : organisation pendant la période 2012-2021 .....	200
9.2.3 Organisation pour 2022-2031 .....	201
9.3 Acceptation du Parc .....	205
9.3.1 Consultation sur les propositions de la nouvelle Charte 2022-2031 .....	205
9.3.2 Décision des législatifs .....	205
.....	209
<b>D ANNEXES</b> .....	209
Annexe D1a : Evaluation des valeurs naturelles et paysagères des parties intégrant le Parc en 2022 .....	211
Annexe D1b : Evaluation des valeurs naturelles et paysagères des communes intégrant le Parc en 2025 .....	219
Annexe D1c : Argumentation et enjeux de l' <b>a</b> grandissement du Parc en 2025 .....	251
Annexe D2 : Infrastructure écologique : synthèse des plans <b>d'action</b> .....	267
Annexe D3 : Biotopes protégés et corridors faunistiques .....	281
Annexe D4 : Statuts .....	287
Annexe D5 : Liens entre les thèmes et domaines stratégiques avec les objectifs du développement durable pour 2030 de <b>l'ONU</b> .....	299
Annexe D6 : Bilan de la consultation de la Charte 2022-2031 ..	319
Annexe D7 : Bilan de la consultation publique, septembre 2020 .....	353
Annexe D8 : Financement 2022-2031 .....	375



# A RESUME ET ROLE DU PARC









# 1 Résumé

## Une nouvelle Charte pour 10 ans d'activités

Un parc naturel régional est en tout à la fois un territoire et une organisation reconnue et soutenue directement par la Confédération. Cette reconnaissance est limitée à une période de 10 ans. En 2012, le Parc naturel régional Chasseral a obtenu une première reconnaissance fédérale pour la période 2012-2021.

Afin que la région puisse continuer à bénéficier de ce label fédéral pour l'avenir, et pour que des actions en faveur de la nature, du patrimoine, des écoles ou encore de la mobilité puissent être soutenues, une nouvelle demande a été rendue à l'été 2021. Cette nouvelle Charte, validée à l'automne 2021 par l'OFEV, déploie ses effets sur la période 2022-2031.

Celle-ci a été approuvée par les communes qui forment le territoire du Parc avant que la Confédération en a validé le contenu. Cette approbation se formalise par la signature du contrat de Parc qui est partie intégrante de cette Charte.

Un agrandissement de territoire en cours de Charte

Comme prévu dans ce contrat de Parc, 8 communes ont marqué au niveau de leur législatif leur souhait de rejoindre le Parc en cours de Charte, précisément au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Cette version réécrite intègre le nouveau territoire et les spécificités induites.

## L'histoire du Parc en quelques éléments-clé

Le Parc naturel régional Chasseral est né, il y a plus de 20 ans, de la préoccupation des communes, associations régionales et autres associations d'intérêts de mettre en place une structure pouvant traiter de manière intégrée et harmonieuse l'ensemble des activités déterminant l'avenir du massif du Chasseral. Les éléments déclencheurs de cette vision ont été d'une part la nouvelle carrière de Ciment Vigier, à l'est du massif, et d'autre part l'absence d'alternatives de remplacement au télésiège sur le flanc sud menant de Nods au sommet du Chasseral.

L'association Parc régional Chasseral est créée le 26 septembre 2001. Ses objectifs s'appuient sur le plan directeur Chasseral qui concerne la partie montagneuse du massif.

En 2007, une base légale pour la création de parcs naturels régionaux entre en vigueur sur le plan national. L'association Parc régional Chasseral s'adapte à cette nouvelle donne, qui exige notamment que l'ensemble du territoire communal soit intégré, et non pas seulement les secteurs agricoles, forestiers ou naturels.

En 2008, le Parc est reconnu comme candidat au label fédéral. Une première Charte est élaborée et soumise aux législatifs de 29 communes, qui la ratifient.

La reconnaissance fédérale comme parc naturel régional d'importance nationale est accordée pour le 1<sup>er</sup> janvier 2012. La première Charte s'étend de 2012 à 2021.

## 1999-2019 : principaux acquis et réalisations

L'association Parc régional Chasseral (et la structure mise en place depuis 1998) déploie ses activités depuis plus de 20 ans. Ci-dessous sont répertoriés dix repères chronologiques des origines du Parc à nos jours afin d'illustrer quelques mesures concrètes et emblématiques menées par le Parc.

### 1999–2002

L'association Parc régional Chasseral voit le jour fin 2001, après 3 ans d'intense préparation menée par des associations régionales, des communes intéressées, des groupes d'intérêts et les services cantonaux de Berne et de Neuchâtel.

### 2004

La création de la ligne de bus Nods-Chasseral (CarPostal) vient suppléer l'absence de transport public sur le flanc sud du Chasseral depuis le démantèlement du télésiège.

### 2008

La protection de la végétation subalpine de la crête du Chasseral est protégée du piétinement touristique par la pose de 66 poutres au sol. Des panneaux d'information complètent le dispositif.

### 2009

Depuis cette année, au moins 2700 écoliers de la région ont pu découvrir et s'initier au développement durable en participant à « Graines de chercheurs ». Entre 20 et 25 classes y participent chaque année en choisissant l'une de ces thématiques : énergie, verger, hirondelle ou paysage.

### 2011

En 9 éditions, 42 « Bal(l)ades » ont été organisées en partenariat avec les Jardins Musicaux, dans la plupart des communes du Parc (14 sur 21). L'occasion de découvertes patrimoniales, culturelles ou liées à la nature, cumulées à un spectacle musical original.

### 2012

Après obtention du label fédéral, la première Charte est signée par 29 communes, qui forment un territoire de 388 km<sup>2</sup>. De nombreuses associations (défense de la nature, chasseurs, agriculteurs, etc.) et des personnes à titre individuel sont membres du Parc et ont permis, grâce à leur engagement, cette reconnaissance par la Confédération.

### 2014

Près de 130 spécialités du terroir issues de 17 producteurs ont été labélisées « Parcs suisses » depuis 2014. Ces fromages, saucisses sèches, sirops, vins, huile de colza et autres spécialités sont commercialisés directement chez les producteurs, dans certaines épiceries de la région ou parfois dans la grande distribution.

### 2015

La Maison Chasseral - Les Savagnières, fruit d'un partenariat public-privé (Communes de Val-de-Ruz et de Saint-Imier, Bugnenets-Savagnières SA et Parc Chasseral), est inaugurée en 2015. Elle est utilisée en hiver comme en été.

2016–2017

Un diagnostic de l'infrastructure écologique est mené en 2016 et 2017 dans les Parcs Chasseral et du Doubs. Cette analyse, réalisée à partir de 160'000 données de plus de 6000 espèces, conduit à un plan d'action de 60 mesures concrètes, qui devraient être opérées par les cantons et les parcs ces 10 prochaines années.

2019

Tramelan accueille une rencontre intercommunale très suivie sur la thématique de l'extinction nocturne, avec une Fête de la Nuit - la 6<sup>e</sup> dans le Parc depuis 2012 - offerte à la population en prévision d'une éventuelle extinction partielle de son éclairage public. Une quinzaine des 21 communes du Parc Chasseral pratiquent l'extinction nocturne en 2021.

En 20 ans, le Parc est ainsi passé de la simple idée partagée par quelques-uns à un territoire bénéficiant d'une notoriété nationale. L'association Parc régional Chasseral, est reconnue comme une des structures importantes contribuant à la construction de l'avenir de toute la région.

### **Elargissement de territoire à l'ouest et à l'est**

L'idée de base de constitution d'un Parc, en 2001, avait rassemblé 11 communes. En 2008, 29 communes validaient leur participation au développement régional en devenant partie constitutive du Parc naturel régional. Par le jeu des fusions, ces 29 localités forment en 2021 un ensemble de 21 communes.

Pour la nouvelle Charte, 4 nouvelles communes ont marqué leur intérêt à devenir membre du parc naturel régional à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Deux d'entre elles ont validé leur intégration par les urnes, en l'occurrence Evillard-Macolin et Twann-Tüscherz, rendant de facto le Parc officiellement bilingue. La Ville de Neuchâtel (pour ses zones forestières) a mis en veille son souhait de rejoindre le Parc. La commune de Val-de-Ruz, née de la fusion de 15 localités dont 5 faisant déjà partie du Parc, a choisi de rejoindre le Parc dans sa totalité.

La commune de Gléresse (Ligerz), dont l'intégration a été préparée pour cette nouvelle Charte, s'est finalement prononcée en décembre 2022 pour une intégration en cours de période, à savoir au 1<sup>er</sup> janvier 2025, à l'instar d'autres communes.

A l'est du territoire, les communes de Loveresse, Petit-Val, Rebévelier, Reconviiler, Saicourt, Saules, et Tavannes ont également marqué un intérêt à rejoindre le Parc.

Après les études préalables nécessaires, ces sept communes se sont prononcées au niveau de leur assemblée communale en juin 2023. L'avenant au contrat de Parc, traitant de cet agrandissement, a été validée par l'Assemblée générale du Parc le 25 janvier 2024.

La formalisation de cet agrandissement de territoire doit être validée par les autorités du canton de Berne par l'inscription dans son plan directeur et par la Confédération pour entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025, concomitamment avec la nouvelle convention-programme 2025-2028.

Cet intérêt de nouvelles communes est réjouissant et souligne la qualité du travail mené.

Cette extension du territoire devrait être accompagnée d'un élargissement des moyens fédéraux et cantonaux.

Avec cet élargissement, tant à l'Est qu'à l'Ouest, Le Parc assurerait ainsi encore davantage son rôle de connecteur et de passerelle entre les différents secteurs de son territoire, délimités par l'histoire et les institutions mais faisant partie d'une même communauté de destin.

Un organigramme adapté aux besoins actuels

Pour s'adapter à l'évolution du Parc, un nouvel organigramme est proposé. Un Conseil consultatif est créé afin d'assurer une meilleure représentation de toutes les communes et des organisations régionales concernées. Cet organe permettra à toutes les structures de présenter leurs intérêts et d'assurer ainsi une bonne coordination entre les multiples initiatives publiques et privées du territoire.

Par ailleurs le comité est orienté vers une fonction exécutive plus efficiente de pilotage de l'association. Le Comité exécutif est réduit à 11 personnes. (A noter que l'accueil de nouvelles communes a entraîné une modification mineure de statuts en leur proposant deux nouvelles places, dont une réservée à une commune alémanique ou bilingue)

### **Evaluation positive de l'Université de Berne**

L'activité du Parc menée depuis sa reconnaissance en 2012 a fait l'objet d'une évaluation par l'Université de Berne en 2018 et 2019. Les conclusions sont positives. L'étude suggère de renforcer les principaux champs d'actions sur lesquels le Parc a travaillé jusqu'à présent et de se positionner plus fortement encore comme un laboratoire du développement durable sur son territoire d'actions, et même au-delà de ses limites géographiques.

Thèmes et domaines stratégiques

Pour la Charte 2012-2021, le Parc avait construit ses objectifs autour de 4 axes stratégiques, à savoir :

- La préservation et la mise en valeur de la nature et du paysage,
- le renforcement des activités économiques axées sur le développement durable,
- le développement de l'information, de l'éducation à l'environnement, des partenariats et de la recherche,
- la coordination régionale et la gestion du Parc.

Ces axes seront maintenus dans la Charte 2022-2031. Ils seront toutefois dorénavant exprimés en six thèmes stratégiques. Cet élargissement a pour but de marquer l'importance des actions autour du paysage et du patrimoine - lesquels étaient intégrés jusqu'ici dans les actions dans le domaine de la nature - ainsi que dans le domaine de la recherche - laquelle était présente sur l'ensemble des projets menés sans pour autant faire l'objet d'une volonté marquée de développer les savoirs.

La nouvelle présentation stratégique est exprimée dans le tableau ci-dessous :



Thèmes stratégiques	Domaines stratégiques
A. Un environnement naturel de qualité	<p>Aa. Favoriser le maintien et l'interconnexion de surfaces riches en biodiversité pour une infrastructure écologique robuste</p> <p>Ab. Intégrer la prise en compte de la biodiversité en minimisant l'impact des activités humaines</p> <p>Ac. Mener des projets mobilisateurs en faveur d'espèces ou d'habitats emblématiques</p>
<p><i>En résumé : Préserver et mettre en valeur la nature est l'une des missions existentielles du Parc. Les espaces riches en biodiversité et leur interconnexion doivent être renforcés, notamment en minimisant l'impact global des activités humaines - sans toutefois restreindre les libertés individuelles -, et en promouvant des projets emblématiques en faveur d'espèces animales, végétales ou d'habitats à forte valeur émotionnelle.</i></p>	
B. Un patrimoine valorisé, des paysages vivants	<p>Ba. Promouvoir une culture partagée favorisant la qualité du patrimoine bâti pour des espaces de vie attractifs</p> <p>Bb. Réaliser des mesures de terrain valorisant le patrimoine paysager et bâti dans les espaces ruraux</p> <p>Bc. Favoriser les savoir-faire, la mémoire collective et le débat public au travers de programmes participatifs</p>
<p><i>En résumé : Les paysages et le patrimoine forment le cadre de nos quotidiens, constituent l'attache émotionnelle à la région et participent à son attractivité. La valorisation des éléments marquants du patrimoine bâti se traduit par des mesures sur le terrain, des conseils, la fabrication d'outils pour le débat public et le maintien ou le redéploiement de savoir-faire.</i></p>	
C. Une économie durable pour tous	<p>Ca. Favoriser la durabilité dans la mobilité et l'énergie au travers de projets démonstratifs et expérimentaux</p> <p>Cb. Soutenir le développement de produits alimentaires et non alimentaires dans le respect des valeurs du Parc</p> <p>Cc. Accompagner les prestataires touristiques dans la création et l'adaptation d'offres répondant aux principes du tourisme durable</p>
<p><i>En résumé : Le Parc est un élément moteur et un laboratoire d'expériences mobilisatrices, notamment en faveur d'un tourisme raisonné, mais aussi d'une économie fortement engagée dans la voie du développement durable. La proximité, la production locale et l'éthique constituent des valeurs-clé du développement prôné par le Parc.</i></p>	
D. Un territoire animé par ses habitants	<p>Da. Sensibiliser, éduquer et former les enfants en vue d'un développement durable</p> <p>Db. Valoriser les compétences et connaissances individuelles des habitants par leur participation active à des projets du Parc</p> <p>Dc. Mettre en lumière lieux et savoir-faire emblématiques par des offres culturelles mobilisatrices</p> <p>Dd. Susciter un sentiment d'appartenance à la région en valorisant projets et acteurs par une communication proactive</p>

*En résumé : Un Parc naturel régional vit par et pour ses habitants, qui en sont les meilleurs ambassadeurs. Les richesses de notre région sont mises en valeur au travers d'animations, d'événements culturels, d'activités d'éducation et de sensibilisation au cœur d'une organisation participative, afin que les savoirs et savoir-faire perdurent et renforcent l'identité de l'ensemble du territoire.*

E. Une recherche pour des actions bien ciblées	Ea. Encourager les partenariats avec les instituts spécialisés en biodiversité pour augmenter la qualité des projets Eb. Encourager les projets de recherche sociétaux et patrimoniaux pour une plus forte mobilisation régionale Ec. Renforcer les relations avec les milieux académiques des <b>sciences de l'éducation</b> Ed. Favoriser la vulgarisation des connaissances pour diminuer, s'adapter et anticiper le changement climatique
--	--

*En résumé : Patrimoine, nature ou société : le Parc est un cadre privilégié pour encourager des projets de recherche menés par les hautes écoles et universités. Les résultats de ces travaux apportent de nouvelles idées et permettent de mobiliser autorités, institutions, associations et habitants de la région, entre autres dans l'anticipation et l'adaptation aux changements à venir, notamment climatiques.*

F. Une organisation efficace intégrée à la région	Fa. Participer aux stratégies et projets de la région en complémentarité avec les autres institutions Fb. Organiser les connaissances acquises pour une gestion efficiente Fc. Elaborer les planifications et évaluations pour des projets pertinents et soutenus par les autorités et les autres partenaires
---	---

*En résumé : En complémentarité avec les autres institutions régionales, suprarégionales et nationales, le Parc joue un rôle de catalyseur en faveur de la cohésion et du dynamisme de la région au travers d'une planification efficiente proche des réalités et de projets pertinents soutenus par les autorités, les communes membres et l'ensemble des autres partenaires.*

## 2 Rôle du parc

Le Parc et le développement durable

L'importance du développement durable pour le Parc

Le développement durable est la ligne directrice qui sous-tend toute la Charte 2022-2031. Il est souvent exprimé sous le terme de durabilité. Sa définition est simple et, partant, interprétable par chacun, ce qui a entraîné beaucoup de remarques lors de la consultation en septembre 2021.

Ce chapitre a pour objet de mieux éclairer l'interprétation de la durabilité par le Parc et d'exprimer comment il peut s'en inspirer dans ses orientations comme dans ses tâches quotidiennes.

Le Parc, un outil de développement durable

La sensibilité à la nature, à une économie locale et durable, aux questions énergétiques n'a jamais été aussi forte depuis 10 ans. Le Parc est une organisation qui cherche depuis sa création à apporter des réponses et des solutions. Ou tout du moins à démontrer que des actions sont possibles pour tous. Cette préoccupation est encore renforcée dans la nouvelle Charte.

Le territoire du Parc est animé par de nombreuses associations, locales, ou régionales, qui en assurent le dynamisme en complément de l'action des 23 communes et des services des cantons. Ce dynamisme se traduit par un découpage institutionnel riche et diversifié. Le territoire lui-même est composé de multiples sous-régions aux caractères spécifiques. Le Parc apporte une unité, entre autres avec l'emblème représenté par le Chasseral lui-même, et par des caractéristiques socioéconomiques largement partagées.

L'organe de gestion du Parc, parmi d'autres organisations régionales, est une structure territoriale qui a pour fil conducteur la mise en œuvre d'un développement durable. A savoir : la préservation de la nature et du paysage et le soutien à une économie plus durable, orientée essentiellement vers les activités de loisirs et les produits régionaux. Sur ces domaines le Parc intervient ponctuellement et directement avec des méthodes de travail qui se situent à mi-chemin entre la souplesse d'une association locale et la rigidité formelle de l'action d'une commune.

L'autre volet de son activité est la sensibilisation. Avec les écoles en particulier, mais aussi auprès de tous ses partenaires ou cercles de décision régionaux auxquels il participe. Le conseil et le soutien, voir le simple encouragement pour plus de durabilité, forme la ligne de conduite de l'équipe du Parc. Le rôle majeur du parc régional est de proposer des pistes concrètes, pragmatiques et applicables à ses partenaires pour un développement orienté vers davantage de durabilité.

Ce rôle se traduit aussi par la recherche de l'implication active du plus grand nombre possible d'habitants. Cette participation citoyenne est déjà possible aujourd'hui à

travers des projets comme l'Observatoire photographique du paysage, la chasse aux sources, l'orientation de son jardin vers plus de biodiversité, les marches-débats ou encore les divers évènements publics ouverts au public. S'impliquer, débattre et participer : voilà autant de façon de donner un sens à la valeur du vivre-ensemble, en projetant la région dans l'avenir. Le Parc veillera à renforcer cet aspect pour les projets qu'il pilote directement comme ceux pour lesquels il contribue en tant que partenaire.

Au final, pour traduire ce double enjeu d'intervention directe comme indirecte, et pour bien mettre en évidence la multiplicité des forces sociétales, le Parc a proposé une analyse des enjeux régionaux qui sépare les enjeux globaux de la région de ceux qui concernent plus spécifiquement le Parc.

### Rappel sur le développement durable

Le développement durable est aujourd'hui passé dans le langage courant. Il exprime couramment le souhait ou la volonté de projets plus vertueux et qui répondent à des préoccupations plurielles. Il est souvent vulgarisé par la trilogie environnement, économie et société. De fait, pour s'appuyer sur le développement durable aussi bien au niveau des orientations que pour l'action quotidienne, il est bon de rappeler quelques éléments qui situent cette terminologie dans son contexte.

### Des dates clés du développement durable

- 1972 : le Club de Rome publie le rapport « Les limites de la croissance »<sup>1</sup>. Le ton est donné. L'incroyable bond technologique, social, énergétique est analysé sous l'angle des problèmes qu'il peut également poser à long terme.
- 1992 : l'ONU, avec le rapport Brundtland<sup>2</sup>, exprime formellement la notion de développement durable sous ces termes : " Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs".
- 2000 : publication des huit objectifs du millénaire<sup>3</sup>
- 2015 : publication de l'agenda 2030 avec ses 17 objectifs<sup>4</sup>
- 2020-2021 : la Confédération lance la consultation sur la déclinaison en Suisse de l'agenda 2030<sup>5</sup>

### Rappel sur le rôle du Parc

Un parc naturel régional en Suisse s'appuie sur l'article 23d de la loi sur la protection de la nature qui stipule <sup>6</sup>:

*« 1 Un parc naturel régional est un vaste territoire à faible densité d'occupation qui se distingue par un riche patrimoine naturel et culturel et où constructions et installations s'intègrent dans le paysage rural et dans la physionomie des localités.*

---

<sup>1</sup>The limits to growth, version pdf en anglais : <http://www.donellameadows.org/wp-content/userfiles/Limits-to-Growth-digital-scan-version.pdf>

<sup>2</sup> [Notre avenir à tous \(rapport Brundtland\) \(PDF, 2 MB, 20.03.1987\)](#)

<sup>3</sup> [https://www.eda.admin.ch/dam/deza/fr/documents/die-deza/Millenniums-Erklaerung-Vereinte-Nationen-2000\\_FR.pdf](https://www.eda.admin.ch/dam/deza/fr/documents/die-deza/Millenniums-Erklaerung-Vereinte-Nationen-2000_FR.pdf)

<sup>4</sup> Le Programme 2030 : [https://ggim.un.org/documents/A\\_Res\\_70\\_1\\_f.pdf](https://ggim.un.org/documents/A_Res_70_1_f.pdf)

<sup>5</sup> La stratégie 2030 de la Confédération : <https://www.eda.admin.ch/agenda2030/fr/home.html#1>

<sup>6</sup> Loi sur la protection de la nature : [https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1966/1637\\_1694\\_1679/fr](https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1966/1637_1694_1679/fr)



<sup>2</sup> Il a pour objet:

a.

de conserver et de mettre en valeur la qualité de la nature et du paysage;

b.

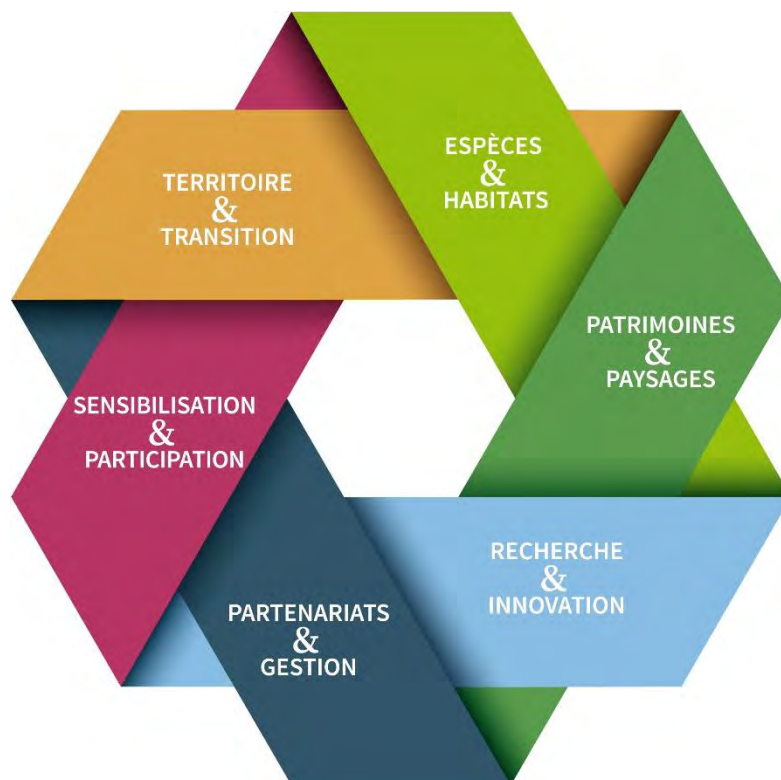
de renforcer les activités économiques axées sur le développement durable, qui sont exercées sur son territoire et d'encourager la commercialisation des biens et des services qu'elles produisent »

Ces éléments expriment de manière concrète la préoccupation du développement durable par la dualité entre nature et paysage d'une part et économie d'autre part. Ainsi les Parcs apparaissent comme des régions où l'on cherche un développement harmonieux en préservant et valorisant davantage toutes les ressources locales.

L'ordonnance d'application sur les parcs d'importance nationale (Oparcs)<sup>7</sup> est encore plus explicite en mentionnant le volet social avec l'injonction de la sensibilisation à l'environnement et plus largement au développement durable.

Thèmes stratégiques

Le Parc orientera ses actions pour la Charte 2022-2031 sous l'égide de six grands thèmes stratégiques que l'on peut synthétiser comme suit :



Valeurs des Parcs suisses

<sup>7</sup> Ordonnance sur les parcs : <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2007/743/fr>

Les parcs suisses, qui s'appuient tous sur les mêmes bases légales fédérales mais les mettent en œuvre dans des contextes et réalités différentes, ont défini ensemble les valeurs qu'ils portent et qui traduisent leur vision de la durabilité.

Ces valeurs sont leur fil rouge, notamment pour soutenir des entreprises locales qui souhaitent aller vers plus de durabilité et s'inscrire dans les propositions d'un Parc.

Ces sept valeurs sont les suivantes :

Conservation et valorisation de la nature et du paysage

Évocations : Protection de l'environnement ; conservation et amélioration de la qualité de la nature et du paysage culturel ainsi que de la biodiversité ; respect de la nature ; actions orientées vers la protection climatique, la transition énergétique et l'économie circulaire

Valeur ajoutée régionale

Évocations : Promotion des chaînes de valeurs ajoutées régionales ; Contribution à l'économie de proximité ; développement régional ; orienté vers la création de valeur ajoutée ; savoir-faire; diversification

Sensibilisation et communication

Évocations : Sensibilisation au développement durable; ambassadeur du parc; éducation au développement durable et territorial; médiation et partage de connaissances; vision systémique / principes directeurs de durabilité; compréhension des interdépendances et des possibilités d'action

Coopération et connexion avec le Parc

Évocations : Promouvoir les collaborations et les réseaux; mettre en réseau des partenaires; volonté de collaborer; implication locale/citoyenne; partage d'expériences; région en apprentissage

Innovation et qualité

Évocations : Dynamisme ; visionnaire ; volonté de s'améliorer; qualité de l'offre ; capacité et disposition aux changements responsables; créativité ; capacité d'initiative; réconciliation environnement et progrès technique, région modèle

Identité territoriale et culture

Évocations : Lien au territoire (connaissance, appartenance et attachement); connaissance, appréciation et valorisation du patrimoine paysager et culturel ; maintien du savoir-faire ; identité culturelle ; Parc = rassembleur /ambassadeur/moteur ; identification au Parc; Authenticité/vrai

Valeurs éthiques

Évocations : Respect de l'être humain; l'humain au centre; empathie ; prise en compte des parties prenantes; durabilité sociale; fiabilité ; hospitalité ; cohésion sociale ; solidarité ; égalité entre tous ; éthique ; inclusion

Depuis 2019, le Parc Chasseral a développé à titre de projet pilote le coaching de plusieurs entreprises souhaitant s'inscrire dans cette démarche. Il s'agit d'un guide-accompagnateur, d'une entreprise paysagiste, de magasins du terroir et de restaurants.

### **Lien avec les 17 objectifs du développement durable de l'ONU (agenda 2030) <sup>8</sup>**

L'ONU a formulé de manière plus explicite une traduction en objectifs pour 2030 du développement durable, valable pour tous les pays du monde.

Le Parc entend apporter une contribution sur 11 de ces 17 objectifs.

Dans sa consultation pour la stratégie 2030, la Confédération a mis en avant trois objectifs principaux :

- Consommation et production durables (objectif 12 de l'ONU)
- Climat, énergie, biodiversité (objectifs 7, 13 et 15 de l'ONU)
- Égalité des chances (objectif 10 de l'ONU)

Le Parc entend apporter des éléments de réponse pour les 2 premiers objectifs proposés par la Confédération. Il n'est pas actif sur le troisième (Égalité des chances).

Le tableau en annexe E5 reprend les 17 objectifs de la stratégie 2030 et les met en lien avec les 20 domaines stratégiques proposés par la nouvelle Charte.

---

<sup>8</sup> Voir annexe E5, thèmes et domaines et liens avec les objectifs du développement durable pour 2030





# B CONTRAT DE PARC







## CONTRAT DE PARC

Définissant le territoire, les objectifs et les relations entre les communes signataires et  
**l'association « Parc naturel régional Chasseral »**  
Pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2031

Les communes de

Corgémont, Cormoret, Cortébert, Courtelary, Enges, Evillard-Macolin, La Neuveville, Lignièrès, Mont-Tramelan, Nods, Orvin, Péry-La Heutte, Plateau de Diesse, Renan, Romont, Saint-Imier, Sauge, Sonceboz-Sombeval, Sonvillier, Tramelan, Twann-Tüscherz, Val-de-Ruz, Villeret, ci-après nommées « les communes signataires »

et

**L'association « Parc régional Chasseral »**, CP 219, 2610 Saint-Imier, (ci-après nommé « le Parc régional Chasseral »)

Vu les articles 23e et suivants de la Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN)<sup>9</sup> et 25 et suivants de l'Ordonnance sur les parcs d'importance nationale (Ordonnance sur les parcs, OParcs)<sup>10</sup>,

Vu les statuts de l'Association « Parc régional Chasseral »<sup>11</sup>

conviennent de ce qui suit :

### Article 1 : Parc régional Chasseral

<sup>1</sup> Le Parc régional Chasseral est un parc naturel régional d'importance nationale au sens des articles 23e ss LPN et 25 ss OParcs.

<sup>2</sup> Ce contrat est un élément de la Charte constitutif de la demande d'obtention du label « parc naturel régional d'importance nationale » auprès de la Confédération. Ce label est valable pour une durée de 10 ans.

<sup>3</sup> Le Parc régional Chasseral est formé par le territoire des communes signataires. Le détail est défini par la carte en annexe qui fait partie intégrante du présent contrat.

### Article 2 : Objectifs

<sup>1</sup> Le Parc régional Chasseral a pour but de protéger et de mettre en valeur la qualité de la nature et du paysage, de renforcer les principes du développement durable dans les activités économiques et de développer l'information, l'éducation à l'environnement, les partenariats et la recherche.

<sup>2</sup> Il développera ses activités sur l'ensemble de son périmètre selon les thèmes et domaines stratégiques suivants :

---

<sup>9</sup> Loi du 1er juillet 1966 (Etat le 1er avril 200) (LPN, RS 451)

<sup>10</sup> Ordonnance du 7 novembre 2007 (Etat le 1er avril 2018) (OParcs, RS 451.36)

<sup>11</sup> Statuts de l'association « Parc régional Chasseral » (Etat 13 novembre 2008)

Thèmes stratégiques	Domaines stratégiques
A. Un environnement naturel de qualité	<p>Aa. Favoriser le maintien et l'interconnexion de surfaces riches en biodiversité pour une infrastructure écologique robuste</p> <p>Ab. Intégrer la prise en compte de la biodiversité en minimisant l'impact des activités humaines</p> <p>Ac. Mener des projets mobilisateurs en faveur d'espèces ou d'habitats emblématiques</p>
<p><i>En résumé : Préserver et mettre en valeur la nature est l'une des missions existentielles du Parc. Les espaces riches en biodiversité et leur interconnexion doivent être renforcés, notamment en minimisant l'impact global des activités humaines - sans toutefois restreindre les libertés individuelles -, et en promouvant des projets emblématiques en faveur d'espèces animales, végétales ou d'habitats à forte valeur émotionnelle.</i></p>	
B. Un patrimoine valorisé, des paysages vivants	<p>Ba. Promouvoir une culture partagée favorisant la qualité du patrimoine bâti pour des espaces de vie attractifs</p> <p>Bb. Réaliser des mesures de terrain valorisant le patrimoine paysager et bâti dans les espaces ruraux</p> <p>Bc. Favoriser les savoir-faire, la mémoire collective et le débat public au travers de programmes participatifs</p>
<p><i>En résumé : Les paysages et le patrimoine forment le cadre de nos quotidiens, constituent l'attache émotionnelle à la région et participent à son attractivité. La valorisation des éléments marquants du patrimoine bâti se traduit par des mesures sur le terrain, des conseils, la fabrication d'outils pour le débat public et le maintien ou le redéploiement de savoir-faire.</i></p>	
C. Une économie durable pour tous	<p>Ca. Favoriser la durabilité dans la mobilité et l'énergie au travers de projets démonstratifs et expérimentaux</p> <p>Cb. Soutenir le développement de produits alimentaires et non alimentaires dans le respect des valeurs du Parc</p> <p>Cc. Accompagner les prestataires touristiques dans la création et l'adaptation d'offres répondant aux principes du tourisme durable</p>
<p><i>En résumé : Le Parc est un élément moteur et un laboratoire d'expériences mobilisatrices, notamment en faveur d'un tourisme raisonné, mais aussi d'une économie fortement engagée dans la voie du développement durable. La proximité, la production locale et l'éthique constituent des valeurs-clé du développement prôné par le Parc.</i></p>	
D. Un territoire animé par ses habitants	<p>Da. Sensibiliser, éduquer et former les enfants en vue d'un développement durable</p> <p>Db. Valoriser les compétences et connaissances individuelles des habitants par leur participation active à des projets du Parc</p> <p>Dc. Mettre en lumière lieux et savoir-faire emblématiques par des offres culturelles mobilisatrices</p>



	Dd. Susciter un sentiment d'appartenance à la région en valorisant projets et acteurs par une communication proactive
<i>En résumé : Un Parc naturel régional vit par et pour ses habitants, qui en sont les meilleurs ambassadeurs. Les richesses de notre région sont mises en valeur au travers d'animations, d'événements culturels, d'activités d'éducation et de sensibilisation au cœur d'une organisation participative, afin que les savoirs et savoir-faire perdurent et renforcent l'identité de l'ensemble du territoire.</i>	
E. Une recherche pour des actions bien ciblées	<p>Ea. Encourager les partenariats avec les instituts spécialisés en biodiversité pour augmenter la qualité des projets</p> <p>Eb. Encourager les projets de recherche sociétaux et patrimoniaux pour une plus forte mobilisation régionale</p> <p>Ec. Renforcer les relations avec les milieux académiques des sciences de l'éducation</p> <p>Ed. Favoriser la vulgarisation des connaissances pour diminuer, s'adapter et anticiper le changement climatique</p>
<i>En résumé : Patrimoine, nature ou société : le Parc est un cadre privilégié pour encourager des projets de recherche menés par les hautes écoles et universités. Les résultats de ces travaux apportent de nouvelles idées et permettent de mobiliser autorités, institutions, associations et habitants de la région, entre autres dans l'anticipation et l'adaptation aux changements à venir, notamment climatiques.</i>	
F. Une organisation efficace intégrée à la région	<p>Fa. Participer aux stratégies et projets de la région en complémentarité avec les autres institutions</p> <p>Fb. Organiser les connaissances acquises pour une gestion efficiente</p> <p>Fc. Elaborer les planifications et évaluations pour des projets pertinents et soutenus par les autorités et les autres partenaires</p>
<i>En résumé : En complémentarité avec les autres institutions régionales, suprarégionales et nationales, le Parc joue un rôle de catalyseur en faveur de la cohésion et du dynamisme de la région au travers d'une planification efficiente proche des réalités et de projets pertinents soutenus par les autorités, les communes membres et l'ensemble des autres partenaires.</i>	

<sup>3</sup> Les thèmes et domaines stratégiques ne peuvent en principe pas changer pendant la période. Les objectifs à atteindre et les indicateurs d'effets sont définis dans le plan de gestion sur dix ans.

<sup>4</sup> Une éventuelle modification nécessite l'accord des deux tiers des signataires ainsi que des cantons de Berne, de Neuchâtel et de la Confédération.

<sup>5</sup> Les activités du Parc correspondant aux thèmes et domaines stratégiques sont décrites de manière détaillée dans les conventions-programmes pluriannuelles. La convention-programme 2020-2024 s'inscrit dans la Charte 2012-2021 et dans la Charte 2022-2031.

### Article 3 : Orientation sur les exigences à remplir par les signataires

L'association « Parc régional Chasseral » et les communes signataires tiennent compte des objectifs mentionnés dans l'article 2 dans l'ensemble de leurs activités, notamment dans celles qui ont des effets sur l'organisation du territoire et l'aménagement local.

#### **Article 4 : Organe responsable et mise en œuvre**

<sup>1</sup> L'association « Parc régional Chasseral » est l'organe responsable de la mise en œuvre des activités telles que définies dans la Charte et les conventions-programmes.

<sup>2</sup> Il s'agit d'une association au sens des articles 60 ss du Code civil suisse<sup>12</sup>.

<sup>3</sup> Les communes signataires sont membres de droit de l'association « Parc régional Chasseral ». Celle-ci leur garantit une représentation et un pouvoir de décision prépondérant définis dans ses statuts.

<sup>4</sup> L'association Parc régional Chasseral élabore les conventions-programmes pluriannuelles, les met en consultation dans les communes signataires et les soumet à l'approbation de son assemblée générale.

<sup>5</sup> L'association « Parc régional Chasseral » conclut des contrats de prestations avec les deux cantons concernés pour la mise en œuvre des conventions-programme pluriannuelles.

#### **Article 5 : Financement**

<sup>1</sup> Les communes signataires, sauf disposition contraire au présent contrat, s'engagent à verser à l'association « Parc régional Chasseral » une contribution annuelle de CHF 4.- par habitant. Ces contributions sont destinées à la mise en œuvre des activités du Parc régional Chasseral.

<sup>2</sup> Les communes peuvent participer au surplus à des projets spécifiques du Parc régional Chasseral par des contributions en nature ou en espèces.

#### **Article 6 : Conditions auxquelles il peut être mis fin à ce contrat**

<sup>1</sup> Il peut être mis fin à ce contrat dans les seuls cas suivants :

- Si le label « parc naturel régional d'importance nationale » n'est pas accordé ou est retiré par la Confédération
- Si les soutiens de la Confédération ou des Cantons se révèlent très en deçà des montants connus au moment de la signature et rendent irréalistes les activités prévues.

<sup>2</sup> La décision de mettre fin à ce contrat doit être prise par l'assemblée générale de l'association « Parc régional Chasseral » et par les deux tiers des communes signataires.

#### **Article 7 : Adhésion d'autres communes en cours de période 2022-2031**

<sup>1</sup> Les communes signataires et le Parc régional Chasseral offrent la possibilité à des communes de préparer leur éventuelle adhésion en cours de Charte selon les directives prévues, en particulier à Saicourt, Saules, Petit-Val, Tavannes et Reconvilier ainsi que la Ville de Neuchâtel pour ses surfaces non urbanisées selon la dérogation de l'art. 19 let. b OParcs. Les communes intéressées financent par elles-mêmes les études nécessaires. Ces études doivent être achevées 24 mois avant l'entrée en vigueur d'une convention-programme.

---

<sup>12</sup> Code civil suisse du 10 décembre 1907 (Etat le 1er juillet 2020) (RS 210)

<sup>2</sup> La demande d'intégration devra être validée par l'assemblée générale du Parc et sera ensuite soumise pour avis aux cantons de Berne et de Neuchâtel ainsi qu'à la Confédération.

<sup>3</sup> L'intégration effective est réservée à la décision de la Confédération.

<sup>4</sup> Une telle intégration peut uniquement avoir lieu en début d'une nouvelle convention-programme.

<sup>5</sup> L'intégration est formellement validée par un avenant signé par les seules communes qui intègrent nouvellement le Parc et l'association « Parc régional Chasseral ».

<sup>6</sup> Dans le cas d'une adhésion de la Ville de Neuchâtel telle que définie à l'alinéa 1, la contribution financière sera fixée de manière forfaitaire et dérogera à l'art. 5 al 1.

#### Article 8 : Clauses particulières en cas de fusion de communes

<sup>1</sup> En cas de fusion entre des communes signataires, le contrat reste valable jusqu'au terme du présent contrat.

<sup>2</sup> En cas de fusion d'une commune signataire avec une commune non-signataire, les engagements pris restent limités au territoire de la commune signataire à l'entrée en vigueur du contrat. Le nombre d'habitants déterminant au sens de l'article 5 est celui de la commune signataire au jour de l'entrée en vigueur de la fusion.

#### Article 9 : Début et fin de contrat

<sup>1</sup> Le contrat entre en vigueur après sa ratification par l'assemblée générale de l'Association « Parc régional Chasseral » et par les organes délibérants (assemblée communale, conseil général ou conseil de Ville) de toutes les communes signataires.

<sup>2</sup> Le contrat reste en vigueur jusqu'à la fin de la période de validité du label « parc naturel régional d'importance nationale ».

<sup>3</sup> Avant expiration du contrat, les signataires chercheront à prolonger le label pour une période de dix ans et à reconduire ce contrat.

**Association « Parc régional Chasseral, le 8 juin 2021**

Le Président

Michel Walther



Le Directeur

Fabien Vogelsperger





**Ratification du**

**CONTRAT DE PARC**

**définissant le territoire, les objectifs et les relations**

**entre les communes signataires et l'association «**

**Parc naturel régional Chasseral » pour la période du**

**1er janvier 2022 au 31 décembre 2031**

En date du 14 décembre 2020 l'organe législatif (l'assemblée communale) de la commune de Corgémont a approuvé le renouvellement du contrat liant la commune de Corgémont au « Parc régional Chasseral » pour la période 2022 à 2031.

**Corgémont,**

**Le 22 juin 2021**

**Au nom du Conseil municipal**

Le Président

D. Bessire

Le Secrétaire

F. Burgunder







tél. 032 944 15 13  
fax. 032 944 15 14

Commune municipale  
Vieille-Route 1  
2612 Cormoret  
ccp 25-2952-3 E-mail: [contact@cormoret.ch](mailto:contact@cormoret.ch)  
[www.cormoret.ch](http://www.cormoret.ch)

**Ratification du**  
**CONTRAT DE PARC**  
**définissant le territoire, les objectifs et les relations**  
**entre les communes signataires et l'association «**  
**Parc naturel régional Chasseral » pour la période du**  
**1er janvier 2022 au 31 décembre 2031**

En date du 14 décembre 2020 l'Assemblée municipale de la commune de Cormoret a approuvé le renouvellement du contrat liant la commune de Cormoret au « Parc régional Chasseral » pour la période 2022 à 2031 à l'unanimité.

**Cormoret,**

**le 10 juin 2021**

Au nom du Conseil municipal  
Le président :

G. Py

La Secrétaire :

F. Wagnière

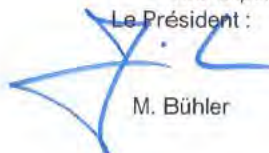
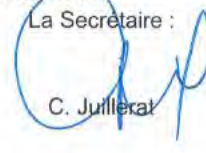
K:\Associations\Parc Chasseral\charte signature.docx1



Cortébert, le 4 juin 2021

**Ratification du**  
**CONTRAT DE PARC**  
**définissant le territoire, les objectifs et les relations**  
**entre les communes signataires et l'association «**  
**Parc naturel régional Chasseral » pour la période du**  
**1er janvier 2022 au 31 décembre 2031**

En date du 14 décembre 2020 l'assemblée municipale de la commune de Cortébert a approuvé le renouvellement du contrat liant la commune de Cortébert au « Parc régional Chasseral » pour la période 2022 à 2031 à 20 voix pour et 2 voix contre sur un total de 22 ayants droit au vote.

Municipalité de Cortébert  
Le Président :  M. Bühler  
La Secrétaire :  C. Juillerat

Municipalité de Cortébert, Rue du Collège 3, Case postale 17, 2607 Cortébert  
[www.cortebert.ch](http://www.cortebert.ch) / +41 32 489 10 67 / [admin@cortebert.ch](mailto:admin@cortebert.ch)

01.1291.parc régional chasseral\_renouvellement adhésion

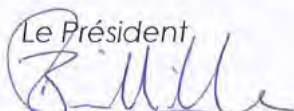
**Ratification du**  
**CONTRAT DE PARC**  
**définissant le territoire, les objectifs et les relations**  
**entre les communes signataires et l'association «**  
**Parc naturel régional Chasseral » pour la période du**  
**1er janvier 2022 au 31 décembre 2031**


En date du 14 décembre 2020, l'organe législatif (Assemblée municipale) de la commune de Courtelary a approuvé le renouvellement du contrat liant la commune de Courtelary au « Parc régional Chasseral » pour la période 2022 à 2031.

**Municipalité de Courtelary,**

**le 10 juin 2021**

**Au nom du Conseil municipal**

Le Président  
  
Benjamin Rindlisbacher

Le Secrétaire  
  
Vincent Fleury



**Ratification du**  
**CONTRAT DE PARC**  
**définissant le territoire, les objectifs et les relations**  
**entre les communes signataires et l'association «**  
**Parc naturel régional Chasseral » pour la période du**  
**1er janvier 2022 au 31 décembre 2031**

En date du 16 décembre 2020, l'organe législatif de la commune d'Enges a approuvé le renouvellement du contrat liant la commune d'Enges au « Parc régional Chasseral » pour la période 2022 à 2031.

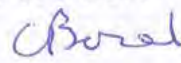
**Enges, le 21 juin 2021**

**Au nom du Conseil communal**

Le Président

  
Laurent Hirt

Le Secrétaire

  
Claude Borel



**Ratification du**

**CONTRAT DE PARC**

**définissant le territoire, les objectifs et les relations**

**entre les communes signataires et l'association**

**« Parc naturel régional Chasseral » pour la période du**

**1er janvier 2022 au 31 décembre 2031**

En date du 13 décembre 2020, l'organe législatif (votation municipale par les urnes en remplacement de l'Assemblée municipale) de la commune d'Evilard a approuvé le contrat liant la commune municipale d'Evilard au « Parc régional Chasseral » pour la période 2022 à 2031 (par 663 voix pour, 66 voix contre et 2 abstentions).

Evilard, le 4 juin 2021

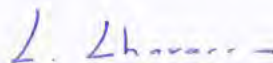
**Au nom du Conseil municipal d'Evilard**

La Présidente :

Le Secrétaire :



Madeleine Deckert



Christophe Chavanne

**Ratification du**  
**CONTRAT DE PARC**  
**définissant le territoire, les objectifs et les relations**  
**entre les communes signataires et l'association**  
**« Parc naturel régional Chasseral » pour la période du**  
**1er janvier 2022 au 31 décembre 2031**

En date du 2 décembre 2020, le Conseil général de la Commune municipale de La Neuveville a approuvé la dépense périodique nécessaire à assurer le renouvellement de son adhésion au parc régional Chasseral.

Dans sa séance du 14 décembre 2020, le Conseil municipal de La Neuveville a approuvé le renouvellement du contrat liant la Commune municipale de La Neuveville au Parc régional Chasseral pour la période 2022 à 2031, conformément à sa lettre du 22 décembre 2020.

**Commune municipale de La Neuveville,**

**le 8 juin 2021**

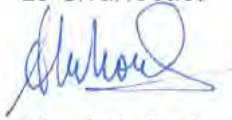
**Au nom du Conseil municipal**

La Maire



Catherine Frioud Auchlin

Le chancelier



Vladimir Carbone



**Ratification du**  
**CONTRAT DE PARC**  
**définissant le territoire, les objectifs et les relations**  
**entre les communes signataires et l'association «**  
**Parc naturel régional Chasseral » pour la période du**  
**1er janvier 2022 au 31 décembre 2031**

En date du 10 décembre 2020, le Conseil général (autorité législative) de la Commune de Lignières a approuvé, à l'unanimité, le renouvellement du contrat liant la Commune de Lignières au « Parc régional Chasseral » pour la période 2022 à 2031.

**Lignières, le 7 juin 2021**

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE LIGNIERES**

Le président



Cédric Hadorn

Le secrétaire



Serge Gaillard



**Ratification du**  
**CONTRAT DE PARC**  
**définissant le territoire, les objectifs et les relations**  
**entre les communes signataires et l'association**  
**« Parc naturel régional Chasseral » pour la période du**  
**1er janvier 2022 au 31 décembre 2031**

En date du 13 novembre 2020, l'Assemblée communale de Mont-Tramelan a approuvé à l'unanimité le renouvellement du contrat liant la commune de Mont-Tramelan au « Parc régional Chasseral » pour la période 2022 à 2031.

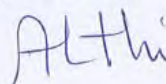
**Mont-Tramelan, le 7 juin 2021**

**Au nom du Conseil communal**

Le Président  
Bruno Gerber



La Secrétaire  
Myriam Lüthi







**Ratification du**  
**CONTRAT DE PARC**  
**définissant le territoire, les objectifs et les relations**  
**entre les communes signataires et l'association «**  
**Parc naturel régional Chasseral » pour la période du**  
**1er janvier 2022 au 31 décembre 2031**

En date du 14 décembre l'organe législatif (Conseil de ville ou Assemblée communale) de la commune de Nods a approuvé le renouvellement du contrat liant la commune de Nods au « Parc régional Chasseral » pour la période 2022 à 2031 (éventuellement détail sur le résultat du vote / oui – non - abstention).

**Commune Mixte de Nods,**

**le 9 juin 2021**

**Au nom du Conseil municipal (Conseil communal)**

Le Maire

Willy Sunier

L'Administratrice

Ana Santos

Administration Communale



**Ratification du**  
**CONTRAT DE PARC**  
**définissant le territoire, les objectifs et les relations**  
**entre les communes signataires et l'association**  
**« Parc naturel régional Chasseral » pour la période du**  
**1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2031**

En date du 17 janvier 2021, les citoyennes et les citoyens de la commune municipale d'Orvin ont approuvé par les urnes le renouvellement du contrat liant la commune d'Orvin au « Parc régional Chasseral » pour la période 2022 à 2031 par 272 oui et 52 non.

**Orvin, le 07 juin 2021**

**Au nom du Conseil municipal d'Orvin**  
Le Président  Le Secrétaire   
Patrik Devaux  Daniel Racine

COMMUNE MIXTE DE

La Chaîne 2, CH-2515 PRÊLES  
info@leplateaudediesse.ch



PLATEAU DE DIESSÉ

Tél. +41(0)32 315 70 70  
Fax +41(0)32 315 27 69

## Ratification du CONTRAT DE PARC

**définissant le territoire, les objectifs et les relations entre les communes signataires et l'association « Parc naturel régional Chasseral » pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2031**

En date du 24 novembre 2020, l'Assemblée communale de la Commune mixte de Plateau de Diesse a approuvé le renouvellement du contrat liant la commune au « Parc régional Chasseral » pour la période 2022 à 2031, ce par 80 voix contre 9.

Prêles, le 8 juin 2021

Au nom du Conseil communal

Le Maire

Raymond Troehler



Le Secrétaire

Daniel Hanser



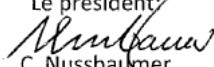
Municipalité de Péry-La Heutte

**Ratification du**

**CONTRAT DE PARC**

**définissant le territoire, les objectifs et les relations  
entre les communes signataires et l'association «  
Parc naturel régional Chasseral » pour la période du  
1er janvier 2022 au 31 décembre 2031**

*En date du 13 décembre 2020, les ayants droit au vote communal  
ont accepté le renouvellement du contrat liant la commune de  
Péry-La Heutte au Parc régional Chasseral pour la période 2022 à  
2031 par 299 oui et 44 non.*

Au nom du bureau de vote  
Le président: Le secrétaire:  
  
C. Nussbaumer T. Eggler

*Péry, le 17 juin 2021*



## MUNICIPALITE DE RENAN

Téléphone 032 962 65 00  
Téléfax 032 962 65 05  
E-mail info@renan.ch

Rue du Collège 5  
2616 Renan  
www.renan.ch

**Ratification du**  
**CONTRAT DE PARC**  
**définissant le territoire, les objectifs et les relations**  
**entre les communes signataires et l'association «**  
**Parc naturel régional Chasseral » pour la période du**  
**1er janvier 2022 au 31 décembre 2031**

*En date du 10 décembre 2020, l'Assemblée communale de la commune de Renan a approuvé à l'unanimité des citoyens présents (63), le renouvellement du contrat liant la commune de Renan au « Parc régional Chasseral » pour la période 2022 à 2031.*

**Renan, le 18.06.2021**

### AU NOM DU CONSEIL MUNICIPAL

le président :

  
A. Niederhauser

le secrétaire :

  
M. Rufener



COMMUNE MUNICIPALE  
2538 ROMONT / BE

**Ratification du**  
**CONTRAT DE PARC**  
**définissant le territoire, les objectifs et les relations**  
**entre les communes signataires et l'association «**  
**Parc naturel régional Chasseral » pour la période du**  
**1er janvier 2022 au 31 décembre 2031**

En date du 14 décembre 2020, l'organe législatif (assemblée communale) de la commune de Romont, a approuvé le renouvellement du contrat liant la commune de Romont au « Parc régional Chasseral » pour la période 2022 à 2031 (accepté à l'unanimité **avec 21 oui**, 0 non, 0 abstention).

**Romont / BE, le 8 juin 2021**

**Au nom du Conseil municipal**

Le Président

Yvan Kohler

La Secrétaire

Claudine Leisi

1





## Ratification

du

## CONTRAT DE PARC

**définissant le territoire, les objectifs et les relations  
entre les communes signataires et l'association  
"Parc naturel régional Chasseral" pour la période  
du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2031**

En date du 10 décembre 2020, le Conseil de ville de Saint-Imier a approuvé, à l'unanimité, le renouvellement du contrat liant la commune de Saint-Imier au "Parc régional Chasseral" pour la période 2022 à 2031.

**Commune de Saint-Imier,**

**le 7 juin 2021**

**Au nom du Conseil municipal**

Le Président :

Patrick Tanner



Le Chancelier :

Beat Grossenbacher



Municipalité de Saint-Imier 4, rue Agassiz CH-2610 Saint-Imier/Suisse

Tél.: 032 942 44 24 [www.saint-imier.ch](http://www.saint-imier.ch) IBAN CH25 0900 0000 2300 0832 7



**Ratification du**  
**CONTRAT DE PARC**

définissant le territoire, les objectifs et les relations entre les communes signataires et l'association « **Parc naturel régional Chasseral** » pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2031

En date du 3 décembre 2020, l'organe législatif (assemblée communale) de la commune de Sauge a approuvé à l'unanimité le renouvellement du contrat liant la commune municipale de Sauge au « Parc régional Chasseral » pour la période 2002 à 2031.

Plagne, le 9 juin 2021

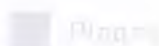
**Au nom du conseil municipal de Sauge**

Le Président :

La secrétaire :

Pierre-Alain Grosjean

Anne Grosjean



Administration communale Haut du Village 8 2536 Plagne

**Ratification du**  
**CONTRAT DE PARC**  
**définissant le territoire, les objectifs et les relations**  
**entre les communes signataires et l'association «**  
**Parc naturel régional Chasseral » pour la période du**  
**1er janvier 2022 au 31 décembre 2031**

En date du 24 janvier 2021 l'Assemblée communale de la commune de Sonceboz-Sombeval a approuvé le renouvellement du contrat liant la commune de Sonceboz-Sombeval au « Parc régional Chasseral » pour la période 2022 à 2031 (Résultat du vote Oui 235 – Non 12 – 3 Abstentions).

**Sonceboz-Sombeval,**

**le 16 juin 2021**

**Au nom du Conseil municipal**

Le Président

C.-A. Wüthrich



Le Secrétaire

Y. Langel





# MUNICIPALITE DE SONVILIER

Place du Collège 1

2615 Sonvilier

*Ratification du 10 décembre 2021*

## *CONTRAT DE PARC*

*définissant le territoire, les objectifs et les relations entre les communes signataires et l'association « Parc naturel régional Chasseral » pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2031*

*En date du 10 décembre 2020 l'Assemblée municipale a approuvé le renouvellement du contrat liant la Municipalité de Sonvilier au « Parc régional Chasseral » pour la période 2022 à 2031 par 30 voix sans avis contraire.*

*Municipalité de Sonvilier, le 8 juin 2021.*



AU NOM DU CONSEIL MUNICIPAL

la présidente

la secrétaire

Rosemarie Jeanneret

Dominique Neukömmerli

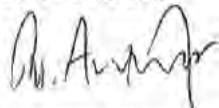
**Ratification du**  
**CONTRAT DE PARC**  
**définissant le territoire, les objectifs et les relations**  
**entre les communes signataires et l'association «**  
**Parc naturel régional Chasseral » pour la période du**  
**1er janvier 2022 au 31 décembre 2031**

En date du 16 novembre 2020 l'organe législatif de la commune de Tramelan a approuvé le renouvellement du contrat liant la commune de Tramelan au « Parc régional Chasseral » pour la période 2022 à 2031.

Tramelan, le 14 juin 2021

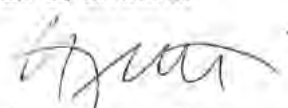
**Au nom du Conseil municipal**

Le Président



Philippe Augsburger

Le Chancelier



Hervé Gullotti





**Ratifikation des**

**PARKVERTRAGS**

**über die Festlegung des Gebiets, der Ziele und der Beziehungen zwischen den Mitgliedgemeinden und dem Verein «Regionaler Naturpark Chasseral» für die Dauer vom 1. Januar 2022 bis zum 31. Dezember 2031**

Die Stimmberechtigten der Gemeinde Twann-Tüscherz haben am 13. Dezember 2020 der Vertrag zwischen ihrer Gemeinde und dem «Regionalpark Chasseral» für die Dauer von 2022 bis 2031 mit 293 Ja-Stimmen und 83 Nein-Stimmen zugestimmt.

**Twann-Tüscherz,**

**am 14. Juni 2021**

**Im Namen des Stadtrats (Gemeinderats)**

Die Gemeindepräsidentin

Der Sekretär

Margrit Bohnenblust

Bernhard Demmler

**Ratification du**

**CONTRAT DE PARC**

**définissant le territoire, les objectifs et les relations entre les communes signataires et l'association « Parc naturel régional Chasseral » pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2031**

En date du 14 décembre 2020, le Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz a approuvé – à l'unanimité des membres présents – le renouvellement du contrat liant la Commune de Val-de-Ruz au « Parc régional Chasseral » pour la période 2022 à 2031.

Val-de-Ruz, le 21 juin 2021

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Le chancelier



R. Tschopp



P. Godat



**Ratification du**  
**CONTRAT DE PARC**  
**définissant le territoire, les objectifs et les relations**  
**entre les communes signataires et l'association «**  
**Parc naturel régional Chasseral » pour la période du**  
**1er janvier 2022 au 31 décembre 2031**

En date du 29 juin 2020 l'organe législatif (Assemblée communale) de la commune de Villeret a approuvé le renouvellement du contrat liant la commune de Villeret au « Parc régional Chasseral » pour la période 2022 à 2031.  
(Résultat du vote / 34 oui – 0 non – 4 abstentions).

**Villeret, le 14 juin 2021**



AU NOM DU CONSEIL MUNICIPAL

**Le Président :**

**Le Secrétaire :**

R. Habegger

T. Sartori

## AVENANT AU CONTRAT DE PARC

**Portant sur l'intégration de nouvelles communes au Parc naturel régional Chasseral**  
pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2031  
du 8 juin 2021

Les communes de

Gléresse (Ligerz), Loveresse, Petit-Val, Rebévelier, Reconvillier, Saicourt, Saules et Tavannes,

et

**L'association « Parc régional Chasseral »**, CP 219, 2610 Saint-Imier, (ci-après dénommée « Parc régional Chasseral »)

Vu le contrat de Parc du 8 juin 2021 du définissant le territoire, les objectifs et les relations entre les communes signataires et l'association « Parc naturel régional Chasseral » pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2031.

Vu l'article 7 dudit contrat de Parc portant sur l'adhésion d'autres communes en cours de la période 2022-2031 et en particulier son alinéa 5 définissant la nécessité d'établir un avenant

conviennent de ce qui suit :

Article 1 :

Les huit communes mentionnées ci-dessus dont le législatif a décidé de l'adhésion au Parc respectivement en décembre 2022 et juin 2023 ratifient le contrat de Parc validé par l'assemblée générale du Parc régional Chasseral le 8 juin 2021.

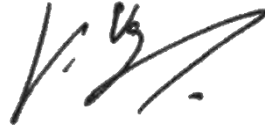
Article 2 :

L'adhésion des huit communes mentionnées ci-dessus entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025 sous réserve de l'acceptation par la Confédération.

Association Parc régional Chasseral, le 25 janvier 2024

Le Président  
Michel Walthert

Le Directeur  
Fabien Vogelsperger





**LIGERZ | GLÉRESSE**

Ratifizierung vom

**PARKVERTRAG**

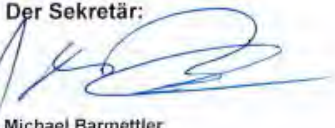
Der Parkvertrag definiert das Gebiet, die Ziele und die Beziehungen zwischen den unterzeichnenden Gemeinden und dem Verein "Parc régional Chasseral".  
für den Zeitraum vom 1. Januar 2025 bis zum 31. Dezember 2031

Am 7. Dezember 2022 hat die Gemeindeversammlung der Einwohnergemeinde Ligerz de Beitritt zum Verein "Parc régional Chasseral" für den Zeitraum 2025-2031 einstimmig genehmigt und den Gemeinderat ermächtigt, den entsprechenden Vertrag abzuschliessen.

Ligerz, 19. Januar 2023

**GEMEINDERAT LIGERZ**

Die Präsidentin: Der Sekretär:

  
Brigitte Wanzenried  
Michael Barmettler

**Commune de Loveresse**

Ratification du

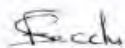
**CONTRAT DE PARC**

Définissant le territoire, les objectifs et les relations entre les communes signataires  
et l'association « Parc régional Chasseral »  
pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2031

En date du 19 juin 2023, l'assemblée communale de la commune de Loveresse a approuvé le contrat  
liant la commune au « Parc régional Chasseral » pour la période 2025-2031 par 26 oui, 0 non et 0  
abstention.

**Loveresse, le 19 décembre 2023****Au nom du Conseil communal**

La Présidente



Fabienne Secchi

La Secrétaire



Viviane Sprunger

**Commune de Petit-Val**

Ratification du

**CONTRAT DE PARC**

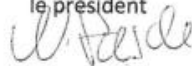
Définissant le territoire, les objectifs et les relations entre les communes signataires  
et l'association « Parc régional Chasseral »  
pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2031

En date du 26 juin 2023, l'assemblée communale de la commune de Petit-Val a approuvé à la majorité le contrat liant la commune au « Parc régional Chasseral » pour la période 2025-2031.

Souboz, le 9 janvier 2024

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

le président



Willy Pasche

la secrétaire



Joëlle Schär

**Commune de Rebévelier**

**2717 Rebévelier**

Ratification du

**CONTRAT DE PARC**

Définissant le territoire, les objectifs et les relations entre les communes signataires  
et l'association « Parc régional Chasseral »  
pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2031

En date du 7 juin 2023, l'assemblée communale de la Commune de Rebévelier a approuvé  
le contrat liant la commune au « Parc régional Chasseral » pour la période 2025-2031 par 12  
oui, 0 non et 0 abstention.

Rebévelier, le 9 janvier 2024

**Au nom du Conseil communal de la Commune de Rebévelier**

Michael Amstutz  
Le maire

Alexandra Brogna  
La secrétaire



**Commune de Reconvilier**

Ratification du

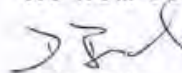
**CONTRAT DE PARC**

Définissant le territoire, les objectifs et les relations entre les communes signataires  
et l'association « Parc régional Chasseral »  
pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2031

En date du 26 juin 2023, l'assemblée communale de la commune de Reconvilier a approuvé  
le contrat liant la commune au « Parc régional Chasseral » pour la période 2025-2031, à la  
très grande majorité, contre quatre avis négatifs et une abstention

Reconvilier, 22 janvier 2023

**MUNICIPALITÉ DE RECONVILIER**  
**AU NOM DU CONSEIL MUNICIPAL**



D. BUCHSER  
MAIRE



M.-A. LÉHOT  
SECRÉTAIRE MUNICIPAL



**Commune de Saicourt**

Ratification du

**CONTRAT DE PARC**

Définissant le territoire, les objectifs et les relations entre les communes signataires  
et l'association « Parc régional Chasseral »  
pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2031

En date du 26 juin 2023, l'assemblée communale de la commune de Saicourt a approuvé le contrat  
liant la commune au « Parc régional Chasseral » pour la période 2025-2031 par 48 oui, 6 non et 5  
abstentions.

Le Fuet, le 19 décembre 2023

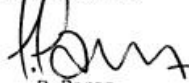
AU NOM DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Président :



M. Gerber

La Secrétaire :



P. Paroz



SAULES BE



Ratification du

**CONTRAT DE PARC**

Définissant le territoire, les objectifs et les relations entre les communes  
signataires

et l'association « Parc régional Chasseral »

pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2031

En date du 26 juin 2023, l'assemblée communale de la commune mixte de Saules a approuvé  
le contrat liant la commune au « Parc régional Chasseral » pour la période 2025-2031 par 9  
oui, 1 non et 1 abstention

Saules, le 30 janvier 2024

Au nom du Conseil communal  
Le président :                      la secrétaire :

W. Furer

S. Bassin



Ratification du

## CONTRAT DE PARC

définissant le territoire, les objectifs et les relations entre les communes signataires  
et l'association « Parc régional Chasseral »  
pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2031

En date du 26 juin 2023, l'assemblée communale de la commune de Tavannes a approuvé le  
contrat liant la commune au « Parc régional Chasseral » pour la période 2025-2031 par 67 oui,  
2 non et 2 abstentions.

Tavannes, le 9 janvier 2024

Au nom du Conseil municipal

La Maire

Le secrétaire

Fabien Vorpe

Alexis Bourgeois





# C PLAN DE GESTION









# 1 TERRITOIRE DU PARC

## 1.1 DESCRIPTIF GÉNÉRAL DU TERRITOIRE

### 1.1.1 Caractéristiques générales du territoire

	Canton	Commune	Population (2010)	Population (2022)	Variation en % (2010-2022)	Surface (ha)	Densité de la population par km <sup>2</sup> (2022)	Altitude moyenne
1	BE	Corgémont	1'546	1'789	16%	1'766	101	982
2	BE	Cormoret	511	505	-1%	1'348	37	1'154
3	BE	Cortébert	706	683	-3%	1'476	46	1'028
4	BE	Courtelary	1'276	1'420	11%	2'221	64	1'066
5	NE	Enges	282	270	-4%	958	28	1'001
6	BE	Evilard-Macolin	2'371	2'704	14%	370	731	698
7	BE	La Neuveville	3'473	3'798	9%	678	560	676
8	BE	<b>Ligerz</b>	526	525	0%	180	292	433
9	NE	Lignièrès	958	1'006	5%	1'252	80	1'109
10	BE	<b>Loveresse</b>	316	362	15%	472	77	761
11	BE	Mont-Tramelan	124	110	-11%	464	24	1'093
12	BE	Nods	751	804	7%	2'661	30	1'200
13	BE	Orvin	1'194	1'236	4%	2'159	57	927
14	BE	Péry-La Heutte	1'855	1'960	6%	2'378	82	917
15	BE	<b>Petit-Val</b>	412	410	0%	2'390	17	843
16	BE	Plateau de Diesse	1'974	2'118	7%	2'555	83	1'063
17	BE	<b>Rebévelier</b>	47	40	-15%	825	5	960
18	BE	<b>Reconvilier</b>	2'238	2'425	8%	355	683	731
19	BE	Renan (BE)	837	977	17%	1'263	77	1'044
20	BE	Romont (BE)	185	222	20%	741	30	933
21	BE	<b>Saicourt</b>	593	623	5%	1'377	45	749
22	BE	Saint-Imier	4'831	5'080	5%	2'087	243	1'119
23	BE	Sauge	799	826	3%	1'346	61	807
24	BE	<b>Saules</b>	150	152	1%	428	36	743
25	BE	Sonceboz-Sombeval	1'794	1'921	7%	1'496	128	960
26	BE	Sonvilier	1'143	1'210	6%	2'378	51	1'022
27	BE	<b>Tavannes</b>	3'478	3'430	-1%	1'478	232	758
28	BE	Tramelan	4'265	4'587	8%	2'483	185	1'011
29	BE	Twann-Tüscherz	1'139	1'193	5%	1'233	97	730
30	NE	Val-de-Ruz	15'422	17'410	13%	12'431	140	1'108
31	BE	Villeret	916	923	1%	1'624	57	1'158
Total			56'112	60'719	8%	54'873	111	1'005
BE			39'450	42'033	7%	40'232		1'027
NE			16'662	18'686	12%	14'641		1'101
Total Suisse			7'785'806	8'902'308	14%	4'128'500	216	1'700

Tableau 1.1 données géographiques de base

Tout le territoire est inclus dans la région géobiographique du Jura, sauf l'île Saint-Pierre (commune de Twann-Tüscherz) qui fait partie de la région géobiographique du Mittelland.

Le territoire du Parc constitue 1.2% du territoire suisse et regroupe 0.6% de ses habitants. Sa densité de population de 108 habitants au km<sup>2</sup> est de moitié moindre à la densité moyenne de la Suisse. Le taux d'accroissement de la population observée les 8 dernières années a été de 4.8%, taux moindre que l'accroissement moyen suisse sur la même période (7.8%).

## 1.2 Justification du périmètre

### 1.2.1 Agrandissement du 1<sup>er</sup> janvier 2022

L'historique de l'évolution du territoire est traité au chapitre « 6 Organisation ».

#### **L'agrandissement proposé est de 8'523 hectares**

D'un point de vue géographique et paysager les agrandissements prévus s'inscrivent dans la continuité du périmètre actuel et présentent une cohérence d'ensemble pour le développement des futurs projets du parc.

#### 1.2.1.1 Val-de-Ruz (+ 6920 ha)

L'extension du périmètre du Parc à l'ensemble du territoire communal se justifie sur le plan politique mais aussi sur le plan paysager. Elle permet :

- de développer des projets à l'échelle de la commune et non plus seulement pour certains secteurs géographiques de cette dernière
- d'intégrer toute la plaine de Val-de-Ruz, laquelle offre une homogénéité paysagère caractérisée par ses allées d'arbres, ses nombreux vergers et ses haies
- l'alternance de champs et prairies et des villages à l'urbanisme compact
- d'intégrer toute la crête de l'anticlinal de Chasseral qui se subdivise par une faille en deux branches encerclant le Val-de-Ruz.

#### 1.2.1.2 Twann-Tüscherz (1233 ha)

Ces deux communes de la rive gauche du Lac de Biemme forment un complément au ressaut sud du Plateau de Diesse, dans la continuité avec la Neuveville.

Une particularité est à noter : l'extrémité de l'Île Saint-Pierre fait partie de la commune de Twann-Tüscherz. Cette presque île est l'unique partie du Parc qui fait partie de la région biogéographique du Mittelland Ouest.

#### 1.2.1.3 Evilard-Macolin (370 ha)

Cette commune de faible superficie se situe sur le prolongement est du plateau sommital de la montagne de Douanne, dont la partie ouest borde le Plateau de Diesse.

### 1.2.2 Analyse des valeurs naturelles et paysagères de l'agrandissement du 1<sup>er</sup> janvier 2022

Name der Gemeinde - Nom de la commune	BE - Douanne	BE - Evillard - Macolin	NE - Val-de-Ruz Ouest
	Fläche - surface km <sup>2</sup>	12	4
Fläche Gemeinde/Fläche Parc - surface commune/ surface parc	3%	1%	14%
<b>Rubrik / rubrique:</b>			
1. Landschaft allgemein - paysage d'ensemble, perception générale	10	6	10
2. Geomorphologie, Geologie - géomorphologie, géologie	10	4	10
3. Biotope, Biodiversität - biotopes, biodiversité	15	7	13
4. Kulturhistorische Elemente und Nutzungsformen - éléments historico-culturels	10	6	10
5. Besiedlung - qualité du bâti	6	2	10
6. Schw erw iegende Beeinträchtigungen - atteintes majeures	-5	-4	-5
7. Übrige Beeinträchtigungen - autres atteintes	-1	-3	-10
8. Zerschneidung der Landschaft durch Erschliessungs- anlagen - morcellement du paysage par les dessertes	-5	-3	-3
<b>Gesamtpunktetahl -somme évaluation totale</b>	<b>40</b>	<b>15</b>	<b>35</b>

Tableau 1.2a: Synthèse des valeurs naturelles et paysagères des territoires qui ont intégré le Parc en janvier 2022 (selon l'outil IBNL élaboré par l'OFEV)<sup>13</sup>

Les 3 agrandissements prévus présentent chacun, à l'exception d'Evillard-Macolin, des notes répondant aux critères pour une reconnaissance comme territoire d'un parc naturel régional.

La situation pour le territoire avant agrandissement offrait une moyenne par surface de 36.61<sup>14</sup>. Avec l'agrandissement, cette note reste grosso modo stable avec une moyenne par surface de 36.28.

<sup>13</sup> Voir annexe D1a « évaluation des valeurs naturelles et paysagères, janvier 2022 »

<sup>14</sup> La moyenne par surface et approuvée par l'expert de l'OFEV, a été déterminée à 36.61 pour le territoire 2012-2021, voir annexe D1

D'un point de vue paysager, on peut noter qu'avec cet agrandissement l'ensemble du site IFP « rive gauche du Lac de Bienne » est intégré au Parc, ainsi qu'une partie de l'IFP de l'Île Saint-Pierre.

### **Situation particulière d'Evilard-Macolin**

Cette commune présente une note inférieure à la moyenne pour être reconnue comme Parc. Cependant, deux remarques peuvent être faites :

- L'outil de mesure des valeurs naturelles et paysagères n'est pas adapté aux communes de très petite taille. Ce constat a été exprimé à plusieurs reprises, aussi bien au moment de la conception de l'outil qu'à ses premières utilisations. Aucun correctif conceptionnel n'a été apporté en 12 ans. Cette mesure effectuée sur 370 ha est donc peu pertinente.
- La commune d'Evilard-Macolin représente 0.7% de la surface du Parc. Son impact global sur le territoire au niveau paysager et naturel est faible.

A contrario, il reste pertinent d'intégrer cette commune au Parc, indépendamment de l'analyse des valeurs naturelles et paysagères. Evilard-Macolin se présente comme une passerelle linguistique et physique entre les communes rurales du Parc et la Ville-porte de Bienne et assurera :

- une continuité géographique du périmètre du parc,
- une cohérence dans le développement de futurs projets.

### **1.2.3 Agrandissement prévu du 1er janvier 2025<sup>15</sup>**

Huit communes vont rejoindre le Parc au 1<sup>er</sup> janvier 2025, sous réserve des décisions cantonales et fédérales. Il s'agit des communes de Ligerz (Gléresse) Loveresse, Petit-Val, Rebévelier, Reconvilier, Saicourt, Saules, et Tavannes.

Ainsi le territoire du Parc sera porté à 549km<sup>2</sup> soit un agrandissement de 16 %. Le nombre d'habitants sera de 60'500, soit une augmentation de 15%.

On peut noter là aussi la cohérence d'un point de vue géographique et paysager avec le territoire initial. Les enjeux analysés sur ces territoires sont également similaires. Une cohérence d'ensemble pour le développement des futurs projets du parc est donc assurée.

---

<sup>15</sup> Voir annexe D1c : « agrandissement, argumentation et enjeux »

## 1.2.4 Analyse des valeurs naturelles et paysagères de l'agrandissement du 1<sup>er</sup> janvier 2025

Name der Gemeinde - Nom de la commune	BE-Ligerz	BE - Rebévelier	BE - Petit-Val	BE - Saicourt	BE - Saules	BE - Reconvilier	BE - Tavannes	BE - Loveresse
	Fläche - surface km <sup>2</sup>	2	4	24	14	4	8	15
Fläche Gemeinde/Fläche Parc - surface commune/ surface parc	0%	1%	4%	3%	1%	1%	3%	1%
<b>Rubrik / rubrique:</b>								
1. Landschaft allgemein - paysage d'ensemble, perception générale	9	6	7	9	5	4	4	5
2. Geomorphologie, Geologie - géomorphologie, géologie	8	8	10	9	7	7	8	8
3. Biotope, Biodiversität - biotopes, biodiversité	11	10	12	13	9	10	12	11
4. Kulturhistorische Elemente und Nutzungsformen - éléments historico-culturels	10	4	10	9	4	8	10	8
5. Besiedlung - qualité du bâti	7	7	10	8	9	7	5	5
6. Schw erw iegende Beeinträchtigungen - atteintes majeures	-4	0	0	0	0	-3	-2	-2
7. Übrige Beeinträchtigungen - autres atteintes	0	0	-2	-1	0	-4	-4	-2
8. Zerschneidung der Landschaft durch Erschliessungs- anlagen - morcellement du paysage par les dessertes	-5	-1	-2	-2	-2	-3	-3	-2
<b>Gesamtpunktetahl -somme évaluation totale</b>	<b>35</b>	<b>34</b>	<b>45</b>	<b>45</b>	<b>32</b>	<b>26</b>	<b>30</b>	<b>31</b>

Tableau 1.2b: Synthèse des valeurs naturelles et paysagères des territoires qui intégreront le Parc en janvier 2025 (selon l'outil IBNL élaboré par l'OFEV)<sup>16</sup>

L'analyse des valeurs naturelles et paysagères (IBNL) accorde un maximum de 70 pts. Les communes sont considérées comme parfaitement adaptées au-delà de 42 points. En dessous de 29 pts elles sont considérées comme individuellement non adaptées.

Sur l'ensemble du territoire actuel du Parc Chasseral (avant l'adhésion des nouvelles communes), le résultat moyen de l'IBNL pondéré à la surface est de 36.28 pts, soit partiellement adapté selon les critères l'IBNL.

Parmi les communes candidates, deux obtiennent des résultats qui dépassent largement cette moyenne actuelle du Parc. En effet, Petit-Val et Saicourt obtiennent 45 points et sont donc parfaitement adaptées pour adhérer à un Parc naturel régional selon l'IBNL (notez qu'aucune commune actuelle n'a obtenu autant de points lors de

<sup>16</sup> Voir annexe D1b« évaluation des valeurs naturelles et paysagères, janvier 2025»



leur évaluation). Les communes de Ligerz (35pts), Rebévelier (34pts), Saules (32pts), Tavannes (30points) et Loveresse (31pts) apparaissent toutes comment partiellement adaptées. Seule la commune de Reconvilier obtient un résultat non-adapté avec 26 points.

Toutefois, l'adhésion des sept communes au nord-est du Parc constitue un ensemble cohérent d'un point de vue géographique puisque la commune de Reconvilier permet de garder une continuité le long de la Birse dans la vallée de Tavannes. Il est par ailleurs intéressant de noter que la totalité des frontières de la commune de Reconvilier touche des communes du Parc (Péry-La Heutte) ou de communes candidates (Tavannes, Saicourt, Saules et Loveresse). Cette expansion, principalement vers l'est le long des chaînes de Moron et Montoz correspond de surcroît à la stratégie politique régionale qui préconise une intégration de l'ensemble des communes du Jura bernois dans un Parc naturel régional à l'horizon 2032.

Pour sa part, l'adhésion de la commune de Gléresse (Ligerz) (35 pts donc partiellement adaptée) permet de combler le « vide » actuel sur la rive du lac de Biemme entre les communes de La Neuveville et Twann-Tüscherz et d'intégrer ainsi l'entièreté de l'IFP de la rive gauche du lac de Biemme dans le territoire du Parc Chasseral.

#### Moyenne pondérée à la surface faiblement augmentée

L'adhésion groupée des 8 communes permet de maintenir la moyenne actuelle du Parc Chasseral (évaluation pondérée à la surface). En effet cette moyenne passe de 36.28 points pour les 23 communes (Etat 2022) à 36.47 points en passant à 31 communes (Etat 2025). Le nouveau territoire du Parc reste donc toujours partiellement **adapté selon les critères de l'IBNL**.

#### Faibles atteintes sur les valeurs naturelles et paysagères

Il est important de noter encore qu'au niveau des atteintes, aucune des 8 communes candidates ne présente un niveau d'atteintes supérieur à la limite considérée comme incompatible pour un Parc (inférieur à -19pts de malus).

Les atteintes des communes en question se situent entre -1 point et -10 points. Seule la présence des autoroutes A5 et N16 constitue une atteinte majeure sur les valeurs naturelles et paysagère et impactent plusieurs communes (Tavannes, Reconvilier, Loveresse et Ligerz (Gléresse) pour l'A5). L'atteinte est toutefois amoindrie par la présence de plusieurs tronçons souterrains. Paradoxalement, ces ouvrages de communication auront permis la création de nombreux milieux naturels de qualité en mesures de compensation. La présence de la ligne à haute-tension Mühleberg-Bassecourt traverse une petite portion de la commune de Petit-Val et constitue également une atteinte majeure impactant la commune de Petit-Val.

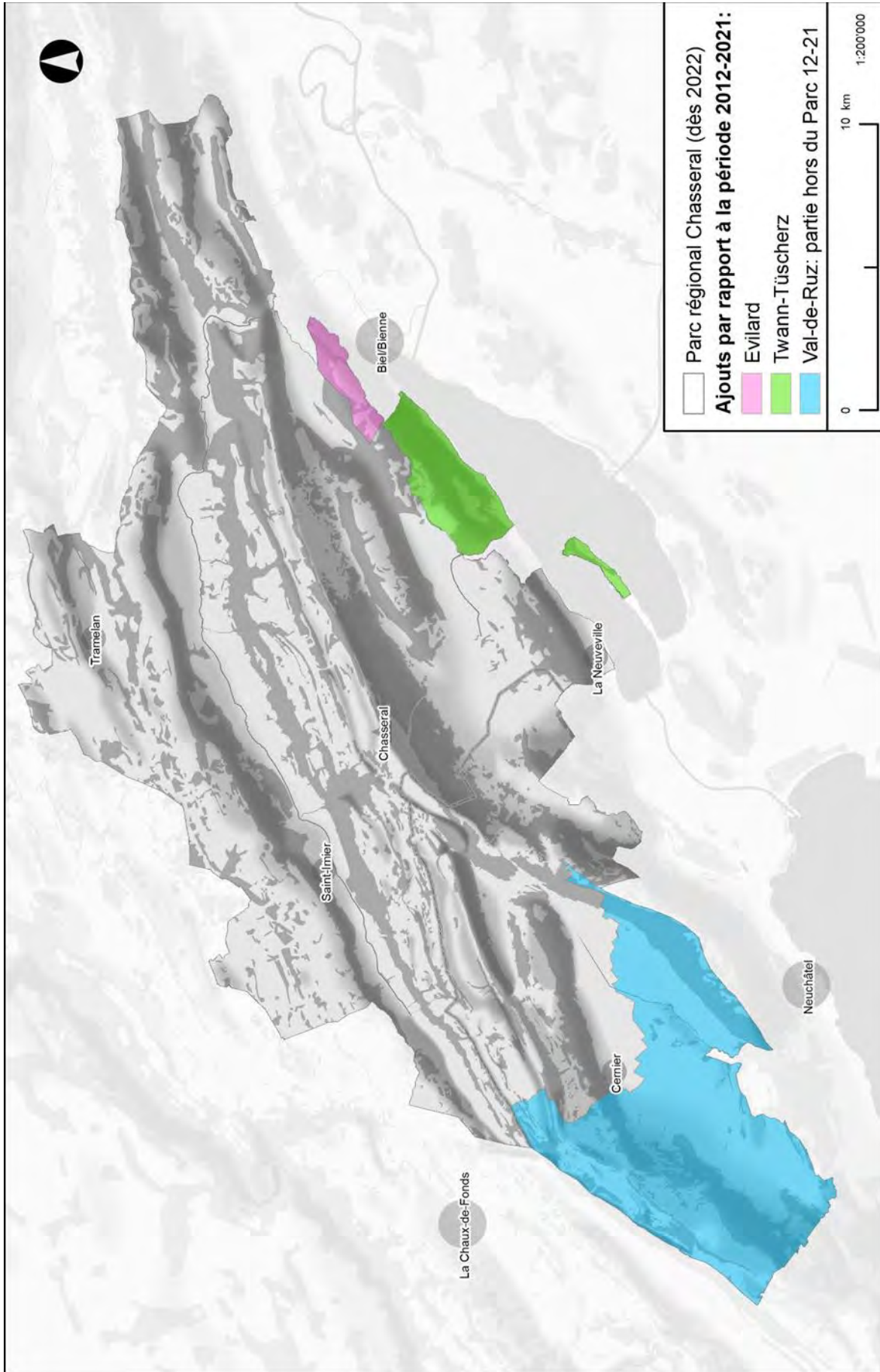
Globalement, l'évaluation dresse un tableau d'un territoire homogène et partiellement adapté mais sans atteintes rédhibitoires non plus. La nature est là sans défiguration majeure, mais influencée par les voies de communication et les pratiques agricoles. Cet état de fait donne une perception de réelle authenticité.

Néanmoins cette situation de zone partiellement adaptée permet de dégager des pistes d'actions qui s'inscrivent dans la lignée des projets en cours menés par le Parc

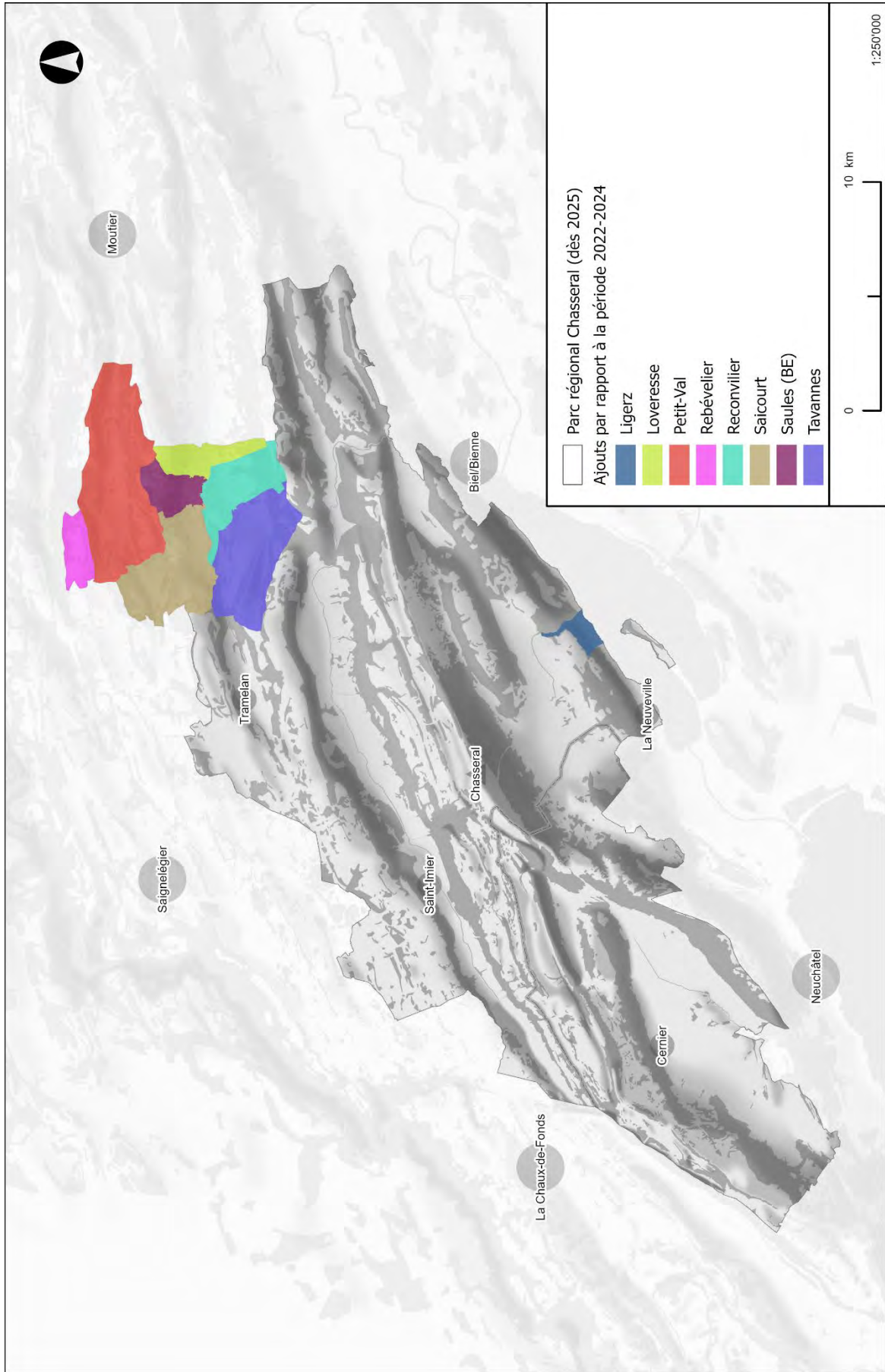
:

- Maintien et régénération de nombreux verger à hautes tiges
- Mises en place de structures (arbres, buissons, murgiers), de jachères et d'ourlets dans les zones agricoles ouvertes banalisées.
- Valorisation du patrimoine bâti
- Accompagnement des communes pour la gestion différenciée des espaces verts au sein des communes

Le tableau synthétique de l'évaluation ainsi que les documents d'évaluation résumés par communes se trouvent détaillées dans l'annexe D1b « évaluation des valeurs naturelles et paysagère, janvier 2025 ».



Carte 1.01: Périmètre du Parc de 2022 à 2024 . Données: swisstopo; fond de carte ©abeg



Carte 1.02: Périmètre du Parc à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 . Données: swisstopo; fond de carte ©abeg

## 1.2.5 Résultats globaux de l'autoévaluation des valeurs naturelles et paysagères

Remarque : ce chapitre ne concerne que le territoire de la Charte 2012-2022. Les territoires futurs ne sont pas concernés par cette analyse.

L'évaluation menée par l'Université de Berne a exploité les données enregistrées sur le site internet dédié à l'outil IBVNL<sup>17</sup>. La synthèse suivante en a été extraite :

Chasseral	Negative		Sans changement			Positive		Nombre total
	-3	-2	-1	0	1	2	3	
1. Paysage d'ensemble perception generale			1%	99%				290
2. Géomorphologie, Geologie				98%	1%			1508
3. Biotopes, Biodiversité				92%	6%	2%	1%	1624
4. Elements historico-culturels			3%	92%	3%	2%		1160
5. Qualité du bâti	1%	8%	10%	79%	1%	1%		348
6. Atteintes majeures				99%				522
7. Autres atteintes			1%	98%				986
8. Morcellement du paysage par les dessertes		5%	14%	81%				58
<b>Nombre total</b>	<b>3</b>	<b>36</b>	<b>97</b>	<b>6136</b>	<b>150</b>	<b>57</b>	<b>17</b>	<b>6496</b>

**Tableau 1.3 Evaluation par l'Université de Berne, Evolution des éléments constitutifs des valeurs naturelles et paysagères entre 2012 et 2019**

Le tableau ci-dessus fait mention d'un total de 6496 éléments constitutifs des valeurs paysagères, réparties en 8 entités. Ces éléments découlent de l'évaluation des valeurs naturelles et paysagères réalisées en 2008 pour chaque commune du Parc.

Pour tous les éléments notés en 2008, une valeur de l'évolution a été attribuée, allant de -3 (évolution fortement négative) à +3 (évolution fortement positive) pour la période 2008 à 2019. Cette évaluation de l'évolution est qualitative et se base principalement sur 3 éléments : la consultation d'experts, la documentation des mesures concrètes réalisées par les principaux acteurs sur le terrain (Parc, communes, bourgeoisie, ONG, etc.) et l'évolution des périmètres des inventaires fédéraux et cantonaux.

### 1.2.5.1 Description des rubriques

#### **Paysage d'ensemble et perception générale**

Il s'agit de l'observation de l'unicité des communes, leur panorama, leur isolement, leur tranquillité et leur dimension historique. De manière générale, très peu de changements ont été constatés. Les éléments évalués sont peu sujets à d'importantes évolutions sur une période de 10 ans. Les évolutions négatives de la rubrique « paysage intact » sont toutes liées à l'implantation de nouvelles éoliennes sur le Mont-Crosin.

#### Géomorphologie, géologie

Il s'agit de la prise en compte des éléments de géomorphologie (dolines, éboulis, sources karstiques, etc.) et du cadre géologique (anticlinal, synclinal, cluse, gorges,

<sup>17</sup> IBVNL : outil d'autoévaluation en ligne avec accès limité, établi par le Réseau des Parcs suisses sous mandat de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV)



etc.) qui font la spécificité des communes et de la région. Ces éléments évoluent peu sur une période de 10 ans. Les changements sont liés principalement à des nettoyages de grottes et dolines, de même que par l'inventaire et la revitalisation de sources karstiques. Ces mesures documentées induisent une évolution positive.

#### Biotopes, biodiversité

Il s'agit d'une évaluation des biotopes, milieux naturels et inventaires nationaux et cantonaux liés à la biodiversité. Les mesures concrètes, réalisées par les différents acteurs sur le terrain, ont un effet positif sur l'évolution des milieux naturels (plantation et entretien de haies, inscription de surfaces agricoles aux projets de réseaux écologiques, création et entretien de milieux humides, etc.). L'analyse des experts indique une évolution majoritairement neutre de la plupart des éléments évalués. Les surfaces inscrites dans les inventaires nationaux et cantonaux se sont étendues, principalement en ce qui concerne l'inventaire national des prairies et pâturages secs (PPS) et l'inventaire cantonal bernois des terrains secs, surtout grâce à des relevés complémentaires dont certains réalisés volontairement par le Parc.

#### Eléments historico-culturels

Il s'agit de la prise en compte des éléments culturels liés aux pratiques traditionnelles de même que des inventaires des voies historiques (IVS) et des biens culturels. Les évaluations sont contrastées, parfois négatives (dégradation des prairies à jonquilles), parfois positives (restaurations de murs de pierres sèches, mesures paysagères et biodiversité dans les pâturages boisés), et parfois plus contrastées selon les communes (diminution des vergers vs. plantations).

#### Qualité du bâti

Il s'agit de l'observation des habitations traditionnelles, de l'état du bâti historique et des nouvelles constructions. L'évaluation de l'évolution de la qualité du bâti est souvent négative pour ce qui est des nouvelles constructions (nouveaux quartiers d'habitations et nouvelles constructions agricoles). C'est un des rares éléments de cette analyse ayant reçu une évaluation négative et qui peut représenter un défi majeur pour l'avenir de la région. Cette évolution négative est liée à l'impact sur le paysage de nouvelles constructions ou quartiers mal intégrés, situés souvent hors du tissu bâti existant et empiétant sur des terres qui étaient restées libres de construction.

#### Atteintes majeures

Il s'agit de la prise en compte des atteintes liées au trafic important (autoroutes, grandes lignes de train, terrains d'aviation), aux infrastructures conséquentes (militaires, sports d'hiver, touristiques), aux modes d'exploitations intensifs (grandes décharges, extractions en carrière et agriculture intensive). Peu de changements sont à noter pour cette rubrique, mis à part l'extension de la carrière Vigier (de nombreuses mesures de compensation ayant un impact positif sont cependant documentées dans la rubrique biotopes et biodiversité). Pour les autres éléments, l'évolution est considérée comme stable sur la période.

#### Autres atteintes

Il s'agit des atteintes ayant un impact moindre par rapport aux atteintes majeures ci-dessus. Les thématiques sont semblables : exploitation agricole et sylvicole, industrie, énergie, transports et tourisme.

La majorité des éléments ont une évolution stable sur la période. La construction de nouvelles éoliennes marque la plus forte évolution négative pour cette rubrique. Il est

à noter que l'assainissement de plusieurs petites carrières a une évolution positive localisée (qui ne ressort pas dans le tableau ci-dessus).

Morcellement du paysage par les dessertes

Il s'agit de la prise en compte du morcellement par les routes et chemin de fer. L'évolution de cette rubrique est exclusivement négative, liée à la construction de nouvelles routes (surtout dans des nouveaux quartiers résidentiels ou à proximité de nouvelles éoliennes), ce qui augmente la densité de la desserte pour les communes concernées.

### 1.2.5.2 Analyse

De manière générale, le tableau 1.03 ci-dessus renseigne sur les tendances de l'évolution durant la période 2008-2019. Les évaluations sont qualitatives (avec consultation d'experts), ce qui rend les comparaisons entre les différentes rubriques délicates. Chacune des rubriques renseigne sur un élément sectoriel d'analyse du paysage. Il reste difficile de déterminer une vue d'ensemble pour la région.

Toutes rubriques confondues, on constate que l'évolution de la majorité des éléments est jugée « sans changement » sur cette période de 10 ans (94% des éléments). Quelques tendances se dessinent tout de même, notamment dans la rubrique biotopes et biodiversité (évolution à tendance positive) et qualité du bâti et morcellement du paysage (évolution à tendance négative).

Globalement peu de changements dans les différentes rubriques

On peut se réjouir de la stabilité et de l'absence de changements globaux. La stabilité au niveau des atteintes majeures témoigne d'une certaine passivité.

Evolution négative pour la qualité du bâti et le morcellement du paysage

Le développement des infrastructures (nouveaux quartiers d'habitations, nouvelles constructions agricoles, routes d'accès) est noté négativement par cet outil. En effet, en faisant abstraction de la conformité et de la nécessité de telles infrastructures, leur impact paysager est négatif, car leur intégration paysagère ou architecturale est peu traitée.

Les compétences du Parc sont limitées dans ce domaine. Mais le constat effectué témoigne du besoin d'un accompagnement des communes, avec comme objectif de trouver des solutions pour freiner ces tendances négatives liées au mitage du territoire en accord avec la nouvelle LAT et à la perte de surfaces vertes (zones non bâties ou surface agricole).

Plusieurs pistes d'actions se retrouvent d'ores et déjà dans les différents projets du Parc, comme par exemple la prise en compte des valeurs paysagères aux abords de village (Val-de-Ruz), la valorisation des espaces verts non bâtis et des tronçons de mobilité douce dans les villages (Tramelan), la réflexion autour de l'utilisation des bâtiments existants (Nods).

A l'avenir, l'implication du Parc, à titre consultatif, dans les processus de révision des plans d'aménagement locaux pourrait permettre d'apporter la réflexion sur ces thématiques durant les phases de planification. Le rôle du Parc dans ces processus doit être établi en partenariat avec les communes

### Evolution positive pour la rubrique biodiversité et biotopes

Ce résultat encourageant montre que de nombreuses actions concrètes favorables à la biodiversité et aux biotopes sont réalisées sur le territoire du Parc. De nombreux partenariats fructueux avec **les communes, les bourgeoisies et d'autres associations** sont à mettre en avant pour expliquer ces résultats, qui vont dans le sens des objectifs stratégiques du Parc, visant à préserver et promouvoir les biotopes et la biodiversité. Ces résultats participent de **surcroît au renforcement de l'infrastructure écologique au-delà des limites du Parc.**

Toutefois, il est important de souligner que certains éléments difficilement quantifiables, en lien avec l'érosion générale de la biodiversité, n'apparaissent pas dans cette évaluation (l'outil d'évaluation ne permet pas leur prise en compte). C'est le cas par exemple de la propagation générale des néophytes, l'intensification locale de l'agriculture ou encore le réchauffement climatique, qui ont tous un impact considérable sur la biodiversité et les biotopes. Malgré les résultats encourageants, le Parc et les autres acteurs doivent poursuivre leurs efforts dans ce domaine.

#### 1.2.5.3 Conclusion

Premièrement, les actions menées sur le terrain ont un effet positif sur l'évolution de **milieux naturels et d'éléments culturels, malgré une érosion globale de la biodiversité à plus large échelle.** Deuxièmement, cette évaluation pointe du doigt quelques **tendances négatives observables à l'échelle de la région, concernant principalement le développement du bâti mais aussi quelques autres éléments** tels que la perte de qualité écologique dans les prairies à narcisses (jonquilles) ou la **disparition de vergers dans certaines communes.** Finalement, l'absence de changement concernant les atteintes importantes montre que ces éléments ne sont que peu prises en compte et que le travail du Parc ne permet pas de limiter la portée de ces atteintes.

#### 1.2.5.4 Perspectives

De ces conclusions découlent :

- la nécessité de poursuivre des projets concrets sur le terrain avec les nombreux partenaires du Parc dans les domaines de la biodiversité et du paysage/patrimoine ;
- la poursuite de la sensibilisation du public aux enjeux actuels qui vont au-delà des questions liées à la biodiversité avec notamment l'énergie, la mobilité, la planification territoriale ;
- le besoin d'accompagner les communes sur les questions du paysage, du bâti et de la planification territoriale.

## 2 UN ENVIRONNEMENT NATUREL DE QUALITÉ

*Préserver et mettre en valeur la nature est l'une des missions existentielles du Parc. Les espaces riches en biodiversité et leur interconnexion doivent être renforcés, notamment en minimisant l'impact global des activités humaines - sans toutefois restreindre les libertés individuelles -, et en promouvant des projets emblématiques en faveur d'espèces animales, végétales ou d'habitats à forte valeur émotionnelle.*

### Préambule

La biodiversité comprend la diversité génétique au sein des espèces, la diversité des espèces et des écosystèmes. Le Parc agit principalement au niveau des écosystèmes, tout en utilisant des espèces emblématiques pour promouvoir des modes de gestions favorables à la biodiversité et pour mieux sensibiliser. Il travaille en complément aux politiques sectorielles existantes, en conseillant et en offrant un appui technique aux acteurs de terrain : agriculteurs, forestiers, communes, habitants, etc.

Grâce au projet-pilote d'infrastructure écologique (IE), mené avec le Parc du Doubs en 2016-2017 sur mandat de l'OFEV, le Parc possède un état des lieux détaillé de son infrastructure écologique<sup>18</sup> : les principales richesses naturelles sont identifiées, de même que les lacunes concernant leur conservation ou leur connaissance, et des pistes d'action sont formulées, pour le Parc mais aussi pour les cantons et communes. Cette étude ne concerne toutefois que le territoire formé pendant la période 2012-2021. Les communes rejoignant le Parc en 2022 et janvier 2025 n'ont hélas pas été couvertes par ce diagnostic, hormis la commune de Val-de-Ruz.

Ce projet a permis de renforcer le rôle du Parc dans le domaine de la biodiversité, en pointant les actions possibles à mettre en œuvre. Plusieurs actions nouvelles sont en cours de réalisation depuis 2018 et se prolongeront avec la nouvelle charte. Avec les actions menées dans les premières années du Parc en collaboration avec les agriculteurs et les forestiers, l'analyse IE constitue donc la base des travaux du Parc dans le domaine de la biodiversité pour les prochaines années.

Le thème du changement climatique va sans aucun doute monter en puissance ces prochaines années, et impliquer aussi les travaux du Parc en lien avec la biodiversité. En plus d'intégrer les dernières connaissances sur le sujet dans son action habituelle, le Parc souhaite dans un premier temps être actif sur des projets-pilotes dans ce domaine, en partenariat avec des instituts de recherche<sup>19</sup> et ses partenaires régionaux, notamment l'association de commune Jura bernois. Bienne qui développe un plan climat sur tout le Jura bernois depuis fin 2020.

---

<sup>18</sup> <https://nature-doubs-chasseral.ch>

<sup>19</sup> Voir chapitre 6

## 2.1 PARTIE A : ETATS DES LIEUX

### 2.1.1 Situation sur le territoire du Parc

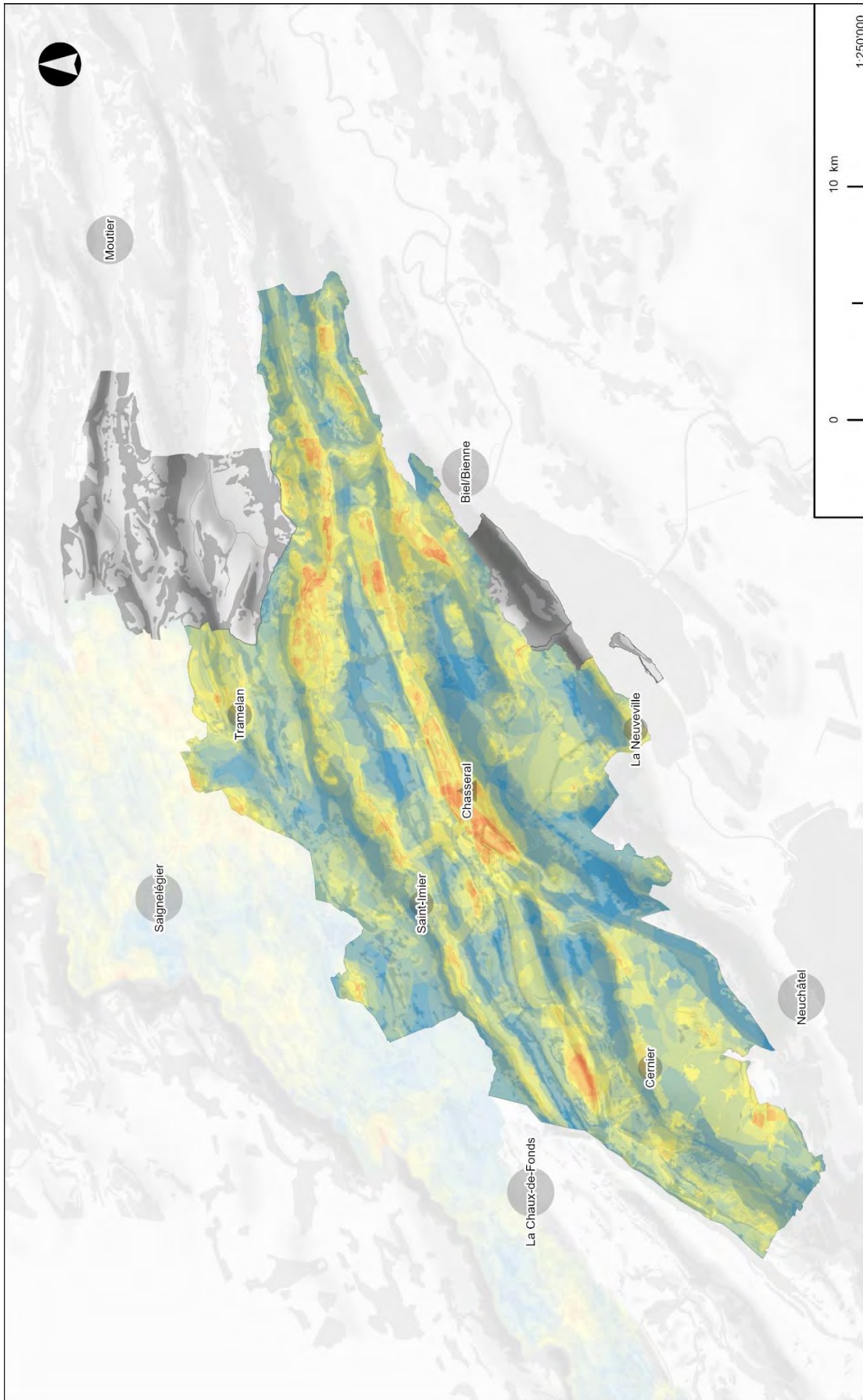
#### **2.1.1.1 Etat de de la biodiversité et de l'infrastructure écologique** dans le Parc régional Chasseral

##### **Objectifs cumulés des 15 plans d'actions**

Comme mentionné plus haut, le Parc a réalisé en 2016-2017 un projet-pilote d'analyse de l'infrastructure écologique. Une synthèse des résultats de ce projet figure en annexe E2. La carte 2.01 présente la superposition de tous les objectifs qui ont été définis dans les 15 plans d'actions résultant de ces deux années d'études. Elle met en évidence les secteurs qui présentent le plus d'enjeux d'un point de vue de l'infrastructure écologique. Plus on va vers le rouge, plus les priorités d'action sont multiples.

On sait que la biodiversité se maintient mieux dans les secteurs qui présentent des milieux naturels étendus et diversifiés. Cette carte est ainsi un bon outil de réflexion globale pour orienter l'action future des cantons, des communes et du Parc. En effet, des mesures réalisées dans les secteurs en rouge auront potentiellement une meilleure efficacité sur la biodiversité, notamment parce qu'elles contribueront à renforcer la mosaïque de milieux naturels ou semi-naturels.





Carte 2.1: Opportunités ou besoins d'action pour la biodiversité selon le diagnostic sur l'infrastructure écologique 2016-2017. La gradation va de bleu (1=1 faible ) à 15 (rouge= fort) en passant par le jaune. Twann-Tüscherz, Ligerz ainsi que Loveresse, Petit-Val, Rebévelier, Saicourt, Saules et Tavannes n'ont pas été incluses à l'étude. Fond de carte: ©abeguvin.ch

## Synthèse quantitative de l'état souhaité de l'IE

Au niveau quantitatif, la Confédération s'est engagée, en signant les objectifs d'Aichi de la Convention sur la diversité biologique (CBD)<sup>20</sup>, à avoir au moins 17% de son territoire protégé ou géré en priorité en faveur de la biodiversité. Ces 17% « d'aires centrales » ou « aires protégées » ne sont pas explicitement définies dans le droit suisse. Toutefois on peut dire que les aires protégées sont formellement placées sous protection par un acte d'autorité publique (par exemple décision, plan d'affectation). Leur périmètre doit être clairement défini et les objectifs de protection dûment formulés.

Le tableau 2.1.1.1 ci-dessous montre que, selon la classification retenue dans le projet IE<sup>21</sup>, les 17% d'aires centrales ne sont pas atteints dans le Parc Chasseral : elles se montent à 12% (selon les données de 2016). L'augmentation nécessaire est de 23.25 km<sup>2</sup>. Cette augmentation concerne surtout le domaine forestier : des réserves forestières font encore défaut selon les objectifs fédéraux (actuellement 5.6% de la surface forestière sans les pâturages boisés est en réserve, contre un objectif de 10%). On relèvera aussi que cette évolution est en cours, les cantons étant actifs dans la mise en place de nouvelles réserves forestières.

Il faut aussi mentionner la grande quantité d'aires de mise en réseau, sur lesquelles le potentiel d'augmentation de la qualité est très élevé. Les aires de mises en réseau sont souvent gérées de manière favorable à la biodiversité ; il s'agit par exemple des surfaces de compensations écologiques exploitées par les agriculteurs, des talus d'infrastructures, des petites structures, etc.

Ces surfaces déjà favorables ou potentiellement favorables pour la biodiversité, mais dont la qualité ou le statut sont actuellement insuffisants, constituent une part relativement importante d'environ un cinquième du territoire.

C'est surtout sur l'optimisation de ces éléments-là, qui ne sont pas protégés par un acte contraignant, qu'il convient de mettre un maximum d'énergie et que le Parc peut agir en particulier.

	Situation actuelle		Augmentation nécessaire		Etat souhaité	
	Surfaces [km <sup>2</sup> ]	%	Surfaces [km <sup>2</sup> ]	%	Surfaces [km <sup>2</sup> ]	%
Aires centrales	55.11	12.0	23.25	5.0	78.36	17.0
Aires de mise en réseau	130.41	28.3	3.60	0.8	134.01	29.1

Tableau 2.1.1.1: Aires centrales et de mise en réseau actuelles et état souhaité pour le Parc Chasseral, selon données 2016. ( les communes qui ont rejoint le Parc en 2022 et celles qui viendront en 2025 ne sont pas intégrées dans ce tableau)

<sup>20</sup> <https://www.cbd.int/doc/strategic-plan/2011-2020/Aichi-Targets-FR.pdf>; consulté le 25.8.2020.

<sup>21</sup> Annexe D2 « infrastructure écologique Doubs-Chasseral ». Voir [www.nature-doubs-chasseral.ch](http://www.nature-doubs-chasseral.ch) et dossier intégral sous [www.parcchasseral.ch](http://www.parcchasseral.ch), onglet « parc », page 219 Charte 2022-2031

### Biotopes protégés et autres outils législatifs

Les cartes 1 à 3 en annexe D3 montrent les surfaces protégées par des textes de loi, respectivement au niveau fédéral, cantonal ou communal ainsi que les corridors faunistiques.

Il s'agit d'éléments fondamentaux de l'infrastructure écologique et d'outils de mise en œuvre très importants. Les aspects quantitatifs (proportions par rapport à la surface du Parc) sont par contre traités de manière plus pertinente dans l'analyse effectuée dans le cadre du projet Infrastructure écologique réalisé sur les Parcs Chasseral et du Doubs en 2016-2017. Les aires centrales et de mise en réseau y sont notamment définies et calculées de manière précise (cf. ci-dessus et tableau détaillé des plans d'action et mesures en annexe D2 « infrastructure écologique Doubs-Chasseral »). Ces valeurs sont plus pertinentes que les proportions isolées de chaque inventaire.

### Zones nationales et cantonales de protection et de tranquillité pour la faune sauvage

Le district franc de la Combe Grède et la zone bernoise de protection de la faune sauvage « Chasseral » sont les plus importantes pour la protection de la faune contre les dérangements dus aux activités de loisirs. Elles restreignent partiellement les activités de loisir, en particulier hivernales.

### Faune et corridors faunistiques

Le périmètre du Parc offre une continuité non ou très peu perturbée sur l'ensemble de son territoire au niveau des corridors faunistiques. Le point noir pour la circulation de la faune le plus proche se situe entre Le Landeron et Cressier. La carte 4 en annexe D3 montre les corridors faunistiques sur le territoire du Parc.

De par sa construction récente, l'autoroute A16 a bénéficié de mesures de compensations qui ont permis de préserver les axes de liaison importants entre les massifs du Chasseral et du Weissenstein, au travers des gorges du Taubenloch, et entre le Chasseral et le Montoz au travers des gorges de Tournedos.

Un axe de liaison d'importance régionale pourrait être affaibli avec le développement de la zone industrielle de La Clé, à Saint-Imier. Des mesures de franges urbaines pourraient atténuer les effets négatifs.

En dehors de ce secteur, avec l'entrée en vigueur en 2014 de la nouvelle LAT, le risque d'étalement urbain et de mitage du territoire a été fortement réduit. En effet, la plupart des communes du Parc ne pourront pas créer de nouvelles zones à bâtir dans les 15 prochaines années selon les nouvelles normes applicables de la LAT<sup>22</sup>.

### Réglementations pour la chasse et la pêche, grands prédateurs

La réglementation concernant la chasse et la pêche est une compétence cantonale. Le Parc collabore avec les gardes-faune et gardes-pêche du Jura bernois et les aide, au besoin, dans la résolution de conflits entre les différents usages du territoire et leur impact sur la faune.

Concernant les conflits avec les grands prédateurs, seul le lynx est actuellement vraiment présent dans la région. Les populations de gibier ont naturellement subi des modifications par rapport à la période avant le lynx, mais en général, l'équilibre semble assez raisonnable. Des attaques sur les rares troupeaux de chèvres ou moutons de la région sont cependant assez régulières.

---

<sup>22</sup> CRTU 2021 en cours d'approbation.

Par rapport au bétail, avec le retour probable du loup à moyen terme, la faible densité en élevage ovin/caprin est un avantage, d'autant plus que les attaques du loup sur des veaux sont rares. La présence du loup ne devrait donc pas énormément modifier les équilibres actuels entre élevage et grands prédateurs. L'impact du loup sur la pratique de la chasse est par contre difficile à estimer dans le contexte de l'Arc jurassien vu la faible expérience actuelle.

### 2.1.1.2 Evolution constatées et prévues en lien avec la biodiversité

#### Gestion et exploitation forestières

Une augmentation des réserves forestières et des îlots de vieux bois conventionnés par les cantons est constatée ces dix dernières années, parfois grâce à l'appui direct du Parc. Cette tendance devrait encore se poursuivre. La surface en réserve ne représente en 2016 qu'un peu plus de la moitié des objectifs de la Confédération.

Le plus souvent, l'exploitation du bois est déficitaire. La recherche de solutions à ce problème persistant prend différentes tournures. La mécanisation en est une : les machines sont devenues plus lourdes et ces dernières années, l'accent est mis sur la mécanisation en montagne, avec des machines pouvant accéder à des pentes de plus en plus importantes.

Pour rentabiliser les coupes de bois, des martelages nettement plus forts que d'habitude sont réalisés par endroits, avec parfois des conséquences non négligeables sur la biodiversité : moins de vieux arbres, perturbation importante du milieu, plus de lumière au sol etc.

Ces prochaines décennies, des phénomènes de sécheresse et de dégâts aux essences les plus sensibles (épicéa, sapin blanc, hêtre) sont prévisibles, comme cela se voit depuis 2018 ou 2015. Ce phénomène correspond avec les prévisions des effets du changement climatique sur les forêts, avec lequel les acteurs forestiers doivent impérativement composer. L'augmentation de bois mort en forêt qui en résulte peut être positive pour la biodiversité, mais les risques augmentent aussi, comme l'apparition d'espèces néophytes en forêt ou le recul des espèces liées aux forêts de montagne. Ce dépérissement des forêts pose surtout un évident problème existentiel à une économie forestière déjà en difficulté – et grâce à laquelle des actions nécessaires pour la biodiversité sont possibles.

#### **Conflits d'usages**

La pratique de loisirs en forêt (randonnée, VTT, course à pied, ski de randonnée, raquettes, escalade) est sans conteste en augmentation dans la région, notamment dans les sites connus pour leur beauté, comme le massif du Chasseral, les pâturages boisés de la Montagne du Droit, le secteur de La Vue-des-Alpes, etc. Une pression accrue sur certaines espèces menacées et sensibles (bécasse, gélinotte, grand-duc d'Europe, faucon pèlerin, aigle royal) est prévisible et devra être prise en charge.

#### Agriculture

L'exploitation agricole dans le Parc est soumise aux mêmes conditions et contraintes que dans le reste de la région. Pour la biodiversité en zone agricole, cela signifie entre autres que la tendance générale de recul des espèces spécialisées se poursuit, malgré des efforts souvent importants entrepris par les exploitants, qui suivent notamment les recommandations des politiques agricoles.

Diverses évolutions structurelles sont aussi en cours ou prévisibles, avec un impact sur la biodiversité :

- Diminution du bétail laitier en faveur de vaches mères : cette évolution, liée au prix du lait notamment, est en cours depuis plusieurs années, même si les producteurs qui peuvent fournir du lait en AOP (Gruyère, Tête de Moine) sont moins touchés. Pour la biodiversité, le changement peut être positif (races à viande moins exigeantes que les laitières pour les herbages), mais il peut remettre aussi parfois en cause la traditionnelle répartition du bétail, qui comprend notamment de nombreuses génisses en estivage, moins exigeantes et plus mobiles que les vaches mères.
- Intensification à moyenne altitude : en fonds de vallées, l'agriculture peut déjà être considérée comme relativement intensive, alors que sur les crêtes, notamment grâce aux contraintes légales liées à la zone d'estivage, elle est encore traditionnelle et extensive. Entre ces deux extrêmes, les pâturages et prairies situés aux altitudes moyennes (800 à 1100 m d'altitude) sont en voie d'intensification : drainages, hersages, sursemis, girobroyages de petites surfaces ou d'obstacles comme des pierres affleurantes, transformation de pâturages en prairies, fauches « d'amélioration » de grandes surfaces en pâturages d'estivages sont quelques tendances qui se dessinent clairement et qui contribuent au recul de la biodiversité dans ces secteurs.
- Davantage de bio : la conversion en agriculture biologique devrait se poursuivre dans la région, entre autres pour des questions économiques. Cette évolution est positive pour l'environnement, et probablement aussi pour la biodiversité, même si les phénomènes d'intensification cités plus haut peuvent être constatés aussi bien chez des exploitants bio que conventionnels.

Comme ailleurs il est difficile de savoir, à moyen et long terme, quelle sera l'influence sur la biodiversité des modifications de politique agricole et des changements dans les entreprises agricoles (changements de génération, adaptation des outils de production aux marchés, etc.).

L'agriculture est en constante évolution, ses changements ont des influences sur l'environnement qui seront probablement positives ces prochaines années (agriculture plus liée aux conditions des sols et des sites, baisse des intrants, durabilité renforcée des sols et de la matière organique, etc.). Cependant, ces modifications n'auront pas forcément de répercussions rapides et directes sur la biodiversité au sens strict, comme par exemple sur la situation des espèces cibles OEA<sup>23</sup>.

## **Cours d'eau, milieux humides**

### Sources

Avec les réseaux d'adduction d'eau et les nouveaux puits et réservoirs de grandes capacités – comme par exemple le puits des Sauges, à Saint-Imier – d'anciens captages ont perdu ou perdent leur utilité première. Des possibilités de revitalisation importantes s'ouvrent ainsi parfois. Sur la commune de Tramelan, par exemple, des sources avec des débits importants (et donc potentiellement très favorables pour le développement d'espèces rares) sont à l'étude en vue d'une revitalisation.

### Cours d'eau

L'espace réservé aux eaux devrait permettre une amélioration de la biodiversité en lien avec les rivières. Par contre, seule une gestion différenciée de cet espace

<sup>23</sup> OFEV et OFAG 2008: Objectifs environnementaux pour l'agriculture. A partir de bases légales existantes. Connaissance de l'environnement n° 0820. Office fédéral de l'environnement, Berne: 221p.



permettra de le rendre vraiment favorable à la biodiversité, par exemple par la création de cordons boisés (arbres taillés en têtards) ou autres.

Les cantons ont adopté une stratégie et de grands travaux de revitalisation sont prévus :

une amélioration de la qualité écologique des principaux cours d'eaux présents dans le Parc est donc attendue, par exemple sur la Suze à Sonceboz-Sombeval, ou comme c'est déjà le cas sur une partie du Seyon.

La Birse, fait également l'objet d'un plan directeur de eaux, élaboré par le canton de Berne. Son entrée en vigueur est prévue pour 2024<sup>24</sup>.

L'amélioration des traitements des micropolluants ainsi que la diminution espérée des produits phytosanitaires (dans l'agriculture comme dans les communes et chez les privés) devraient contribuer à améliorer la qualité des eaux.

Les associations locales de protection de la nature ou les associations de pêcheurs sont de plus en plus actives dans la surveillance environnementale des rivières et leurs actions pourraient aussi contribuer à renforcer la biodiversité des cours d'eau (mise en œuvre de petites structures dans les rivières).

Par contre, les sécheresses estivales, conséquence des changements climatiques, présentent un risque pour nos cours d'eau, accentuant le phénomène d'étiage et mettant en danger certaines espèces. Ce régime de basses eaux en fin d'été (les rivières du massif de Chasseral vont passer d'un régime nivo-pluvial à un régime pluvial de transition<sup>25</sup>) sera la norme selon les prévisions des études à ce sujet.

Au niveau régional, il n'y a pas de vue d'ensemble ou de stratégie liées à l'utilisation de l'eau. La biodiversité des cours d'eau dépendra de plus en plus de mesures globales de mitigation des effets du changement climatique et de gouvernance de la ressource « eau » par bassins versants<sup>26</sup>.

### Milieux humides ouverts

De grands efforts sont fournis par les cantons pour la revitalisation des tourbières et pour assurer leur maintien à long terme, par exemple sur la Tourbière de la Chaux, à Tramelan, dès 2020. Une grosse revitalisation a aussi été menée par Pro Natura aux Pontins. Ces travaux ont souvent des effets positifs très rapides sur la biodiversité.

Sur les grands objets, on peut donc s'attendre à une amélioration de la situation et à un rétablissement – au moins partiel – des fonctionnalités des hauts-marais ces prochaines années, grâce aux financements de la Confédération.

Pour les objets plus petits, la situation est plus inquiétante. Certaines tourbières ne pourront peut-être plus être revitalisées par manque d'eau. Pour les petits bas-marais et les objets humides moins rares comme les calthions, la situation n'est toujours pas idéale. Ils sont sous pression en raison de petits drainages souvent peu visibles ou disparaissent suite aux phénomènes de déprise agricole et de changement climatique (assèchement de sources, embroussaillage, etc.).

---

<sup>24</sup> Canton de Berne, Office des Ponts et Chaussées, élaboration du plan directeur des eaux de la Birse, <https://www.gewaesserrichtplaene.bvd.be.ch/de/start/region-jura-bernois/plan-directeur-des-eaux-de-la-birse.html>, consulté le 14 février 2024

<sup>25</sup> OFFICE FEDERAL DE L'ENVIRONNEMENTR (OFEV) (éd.), 2012: Impacts des changements climatiques sur les eaux et les ressources en eau. Rapport de synthèse du projet «Changement climatique et hydrologie en Suisse» (CCHydro). Office fédéral de l'environnement, Berne. Connaissance de l'environnement n° 1217: 76p.

<sup>26</sup> OFFICE FEDERAL DE L'ENVIRONNEMENT 2012: Gestion par bassin versant. Guide pratique pour une gestion intégrée des eaux en Suisse. Office fédéral de l'environnement, Berne. Connaissance de l'environnement n° 1204.

### Sites à batraciens

La réalisation de mesures par les cantons dans les sites à batraciens d'importance nationale est prioritaire pour ces espèces. L'entretien et la création de nouvelles mares sont le fait de nombreux acteurs (communes, écoles, privés, ONG, sociétés d'embellissements, bureaux spécialisés, etc.). L'effet conjugué de ces différents acteurs et la création de petites structures dans le paysage devraient améliorer – du moins localement – les conditions d'existence des batraciens dans le Parc.

### Biodiversité en milieu bâti et attenants aux infrastructures

D'un point de vue des pratiques et de la gestion des espaces urbains, la situation de la nature en ville est contrastée. D'un côté il y a des évolutions favorables : des citoyens plus informés sur la biodiversité ou des mesures d'entretien différencié des surfaces vertes. D'un autre côté, certaines évolutions sont moins favorables : comme la rénovation de bâtiments ne tenant pas compte des espèces nicheuses présentes, des aménagements privés aseptisés de style « jardin japonais », les objectifs de densification de la LAT pouvant conduire à des projets immobiliers ne prenant pas en considération le besoin de conservation des espaces verts et de grands arbres dans la zone à bâtir.

La problématique de la nature en ville n'est actuellement pas prise en compte dans les planifications communales. Un fort potentiel d'amélioration à ce niveau est possible. Des stratégies « climat / nature en ville », permettant de traiter de cette problématique devraient voir le jour durant la durée de la prochaine Charte. La densification voulue par la LAT devrait être accompagnée par une prise en compte de la biodiversité au village<sup>27</sup>. Dans les communes, des stratégies et outils seront sans doute établis ces prochaines années sur la question de la biodiversité. Malgré cette absence dans les planifications, plusieurs communes montrent déjà un intérêt croissant pour un entretien différencié de leurs espaces verts.

### Atteintes graves actuelles ou à prévoir

En termes de biodiversité, il n'y a pas d'atteintes graves à attendre dans le Parc pour ces prochaines années en raison de destruction directe d'habitats. On relèvera toutefois les quelques grands chantiers suivants pouvant avoir un impact.

### Tunnels de Gléresse (ferroviaire) et de Twann (routier)

Les portiques d'entrée de ces ouvrages prévus ces prochaines années se situent dans l'objet IFP « rive nord du lac de Biemme » et sur des milieux naturels sensibles. Les mesures de compensation sont importantes. Une partie des habitants reste toutefois opposée à ces projets, en particulier au tunnel routier de Twann-Tüscherz.

### Parcs éoliens

De manière très globale, si de nombreux parcs éoliens devaient être réalisés dans la région, un impact peut être attendu sur plusieurs espèces (oiseaux nicheurs par exemple). En plus de la destruction locale d'habitats de valeur (petits secteurs de pâturages secs utilisés par l'alouette lulu par exemple), c'est souvent les questions d'accès et l'augmentation des activités de loisirs qu'elles engendrent qui sont

---

<sup>27</sup> A relever qu'avec la nouvelle LAT (loi fédérale sur l'aménagement du territoire), presque aucune commune bernoise du Parc ne pourra étendre sa zone à bâtir dans les 15 prochaines années, selon les nouvelles normes applicables de la LAT (Conception régionale des transports et de l'urbanisation (CRTU) 2021, en cours d'approbation)

redoutées par les défenseurs de la biodiversité (par exemple l'impact sur les tétraonidés). Le risque de collisions avec de grandes espèces (grand-duc d'Europe, aigle royal, milan royal), avec les migrateurs et avec les chauves-souris est aussi mentionné. Il est difficile, au stade de projet et de planification actuels, d'évaluer correctement les conflits potentiels en regard des compensations qui seront mise en place pour ces espèces.

### Décharges et site pollués

Avec les communes de Tavannes et de Reconvilier, le territoire du Parc connaîtra une nouvelle décharge d'importance avec le site de Celtor. Cette entreprise, en plus du service habituel de gestion des déchets pour les communes, assurent également le stockage de mâchefer venant d'autres régions.

Par ailleurs, le site de l'usine de la « Boillat », actuellement « Swissmetal », de par son activité industrielle passée, notamment son haut-fourneau a entraîné une pollution de surface des terres du site lui-même et de parcelles à proximité. Des travaux d'assainissement ont démarré en 2022.

### Atteintes dues aux changements climatiques

Il est trop tôt actuellement pour avoir une idée des atteintes possible à ce niveau, même si les sécheresses de ces dernières années entraînent notamment un dépérissement forestier important, conforme aux prévisions climatiques pour la forêt à moyen terme. Si le massif du Chasseral sera moins ou moins vite touché que d'autres régions de Suisse grâce à son altitude moyenne relativement élevée et l'absence de dangers naturels tels que la fonte du pergélisol, ce serait une erreur de ne pas rapidement prendre conscience des problèmes que l'évolution actuelle du climat pose en termes de conservation de la biodiversité. En effet, des rivières de l'Arc jurassien sont de plus en plus souvent en situation d'étiage sévère ou total, des essences forestières sont très fragilisées par le manque d'eau, etc.

On relèvera aussi que les espèces liées à certaines conditions climatiques d'altitude ont une forte propension à s'établir de plus en plus haut pour trouver des conditions de vie valable. Cette problématique est bien connue au niveau des oiseaux du massif alpin. On peut prévoir par analogie que les espèces liées au climat de type subalpin des montagnes jurassiennes ne trouveront peut-être plus les conditions favorables à leur développement dans les années futures.

## 2.1.2 Mesures notables réalisées les dix dernières années en matière de biodiversité

### 2.1.2.1 Mesures réalisées par le Parc

Positionnement et méthodes de travail

#### **Une action concrète dans l'optique de la conservation de la biodiversité**

Le Parc cherche à avoir un véritable effet sur la diversité des espèces et des habitats de son territoire. Le volet « nature » du Parc se concentre ainsi sur la conservation de la biodiversité au sens strict. Les aspects anthropologiques de l'environnement et de la nature, comme p.ex. la beauté de l'environnement, la diversité dans l'élevage ou l'agriculture, la sensibilisation des jeunes à la nature, sont traités quant à eux dans les

volets « paysage et patrimoine » ou « sensibilisation et éducation ». Cette distinction permet de renforcer l'impact respectif de chacun des volets.

#### Des actions en complémentarité

Financé en partie par de l'argent public selon l'Ordonnance sur les Parcs d'importance nationale, le Parc se positionne généralement en complément des politiques publiques sectorielles de protection de la nature de biodiversité en forêt etc. Il ne s'occupe pas des tâches allouées aux services cantonaux mais travaille en partenariat avec ces derniers pour compléter et optimiser leur action.

#### Travailler sur les lacunes

Le Parc comble des vides laissés par les politiques sectorielles, dans le but d'améliorer la biodiversité. Par exemple, les paiements directs agricoles dédommagent l'entretien de milieux naturels et de structures. Le Parc soutient plutôt la mise en place de nouveaux éléments de structure (comme des tas d'épierrage ou de branches, des plantations de haies), tout en renvoyant aux paiements directs agricoles pour leur entretien par la suite.

#### Expérimentation et projets-pilotes

Le Parc mène des actions expérimentales qui peuvent être reprises par d'autres acteurs, publics ou privés.

#### Des méthodes éprouvées

- Conseil, dialogue et volontariat :  
Le Parc ne travaille qu'avec des partenaires volontaires, sans moyen de contrainte ou interdiction. C'est par le dialogue avec les acteurs de terrain que les actions peuvent se réaliser. Le conseil spécialisé, les connaissances pointues sur les bonnes pratiques et sur les exigences des espèces et habitats cibles permettent aux actions d'être pertinentes et efficaces.
- Connaissance et mobilisation des outils de financement :  
La plupart des actions en faveur de la biodiversité ont un coût. Bien connaître les mécanismes et outils de financement publics – par exemple les paiements directs agricoles – et les possibilités de financement par des organismes privés est une des tâches du Parc. Réaliser les démarches pour obtenir ces financements ou assister les acteurs possibles pour les obtenir est aussi une tâche effectuée par le Parc.
- Actions exemplaires :  
Le Parc ne veut pas seulement réaliser lui-même des actions en faveur de la nature. Par des actions exemplaires – entretiens de haies, protection et revitalisation de sources par exemple – il veut inciter les collectivités et autres acteurs à se lancer eux aussi dans des travaux de ce type.
- Etudes de base sérieuses :  
Comme institution présente à long terme dans la région, le Parc se repose sur des bases solides pour définir ses actions : diagnostic de l'infrastructure écologique en 2016-2017, collaboration avec des instituts de recherche pour identifier les sites importants pour l'alouette lulu ou la gélinotte des bois, etc. Ce travail de fond permet d'éviter une dilapidation des moyens et de concentrer les efforts selon les besoins.
- Fort ancrage régional :  
Association fondée en 2001, le Parc s'appuie sur des partenariats solides et de longue durée avec de nombreux acteurs clé de la région : les communes, bien évidemment, mais aussi les bourgeoisies, services cantonaux, gardes forestiers

ou les agriculteurs. Cet ancrage est un capital précieux et indispensable à un travail durable.

Un exemple avec les réserves forestières : le canton de Berne et les propriétaires forestiers ont désigné le Parc comme responsable de la gestion des réserves forestières partielles Chasseral nord et Chasseral Sud. Les mesures de valorisation de l'habitat, réalisées par les propriétaires en général, sont financées par l'Office des forêts (biodiversité en forêt). Le Parc facture le travail administratif de gestion de la réserve aux propriétaires. Par contre, il prend à sa charge l'accompagnement technique et scientifique des mesures par des spécialistes internes et externes à l'équipe du Parc. Des spécialistes des thématiques traitées peuvent ainsi accompagner les gardes forestiers aux martelages, pour que les mesures financées par l'Office des forêts soient les plus efficaces possibles pour les espèces cibles.

Les paiements directs dans l'agriculture prévoient par exemple toute une série de mesures d'entretien des milieux naturels. De son côté, le Parc finance par contre la création de nouvelles petites structures en zone ouverte, comme des haies, des tas de bois ou de pierres. L'entretien de ces dernières peut par la suite être dédommagé par les paiements directs.

Un travail important de relevé, de priorisation et de marquage d'arbres-habitats chez les propriétaires forestiers intéressés a par exemple débuté en 2018. Les données récoltées ont pu être intégrées dans un projet-pilote de l'Office des forêts bernois, visant à définir les modalités de dédommagement des arbres-habitats par le canton. Le projet-pilote lui-même s'était partiellement inspiré du travail mené dans le Parc sur ce sujet.

Autre exemple : les études pour des plans de gestion intégrée PGI des pâturages boisés sont partiellement financées par le service forestier. Pour un pâturage spécialement riche en espèces (comme Les Voigières, à Orvin), le Parc a financé une étude complémentaire pour documenter au mieux les richesses naturelles du site et les intégrer aux mesures planifiées. Finalement, on peut mentionner le travail pionnier du Parc sur la thématique des sources, pour l'instant absentes de la législation liée à la protection de la nature.

Autre exemple, en 2006-2007, le Parc a financé la réalisation de plans de gestion intégrée des pâturages boisés. Ce type de financement a par la suite été repris par l'Office des forêts du canton de Berne dès 2010. Le Parc reste invité aux groupes de travail lors de la réalisation de ces plans, mais le financement est désormais passé dans le domaine public.

### **2.1.2.2 Mesures réalisées par d'autres acteurs**

Le Parc n'est évidemment pas le seul acteur actif dans la promotion et la préservation de la biodiversité dans la région. Les actions et les outils des cantons et de la Confédération sont déjà décrits plus haut. On relèvera ici uniquement les projets importants des cantons ou de tiers en faveur de la biodiversité dans la région.

- Lutte contre les néophytes le long de la rive nord du lac de Bière (Service de promotion de la nature SPN du canton de Berne). Les néophytes sont un problème important sur la rive nord du lac. Un projet test sur la commune de



Gléresse vise à explorer les pistes possibles. Le syndicat des eaux de la Suze est également actif sur les bandes limitrophes à ce cours d'eau.

- Revitalisation de marais : la partie du marais des Pontins appartenant à Pro Natura a fait l'objet d'une très importante revitalisation en 2018.
- Revitalisation de cours d'eau : le Seyon (Prés Maréchaux) et la Suze ont été revitalisés sur des portions de cours d'eau importants.
- Mesures de compensation : divers projets régionaux ont causé la destruction de milieux naturels et ont été accompagnés de mesures de remplacement ou de compensation.
  - On peut par exemple citer Vigier Ciments SA à Péry-La Heutte, qui met en œuvre un programme important de mesures de compensation liées aux extensions successives de la carrière de la Tschärner.
  - Les projets éoliens, en particulier le repowering de Mont-Soleil, ont aussi mis en place des mesures de compensation d'une certaine ampleur.
  - La réalisation de la Transjurane a donné lieu à de nombreuses mesures de compensation dans la vallée de Tavannes ainsi qu'à la réalisation d'un important remaniement agricole entre 1993 et 2018 sur les communes de Tavannes, Reconville et Loveresse

## 2.2 PARTIE B : ENJEUX ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES

### 2.2.1 Enjeux

Pour la région

<p><b>Forces</b> Un milieu habité dans une grande <b>mosaïque d'habitats</b> Des milieux riches en quantité encore assez élevée (prairies sèches, tourbières, etc.)</p>	<p><b>Faiblesses</b> Certaines zones protégées dont la qualité reste faible Tendance au recul général de la biodiversité</p>
<p><b>Opportunités</b> Une prise de conscience grandissante de <b>l'importance de la biodiversité</b> Des moyens publics en augmentation pour la biodiversité</p>	<p><b>Risques</b> Une balance des intérêts favorisant <b>d'abord les aspects économiques</b> <b>L'évolution climatique</b> qui menace certains milieux/espèces</p>
<p><b>Enjeux : la région se rend compte du potentiel que recèle sa biodiversité par rapport à d'autres régions de Suisse</b></p>	

## Pour le Parc

<p><b>Forces</b> Une réelle expérience en matière de gestion de la nature acquise les dix années passées</p> <p><b>Le diagnostic de l'infrastructure écologique propose un cadre établi de développement d'actions</b></p> <p>Un rôle toujours en cours de définition, mais dont les contours se précisent de mieux en mieux aux yeux des partenaires</p>	<p><b>Faiblesses</b> <b>Le Parc ne peut agir qu'en complément des politiques en faveur de la biodiversité et uniquement de manière incitative.</b></p> <p>En conséquence, des attentes des habitants parfois difficiles à contenter</p>
<p><b>Opportunités</b> Un intérêt plus grand des habitants, des propriétaires et des exploitants pour la biodiversité</p> <p>Des moyens publics pour la biodiversité souvent en augmentation.</p> <p>Un fort lien entre biodiversité et changement climatique</p>	<p><b>Risques</b> <b>D'autres politiques publiques vont à l'encontre de la biodiversité</b></p> <p>Les cantons, acteurs désignés de la <b>gestion des réserves, n'interviennent pas</b> sur la qualité de ces espaces</p>
<p><b>Enjeux :</b> <b>Intégrer la question de la biodiversité dans l'ensemble des projets qu'il soutient</b> Faire en sorte que communes, partenaires et privés prenne la biodiversité en compte ou mène des actions ciblées en sa faveur, selon la stratégie de l'infrastructure écologique</p>	

## 2.2.2 Orientations stratégiques

Aa Favoriser le maintien et l'interconnexion de surfaces riches en biodiversité pour une infrastructure écologique robuste

Ab. Intégrer la prise en compte de la biodiversité en minimisant l'impact des activités humaines

Ac. Mener des projets mobilisateurs en faveur d'espèces ou d'habitats emblématiques

## 3 UN PATRIMOINE VIVANT, DES PAYSAGES VALORISÉS

*En résumé : Les paysages et le patrimoine forment le cadre de nos quotidiens, constituent notre attache émotionnelle à la région et participent à son attractivité. La valorisation des éléments marquants du patrimoine bâti se traduit par des mesures sur le terrain, des conseils, la mise en œuvre d'outils pour le débat public et le maintien ou le redéploiement de savoir-faire.*

### Préambule

Le présent chapitre regroupe les volets paysage et patrimoine bâti (y inclus architectural). Ce chapitre présente l'approche développée par le Parc, notamment les principaux enjeux en matière de paysage et de patrimoine ainsi que les facteurs de transformations auxquels le Parc doit adapter ses activités.

Les paysages du Parc ne seront pas décrits dans ce chapitre. Le Parc s'appuie sur la typologie des paysages élaboré par l'Office fédéral du développement territorial (ARE), l'Office fédéral de la statistique (OFS) et l'OFEV ainsi que sur la conception paysage et le PCDP 2020 pour le canton de Berne et le plan directeur cantonal (PDC<sup>28</sup>) et l'Etude de base sur les paysages neuchâtelois<sup>29</sup> (2009) pour le canton de Neuchâtel.

### 3.1 PARTIE A : ETAT DES LIEUX

#### 3.1.1 Paysage et patrimoine, deux champs d'action qui se rejoignent

Pour le Parc, le paysage n'est pas traité en tant que domaine particulier mais directement lié à la question du patrimoine bâti, que ce soit dans les démarches de projets, dans la mise en œuvre de mesures de type agro-environnementale ou encore en matière de processus impliquant des habitants. Ceci se justifie par les constats suivants :

- Le paysage et le patrimoine font référence aux interactions de l'homme avec son environnement,
- Le bâti quel que soit sa forme, ancienne ou moderne, constitue une part substantielle du paysage
- Paysage et patrimoine font appel aux mêmes valeurs sociétales, notamment esthétiques et sensibles. Ils participent à créer une identité spécifique au lieu.

<sup>28</sup> Le plan directeur cantonal (PDC) sert à la mise en œuvre des priorités politiques définies par le parlement neuchâtelois dans la conception directrice de l'aménagement du territoire. Il s'appuie sur les législations fédérales (art. 8 et suivants LAT) et cantonales (art. 13 et suivants LCAT) et vise à mettre en cohérence l'ensemble des activités de l'Etat et des communes

<sup>29</sup> L'étude de base sur les paysages neuchâtelois identifie des enjeux paysagers cantonaux pour les 10 à 15 ans à venir. Des unités paysagères, des sites emblématiques et des thématiques transversales y sont proposées

### 3.1.2 Approche du patrimoine par le Parc

Le Parc retient ici trois aspects principaux<sup>30</sup> :

- Le petit patrimoine rural, répond à un usage pérenne notamment dans le domaine de l'agriculture ou de la gestion de l'eau (murs en pierres sèches, citernes, fontaines, four, loges). A noter qu'un certain nombre de ces éléments tendent à disparaître.
- Le patrimoine bâti dans les villages se caractérise par des formes architecturales identifiables (urbanisme horloger comme dans le Vallon de Saint-Imier, village-rue comme à Tramelan, sur le Plateau de Diesse ou dans le Val-de-Ruz).
- Le paysage fait partie du patrimoine qui se caractérise par une forme particulière d'occupation du sol et contribue à structurer notre cadre de vie.

Le patrimoine, compris comme un héritage transmis à la collectivité, est partagé par ses membres. Outre cette notion, le Parc inscrit ses actions dans la notion de culture du bâti. Début 2020, l'Office fédéral de la culture a publié la stratégie de la Culture du bâti qui peut recouvrir de larges champs d'activités que mène le Parc.

Dans la mesure où cette approche est relativement nouvelle, on peut en citer les points essentiels.

« 1. La conservation du patrimoine bâti historique et la création contemporaine forment une unité.

2. La culture du bâti est l'expression de l'ensemble des activités ayant des répercussions sur l'environnement et elle s'intéresse aussi bien au détail artisanal qu'à la planification et à la réalisation de grandes infrastructures.

3. La culture du bâti ne concerne pas que l'espace de vie mais prend également en compte les processus de planification et de conception. »

### 3.1.3 Approche du paysage par le Parc

1. La définition de l'OFEV pour définir ses objectifs<sup>31</sup> :

« Le paysage englobe l'espace entier tel que nous le percevons et le vivons. Les paysages constituent l'environnement spatial du vécu et du ressenti de l'homme et permettent à l'individu comme à la société de satisfaire leurs besoins physiques et psychiques. Ils sont une ressource aux fonctions multiples. Lieux d'habitation, de travail, de détente et d'identification pour l'être humain, espaces de vie pour les animaux et les plantes, ils sont aussi l'expression spatiale du patrimoine culturel. Les paysages représentent en outre une valeur économique. Ce sont des structures dynamiques qui évoluent constamment à partir de facteurs naturels en interaction avec l'utilisation et l'aménagement par l'homme. »

2. La définition des trois environnements<sup>32</sup> :

- **L'environnement spatial**, assimilable à notre cadre de vie
- **L'environnement vécu**, créateur d'une valeur économique

<sup>30</sup> Voir chapitre 5.3 Culture et patrimoine culturel

<sup>31</sup> Ref paysage OFEV

<sup>32</sup> L'état du paysage en Suisse Rapport intermédiaire du programme Observation du paysage suisse (OPS)

- **L'environnement ressenti**, englobant tous les éléments auxquels nous nous identifions.
3. Définition des prestations des paysages, selon l'évaluation des écosystèmes pour le Millénaire 33
    - prestations d'habitat : lieux de vie et de reproduction pour la faune et la flore ;
    - prestations foncières : support pour l'implantation de bâtiments et d'infrastructures (routes, rail, ouvrages d'art, etc.) ;
    - prestations de production : source de denrées alimentaires, fibres végétales, bois, carburants, etc. ;
    - prestations de régulation : régénération des ressources renouvelables (eau, air, sol), régulation des dynamiques naturelles (crues, avalanches, etc.) ;
    - prestations culturelles (détente, identification et santé notamment)
  4. Le Parc se réfère aussi à la notion de bien commun en matière de paysage et de patrimoine, impliquant une forte dimension participative. Il cherche aussi à définir collectivement ce qui fait « bien commun » sur le Parc mais aussi à plus petite échelle pour un groupe à l'identité forte, par exemple la communauté anabaptiste, ou encore localement pour les habitants d'un village. Ce jeu d'échelle d'intervention est fondamental pour le Parc.

Au vu de ces définitions, les domaines du patrimoine ou du paysage, sont complexes, dû notamment à leur fort aspect sensible et émotionnel. S'appuyant sur l'ensemble de ces approches théoriques, le Parc traite autant des aspects matériels de ce domaine par des interventions de restaurations que de ses aspects sensibles par des approches collectives et culturelles. Le but est de construire une vision partagée du paysage et du patrimoine sur le territoire du Parc.

### 3.1.4 Le cadre légal

Il existe un nombre conséquent au niveau fédéral, cantonal mais aussi communal d'outils réglementaires et d'inventaires traitant de la thématique paysagère sur le territoire du Parc Chasseral. Le Parc s'inscrit dans ce cadre légal et s'appuie sur ces directives pour développer ces activités dans ce domaine.

Ce chapitre présente ce contexte réglementaire et le positionnement du Parc par rapport à certains de ces outils.

#### Canton de Berne

Bien que le canton de Berne n'ait pas établi à ce jour d'inventaire des paysages d'importance cantonale, le Projet cantonal de développement paysager (PCDP 2020) approuvé par le Conseil exécutif propose une compréhension globale du paysage qui regroupe la gestion du paysage et ses différentes fonctions. Il ne crée pas de nouvelles prescriptions légales mais réunit celles en vigueur et s'appuie sur les instruments en place. Le PCDP 2020 soutient les autorités cantonales, régionales et communales dans leurs efforts, tout en leur fournissant les bases et les orientations dont elles ont besoin pour accomplir leurs tâches en relation avec le paysage, qu'elles

---

<sup>33</sup> <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/paysage/info-specialistes/prestations-fournies-par-le-paysage.html> (consulté le 13 avril 2021)

relèvent de la législation, de l'aménagement du territoire, de l'approbation, de la gestion de projets ou de la coordination. Le PCDP a défini 4 types de paysage<sup>34</sup> pour le Jura bernois et énonce les objectifs d'effet à atteindre.

Parallèlement au PCDP, la conception régionale des transports et de l'urbanisation (CRTU) pour le Jura bernois est un outil de planification important en matière d'impact sur le paysage. Elle définit les principaux projets de développement et coordonne les besoins de développement urbains avec l'offre en transports publics mais ne traite pas spécifiquement du paysage ou du patrimoine dans la région.

La région (via l'association de communes Jura bernois.Bienne) a quant à elle, établi en 1995 une planification qui comprend l'inscription de sites naturels ou d'ensembles paysagers remarquables. Ces périmètres définis à l'échelle régionale ont pour la plupart été repris dans les plans d'aménagements locaux (PAL) des communes. Cet inventaire n'est toutefois malheureusement pas complet et ne concerne que quelques communes du territoire du Parc Chasseral.

Les communes du Jura bernois inscrivent dans leur planification communale des zones de protection du paysage (ZPP). Les ZPP désignent des secteurs avec une richesse ou des particularités paysagères. Le règlement communal fixe pour ces secteurs des objectifs de préservation pour certaines structures paysagères. Parfois aussi des mesures de revitalisations sont esquissées dans les contenus des PAL. On relèvera toutefois que la plupart des prescriptions communales doivent déjà être observées via les ordonnances agricoles ou de protection de la nature.

## Canton de Neuchâtel

On trouve, dans le canton de Neuchâtel plusieurs inventaires et outils de réglementation en matière de paysage.

Le canton a élaboré entre 2001 et 2004 son Inventaire cantonal des biotopes, objets géologiques et sites naturels d'importance régionale à protéger (ICOP), permettant aux objets retenus d'être mis sous protection au moyen de plans d'affectation cantonaux (PAC Nature).

L'étude de base sur les paysages neuchâtelois<sup>35</sup> (2009) identifie des enjeux paysagers cantonaux pour les 10 à 15 ans à venir. Des unités paysagères, ainsi que des sites emblématiques<sup>36</sup> et des thématiques transversales y sont identifiés.

Le plan directeur cantonal de l'aménagement du territoire (PDC) comprend notamment des plans directeurs régionaux et des plans d'aménagement des communes avec les zones communales à protéger.

---

<sup>34</sup> Paysage de vallées et bassins du Jura plissé, paysage de collines du Jura plissé, paysage de plateau du Jura plissé et paysage montagnard du Jura plissé

<sup>35</sup> L'étude de base sur les paysages neuchâtelois

<sup>36</sup> Au total 12 objets d'importance régionale sur le territoire du Parc dont le Seyon. Ces zones comprennent les zones liées à la protection des marais (biotopes marécageux, zones-tampons et terrains agricoles inclus dans les biotopes marécageux) ainsi que des zones à protéger 1 (ZP1) issues de l'inventaire cantonal des biotopes, objets géologiques et sites naturels d'importance régionale que l'État entend mettre sous protection (ICOP)

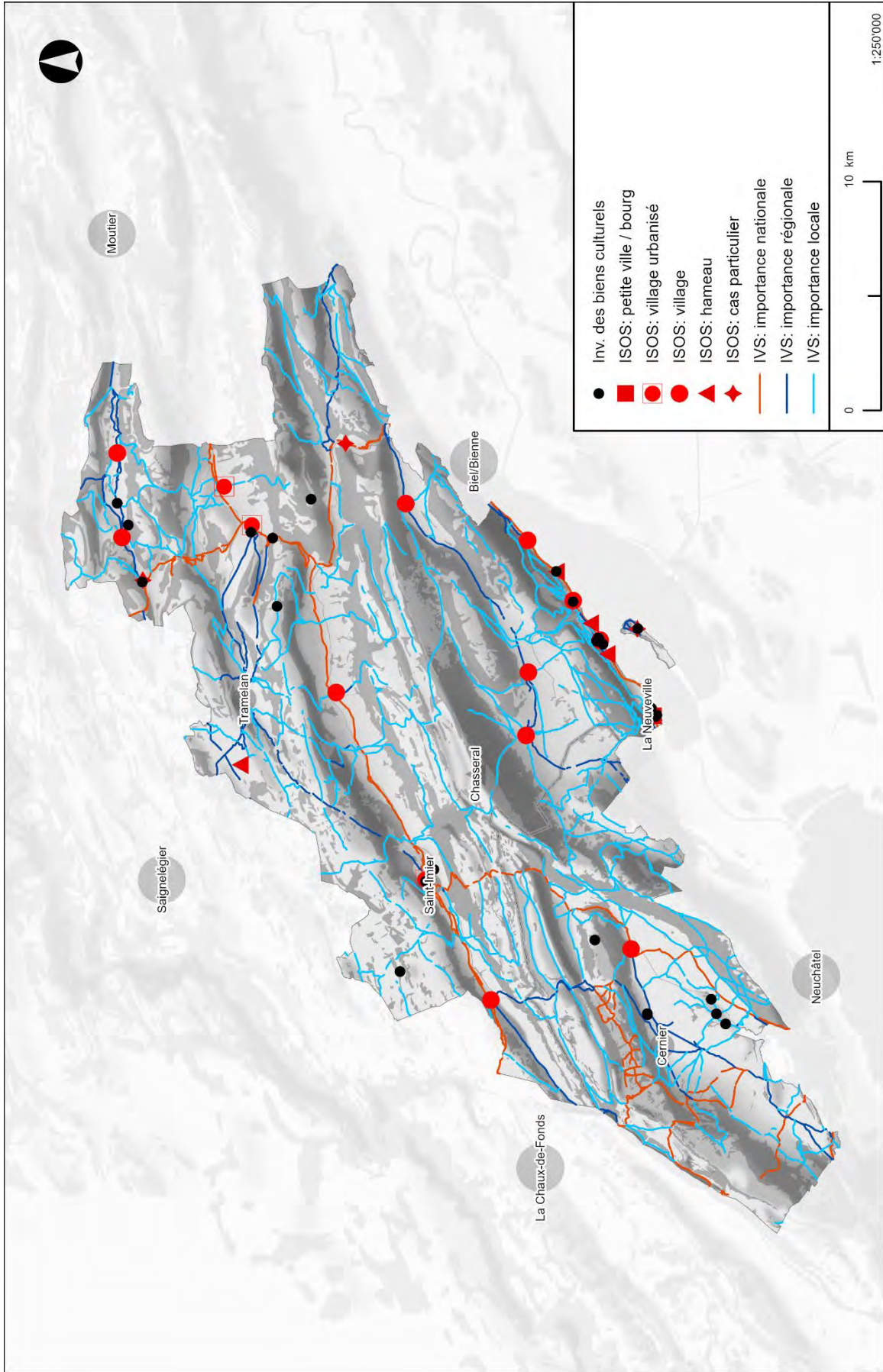


## Confédération

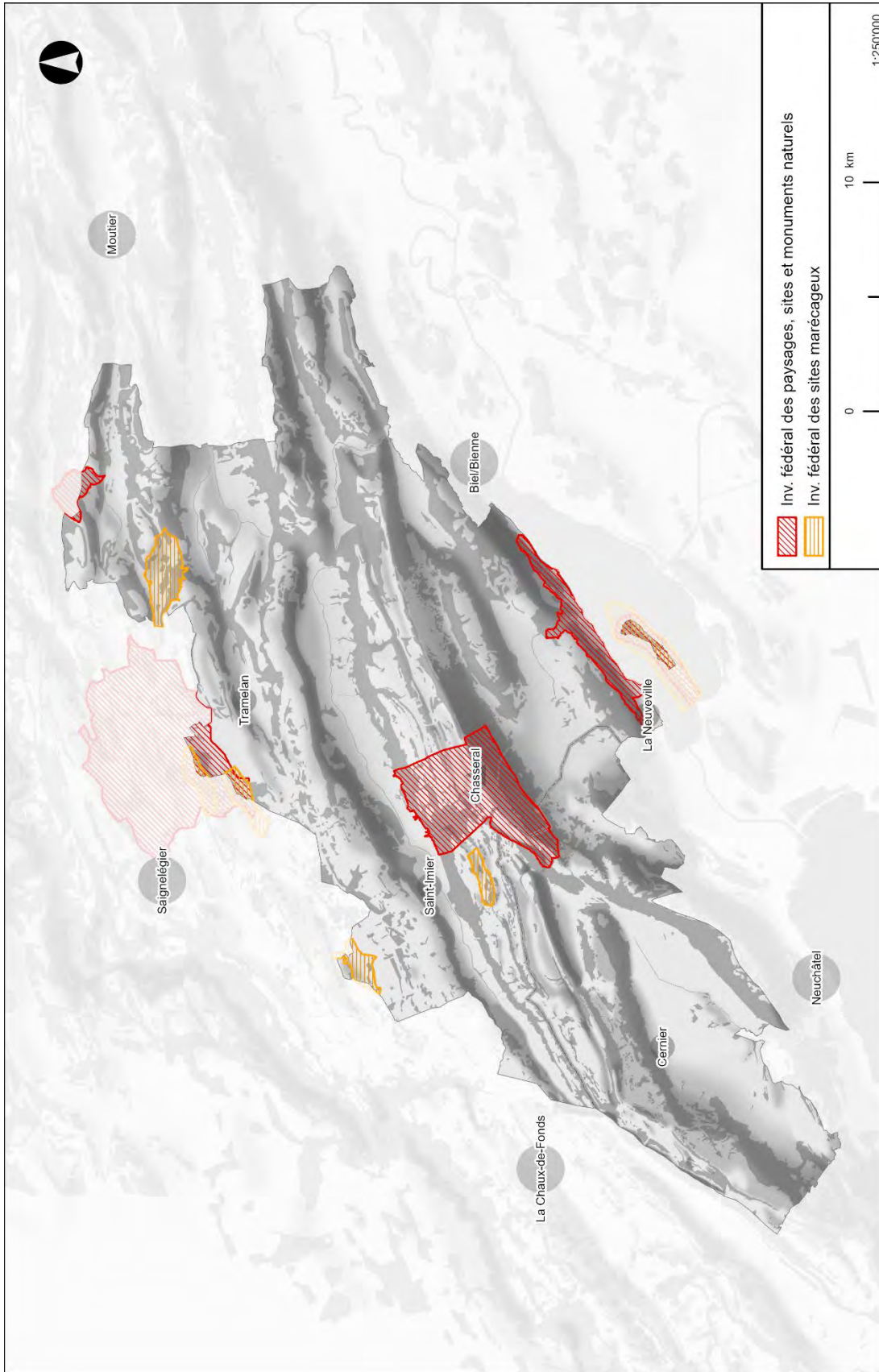
Ci-dessous, un récapitulatif des outils pour les actions au niveau du paysage :

Outil réglementaire	Réalité territoriale dans le Parc	Positionnement et actions menées par le Parc
Convention européenne du paysage (CEP)	Peu de démarches concrètes en matière d' <b>urbanisme local</b> bien que le paysage soit pris en compte au niveau cantonal	Le Parc souhaite renforcer la prise en compte du paysage en soutenant les communes pour une meilleure intégration du paysage dans les politiques d' <b>aménagement du territoire et d'urbanisme local</b> ainsi que, notamment, dans les démarches culturelle, environnementale, agricole, sociale et économique.
Inventaires des voies historiques de Suisses (IVS)	Nombreux secteurs d' <b>importance nationale</b> sur le territoire du Parc	Le Parc travaille depuis quelques années sur des projets de restauration d' <b>éléments</b> de ces voies historiques. La restauration paysagère le long de ces voies historiques permet de maintenir un patrimoine diversifié
Inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse (ISOS)	Plusieurs villages et hameaux sont concernés	Le Parc travaille dans le cadre d'un projet sur une meilleure valorisation de l' <b>ISOS</b> et de ces recommandations
l'Inventaire suisse des biens culturels d'importance nationale et régionale (Inventaire PBC)	Peu d' <b>existence</b> dans la pratique	Le Parc n'a pour l'instant pas directement travaillé sur une valorisation de cet inventaire
Inventaire fédéral du paysage (IFP)	Plusieurs IFP dans le Parc	Le Parc est assez peu actif hormis une <b>intervention ponctuelle</b> dans l'IFP « Chasseral » au lieu-dit « Sous les roches »
Inventaire fédéral des sites marécageux	cinq sites inscrits à l' <b>inventaire</b>	Le Parc n'a pour l'instant pas de projet en lien direct avec cet inventaire

Tableau 3.1 : Outils fédéraux pour le paysage et le patrimoine



Carte 3.01 : Inventaires liés au paysage 1: Biens culturels: inventaire suisse des biens culturels d'importance nationale et régionale; ISOS: Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse; IVS: Inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse. Données: IVS: (<http://ivs-gis.admin.ch>) -Office fédéral des routes OFROU; ISOS: OFC,Berne; fond de carte



Carte 3.02: Inventaires liés au paysage 2. Données : Office fédéral de l'environnement; fond de carte ©abeguin.ch

### 3.1.5 Facteurs de transformation du paysage et du patrimoine sur le territoire du Parc

Les caractéristiques paysagères du Parc donnent un sentiment d'unité paysagère globale. Il existe néanmoins de fines nuances, surtout liées aux formes d'utilisation de l'espace dont certaines impactent fortement le paysage. De la même manière, les facteurs de transformation du paysage sont assez similaires pour l'ensemble du Parc. Le chapitre à venir présente les différents facteurs de transformation du paysage et les enjeux paysagers<sup>37</sup> inhérents. Le Parc doit adapter ses actions à cette réalité d'autant plus qu'un certain nombre de projets ayant une forte incidence sur les paysages devraient voir le jour dans les prochaines années.

On peut distinguer trois catégories d'évolution ayant des impacts directs sur le maintien d'une identité paysagère, la qualité morphologique des structures paysagères, la capacité d'adaptabilité de ces paysages. Chacune de ces évolutions est liée à plusieurs facteurs décrits ci-après.

#### 3.1.5.1 Evolution générale liée aux changements des modes de vie **et de l'occupation de l'espace**

##### Constat 1

Les caractéristiques de chaque ensemble paysager ainsi que les grandes structures paysagères spécifiques de la région, comme les cours d'eau, les paysages des crêtes, les paysages des versants et certaines grandes structures végétales emblématiques (forêts et pâturages boisés, alignements d'arbres, haies, bosquets et vergers, etc.) sont soumis à une forte pression et tendent à s'uniformiser, avec d'importantes conséquences au niveau de l'occupation du sol (mais aussi pour la biodiversité).

##### Les facteurs de transformation

Les changements structurels des pratiques agricoles ont une incidence sur les paysages. Ceux-ci se banalisent avec l'abandon de certaines surfaces difficilement exploitables ou par des pratiques plus intenses dans les endroits favorables. Des changements dans le type de production, comme la baisse de la pâture en plein champ au profit d'une production basée sur la stabulation libre et l'affouragement d'herbe et de céréales, ont aussi une incidence.

Par manque d'entretien les murs de pierres sèches tendent progressivement à disparaître.

Dans les villages, on a pu assister ces dernières années à une accélération du développement de nouvelles zones d'habitat et d'activités. Les entrées de villages subissent une très forte pression et se banalisent en raison de ce développement.

---

<sup>37</sup> Les paysages évoluent en permanence et ces transformations concernent une variété d'éléments et de lieux différents. Lorsqu'ils affectent une richesse particulière, un élément important ou identitaire, ces évolutions sont à considérer comme des enjeux paysagers.

## Constat 2

Le bâti ancien représente une valeur pour les habitants. Mais son maintien dans la durée est complexe par manque d'adaptabilité et de contrainte lors de transformations. La présence de villages et la forme d'habitat contribuent à façonner une trame dans le paysage et représentent une valeur paysagère. D'autres sites historiques comme celui de Bellelay ou des friches industrielles posent également des défis quant à leur réaffectation indispensables d'un point de vue paysager et patrimonial.

### Facteurs de transformation

Les statuts des bâtiments protégés et des villages ISOS sont perçus comme des contraintes et freinent la restauration du patrimoine architectural dans les villages. Un certain nombre de bâtiments ne sont plus entretenus ou sont inoccupés. Le développement des nouvelles constructions et l'intégration de nouveaux éléments bâtis représentent un enjeu important pour le développement des villages du Parc.

## Constat 3

Le thème du mitage du territoire lié à la mise en application de la nouvelle LAT continue d'être un sujet important et sensible dans les communes du Parc. En effet, les communes sont contraintes à prendre des mesures pour limiter le mitage du territoire, protéger les terres cultivables et concentrer l'urbanisation vers l'intérieur.

### Facteurs de transformation

De nombreux quartiers se sont développés ces 10 dernières années dans les villages du Parc. Le développement de zone de maisons individuelles entraîne une réorganisation du système d'habitat et un bouleversement de la physionomie des villages tant au niveau de l'architecture, de la volumétrie des constructions ou de l'occupation de l'espace, qui tranchent avec l'aspect historique des villages-rue, morphologie villageoise la plus fréquente dans la région.

### 3.1.5.2 Evolutions générales liées aux besoins en infrastructures pour **l'économie**

## Constat 4

Les voies de circulation et les cours d'eau structurent le territoire et la perception de ce dernier. Les changements apportés à ces structures linéaires transforment le paysage.

### Facteurs de transformation

Les principaux facteurs de transformation sont les aménagements pour la mobilité routière et ferroviaire nécessaires à la vitalité du territoire. On peut citer notamment la construction de la nouvelle halte ferroviaire dans le secteur de La Clé, à Saint-Imier, le déplacement de la gare actuelle de Villeret, les travaux autour de la gare de Péry-La Heutte, le RER entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds avec une gare à Evologia. Une mention peut être ajoutée avec le doublement de la voie ferroviaire de Ligerz et le contournement routier de Twann, qui entraîneront des aménagements dans le vignoble et la libération d'espaces le long des bords du Lac.



## Constat 5

Les besoins d'infrastructures et d'aménagements spécifiques pour l'économie peuvent avoir un impact important sur le paysage.

### Facteurs de transformation

Tous les aménagements sont soumis au processus du permis de construire qui intègre la question paysagère notamment dans les aménagements hors-localité. Les grands aménagements impactant comme les carrières et décharges font l'objet de planifications sectorielles générales avant de passer dans les phases de permis. Ces projets sont accompagnés de mesures de compensation obligatoires.

### **3.1.5.3 Evolutions dues aux changements climatiques et à l'énergie**

## Constat 6

Les enjeux liés à la transition énergétique peuvent engendrer de forts changements sur les paysages avec le développement de zones dédiées à la production énergétique.

### Facteurs de transformation

Sur le territoire du Parc, il s'agit surtout des projets éoliens. Une particularité du Parc est d'avoir été créé avec un site éolien existant de 8 éoliennes, lequel a été étendu par la suite à 16 turbines. Les planifications prévoient une cinquantaine d'éoliennes en plus. Le total d'engins sur le territoire du Parc se monterait à 66 éoliennes.

Cette transformation des paysages entraîne de grands tiraillements entre le souhait d'exploiter un potentiel énergétique et le souci de ne pas aménager les crêtes. L'implantation de ces machines fait l'objet de pesée d'intérêts dans le cadre de procédures d'aménagement du territoire.

Le Parc a formellement fait connaître sa neutralité sur cette question.

## 3.1.6 Mesures notables réalisées les dix dernières années

Le Parc s'est orienté ces dernières années vers les domaines d'activités principales suivantes :

- des actions de terrain, à l'exemple d'interventions en faveur de la revalorisation paysagère et du patrimoine rural - restauration de murs en pierres sèches le long de voies historiques d'importance nationale (IVS) ou en lien avec l'histoire régionale (Chemin des Anabaptistes) -, la restauration d'éléments du petit patrimoine ayant une fonction dans l'agriculture comme des citernes afin de maintenir des éléments du petit patrimoine rural ;
- des conseils et des mesures pour maintenir la qualité des pâturages boisés ;
- des démarches-pilote en matière d'aménagement du paysage à l'échelle communale afin de mieux intégrer la question paysagère dans l'aménagement au niveau communal comme le projet de franges urbaines dans le Val-de-Ruz ;
- des projets autour de la revalorisation du patrimoine bâti comme le projet « habiter Nods » ;



- des démarches de sensibilisation et d'implication des habitants en parallèle du suivi de l'évolution des paysages dans la région (observatoire photographique du paysage) ;
- la valorisation des activités de terrain par une approche culturelle afin de faire connaître les particularités du paysage et du patrimoine de la région (exposition, collaboration avec des universités et événement de restitution des résultats).

## 3.2 PARTIE B : ENJEUX ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES

### 3.2.1 Enjeux

Pour la région

<p><b>Forces</b> Villages présentant une morphologie relativement bien préservée. Des points de vue paysager très attractifs et facilement accessibles. Des éléments paysagers caractéristiques comme les pâturages boisés et les murs en pierres sèches.</p>	<p><b>Faiblesses</b> Peu de prise en considération du paysage dans la politique au niveau communal. <b>La qualité paysagère et patrimoniale n'est pas un élément déterminant des planifications et passe au second plan, derrière des besoins ou des souhaits d'aménagement.</b></p>
<p><b>Opportunités</b> La nécessité de l'attractivité par l'élément paysager et patrimonial est de plus en plus perçue. Avec la mise en œuvre de la nouvelle LAT, l'enjeu pour les communes se situe surtout dans l'accompagnement de projets de densification et de renouvellement du tissu urbain existant. les programmes d'agglomérations s'ouvrent aux questions relatives au paysage (Douanne, Evilard, Sauge, Orvin).</p>	<p><b>Risques</b> Le paysage et le patrimoine bâti peuvent être mis au second plan par rapport à des besoins plus pressant et précis de l'économie.</p>
<p><b>Enjeux :</b> Veiller à l'attractivité paysagère générale mais aussi des villages et zones bâties.</p>	

## Pour le Parc

<p><b>Forces</b>          Attachements des habitants, propriétaires et communes à des traits caractéristiques de leurs paysages.</p> <p>Des premiers projets menés pendant la 1<sup>ère</sup> Charte.</p>	<p><b>Faiblesses</b>          La complexité des démarches liées aux paysages et patrimoine bâtis est difficile à faire accepter.</p>
<p><b>Opportunités</b>          Les révisions des PAL dans les communes posent des questions sur l'urbanisme futur des communes.</p>	<p><b>Risques</b>          Le Parc n'est pas intégré ou trop tardivement dans les réflexions de planification ou d'aménagement.</p>
<p><b>Enjeux</b>          Les questions paysagères et patrimoniales deviennent des objets de débats publics, bien à l'amont des planifications ou des pesées d'intérêt liées à des aménagements.</p> <p>Le Parc poursuit les projets de maintien de mise en valeur des paysages emblématiques, des villages, du patrimoine et des éléments de caractère.</p>	

### 3.2.2 Orientations stratégiques pour le paysage et le patrimoine

Ba. Promouvoir une culture partagée favorisant la qualité du patrimoine bâti et paysager pour des espaces de vie attractifs

Bb. Réaliser des mesures de terrain valorisant le patrimoine paysager et bâti dans les espaces ruraux

Bc. Favoriser les savoir-faire, la mémoire collective et le débat public au travers de programmes participatifs

## 4 UNE ECONOMIE DURABLE POUR TOUS

*En résumé : Le Parc est un élément moteur et un laboratoire d'expériences mobilisatrices, notamment en faveur d'un tourisme raisonné, mais aussi d'une économie fortement engagée dans la voie du développement durable. La proximité, la production locale et l'éthique constituent des valeurs-clé du développement prôné par le Parc.*

### 4.1 MOBILITÉ ET ÉNERGIES

#### Préambule

Le Parc Chasseral aborde dans un même chapitre le thème de la mobilité et de l'énergie. En effet ce sont des thèmes étroitement liés dès lors que l'on parle d'émissions de CO<sub>2</sub>, de qualité de vie et d'échanges sociétaux.

Il est néanmoins à noter que dans ce chapitre n'est traitée que la mobilité quotidienne. La mobilité pour les besoins de loisirs est traitée au chapitre 4.2 Loisirs et tourisme durable. Même si les liens entre les deux sont forts, les outils de gestion de ces deux types de mobilité se traitent différemment.

#### 4.1.1 PARTIE A : ETATS DES LIEUX

##### 4.1.1.1 Infrastructures pour la mobilité quotidienne

###### Routes nationales et cantonales

Le Parc régional Chasseral se trouve entre les trois villes portes de Bienne, La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel. L'autoroute A16 traverse la partie Est du Parc (Bienne - Sonceboz-Sombeval – Tavannes- Reconvillier) et la route nationale N20 traverse la commune de Val-de-Ruz à l'ouest du Parc. L'A16 est de conception et de réalisation récente, ce qui a permis d'atténuer les effets d'une telle infrastructure sur le territoire du Parc.

Le territoire est desservi également par des routes cantonales et communales de différentes catégories. L'augmentation du trafic motorisé sur les routes cantonales est continue ces dernières années, provoquant des ralentissements aux heures de pointe à Sonceboz-Sombeval et dans le goulet d'étranglement des gorges du Taubenloch, vers Frinvillier. La problématique des charges importantes du trafic est abordée dans la Conception régionale des transports et de l'urbanisation<sup>38</sup> (CRTU 2021).

###### Routes agricoles et dessertes forestières

En plus de ce réseau routier goudronné, il existe dans le Parc une grande densité de chemins agricoles et forestiers carrossables. De manière générale, les chemins forestiers, goudronnés ou non, sont fermés à la circulation publique motorisée sauf dérogation, notamment aux ayants-droits dont font partie les personnes qui se rendent dans une métairie.

La gestion de la circulation sur ces chemins forestiers a fait au milieu des années 2000 localement l'objet de longs débats pour l'élaboration de plan directeur des chemins forestiers auquel était associé le Parc.

<sup>38</sup> Conférence régionale des transports et de l'urbanisation(CRTU), Jb.B, 3<sup>Ème</sup> révision, état août 2020

## Réseau de transports publics

### Lignes ferroviaires nationales et régionales :

Le Parc est traversé par deux grandes voies ferrées : une ligne nationale passe au sud du territoire entre Bienne - La Neuveville - Neuchâtel. D'autres lignes régionales desservent les vallées du Parc régional Chasseral : la ligne Bienne - Sonceboz-Sombeval - Saint-Imier - La Chaux-de-Fonds et la ligne Neuchâtel - Val-de-Ruz - La Chaux-de-Fonds ; et enfin la ligne Tavannes - La Chaux-de-Fonds, exploitée par les Chemins de fers du Jura, qui dessert notamment la commune de Tramelan.

On relèvera que des étapes d'aménagement ferroviaire très importantes sont en cours ou décidées dans le périmètre du Parc (Prodes 2035) :

- Réalisation du tunnel de Gléresse (doublement de la voie nationale). Cette réalisation aura des impacts importants sur les aménagements de mobilité douce sur la rive gauche du Lac de Bienne et sur la qualité de vie à Gléresse. Par contre, la gare de Gléresse ne sera plus desservie par le train, ce qui pose des questions quant à l'avenir du funiculaire Gléresse - Prêles.
- Dans le Vallon de Saint-Imier, un nouvel arrêt à Saint-Imier va se réaliser d'ici à 2025. Il permettra de desservir toute la zone d'activité de cette commune ainsi que les habitants de ce pôle reconnu d'importance cantonale pour le développement de l'habitat dans le Jura bernois.
- Dans le vallon de Saint-Imier, la gare de Villeret sera déplacée vers le pôle industriel; elle est actuellement excentrée par rapport aux habitants et aux besoins des pendulaires.
- Une modification fondamentale de l'offre TP est par ailleurs à attendre du projet de RER Neuchâtel - La Chaux-de-Fonds. Ce RER s'arrêtera à Cernier, cette commune sera donc à 7 minutes de Neuchâtel et/ou La Chaux-de-Fonds, ce qui en fera un des points les mieux desservis du canton de Neuchâtel et aura un impact large sur le territoire du Parc.

### Funiculaires:

Les funiculaires d'Evilard, Macolin, de Chaumont et du Mont-Soleil permettent de relier rapidement une ville à la montagne; celui de Gléresse relie le bord du Lac de Bienne au Plateau de Diesse. Ces funiculaires sont exploités parfois par de petites sociétés locales (par exemple Mont-Soleil) ou par des entreprises de transports actives dans les bus et le train. Leur vocation est parfois très orientée vers le tourisme (Mont-Soleil), parfois pour le déplacement pendulaire (Evilard), pour les activités sportives (Macolin) ou une utilisation mixte entre pendulaires et tourisme (Chaumont, Gléresse).

### Bus :

L'offre en bus sur le parc régional Chasseral est répartie sur le territoire de manière à être complémentaire avec l'offre en train. Les cadences sont très diverses, de la desserte à la demi-heure à quelques dessertes uniquement certains jours. Les correspondances avec les trains sont décidées en premier lieu pour permettre aux pendulaires de se rendre dans les grands centres (Bienne, Neuchâtel).

On relèvera que la seule commune à avoir un réseau de bus urbain - à l'essai - est Saint-Imier. Le Val-de-Ruz bénéficie également d'une desserte de ses villages aux cadences élevées.

La localité du Pâquier n'est desservie par aucun transport public.

On constate un vide entre le Val-de-Ruz et le Vallon de Saint-Imier. Cette absence de desserte TP est assez pénalisante pour les pendulaires et pour le développement d'offres touristiques. Un projet alternatif d'une ligne de covoiturage est actuellement en élaboration avec l'impulsion et l'appui du Parc.

Autres offres de transport :

Partage de voitures : des véhicules Mobility sont à disposition dans les communes de La Neuveville, Saint-Imier, Ligerz et Evillard.

Port ; aérodrome : des infrastructures de transports plus spécifiques sont présentes sur le territoire du Parc. On notera les ports des villages au bord du lac de Biemme ou encore le petit aérodrome de loisirs de Courtelary.

Infrastructures de mobilité douce quotidienne

Sont traités ici les voies vertes, pistes et bandes cyclables, places B+R<sup>39</sup>, accès piétonniers).

Vélo :

Le réseau pour la pratique du vélo au quotidien est en place dans les grandes lignes mais est encore très lacunaire pour une réelle utilisation pour les trajets quotidiens.

L'arrêté fédéral concernant les voies cyclables et les chemins et sentiers pédestres approuvés (septembre 2018) devrait permettre de renforcer les démarches renforçant le réseau cycliste.

Notons par exemple que l'association de communes seeland.biel/bienne est en train de faire valider une planification régionale pour des aménagements en faveur du vélo avec un fort potentiel d'amélioration de la voie cyclable sur la rive gauche du Lac de Biemme, en lien avec la réalisation du tunnel de Gléresse. L'aménagement d'une voie pour le trafic lent dans les gorges du Taubenloch constituera une forte amélioration du réseau cyclable pour l'Arc jurassien. D'autres planifications pourraient suivre.

Le ressenti au niveau de l'utilisation du vélo dans le parc régional Chasseral est le suivant :

- l'utilisation du vélo pour le trafic quotidien est faible
- les conditions actuelles, en l'absence d'abris et d'itinéraires spécifiques sécurisés, n'encouragent pas le passage à la mobilité électrique (e-bike) qui permettrait pourtant de réaliser de nombreux trajets professionnels et quotidiens
- les aménagements en faveur du trafic cycliste à l'intérieur des villages ou villes font défaut
- avec le tunnel ferroviaire, la rive nord du Lac de Biemme pourrait devenir idéale pour la pratique du vélo de loisirs mais aussi pour se rendre au travail à Biemme ou Neuchâtel; une artère verte pour les vélos est nécessaire pour ce trajet.
- un très bon potentiel de réalisation de pistes cyclables séparées du trafic automobile existe dans les zones agricoles ouvertes, notamment sur le Plateau de Diesse, le Vallon de Saint-Imier et dans le Val-de-Ruz.

---

<sup>39</sup> B+R : Bike & Ride

### 4.1.1.2 Les raisons et pratiques de mobilités sur le territoire du Parc<sup>40</sup>

#### Un territoire à faible densité de peuplement

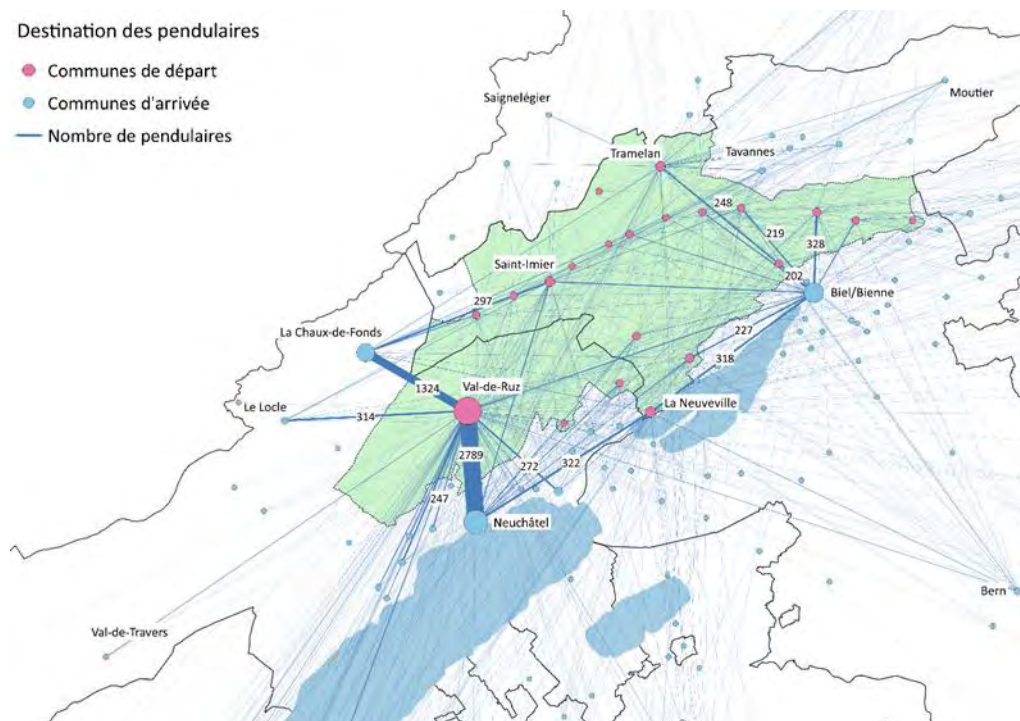
Le Parc Chasseral est un territoire dont la densité de population se situe à la moitié de la moyenne suisse. Les habitants se répartissent dans des villages d'une centaine d'habitants à des localités de 2000 à 5000 habitants. Ces nombreux villages et un habitat dispersé dans certains secteurs entraînent de facto de grands besoins de mobilité.

#### Une forte pendularité

Parmi les travailleurs habitant le Parc Chasseral, 39% travaillent dans le parc, 61% à l'extérieur. A ces pendulaires professionnels, il convient d'additionner les flux importants en entrée comme en sortie de personnes en formation, soit un total de 34'472 pendulaires, un chiffre à mettre en regard des 52'000 habitants présents sur le territoire prévu pour 2022-2031.

Ce chiffre montre également l'importance de la mobilité due aux activités quotidiennes, la mobilité de loisirs étant probablement très faible comparativement.

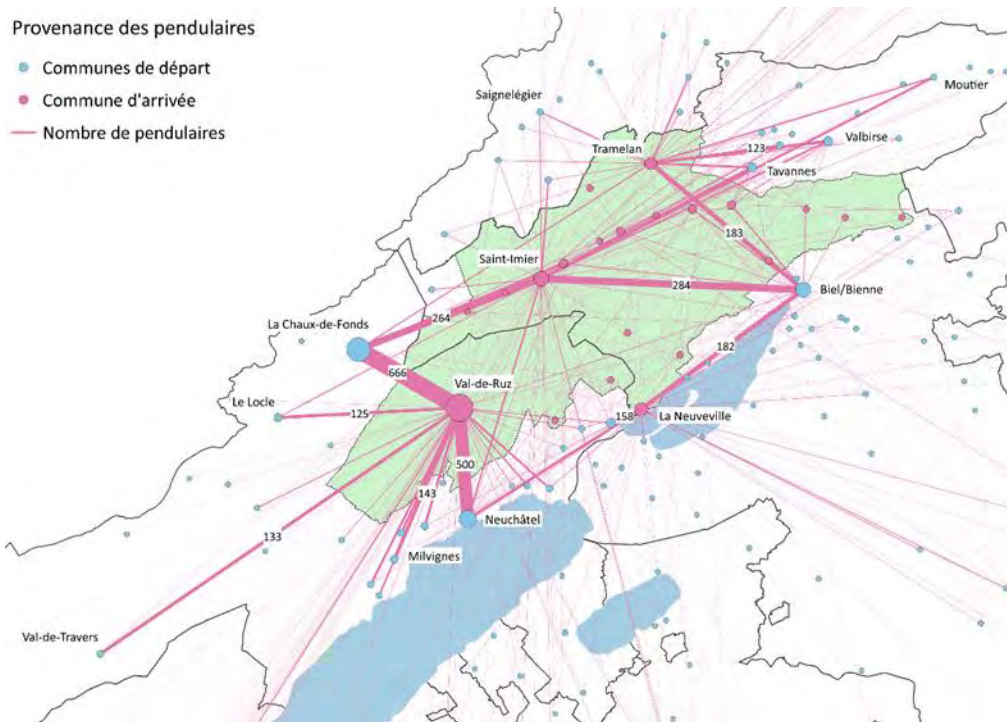
On peut déduire des tableaux qui suivent que le Parc est d'abord un territoire résidentiel. C'est en direction des centres urbains les plus proches que les habitants pendulent pour aller travailler.



*Destination des pendulaires professionnels et estudiantins habitant dans le Parc Chasseral et travaillant ou étudiant à l'extérieur*

<sup>40</sup> Données fournies sur mandat par la Haute école de gestion Arc : BABEY Nicolas et al, 2020, parc naturel régional Chasseral, recommandations en vue de la Charte 2022-2030. Le territoire agrandi n'est pas mentionné sur cette carte





Provenance des pendulaires professionnels et estudiantins habitant à l'extérieur du Parc Chasseral et y travaillant ou étudiant

	Pendulaires			
	Restant	Sortant	Entrant	Total
Voiture (comme conducteur/trice ou passager/ère)	57%	63%	63%	61%
Train	8%	25%	27%	21%
Trajets à pied	23%	1%	2%	7%
Trolleybus, autobus, car postal, autocar	5%	9%	5%	7%
Vélo, vélo électrique	4%	1%	1%	2%
Car de l'entreprise	2%	0%	1%	1%
Vélocoteur, moto, scooter	1%	0%	1%	1%
Tram, métro	0%	1%	0%	1%

Moyen de transport des pendulaires (estimation réalisée à partir du relevé structurel 2013-2017)

On peut constater que plus de 60% des pendulaires voyagent en voiture individuelle privée, et même 70% si on ne tient pas compte des étudiants. Ce chiffre est de 52% en Suisse (données OFS 2016). Cela permet de situer clairement l'un des enjeux de la mobilité dans la région.

Transport public et transport individuel motorisé

Les études menées dans le cadre du Concept régional des transports et de l'urbanisation (CRTU) montrent que, globalement, le nombre de kilomètres parcourus sur la route devrait augmenter de 17.9% entre 2016 et 2040, tandis que les kilomètres parcourus en transports publics devraient augmenter de 50.3%.

On observe que les lignes de train ont toutes connu une croissance de fréquentation journalière entre 2005 et 2014. En parallèle on voit cependant que les transports individuels motorisés augmentent très fortement.

Trajets	Trafic journalier 2016	Part de TP
Diesse-Nods	2600	7%
La Neuveville-Prêles	1600	14%
Lignièrès – Le Landeron	2850	5%
Orvin Les Prés d'Orvin	500	12%
Frinvilier – bif sur Plagne	1000	14%
Saint-Imier – Mont-Crosin	2950	6%

Comparaison des trafics journaliers en voiture et en transport public<sup>41</sup>

Cette même étude montre que les habitants du parc utilisent moins les transports publics que la population suisse en moyenne (10% contre 24%).

#### 4.1.1.3 Mobilité et impact en matière de durabilité

La mobilité sur le territoire du Parc est une mobilité fortement carbonée. Plus de 60% des déplacements quotidiens observés se font en voiture privée individuelle.

Ce constat est corroboré par le bilan énergétique du territoire du Parc établi en 2016 qui montre que les besoins de mobilité captent 18% de l'énergie finale annuelle consommée sur le territoire du Parc.

Par ailleurs, l'importance du trafic individuel motorisé commence à péjorer le confort qu'il devrait procurer, par des bouchons locaux aux heures de pointe.

Le travail sur un transfert modal est donc un véritable défi sur le territoire du Parc.

Le Parc ne peut y apporter de réponse seul. Il peut par contre contribuer à la recherche de solutions expérimentales ou innovantes. Il travaille ainsi à la création d'une ligne de covoiturage spontané et sécurisé entre Saint-Imier et le Val-de-Ruz.

Parmi les projets lancés dans la région, on peut également mentionner celui de covoiturage financé par l'association arcjurassien.ch qui cherche à regrouper les pendulaires.

Des réponses pour des évolutions structurelles sont aux mains des politiques publiques et à notre niveau, des communes et associations de communes. A cet égard on peut citer :

- La mise en place de la Conférence régionale des transports (CRT1) qui a permis de renforcer l'utilisation des transports publics grâce à l'élaboration, tous les quatre ans, des schémas d'offre régionale
- La mise en place d'un système de train « coupe-accroche » qui a permis de supprimer un changement de train à Sonceboz pour les lignes 225 et 226

<sup>41</sup> Réf, Jb :B, Conception régionale des transports et de l'urbanisation, état 2020

- L'élaboration, également tous les quatre ans, de la conception régionale des transports et de l'urbanisation qui représente la planification directrice en matière de transports
- L'achèvement complet de l'A16 qui permet une accessibilité renforcée de la région
- L'automatisation des funiculaires
- L'aménagement de pistes cyclables dans le Vallon de Saint-Imier

Un projet, encore en préparation mais engendrant beaucoup de réflexions liées à la mobilité, est la réalisation de la liaison souterraine rapide (RER) entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds avec une gare à Cernier.

#### 4.1.1.4 Mobilité et électricité

La propulsion électrique est l'une des grandes tendances actuelles pour réussir à sortir de la mobilité carbonée. Pour qu'elle se développe, elle nécessite une véritable coordination publique pour l'installation de bornes de recharges électriques.

Pour le Parc, des potentialités liées à cette technologie autres que la mobilité privée sont à développer, par exemple par des projets expérimentaux pour l'accès à des sites préservés.

#### 4.1.1.5 Energie

La région est pionnière en Suisse avec l'implantation, dès les années 1990, des premiers parcs solaires et éoliens sur Mont-Soleil et Mont-Crosin. Le parc éolien est toujours et de loin le plus grand de Suisse avec 16 aérogénérateurs et une production record de 74 GWh en 2017, soit 38% des besoins électriques sur le territoire du Parc et 5% de la consommation globale d'énergie.

#### Bilan énergétique

Le Parc Chasseral a pu réaliser deux bilans énergétiques sur son territoire, le premier avec des données de 2010 et le second en 2016 avec des données datant de 2015. Le dernier bilan a pu être établi dans le cadre du projet Interreg Peace\_Alps. Ce bilan fait apparaître 13% de production d'énergie renouvelable. Ce pourcentage est toutefois en progression régulière en ce qui concerne la chaleur et l'électricité. La tendance est toutefois beaucoup plus lente s'agissant de la mobilité.

L'énergie finale annuelle consommée sur le territoire du Parc se répartit comme suit<sup>42</sup> :

---

<sup>42</sup> la source des données est le canton de Berne pour la chaleur (Energiebedarf Berechnung EBBE), les fournisseurs d'électricité (électricité hors chaleur), et l'OFS (parc de véhicules routiers par commune). L'estimation de la consommation de carburants est faite en multipliant le nombre de véhicules immatriculés par la consommation moyenne et la distance moyenne parcourue annuellement (régionale).

Consommation énergétique annuelle totale	Données 2021	par habitant	%
Energie finale	MWh/a	MWh/(hab*a)	
Chaleur	840'000	13,830	54%
<i>Habitat</i>	639'000	10,517	41%
<i>Industrie + services</i>	201'000	3,313	13%
Electricité (hors chaleur)	432'000	7,107	28%
Carburant	270'000	4,443	18%
Total	1'541'000	25'380	100%

La production de chaleur pour l'habitat est encore issue très majoritairement de sources d'énergie fossile (70%), mais la part d'énergies renouvelables progresse, avec près de 15% de bois-énergie et, en raison du développement des pompes à chaleur, une part croissante d'électricité (8%) et de chaleur de l'environnement (6%).

### Potentiels d'action pour la région

#### Chauffage des bâtiments

Le potentiel d'économies d'énergie au niveau des bâtiments reste très important en termes d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables, même si la part de celles-ci progresse rapidement.

La thématique du chauffage des bâtiments est intéressante pour ses liens avec d'autres domaines d'activités du Parc, notamment les activités menées autour du patrimoine bâti et de la forêt.

Dans le cadre du projet Interreg Peace\_Alps, le Parc a pu soutenir près de 25 mesures énergétiques, parmi lesquelles une majorité d'expertise énergétique de bâtiments et de CECB+. Cela montre d'une part un important potentiel d'amélioration thermique des bâtiments, dû notamment à l'ancienneté de nombreux bâtiments dans la région (28% de bâtiments datent d'avant 1919 et 69% d'avant 1980). D'autre part, le potentiel pour des installations de chaudières à bois ou des raccordements à un chauffage à distance alimenté par du bois reste important.

Les économies d'énergie pourraient atteindre 40 à 50%, soit entre 300 et 350 GWh par an.

Des actions de sensibilisation ont en outre été organisées par le Parc à l'intention des professionnels ainsi que des privés (cours Se chauffer futé).

#### Installations de chauffage au bois à distance

La consommation de bois-énergie est en augmentation ces dernières années et beaucoup des villages sont au bénéfice d'un chauffage au bois à distance. Actuellement ce sont les grands bâtiments collectifs qui sont raccordés, la connexion des villas individuelles étant peu adaptée.

Diverses estimations (qu'il faudrait consolider) montrent une consommation actuelle de 45 GWh/an. Il resterait un potentiel disponible de 65 GWh soit 110 GWh au total ce qui représenterait 14% des besoins globaux de chaleur.

Les infrastructures pour les CAD sont importantes et leur installation menée directement par les communes.

Le Parc a néanmoins développé un diagnostic sur la pertinence de telles installations pour chaque village en mesurant la concentration de l'habitat et des besoins énergétiques.

Le développement de projet de revitalisation patrimoniale de cœur de village comme celui de Nods doit aussi intégrer les réflexions énergétiques.

#### Installations photovoltaïques

La production d'énergie photovoltaïque présente aussi un important potentiel dans la région et pourrait couvrir une bonne part des besoins de la consommation électrique en complément d'autres sources de productions (mix énergétique).

Le Parc est intervenu dans ce cadre à l'appui organisationnel pour le financement participatif d'une installation solaire sur le toit de la patinoire de Tramelan. Une telle démarche est intéressante parce que c'est un bon levier de sensibilisation à la thématique de l'énergie mais aussi de la capacité collective et du vivre-ensemble.

Dans le cadre du Projet Interreg Peace\_Alps, le Parc a en outre soutenu des analyses photovoltaïques sommaires.

On peut mentionner que depuis la rédaction première de cette Charte, deux coopératives participatives pour des installations photovoltaïques déploient leurs activités sur le territoire du Parc à savoir la coopérative « Ecoosol », active sur le Jura bernois et « Coopsol » active sur le Val-de-Ruz (et plus largement sur le canton de Neuchâtel).

#### **Extinction nocturne de l'éclairage public**

Les activités du Parc sur cette question ont été activées dès 2012 avec l'appui de l'association Lamper. Les premières actions ont consisté à organiser des Fêtes de la Nuit. Six événements ont été organisés en huit ans et ont à chaque fois entraîné une extinction de l'éclairage nocturne au cœur de la nuit. Et la pratique tend aujourd'hui à se généraliser, sur les 31 communes du Parc, 25 pratiquent ou ont expérimenté l'extinction de l'éclairage public.

L'économie en valeur absolue est relativement faible mais pas anodine pour les communes (jusqu'à 40% d'économie de l'éclairage pour une extinction nocturne de 5 heures). Mais cette action porte une forte capacité de sensibilisation : on ne gaspille pas l'énergie. Par ailleurs c'est un projet également positif en termes d'impacts pour de nombreuses espèces comme pour la qualité de vie (sommeil et santé).

## Labels et stratégies énergétiques

Sous le thème de label, on peut d'abord entendre, la vente de certificats de production d'énergie renouvelable ou produite en respectant certains critères, par exemple comme le Nature Made Star. Certains producteurs locaux d'électricité seraient intéressés par un label Chasseral qui viserait à valoriser l'énergie propre et locale.

Les labels font également référence à des distinctions communales comme les « Cités de l'énergie » qui encouragent les communes à disposer d'une stratégie proactive dans le domaine de l'énergie. Les communes du Jura bernois ont en outre la possibilité de signer une convention sur l'énergie avec le canton de Berne.

Le Parc a appuyé trois communes dans cette direction. Celle de Sauge s'est par exemple engagée sur cette voie en mettant en place un certain nombre de mesures concrètes afin d'améliorer son efficacité énergétique. Ces labels sont intéressants parce qu'ils engendrent la mise en place d'une stratégie énergétique communale et une vision transversale aux différents dicastères municipaux. Ils bénéficient en outre de subventions.

Notons enfin que depuis fin 2023, le Jura bernois est soutenu comme « Région énergie » par l'Office fédéral de l'énergie. Le Parc fait partie du comité de direction du projet et est actif pour le territoire qui le concerne pour la sensibilisation aux enjeux énergétiques autour des établissements de formation primaires.

## 4.1.2 PARTIE B : ENJEUX ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

### 4.1.2.1 Forces, faiblesses et enjeux

Pour la région

<p>Forces</p> <p>Réseau de transports publics et voies rapides routières pour une bonne connexion aux villes voisines</p> <p>Des actions pionnières dans le domaine de l'énergie</p>	<p>Faiblesses</p> <p>Fort taux d'utilisation des énergies fossiles, fort taux d'utilisation de la voiture</p>
<p>Opportunités</p> <p>Volonté du Val-de-Ruz et du Jura bernois d'être plus actif en matière de production et d'économie d'énergie</p> <p>RER Neuchâtelois et doublement des voies en rive gauche du Lac de Biègne.</p> <p>Mise en œuvre d'un programme d'action climat à large spectre de mesures convergentes.</p>	<p>Risques</p> <p>Suppression de lignes de transports publics en raison de taux de rentabilité insuffisants</p> <p>Les investissements initiaux supérieurs empêchent la transition énergétique.</p>
<p>Enjeux :</p>	



Assurer une convergence de l'ensemble des acteurs à la réalisation d'un programme d'action climat

Pour le Parc

Forces Des réalisations concrètes initiées par le Parc.	Faiblesses Le Parc ne peut que sensibiliser des tiers qui eux devront investir.
Opportunités L'intérêt des communes à développer des actions en faveur de plus de durabilité.	Risques Un manque de coordination entre différents acteurs.
Enjeux : Poursuivre des actions expérimentales convaincantes et entraîner l'adhésion de tous les acteurs.	

#### 4.1.2.2 Orientations stratégiques

Ca. Favoriser la durabilité dans la mobilité et l'énergie au travers de projets démonstratifs et expérimentaux

## 4.2 Produits alimentaires et filières locales

### 4.2.1 PARTIE A : ETAT DES LIEUX

#### 4.2.1.1 ETAT DES LIEUX POUR LA PRODUCTION ALIMENTAIRE MARQUÉE RÉGIONALEMENT

La Fondation Rurale Interjurassienne a établi un observatoire des produits du terroir<sup>43</sup>. Le chiffre d'affaires est évalué à 100 millions de francs pour l'ensemble des produits labellisés « Spécialité du Canton du Jura » et « Jura bernois Produits du terroir ». Ce résultat n'est pas négligeable, malgré plus de 80% provenant de la transformation du lait en fromage. Ceci en raison de la présence des deux AOP Gruyère et Tête de Moine. On mesure une forte concentration de fromageries de village (11 fromageries) dans le parc. A l'échelle du Jura bernois, 50,6% du lait produit est transformé en fromagerie (contre 41% à l'échelle suisse).

Le pourcentage dans le territoire du Parc doit être encore plus important étant donné que la majorité des fromageries du Jura bernois sont situés dans le Parc, la vallée de Tavannes, hors parc, en étant dépourvu. Ainsi, même si la production fromagère se porte bien, il semble nécessaire de développer d'autres types de produits disponibles en plus petite quantité ou améliorer les collaborations, dans des filières moins organisées que les AOP (ex. filière viande, céréales) où les infrastructures de transformation sont sous pression (boucheries) ou très peu présentes (moulin) pour répondre à la demande croissante en produits régionaux.

Notons également que tout un réseau de vente directe et via de petites épiceries locales est bien ancré dans la région mais se renforce ses dernières années. La crise sanitaire du printemps 2020 a encore renforcé cette tendance. Les volumes concernés échappent en partie aux études mais n'en demeurent pas moins une réalité.

### Mesures pour le développement de produits alimentaires régionaux

#### En général

Avant de présenter les réalisations du Parc dans le domaine de la promotion des produits alimentaires régionaux, il convient de faire un état des lieux des actions réalisées par d'autres institutions régionales dans ce domaine, sur lesquelles le Parc s'appuie et avec lesquelles il collabore étroitement dans la mise en œuvre de ce projet.

La valorisation des produits régionaux dans la région bénéficie d'un important soutien de la part de plusieurs institutions régionales. Côté bernois, cette tâche est principalement portée par la Fondation Rurale Interjurassienne (FRI), mandatée par la Chambre d'agriculture du Jura bernois pour la promotion de la marque régionale

---

<sup>43</sup> Plan de mise en œuvre 2018-2021, Fondation Rurale Interjurassienne

Jura bernois Produits du terroir. La FRI a développé de nombreux projets pour favoriser le développement des filières alimentaires (à l'exemple du « Jus de pomme du Jura et Jura bernois ») ; pour promouvoir les produits régionaux à travers de nombreuses manifestations régionales et nationales et des vastes campagnes promotionnelles déployées sur les territoires du Jura bernois et du Jura (telle que « Nous travaillons avec les produits de notre région ») ; pour améliorer la qualité des produits régionaux (entre autre, par le biais du Concours suisse des produits du terroir qu'elle organise tous les deux ans) ou pour favoriser leur commercialisation (en promouvant la restauration privée et collective ou des magasins régionaux utilisant des produits marqués).

Elle a également été précurseur en Suisse romande pour l'instauration de contrôles par un organisme externe (OIC) permettant de garantir le respect des règles fixées dans les règlements de ces marques régionales, un travail opéré par la Commission intercantonale de la gestion des marques régionales qu'elle pilote. Tout ce travail a grandement facilité la mise en place du label « Produit des Parcs suisses » dans le territoire du Parc Chasseral (cf. point suivant).

Côté neuchâtelois, ces mêmes tâches sont réalisées, pour ce qui est de la marque régionale, par l'organisation Neuchâtel Vins et Terroir (NVT). La marque est promue à travers plusieurs manifestations, Fête la Terre étant la plus caractéristique pour la région neuchâteloise du Parc. Mais également dans des projets avec la restauration (Festin neuchâtelois, par exemple). La Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture (CNAV) appuie ces activités promotionnelles au niveau du développement des filières, par des projets permettant le développement et la diversification agricole, avec entre autres le lancement du premier projet de développement régional du canton de Neuchâtel dans le Val-de-Ruz.

Outre ces institutions, la force des interprofessions fromagères (Tête de Moine AOP et Gruyère AOP) dans la région demeure un élément central de création de valeur ajoutée dans la production alimentaire régionale ainsi que la commercialisation aux niveaux national et international de cette production spécifique à cette région. On peut noter que dès 2025, toutes les fromageries produisant la Tête de moine seront situées dans un Parc naturel régional, soit celui du Doubs, soit celui de Chasseral.

La production agricole biologique est soutenue par deux associations référentes dans le Parc. Bio Neuchâtel est une association proactive pour la promotion des produits bios neuchâtelois, extrêmement bien représentée lors de Fête la Terre, et dont la présidence est à l'origine du PDR Val-de-Ruz. Côté bernois, les Bärner Bio Bauer viennent récemment d'élire à leur présidence une agricultrice des Reussilles, localité du Parc. On remarque également une certaine concentration de fermes Demeter dans le Haut-Vallon de Saint-Imier. Celles-ci ont beaucoup développé la vente directe à la ferme. Le lait est valorisé en fromage Demeter à la fromagerie de Saint-Imier.

Par le Parc

Label « Produit des Parcs suisses »

Le label « Produits des Parcs suisses » est un label national, propriété de l'Office fédéral de l'environnement. L'attribution est définie dans les directives pour l'attribution du

Label Produit<sup>44</sup>. Le Parc Chasseral, avec le Parc du Doubs, a décliné les exigences spécifiques pour l'obtention de ce label dans le territoire du Parc<sup>45</sup>.

Le territoire du Parc Chasseral se situe sur deux cantons. Le Parc Chasseral travaille sur des projets liés au terroir en coordination avec une variété d'acteurs :

- Producteurs (agriculteurs et transformateurs)
- Marques régionales (Jura bernois Produits du terroir<sup>46</sup> et Neuchâtel Vins et Terroir)
- Points de vente
- **Chambres d'agriculture**
- Restauration, dont les métairies
- Organes de certification (OIC, Bio Inspecta)
- Groupements des femmes paysannes
- Association de producteurs bio (Bio Neuchâtel, Bärner Bio Bauer)
- OFAG (outils comme PDR, OQuaDu, Paiements directs)
- Autres labels, type bio, IP Suisse, Demeter
- Autres initiatives concernées par la thématique de la proximité et du mode de production des aliments (magasins en vrac, jardins communautaires, etc.)

Pour obtenir le label « Produits des Parcs suisses » dans le Parc Chasseral, les produits doivent obtenir la marque régionale « Jura bernois produits du Terroir » ou « Neuchâtel Vins et Terroir », gérées respectivement par la Fondation Rurale Interjurassienne (FRI) et Neuchâtel Vins et Terroir (NVT).

Situation des produits labélisés « Parcs suisses »

Actuellement 218 produits sont labélisés, confectionnés par 26 producteurs (état au 01.03.2024 :

- 6 fromageries de village, dont une partie est associée à une AOP (Gruyère et/ou Tête de Moine). Certaines sont équipées pour de la production biologique
- 2 boucheries avec abattoir
- 2 distilleries
- 2 pressoirs
- 5 exploitations agricoles
- 2 exploitations viticoles
- 1 laboratoire de production de pâtes bio (porté par deux agricultrices associées)
- 1 boulangerie
- 1 brasserie
- 1 chocolaterie
- 1 petite productrice
- 1 moulin
- 1 institution spécialisée

Une boucherie est en cours de certification. Les produits labélisés recouvrent une gamme toujours plus diversifiée de produits (produits laitiers, produits carnés, jus de pomme, vins, sirops, caramels, fruits et légumes séchés, moutarde, eaux de vie, farines, pâtes, huiles, etc.). Les producteurs associés représentent diverses catégories :

---

<sup>44</sup> OFEV, 2013, Parcs d'importance nationale: Label Produit, Directives sur les conditions d'attribution et d'utilisation du label Produit.

<sup>45</sup> Ibid

<sup>46</sup> A noter que depuis 2022, la marque régionale « Jura bernois Produits du terroir » a été renommée « Grand Chasseral, Regio Garantie ».

agriculteurs qui cherchent à diversifier leur production, transformateurs d'importance, à l'image de la brasserie, du moulin, ou des fromageries de village dont les quantités de production diffèrent passablement, ou petites entreprises de commerce local (boucheries, vigneron, distilleries, chocolaterie, boulangerie).

L'impact de la labélisation perçue par les producteurs est différent selon le type de production. Depuis la labélisation, environ la moitié des producteurs ont vu leur chiffre d'affaires augmenter. Une augmentation moyenne de 10%, allant jusqu'à 100% pour une petite production<sup>[1]</sup>.

Dans le Parc Chasseral, la transformation fromagère de produits labélisés génère près de 80% du chiffre d'affaires. Sur le territoire du Parc, pour rappel, le taux de transformation du lait en fromagerie est plus marqué qu'en moyenne nationale. Dans le Jura bernois 50% du lait est transformé en fromages, contre 41% en moyenne suisse (fromages AOP (41% / 18%), autres fromages (9% / 23%)<sup>[2]</sup>.

Il est à noter que la labélisation « Produit des Parcs suisses » a permis de développer un partenariat avec l'Hospice des Prés aux bœufs, institution spécialisée<sup>[3]</sup>. On notera en particulier l'expérimentation de la relance de la culture de la moutarde et de la labélisation de moutardes.

Intérêt et attentes des producteurs labélisés

D'après le sondage réalisé auprès des producteurs labélisés en juillet 2019, les principales raisons de labélisation des producteurs concernent :

- L'attachement à la région et à l'identité Chasseral,
- La volonté de valoriser leur mode de production (utilisation de matières premières régionales et transformation locale).

Les producteurs au bénéfice du label souhaitent que le Parc renforce ces efforts principalement dans les domaines de la communication et des ventes.

- Communication médias, newsletters, réseaux sociaux
- Coordination avec les autres acteurs de promotion des produits
- Promotion et vente de produits dans les manifestations
- Promotion des produits dans les magasins régionaux
- Promotion des produits auprès de la restauration
- Soutien au développement de nouveaux points de vente

Points de vente

Le Parc a recensé une soixantaine de points de vente, hors grande distribution, situés dans le territoire du Parc et dans les villes portes qui sont intéressés ou qui peuvent être intéressés par des produits issus du territoire du Parc. En 2018, environ 200 produits labélisés ont été recensés dans 28 de ces 60 points de vente, soit une moyenne de 7 produits différents vendus.

La grande distribution s'intéresse aussi aux produits labélisés « Parcs suisses ». Le Parc Chasseral a mis en contact plusieurs producteurs avec Coop, à travers un partenariat

<sup>[1]</sup> Sondage réalisé auprès des producteurs labélisés, juillet 2019

<sup>[2]</sup> « Valorisation du lait : cartes de filière laitière nationale et cantonale, Jura et Jura bernois », Pascal Python, 03.04.2018

<sup>[3]</sup> <https://www.pre-aux-boeufs.ch/fr/home.html>, consulté en avril 2021

établi par le réseau des parcs au niveau national. Au final, l'intégration de 3 produits au bénéfice du label (sur une douzaine de propositions) a été possible dans les régions Suisse romande et Berne du distributeur. Un produit a particulièrement bien fonctionné (La fondue à la Tête de Moine) qui est vendu dans plus de 130 filiales.

Les deux autres fromages sont intégrés dans certaines filiales disposant d'une fromagerie à la coupe. Pour l'instant, l'intérêt de collaborer avec la grande distribution concerne donc principalement les fromageries, qui disposent de grandes quantités de produits à écouler. Ce partenariat est cependant très tributaire des choix de Coop. Malgré le partenariat national, il n'existe aucune garantie que le produit labélisé puisse être intégré à l'assortiment du grand distributeur.

Depuis décembre 2023, un nouveau magasin de produits du terroir a été ouvert à Sonceboz-Sombeval, dans le bâtiment de la fondation « Grand Chasseral » à laquelle participe le Parc et ce grâce à l'appui du programme de développement régional dans l'agriculture (PDR) « produire et manger local » et à la plate-forme logistique « Dclic-terroir » mise en place avec le PDR Val-de-Ruz. (voir également plus loin).

## Durabilité de la production

### Renforcement de la durabilité chez les producteurs

Les enjeux autour de la production résident également dans le mode de production. Au niveau du Label Produit, il a été évalué par l'OFEV<sup>47</sup> que si l'aspect « régionalité » est bien mesuré et contrôlé dans les Parcs, celui de la durabilité (aspect environnemental principalement) reste faible et varie fortement d'un parc à l'autre.

Dans le Parc Chasseral, le constat est similaire. L'engagement des producteurs dans des mesures favorables à l'environnement pourrait être renforcé. Par exemple, peu de producteurs au bénéfice du label sont également certifiés bio (10 produits bio actuellement labélisés, 2 agricultrices bio associées et 2 fromageries ayant une partie de leur production en bio). Certains producteurs ont fait mention de leur intérêt à développer la production biologique (boucherie, exploitation viticole).

Au niveau régional, la part d'agriculteurs en production biologique a augmenté : en 2019, ils étaient 14.2% dans le Jura bernois (contre 8.8% en 2010) et 8.5% dans le canton de Neuchâtel (3.9% en 2010). Ces chiffres sont toutefois plus bas que la moyenne suisse (15.4% en 2019)<sup>48</sup> :

---

<sup>47</sup> Etude Feige, 2018, Projekt „Weiterentwicklung des Produktelabels Schweizer Pärke“  
Abschlussbericht im Auftrag des Bundesamtes für Umwelt BAFU

<sup>48</sup> Office fédérale de la statistique, agriculture et sylviculture,



Données Office fédéral de la statistique	Jura bernois		Canton de Neuchâtel		Moyenne suisse
	2010	2019	2010	2019	
Surface agricole utile par exploitation en hectare	27.5	31.6	34.8	39.6	20.5
Nombre d'exploitation	649	575	937	796	
Nombre d'exploitation bio	55	78	45	85	
Exploitations de plus de 30 hectares	38%	48%	52%	54%	
Pourcentage des surfaces en bio	8.8%	14.2%	3.9%	8.5%	15.4%

Au niveau des actions en faveur de la biodiversité, les agriculteurs du Parc ont été mis à contribution à travers plusieurs projets menés dans le cadre du pôle Nature et Paysage du Parc. Si le bio demeure restreint, il est à relever qu'une majorité d'exploitations du Parc sont certifiées IP Suisse.

## Distribution et quantités disponibles

En ce qui concerne la présence des produits dans les magasins et restaurants, il semble nécessaire de développer des solutions pour améliorer la distribution des produits. Celle-ci est en effet encore trop éclatée et réalisée de manière individuelle, ce qui augmente le nombre d'interlocuteurs pour commander et organiser la livraison des produits. Il faudrait aussi augmenter la diversité et les quantités de produits disponibles dans les autres filières que la production laitière. En effet, toute nouvelle production de niche (ex. pâtes artisanales, moutarde, quinoa, etc.) s'écoule facilement pour les producteurs et la demande pour de tels produits est croissante. Les sondages réalisés par le Parc Chasseral dans le cadre du PDR Val-de-Ruz en janvier 2019, auxquels 74 producteurs et 84 magasins et restaurants du canton de Neuchâtel et du Jura bernois ont répondu, montrent le fort intérêt pour la centralisation des commandes et des livraisons des produits régionaux (intérêt évalué à 7/10 pour les producteurs et 7.5/10 pour les points de vente et restaurants). La majorité des producteurs sondés (85%) effectuent eux-mêmes les livraisons ou demandent à leur client de venir chercher leurs produits (75%). Pour les restaurateurs et points de vente (dont la majorité des répondants étaient des entités déjà habituées à l'achat de produits locaux), le nombre de fournisseurs est important. Un véritable potentiel d'augmentation est palpable. 80% des magasins et 57% des restaurants sondés souhaiteraient intégrer davantage de produits régionaux de toutes catégories. A noter que les produits bio sont également plébiscités par les magasins. Pour les restaurateurs le fait-maison demeure plus important. Les principaux freins soulevés pour une telle intégration sont des problèmes de livraisons, de prix (trop chers), de quantités et de travail supplémentaire que cela génère.

## Restauration

En 2013, le Parc Chasseral a mis en place un projet-pilote intitulé « Les Assiettes Chasseral », en collaboration avec la Fondation Rurale Interjurassienne (FRI). L'objectif était de valoriser l'utilisation des produits régionaux dans les métairies, des exploitations agricoles - auberges de montage caractéristiques du territoire (il existe

une quarantaine de 53 métairies sur le territoire du Parc). Ce projet a ensuite permis à la FRI de déployer ce nouveau concept de « restauration du terroir » à l'échelle du canton du Jura et du Jura bernois.

Neuf sont aujourd'hui associées à ce partenariat (chiffre 2024). Elles s'engagent d'une part à respecter la « Charte restauration du terroir » de la FRI ou de Neuchâtel Vins et Terroir (soit à intégrer au minimum 5 produits du terroir bénéficiant des marques « [Jura bernois Produits du terroir](#) » ou « [Neuchâtel Vins et Terroir](#) » dans leur offre). Elles proposent d'autre part à leur carte au minimum une Assiette Chasseral, un plat principal 100% régional (viande, légume et féculent). Afin de valoriser cet effort, le Parc promeut uniquement les métairies proposant des Assiettes Chasseral dans ses supports de communication.

Outre ces métairies, trois restaurants sont associés à la charte « Restauration du terroir » sur le territoire du Parc : le CIP à Tramelan et le Restaurant le Manoir à Saint-Imier, côté Jura bernois.

Dès 2025, le projet « Assiettes Chasseral » fusionnera avec le concept de la Bonne adresse (projet de la FRI pour promouvoir la Restauration du terroir). Les restaurateurs du parc pourront désormais s'associer au Parc via le programme « Entreprises partenaires » du Parc qui vise à promouvoir et accompagner les entreprises du territoire pour améliorer leurs actions en faveur de la durabilité.

Les informations susmentionnées montrent qu'il existe encore un grand potentiel pour mieux intégrer les produits locaux dans la restauration comme dans les points de vente. Un des défis majeurs pour y parvenir demeure l'organisation de la distribution des produits locaux.

## Deux projets de développement régionaux selon les principes de **l'Office fédéral de l'agriculture (PDR) pour la diversification et la distribution des produits régionaux**

Afin de répondre aux enjeux de diversification agricole et de distribution des produits régionaux, le Parc régional Chasseral participe avec d'autres institutions (les deux chambres d'agriculture NE et BE, Bio Neuchâtel et la FRI) à la réalisation de deux projets de développement régionaux. L'un dans le canton de Neuchâtel, au Val-de-Ruz, actuellement en phase de mise en œuvre (2021-2026). L'autre dans le Jura bernois, est en phase de documentation et devrait entrer en phase de mise en œuvre en août 2024 (2024-2029).

Démarré en 2021, le PDR Val-de-Ruz s'oriente principalement vers le développement des circuits courts, avec de nombreux projets de transformation pour divers types de produits (céréales, produits laitiers, fruits, viande, plantons), et la création de quelques points de vente. Le projet central et collectif de ce PDR est la création d'une plateforme de distribution nommé D/CLIC Terroirs qui se déploie autant sous forme de place de marché virtuelle (pour la gestion des commandes) que sur le plan physique (par l'organisation centralisée des livraisons pour faciliter l'approvisionnement des points de vente régionaux, hors grande distribution, et la restauration). D/CLIC Terroirs

est gérée sous forme de coopérative de producteurs et points de vente. Les investissements du projet se montent à CHF 13 396 291.–

Le PDR du Jura bernois intitulé « Produire et manger local » a terminé la phase de documentation et attend la validation pour entrer en mise en œuvre. Le projet comprend la réalisation de 4 mesures collectives sous lesquelles 15 projets partiels sont prévus :

- La Marque territoriale Grand Chasseral pour les actions de marketing & communication dont la mise en place d'une vitrine à la Couronne à Sonceboz
- Les solutions logistiques par le renforcement des réseaux de distribution existants (D/CLIC Terroirs / Fromajoie) et le déploiement de micro points de vente sous forme de Cabanons en bois local
- La diversification des productions avec trois filières prioritaires (viande (porc et volaille), céréales et fruits)
- L'intégration durable des bâtiments dans leur milieu

Le totale des investissements pour les 15 projets prévus s'élève à ~10 millions de francs.

#### 4.2.1.2 ETAT DES LIEUX POUR LES FILIERES LOCALES NON ALIMENTAIRES

Economie forestière et exploitation de la forêt<sup>49</sup>

La forêt fermée couvre 38% du territoire, soit 25'000 hectares. La surface occupée par les pâturages boisés, en partie soumis à la loi forestière, est plus difficile à mesurer en raison de délimitations différentes entre les deux cantons et de définitions diverses. Avec 18'000 hectares de pâturages au total (27% de la surface du Parc), on estime que les pâturages boisés au sens large couvrent environ deux tiers de cette surface, soit près de 11'500 hectares, ou 18% de la surface totale du Parc. Leur taux de boisement moyen étant estimé à 30%, on peut considérer qu'au total 29'000 hectares du Parc sont couverts d'arbres, soit 45% de la surface totale.

La majorité des forêts situées dans le périmètre du Parc sont des forêts publiques (NE: 65%; BE: 80%). Dans la partie du Parc située dans le canton de Berne, la majorité des forêts appartiennent aux bourgeoisies. Dans la partie du Parc située dans le canton de Neuchâtel, la majorité des forêts appartiennent aux communes (il n'y a pas de bourgeoisies dans le canton de Neuchâtel).

A l'exception des réserves forestières et des îlots de vieux bois, où la fonction liée à la biodiversité est prioritaire, la fonction de production de bois a une place importante

---

<sup>49</sup> Surfaces BE: Mensuration officielle du canton de Berne;

Surfaces NE: ag10\_surface agricole utile; fo04\_unités d'aménagement publiques; fo05\_unités d'aménagement privées; fo21\_réserves forestières.

Autres indications: Rapports annuels 2018 des arrondissements forestiers du Val-de-Ruz et de Neuchâtel; Division forestière du Jura bernois par courriel. Lucien Blaser, Jan Boni, Gloria Locatelli comm. pers.; Données fournies sur mandat par la Haute école de gestion Arc : BABEY Nicolas et al, 2020, parc naturel régional Chasseral, recommandations en vue de la Charte 2022-2030

dans le périmètre du parc naturel régional. La fonction de protection contre les dangers naturels est localement très importante (chutes de pierres principalement). La fonction sociale est importante aux abords de certaines agglomérations, et aussi de manière remarquable dans beaucoup de pâturages boisés.

**Les forêts situées dans le Parc disposent en général d'une desserte forestière suffisante pour l'exploitation du bois, bien que celle-ci génère des coûts d'entretien élevés en regard des revenus forestiers.**

#### Certification FSC, PEFC

Dans la partie bernoise du Parc, une minorité des forêts est certifiée, aux alentours de 15%. De nombreux propriétaires ont quitté les labels ces dernières années, en raison d'avantages considérés comme trop peu significatifs au vu des contraintes et de diverses autres raisons. Côté neuchâtelois, par contre, l'ensemble des propriétaires publics (moins une ou deux exceptions) est certifié, de même que quelques privés.

**L'accroissement annuel de bois dans le Parc régional Chasseral est estimé grossièrement à environ 8 m<sup>3</sup> par hectare et par an, soit environ 195'000 m<sup>3</sup>/an. L'exploitation de bois réalisée annuellement dans le périmètre du Parc Chasseral se monte environ à 125'000 m<sup>3</sup> par année.**

#### Transformation et commerce du bois

- Bois de service, sciage  
Seules trois scieries de taille modeste à moyenne se trouvent dans le Parc: à Lamboing, Sonvilier et La Joux-du-Plâne. De très faibles volumes sont aussi transformés par quelques très petites installations (Péry, Prés-de-Cortébert etc.). Toutes ces scieries n'absorbent qu'une part faible du bois coupé dans le Parc ou dans la région. La majorité du bois de service est vendue à l'extérieur de la région, notamment à de grandes scieries françaises par exemple. On peut également noter la scierie « Paroz » de démonstration à Saicourt qui fonctionne à l'énergie hydraulique.
- Bois énergie<sup>50</sup>  
Depuis 10 ans, plusieurs nouveaux chauffages à distance à copeaux de bois brut ont été installés dans la région, comme à Cernier et Courtelary. Ils s'ajoutent aux existants, comme celui de la commune de Lignièrès. Une partie localement importante du bois énergie de déchetage est également exportée, notamment à destination de la centrale de Bern-Forsthaus.  
Les copeaux bruts présentent le grand avantage de pouvoir être produits et transformés simplement dans la région, sans procédé industriel. La demande a nettement augmenté ces dernières années, mais l'offre elle aussi est élevée. Il faudrait un plus grand nombre de chauffages à copeaux de bois pour écouler la production. Alors que plus de 70% des bâtiments du Parc sont encore chauffés aux énergies fossiles, le potentiel d'augmentation du bois énergie reste donc important.
- Deuxième transformation : charpenterie et menuiserie  
Au contraire des scieries, il existe dans le périmètre du Parc régional Chasseral un grand nombre de petites entreprises et une richesse de savoir-faire dans le domaine de la seconde transformation du bois (menuiseries, ébénisteries ou charpenteries). Leur approvisionnement en matière

---

<sup>50</sup> Voir aussi chapitre 4.1 Mobilités et énergies

première est partiellement d'origine locale, mais également en très grande partie externe à la région.

- Nombre d'emplois dans la filière bois
  - L'exploitation forestière et les services de soutien à l'exploitation totalisent environ 50 emplois dans une vingtaine d'entreprises avec siège dans le Parc. Une trentaine de gardes forestiers, inspecteurs des forêts et ouvriers forestiers employés par les collectivités publiques s'ajoutent à ces chiffres. Plusieurs entreprises situées hors-Parc sont cependant aussi actives dans les forêts du Parc. De même, plusieurs travaux forestiers sont effectués par des entreprises ou privés d'un autre domaine d'activités principal, notamment des agriculteurs ou de petites entreprises de construction, génie civil ou paysagisme. On peut faire une mention particulière à la société anonyme « Val-forêt », mise en place par des communes et bourgeoisies du Nord-Est du Parc ; sa particularité est d'offrir des services de la gestion forestière à la production de bois.
  - Transformation et artisanat : Le nombre d'emplois est plus important dans ces domaines : plus de 140 emplois en « menuiserie d'intérieur », plus de 50 dans le montage de charpentes, mais moins de vingt dans les trois scieries.

## Laine

La laine est une matière première locale qui a perdu de son intérêt au courant du XXe siècle avec une chute drastique du prix d'achat aux producteurs, le démantèlement et la délocalisation des infrastructures de transformation dans toute la Suisse.

Dans le territoire du Parc, l'intérêt pour les laines régionales est resté actif, cristallisé dans l'association Laines d'ici créée en 2004. Cette association a sollicité le Parc pour l'aider à créer une filature permettant de transformer la laine régionale localement. En 2017, la filature Laines d'ici a ainsi ouvert ses portes à Cernier et permis à la région de se doter d'infrastructures de transformation quasiment inexistantes à l'échelle nationale. Celle-ci est équipée pour transformer la laine brute des producteurs jusqu'à la réalisation de pelotes de laines, à façon (y compris de petits lots dès 1 kg) ou pour son propre stock. Potentiellement, cette filature peut transformer jusqu'à 4000 kg de laine par année. Son seuil de rentabilité était cependant fixé à 300 kg.

Ce projet permet de revaloriser une matière première locale oubliée et d'en améliorer la rémunération (la filature espère à terme rémunérer jusqu'à CHF 5.-/kg une laine aujourd'hui achetée entre 35 centimes et 1,20 franc le kilo. Le potentiel de développement de l'activité demeure. A partir du fil réalisé, de nouveaux partenariats peuvent être imaginés avec d'autres entités (artisans, institutions de réinsertion sociale) pour développer des produits à haute valeur ajoutée (vêtements, objets en feutre, etc.). Le Parc va continuer de soutenir le développement de cette transformation locale par la mise en réseaux des acteurs concernés et projets ciblés permettant de créer des produits finis en laine du Parc.

## Analyse des filières locales

Si le Parc Chasseral a pu promouvoir et développer des projets d'ampleur dans le domaine de la production alimentaire en partenariat avec de nombreuses institutions régionales du domaine, de nouveaux projets favorisant d'autres filières de transformation de matières premières régionales, comme l'économie forestière ou encore d'autres matières autrefois produites dans la région (ex. culture du lin),

pourraient être mise en place à l'avenir et ainsi permettre de répondre à des défis d'avenir en terme d'approvisionnement de matières premières non-renouvelables dont de nombreux secteurs dépendent (bâtiment, énergie, etc.). Ces matières premières disponibles régionalement ou oubliées, sont soit sous-exploitées ou exportées, la plus grande partie de leur valeur ajoutée échappant à la région.

A l'exemple du projet autour de la filature Laines d'ici, des entreprises innovantes, dans la mesure où leur initiative converge avec les objectifs de durabilité, pourraient faire l'objet d'un soutien de la part du Parc par lequel il peut offrir son expérience en matière de gestion de projet et mettre en relation les initiants avec son large réseau. Un soutien qui se traduit par :

- du coaching en aidant les acteurs à structurer les objectifs de leur projet et les étapes de réalisation. A ce titre, le projet « entreprises partenaires » est un levier intéressant
- la réalisation d'études de faisabilité et de marché
- la constitution de dossiers permettant des recherches de financement
- la mise en relation avec des acteurs concernés
- l'apport d'expertise et le lancement de projets-pilote par des partenariats avec des hautes écoles

Tout comme cela a été réalisé pour les produits alimentaires, il s'agirait également de promouvoir les entreprises qui aujourd'hui déjà cherchent à réintégrer des matières premières régionales ou suisses, par exemple :

- en collaborant avec des labels comme Bois suisse
- en mettant à contribution des artisans locaux dans des projets modèles pour développer la durabilité du bâti (ex. Pavillon de Nods) permettant ainsi de sensibiliser aux possibilités de construction en bois<sup>51</sup>
- en révélant le potentiel du bois énergie par rapport aux énergies fossiles non-renouvelables dont la région est hautement dépendante<sup>52</sup>.

---

<sup>51</sup> Voir aussi chapitre 3 Paysage et Patrimoine

<sup>52</sup> Voir aussi chapitre 4.1 Mobilité et énergie



## 4.2.2 PARTIE B : ENJEUX ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES

### 4.2.2.1 Forces, faiblesses et enjeux pour les produits alimentaires labélisés

Pour la région

<p><b>Forces</b>          Une agriculture solide avec deux filières de transformation laitière dynamique.          Fortes institutions agricoles avec des compétences dans la gestion de projet.          Exploitations agricoles à taille « humaine »          Infrastructures de transformation disponibles pour lait et viande.</p>	<p><b>Faiblesses</b>          Accès aux produits régionaux dans les points de vente et restaurants de la région limités.          Les produits régionaux sont connotés comme des produits de « luxe » et destinés autant que possible à l'exportation.          Faible taux d'exploitation bio par rapport à d'autres régions de Suisse.</p>
<p><b>Opportunités</b>  <b>Regain d'intérêt pour les produits régionaux et de qualité.</b>          Possibilités de mobiliser des fonds publics ou privés pour des investissements dans des infrastructures (ex. PDR).</p>	<p><b>Risques</b>          Le secteur agricole doit renforcer sa position comme un acteur économique crédible avec un potentiel de développement dans une région où l'économie reste marquée du sceau prestigieux de l'industrie horlogère.</p>
<p><b>Enjeux</b>          Positionner la production alimentaire comme un axe économique avec un véritable potentiel de développement durable pour la région.</p>	

Pour le Parc

<p><b>Forces</b>          Producteurs de produits labélisés qui souhaitent renforcer leurs filières respectives.          Capacité à établir des passerelles avec d'autres domaines d'activité du Parc (écoles, paysage etc.).          Bonne collaboration avec les autres acteurs du domaine.</p>	<p><b>Faiblesses</b>          Pas de leadership dans le domaine de la production alimentaire, rôle et place du Parc pas toujours clair.</p>
<p><b>Opportunités</b>          La volonté des producteurs de renforcer la filière alimentaire locale et l'intérêt grandissant des consommateurs.</p>	<p><b>Risques</b>          Les produits régionaux sont trop chers pour devenir un bien de consommation courant.</p>
<p><b>Enjeux</b>          Faciliter l'accès quotidien à une large palette de produits élargie et de grande qualité.</p>	

#### 4.2.2.2 Forces, faiblesses et enjeux pour les filières locales

Pour la région

<p>Forces</p> <p>Matières premières renouvelables disponibles comme le bois.</p> <p>Filière du bois encore complète et compétences disponibles (dont 3 scieries).</p>	<p>Faiblesses</p> <p>Transformation locale des matières premières disponibles sous-exploitée.</p>
<p>Opportunités</p> <p>Augmenter l'utilisation du bois local dans les entreprises transformatrices.</p> <p>Regain d'intérêts des entreprises de la filière du bois pour l'utilisation du bois suisse (associée au label Bois suisse).</p>	<p>Risques</p> <p>Démantèlement de certaines infrastructures.</p>
<p>Enjeux</p> <p>Reconnaitre le potentiel économique de ces filières délaissées</p>	

Pour le Parc

<p>Forces</p> <p>Quelques projets-pilotes menés par le Parc comme la filature, le Pavillon de Nods, la signalétique en bois.</p> <p>Lien avec des hautes écoles (du bois, <b>d'architecture</b>).</p> <p>Bonnes relations avec les propriétaires de forêts dans le cadre des projets nature.</p>	<p>Faiblesses</p> <p>Faibles relations avec les institutions promouvant le bois et les artisans du bois.</p>
<p>Opportunités</p> <p>Intérêts de certaines entreprises à collaborer avec le Parc et à nouer des partenariats pour gagner de la visibilité dans la région.</p>	<p>Risques</p> <p>Le rôle du Parc demeure flou.</p>
<p>Enjeux :</p> <p>Soutenir des projets ponctuels montrant le potentiel économique</p>	

#### 4.2.2.3 Orientations stratégiques pour les produits alimentaires et les autres filières locales

Cb. Soutenir le développement de produits alimentaires et non alimentaires dans le respect des valeurs du Parc

## 4.3 LOISIRS ET TOURISME

### 4.3.1 PARTIE A : ETAT DES LIEUX

#### 4.3.1.1 Description générale

La région du Parc n'a pas de vocation touristique marquée. Ainsi on estime que la restauration et de l'hébergement mobilisent 3 % des actifs<sup>53</sup> alors que la moyenne nationale est de 3.9%. C'est sans doute une spécificité du Parc naturel régional.

Elle constitue néanmoins un espace privilégié par plusieurs centaines de milliers d'excursionnistes qui la découvrent à l'occasion d'une visite d'une journée. L'absence de centre ou de pôle touristique à dimension nationale atteste de cette réalité. Ainsi, la région compte un nombre réduit d'hébergements. Depuis 2009, la destination touristique Jura & Trois-Lacs gère la promotion de la région au niveau national et international. Deux autres parcs font partie de cette même destination : le Doubs, et Jura vaudois. Dans le cadre de cette destination, le Parc bénéficie de l'appui des deux organisations touristiques que sont Tourisme neuchâtelois et Jura bernois Tourisme. Avec l'agrandissement du territoire, des passerelles s'établissent également avec Tourismus Biel Seeland.

Le poids du secteur touristique est faible du point de vue strictement économique, tant en termes d'emplois (estimé à moins de 3%) que de contribution au PIB régional (estimé à moins de 2%)<sup>54</sup>. Cela ne veut cependant pas dire que le tourisme n'est pas important pour la région. En effet, cette branche transversale par excellence permet la réalisation et le maintien d'infrastructures et d'activités qui profitent certes aux touristes et excursionnistes, mais aussi à la population locale et régionale. Ce sont ces utilisations conjointes par la population régionale et les touristes qui permettent le maintien ou la réalisation d'infrastructures de loisirs et de sport, de restauration, de commerce ou de transport, qui consomment les produits et prestations agritouristiques, qui justifient la création et l'entretien de réseaux de mobilité douce. La valeur ajoutée générée par le tourisme doit et peut être améliorée, mais elle ne se calcule pas qu'en termes d'emplois et de rentrées financières. L'utilisation des infrastructures considérées comme touristiques par la population locale constitue certainement la principale raison de poursuivre les efforts de développement de ce secteur, parce qu'il est essentiel à la qualité de vie des habitants de la région.

#### Principales attractivités

Le territoire du Parc est tout d'abord marqué par ses particularités paysagères : sommet du Chasseral, Combe Grède et Combe Blosse, pâturages boisés, rive du Lac de Biemme, villages au cœur médiéval de la rive gauche du lac de Biemme.

Mais c'est bien la beauté des paysages, notamment la position de balcon des crêtes jurassiennes au-dessus du Plateau suisse, avec les Alpes en panorama, qui est

---

<sup>53</sup> Jura bernois. Biemme, étude de base relative aux constructions à but touristique hors de la zone à bâtir, juin 2022, page 17

<sup>54</sup> BABEY Nicolas et al, Diagnostic économique de l'Arc jurassien, 2017

l'attraction majeure. Le sommet du Chasseral comptabilise ainsi plusieurs centaines de milliers de visiteurs par année.<sup>55</sup>

D'autres éléments viennent compléter cette attractivité de base, comme les métairies par exemple, qui représentent un élément fort de l'identité du territoire du Parc Chasseral, ou les éoliennes et le parc photovoltaïque du Mont-Soleil.

Les funiculaires de Mont-Soleil, Prêles, Chaumont et Macolin contribuent à la fréquentation de ces balcons paysagers. Ils en constituent à ce titre les infrastructures touristiques de base. L'accès aux balcons paysagers est complété par des services de bus.

La chaîne de la Montagne du Droit constitue un espace caractéristique de l'Arc jurassien. Son parc éolien, sa place centrale entre le plateau des Franches-Montagnes et le massif de Chasseral, confèrent à ce site une visibilité suprarégionale. L'Espace découverte énergie – avec ses éoliennes, sa centrale solaire et son observatoire astronomique – confère au site un caractère résolument orienté vers les défis de durabilité et d'énergie. La mobilité douce est très présente parmi les activités proposées : VTT, parcours équestres, trottinettes, parcours au pied des éoliennes.

Les dernières années ont vu se développer des attractivités touristiques comme le centre de visiteurs « Chez Camille Bloch », ouvert en 2017 à Courtelary (plus de 100'000 visiteurs par an), la fromagerie de démonstration Spielhofer ou les offres de loisirs et de sensibilisation de l'Espace Découverte Energie à Mont-Soleil.

Des musées, petits mais très ciblés comme le « Musée Longines », apportent un complément d'activités touristiques. Quelques activités de loisirs « actifs » sont ponctuellement proposées (descente en trottinette à Mont-Soleil, luge d'été à la Vue-des-Alpes, etc). Un facteur important de l'activité de loisirs est l'intense activité culturelle, très variée qui fait se déplacer et rencontrer les personnes. C'est aussi un vecteur important pour les prestataires comme les métairies.

En hiver, l'attractivité est renforcée par les pratiques à la journée des sports de neige. Certains sont anciens comme le ski de fond et le ski alpin, ce dernier accueillant plus de 100'000 visiteurs par hiver. D'autres en développement comme la raquette et plus récemment la démocratisation de la randonnée à ski. On notera que les montées au Chasseral sont des terrains d'entraînement sûrs, quelles que soient les conditions météorologiques ou l'heure pour les skieurs alpiniste de la région et des environs.

Ces attractivités, pratiquées par les habitants du territoire du Parc, accueillent essentiellement des touristes suisses, une faible partie des visiteurs provenant des pays voisins. Ce sont des activités journalières. Ce que l'on peut qualifier de touristes sont donc des excursionnistes. On considère qu'ils constituent 80% de la clientèle touristique régionale.

Notons encore, après le départ du centre de soins psychiatriques de Bellelay en juin 2022, le véritable défi posé à toute la région pour la réaffectation de ce magnifique site. L'association de communes Jura bernois.Bienne est chargée de piloter cette réaffectation pour les années à venir.

## Hébergement

La structure de l'hébergement a connu des bouleversements récents, avec l'arrivée sur le marché de plateformes comme AirBnB. Ainsi, l'hôtellerie est toujours plus

---

<sup>55</sup> Estimation interne du Parc Chasseral sur la base de comptage de voitures pendant la belle saison (145'000 véhicules de juin à octobre, 2019)

conurrencée par d'autres formes d'hébergement chez l'habitant, comme les chambres d'hôtes.

#### Hôtellerie

Sur le territoire du Parc, on comptabilise 13.8 lits pour 1000 habitants en 2017 (16.6 lits en 2008). En moyenne suisse le taux est de 31.5 pour 1000 habitants.

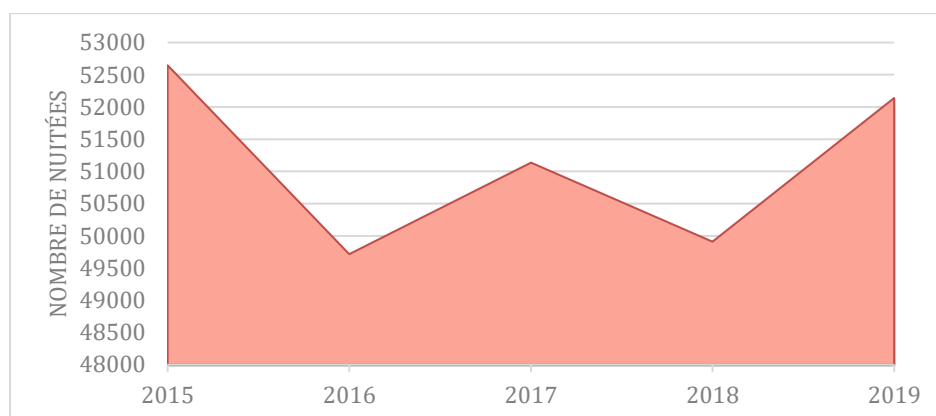
L'offre hôtelière est par conséquent très faible et en baisse ces dernières années. Il n'existe par ailleurs aucune offre d'hôtel de « luxe », soit en catégorie 4 ou 5 étoiles.

Ce constat est connu. Des initiatives voient le jour pour offrir plus d'hébergements dans la région, notamment avec le nouvel hôtel « Hôtâ », d'une cinquantaine de lits à Saint-Imier qui sera ouvert en 2024 . Par ailleurs, les dernières années ont vu se développer les hébergements chez l'habitant et à la ferme. Il n'y a toutefois aucun changement structurel majeur en vue.

La taille des établissements est par ailleurs petite avec une moyenne de 30 lits par établissement, contre en moyenne 60 par établissement dans le reste de la Suisse. Cette différence s'explique en partie par le caractère plus rural de la région.

Le territoire du Parc présente un taux d'occupations des lits d'hôtellerie plus faible que la majorité des régions suisses (env. 30% contre 45% en moyenne suisse). C'est un problème bien connu dans la région, qui peine à attirer des clients à la semaine. La clientèle d'affaires est celle qui séjourne le plus longtemps dans notre région ; elle représente 50 à 60% des nuitées.

Les nuitées dans la région sont restées relativement stables ces cinq dernières années, oscillant autour de 50'000 unités. Elles sont le fait d'une fréquentation principalement estivale. Le tourisme à cette saison est en général axé sur des activités sportives d'extérieur telles que la randonnée, le cyclisme ou la baignade.



#### Parahôtellerie

On compte 64 établissements para-hôtelières (15 chambres d'hôtes, 11 gîtes équestres, 6 campings, 23 appartements de vacances, 10 aventures sur la paille et vacances à la ferme).

Communes	Nom du camping	Emplacements pour tentes, caravanes	camping-car,	Autre
La Neuveville	Camping La Plage	22		
Prêles	Camping Prêles SA	30*		
Renan	Centre de vacances La Cibourg	35*		12 logements et 24 places en dortoir
Romont	Camping les Oeuchettes Sarl	5		
Tramelan	Camping du Château	50		
Tramelan	Camping Scheidegger-Ranch	6		
Tavannes	Camping de Belfond	20		6 couchettes en chalet
Total		178		

\* chiffre sans les projets d'agrandissement

Les 7 campings sont de tailles variées. Les campings Scheidegger-Ranch et Les Oeuchettes sont de petite taille, avec moins de 10 emplacements. Le camping de La Plage a une vingtaine d'emplacements, tandis que les campings du Château, de La Cibourg et de Prêles ont entre 35 et 50 emplacements. A noter que certains de ces campings comptent un nombre non négligeable de résidents à l'année. A titre d'exemple, le camping de Prêles ne compte pas moins de 170 emplacements à l'année.

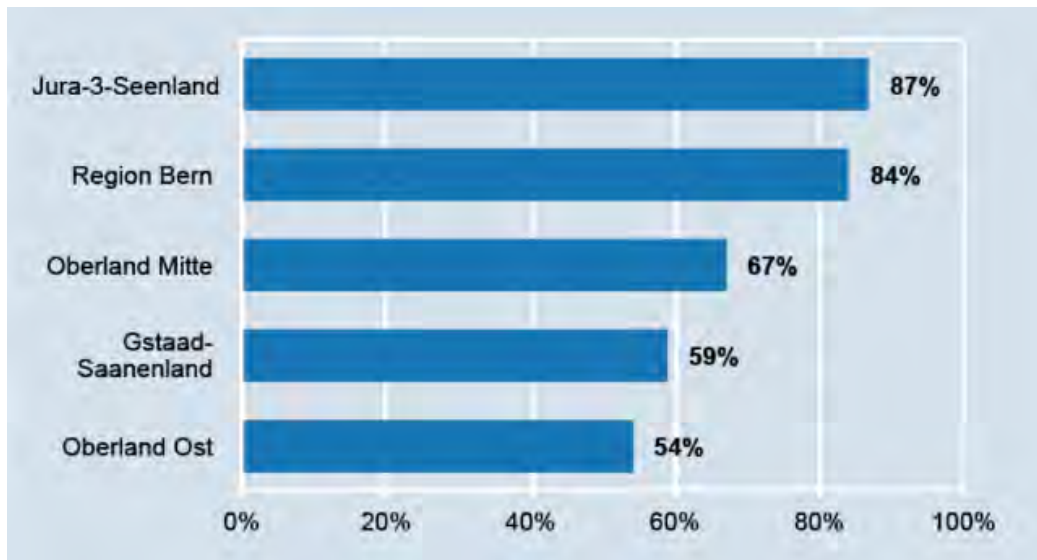
Les campings de Prêles et La Cibourg ont des projets d'agrandissements en cours de réalisation.

Le seul camping ouvert à l'année aux voyageurs de passage est celui de La Cibourg. Certains campings regroupent des infrastructures de loisirs telles que restaurant, parc animalier ou piscine extérieure.

### Excursionnistes

En plus des hôtes dormant dans la région, il est intéressant de s'intéresser aux excursionnistes. On appelle excursionnisme une pratique de visite effectuée sur une seule journée, sans comporter de nuit sur place, ce qui la différencie du tourisme. Part des excursionnistes parmi les touristes dans les cinq anciennes régions du canton de Berne (2011) :





La région Jura-Trois-Lacs est celle qui a le plus haut taux d'excursionnistes du canton de Berne en 2011 avec 87 %. Attirer des touristes qui passent au moins une nuitée dans la région est un réel défi pour les acteurs touristiques du Jura bernois.

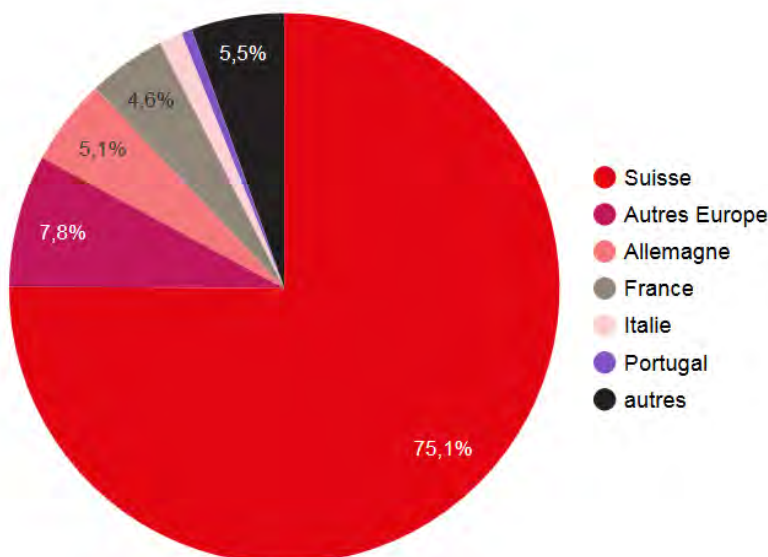
En ce sens, certains réseaux, comme les nouveaux parcours VTT du Jura bernois, ont pour objectif d'attirer des touristes qui passent plusieurs jours dans la région.

Il peut être admis que l'immense majorité des excursionnistes sont des Suisses, avec quelques Français. Si on compile la part des hôtes étrangers (25 %) et celle des touristes passant une nuitée (13 %), on arrive à une proportion de touristes étrangers encore plus basse, qui doit s'établir autour de 4 à 10 %.

## Demande

Nuitées par pays de provenance dans les hôtels et établissements de cure (chiffres 2019):

### Provenance des hôtes



La majorité des personnes séjournant dans le Jura bernois viennent de Suisse (75.1 %), avec 34'620 nuitées. Suivent en deuxième et troisième position l'Allemagne (2'394) et la France (1'874). Il est intéressant de voir que les touristes étrangers qui séjournent dans le Jura bernois proviennent surtout de pays frontaliers de la Suisse et majoritairement de pays européens. Contrairement à d'autres régions du canton de Berne, les touristes asiatiques et américains sont peu nombreux. Ainsi, les extra-européens ne représentent que 5.5 % des hôtes et concernent sans doute principalement des personnes en voyage pour des raisons professionnelles.

En 2020, la pandémie de coronavirus a bouleversé ces conclusions. Les difficultés à voyager ont fait exploser la demande dans les régions de montagne et les destinations orientées vers les touristes suisses. Il s'agira de voir si cette tendance se confirme à long termes, en particulier sur le territoire du Parc.

### Restauration

Les restaurants et métairies situés sur le territoire du Parc sont au nombre de 129 (BE 98 et NE 31). Quatre établissements sont présents dans le Guide Gault-Millau, un est recensé dans le Guide Michelin et 3 ont le Label Qualité de la Fédération suisse du Tourisme. Par ailleurs, 3 établissements hôteliers sont étoilés.

Près de la moitié des établissements sont des métairies ou des auberges situées en dehors des localités (BE 49 et NE 8). Certains sont ouverts toute l'année. Quelques métairies font de la vente directe de leurs productions (fromages notamment).

Quatorze métairies proposent une « Assiette Chasseral », entièrement composée de produits provenant de la région.

### Itinéraires de mobilité douce estivale

Les offres touristiques du Parc sont surtout orientées sur le tourisme doux et l'excursion. La randonnée pédestre, le cyclotourisme et le VTT constituent des sports très pratiqués dans la région et des produits d'appel importants pour le tourisme estival. La région compte de nombreux itinéraires d'importance nationale et cantonale.

#### Chemins de randonnées

Sur le territoire du parc, deux associations cantonales (Berne Rando et Neuchâtel Rando) gèrent les sentiers de randonnée (environ 800 km). Quelques sentiers, thématiques et culturels renforcent l'attractivité du réseau pédestre : Chemin des Anabaptistes et Chemin des Pionniers (tous deux développés par le Parc), Sentier des Monts et du Vallon, Chemins-Chouette, Balade de la sorcière, etc.

Suisse Mobile a pu faire passer sur ce réseau 2 itinéraires pédestres nationaux et 2 itinéraires régionaux (107 km).

Le Parc a des contacts très rapprochés, réguliers et de confiance avec les deux organisations de gestion des itinéraires pédestres : proposition de modification des tracés, coordination pour la gestion de conflits d'entretien et de tracés, etc.

#### Réseau VTT

Plusieurs parcours VTT (10 itinéraires locaux, soit 180 km) sont en place sur le territoire du parc. Une partie des parcours sont repris pour la Suisse à VTT (itinéraires Suisse Mobile) : 1 itinéraire national et 2 itinéraires régionaux (67 km). Une grande refonte des itinéraires du Jura bernois et de Neuchâtel a été effectuée ces dernières années à travers deux planifications distinctes, le nouveau plan directeur VTT du Jura bernois approuvé en juin 2020 et la révision du réseau cantonal neuchâtelois des itinéraires VTT en 2018. Ces révisions, selon les recommandations de Suisse Mobile, ont entraîné

une baisse du nombre d'itinéraires au profit de modifications plus attractives pour la pratique<sup>56</sup>.

Le Parc, comme instigateur des premiers itinéraires de VTT balisés sur son territoire, a été sollicité sur ces refontes. En particulier, ces recommandations pour limiter les dérangements de la faune dans des secteurs sensibles ont été prises en compte. Le Parc est apparu dans ces discussions comme un connaisseur sérieux du territoire et de ses enjeux en matière de nature.

#### Réseau vélo

Des itinéraires Suisse Mobile « La Suisse à vélo » sont balisés dans le Parc : 1 itinéraire national et 4 itinéraires régionaux. Les cantons eux-mêmes gèrent l'entretien de ces parcours (48 km). Le Parc a été consulté mais est peu actif pour ce réseau.

#### Réseau e-bike : « La Route Verte »<sup>57</sup>

Le Parc a été à l'origine de cette offre touristique et d'itinéraire cycliste dédié, qui part de Schaffhouse pour arriver à Genève, en 7 jours pour le parcours complet. L'idée de base était de faire connaître les Parcs jurassiens dans leur ensemble. L'itinéraire en compte six.

#### Réseau équestre

L'Association de Réseau Equestre de Chasseral (AREC), initiée par le Parc en 2004, gère le réseau équestre qui couvre l'ensemble du massif de Chasseral (134 km) pour le Jura bernois. Depuis 2016, un projet de développement régional porté par l'association Marguerite travaille sur le balisage de ce parcours. Sur les montagnes neuchâteloises, l'Association Réseau Equestre Neuchâtelois (AREN) a mis en place dans les années 2010 un réseau qui est en jonction avec celui du Jura bernois. Là aussi le Parc est intervenu pour une bonne coordination entre les partenaires.

### Activités touristiques hivernales

#### Réseau d'itinéraires de ski de fond et de raquettes

Le territoire du parc offre la possibilité de pratiquer le ski de fond et la raquette sur plusieurs sites. Ils sont gérés par des associations locales (balisage et entretien des pistes, recherche de financement, vente de vignettes pour le ski de fond).

Le Parc est impliqué notamment pour l'ajustement des tracés en fonction de la faune et des conflits potentiels entre différents types d'usagers. Trois associations de ski de fond sont actives sur le périmètre : Neuchâtel Ski de fond, l'Espace nordique Ergüel, la Société des pistes nordiques Les Prés-d'Orvin – Chasseral. Le Parc est en contact régulier avec ces trois structures, dans un excellent climat de confiance.

#### Remontées mécaniques pour le ski alpin

Plusieurs remontées mécaniques sont présentes sur le Parc Chasseral mais utilisables uniquement en hiver puisqu'il s'agit de téléskis. Ces installations au cœur de notre région offrent la possibilité à toutes les bourses de s'adonner au sport d'hiver et ont des répercussions sociales et économiques positives.

Ces stations de ski permettent d'avoir une offre touristique attractive et complète en hiver, en supplément des itinéraires de ski de fond, de raquettes et de randonnée hivernale. Plus de 100'000 visiteurs pratiquent le ski alpin durant la saison, une proportion grandissante de ce public provenant des cantons voisins. L'activité des remontées mécaniques représente en outre une source de revenu substantiel pour les agriculteurs de la région.

<sup>56</sup> La Suisse à VTT, SuisseMobile, <https://www.schweizmobil.ch/fr>

<sup>57</sup> <https://larouteverte.ch/fr/>

La taille de ces installations est variable, du simple fil à neige à une concentration de 8 téléskis sur 360 m de dénivelé et 30 km de piste aux Bugnenets-Savagnières. Aucune n'est équipée pour un enneigement technique.

Il s'agit donc de stations de taille petite à moyenne comparable à celles des Préalpes fribourgeoises. Elles doivent faire face à un enneigement de plus en plus aléatoire.

Ces stations collaborent entre elles et le Parc a appuyé la réalisation commune d'une brochure de promotion. Par ailleurs les téléskis « Bugnenets-Savagnières SA », le Crêt-du-Puy, les Téléskis de Tramelan et « Les Prés-d'Orvin SA » font partie du MagicPass, essentiellement pour garantir la pratique du ski à la population régionale grâce à un abonnement valable dans quelque 40 stations de ski réparties dans toute la Suisse romande et une organisation novatrice, source de solutions financières avantageuses.

A noter que certaines remontées comme le télésiège du Chasseral a été démantelé dès 1993 et que le télésiège de la Vue-de-Alpes connaît de grandes difficultés.

### Itinéraires de transport à vocation touristique

#### Funiculaires

Cinq funiculaires permettent la desserte de lieux touristiques (cf. partie 4.1.1.1)

#### Autres moyens de transport touristique

Des bus complètent l'offre de desserte vers certains secteurs de loisirs. Notons en particulier les bus montant à Chasseral, financés principalement par les communes directement concernées. Ce type de transport ne bénéficie d'aucun soutien cantonal ou fédéral.

Le Parc Chasseral est à l'origine et l'administrateur de la ligne de Nods à Chasseral. A partir de 2021, le Parc assurera également l'administration de la ligne Saint-Imier-Chasseral.

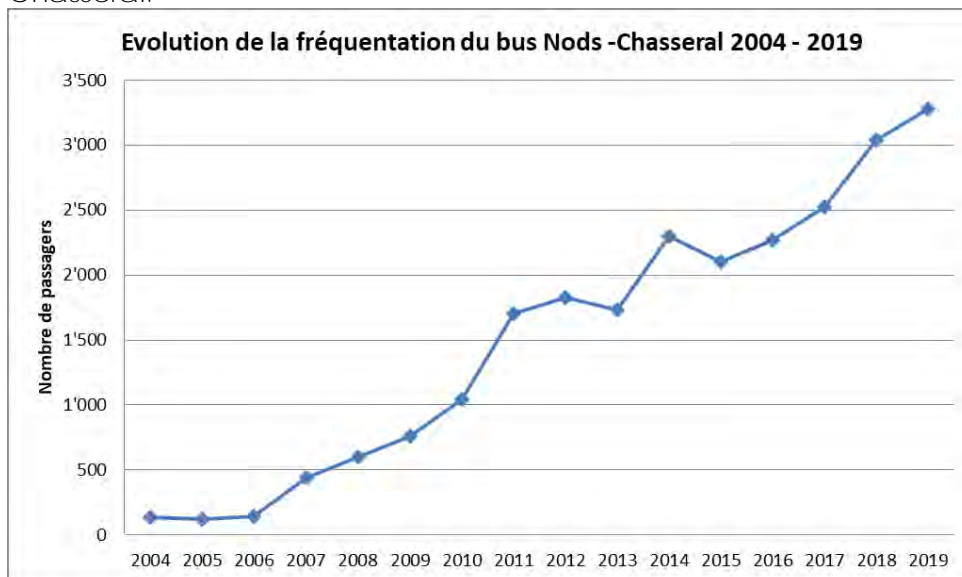


Tableau 4.3.01 Evolution de la fréquentation du bus de Nods à Chasseral

Ce graphique montre l'utilisation croissante pour les loisirs des transports publics. Cette fréquentation reste cependant très faible et est à relativiser par rapport au triplement de la fréquentation en voiture entre 2007 (40'000 véhicules) et 2019 (145'000 véhicules), représentant quelque 300'000 visiteurs. Ainsi le transport public pour accéder à Chasseral représente à peine plus de 2% des visiteurs (en tenant également en compte des 4'000 passagers annuels en provenance de Saint-Imier). Les données des caristes ne précisent pas s'il s'agit d'allers simples ou d'allers-retours,

respectivement si elles incluent les passagers de St-Imier jusqu'aux Savagnières en hiver.

La mise en place de nouvelles offres se heurte bien souvent à un manque de rentabilité et aux charges que ces lignes représentent pour les collectivités, surtout dans le cas des offres de bus touristiques qui ne sont pas soutenues financièrement actuellement par le canton. Considérant la surcharge de trafic plusieurs fois par saison, l'accès à Chasseral mérite d'être repensé tant pour ce qui est de l'accès par des moyens privés que par transport public.

### Offres touristiques sur le territoire du Parc

Les organisations touristiques proposent des produits touristiques intégrés.

Certaines d'entre elles ont été élaborées par le Parc : offre forfaitaire de deux jours pour le Chemin des Anabaptistes et le Chemin des Pionniers, offre forfaitaire pour Vivre l'horlogerie à Tramelan. Ces offres sont en valeur absolue peu vendues, avec quelques centaines de personnes par année. Leur principal avantage réside dans leur fonction de produits d'appel.

Une offre particulière parvient à se maintenir depuis 2012. Le « Salaire de la Suze » consiste en une visite théâtralisée conçue et mise en place par le Parc qui raconte l'histoire industrielle du village de Courtelary. Consolidée, l'offre a été reprise et est aujourd'hui gérée par Jura bernois Tourisme.

La particularité des offres proposées ou développées par le Parc est leur positionnement, qui s'appuie sur les découvertes patrimoniales ou environnementales. Elles s'adressent autant à des touristes qu'aux habitants de la région.

Depuis quelques années, les demandes d'entreprise ou de groupes pour des chantiers-nature est en progression.

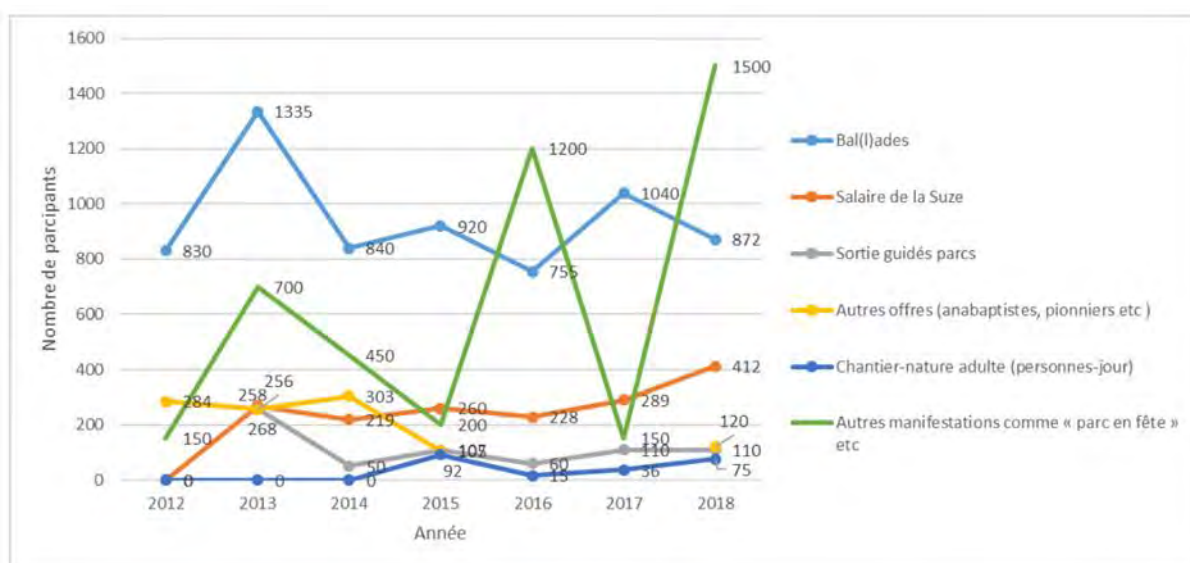


Tableau 4.3.02 Fréquentation des offres proposées par le Parc entre 2012 et 2018 (extrait de l'évaluation de l'Université de Berne)

## Impacts des activités de loisirs et tourisme

### Loisirs et nature

Les surfaces du Parc où se pratiquent les activités de pleine nature sont relativement **restreintes et par conséquent très fréquentées**. Il ne fait aucun doute qu'un impact négatif important de ces activités sur la faune en résulte, notamment en hiver. La disparition du grand tétras a très certainement été accélérée par ce phénomène. Le développement de la raquette et du ski de randonnée, qui peuvent se pratiquer hors des itinéraires balisés, sont une des causes majeures de dérangement.

Des efforts ont été menés par les sociétés, notamment de ski de fond et de randonnée pédestres, pour baliser des itinéraires à raquettes. Il est difficile de démontrer un effet positif. Le Parc a accompagné ces organisations dans le choix des itinéraires. Il accompagne également le canton de Berne, responsable de la gestion du District franc de la Combe Grède dans ces travaux de coordination avec les sociétés locales **de sport d'hiver (skis clubs et club alpin) pour que les réglementations correspondantes soient mieux respectées**.

**Le Parc s'est doté d'une carte qui localise les zones sensibles par rapport aux activités hivernales**. Cela permet de répondre de manière objective aux demandes de conseil ou aux besoins de coordination. Les recommandations sont en général acceptées par les organisations, bien plus que par les pratiquants. **Cette carte n'a pas été officialisée par pragmatisme**. En effet cela nécessiterait une large consultation (notamment des services cantonaux) et engendrerait un long débat. Débat qui serait **ensuite inmanquablement repris pour des pesées d'intérêts pour des projets spécifiques**.

Les sorties proposées par des guides et dont le Parc fait la promotion, respectent des **règles strictes élaborées en plus de prescriptions légales en vigueur**. Il s'agit en particulier de rester sur des chemins pédestres officiels. Les sorties dans les secteurs sensibles identifiés par le Parc sont proscrites. Le programme annuel des sorties promues par le Parc est envoyé pour accord aux services cantonaux compétents.

Il faut également souligner que le Parc ne propose plus aucune activité hivernale de pleine nature en raison des dérangements majeurs causés à la faune sauvage.

**En matière d'impact pour la flore, on peut citer pour mémoire la gestion passive des promeneurs par des poutres fixées au ras du sol sur la crête du Chasseral**. Cette action réalisée en 2008 a clairement limité le piétinement de la flore sans contrainte effective pour le visiteur. **Le Parc assure l'entretien régulier de cet aménagement et la signalétique axée sur la sensibilisation des utilisateurs**.

Depuis 2020, dans le cadre du projet soutenu par la Wyss Académie Hub de Bern et la politique régionale nommé « centre de sensibilisation à la durabilité » développé conjointement par les trois parcs bernois, le Parc soutient l'activité d'une « Ranger » aux Prés d'Orvin, a mis en place des bâches d'information pour le rappel des bons comportements et développé les coopérations avec les sociétés locales pour un meilleur respect dans le district franc fédéral de la Combe Grède et des deux autres zones de tranquillité de la faune.



### Loisirs et accès aux sites

L'accès aux sites touristiques est un sujet qui peut localement ou ponctuellement être problématique. Le site le plus concerné est l'accès au Chasseral. Le trafic sur cette route a été triplé en 12 ans. La fréquentation de motos a également fortement augmenté. Les communes de Lignières et de Nods, directement concernées par le trafic de cet axe routier, en ont pleinement conscience. Des habitants se plaignent du bruit et de l'insécurité. D'autres plus pragmatiquement des difficultés de circulation.

La question est connue de longue date et bien cernée par le Parc. C'est à l'initiative du Parc que les Ponts et Chaussées du canton de Berne ont installé depuis 2018 trois compteurs de véhicules saisonniers au col du Chasseral. Le sentiment ressenti de manière générale et par les riverains est largement confirmé par les relevés.

Le changement de propriétaire de l'hôtel Chasseral a modifié la donne. Un groupe de travail, auquel participe le Parc, sera à nouveau activé en 2024. Les pistes à moyen terme sont la mise en place d'un stationnement payant qui permettrait de financer des alternatives en transport public. Par ailleurs, un projet d'offres de voiture électrique en partage, disponibles sur les routes d'accès, est à l'étude.

Le deuxième site concerné est celui des Prés-d'Orvin. Un projet de mise en place d'un stationnement payant a abouti en 2023. Ce projet a été accompagné par le Parc sur mandat des deux communes concernées.

Le troisième site important est Bellelay, dont le potentiel est fort mais dont l'accès en transport public est de faible fréquence et péjore ainsi les perspectives de développement.

D'autres sites sont concernés mais de manière moins forte comme la Vue-des-Alpes ou l'accès à pied à la Combe Grède. Dans chacun de ces cas, le Parc accompagne les communes en leur proposant des conseils pour améliorer la situation.

### Loisirs et agriculture

Stationnement dans pâturages, chemins agricoles, déchets, étrons ; des conflits entre activités de loisirs et agricultures sont présents sur tout le territoire. Ce sont des conflits de faible intensité mais très usant dans la durée pour les agriculteurs. On peut citer ainsi les déchets dans les pâturages, les clédars non refermés etc.

### Loisirs et développement durable

Les activités de loisirs et de tourisme sont un secteur de développement économique. Le loisir en plein air est aussi un outil pour s'imprégner de la nature environnante et a une fonction sociale et de santé publique indéniable et indispensable. Il est un vecteur de retombées financières pour certains prestataires régionaux et, partant, pour la collectivité. Dans ce sens, son apport en matière de durabilité est indéniable.

Mais pour pouvoir parler de tourisme durable, il faut réussir à gérer les impacts négatifs. Cette préoccupation, bien que logique, doit pouvoir être partagée par les autres acteurs du tourisme, prestataires comme organisations publiques, qui lancés à la recherche de l'optimisation économique peuvent par moment perdre de vue cet indispensable équilibre. C'est le travail continu du Parc.

La déclinaison des « valeurs des Parcs », travaillée au niveau national via le Réseau des Parcs, permettra de faire reconnaître les entreprises ou organisations qui respectent la durabilité. Cela sera un outil de travail intéressant sur cette thématique.

### Organisations touristiques et Parc

Le territoire du Parc est entièrement intégré dans la destination touristique Jura & Trois-Lacs, dont la vocation première est le marketing. La destination s'appuie sur des organisations touristiques locales chargées principalement du développement de l'offre et de l'accueil.

Des relations de confiance et de collaborations sont développées de longue date avec Jura bernois Tourisme. Les relations sont plus distendues avec Tourisme neuchâtelois, qui se concentre davantage sur le tourisme urbain et quelques sites très ciblés (Creux du Van, La Brévine). La Fondation Rurale Interjurassienne est également un partenaire important pour tout ce qui touche à l'agritourisme.

Il est intéressant de noter la collaboration régionale existant entre Jura bernois Tourisme, la Fondation Rurale Interjurassienne, Jura Tourisme, le Parc du Doubs et le Parc Chasseral, qui se coordonnent sur de nombreux sujets au travers de contacts réguliers.

Le rôle des organisations de promotion et celui du Parc sont néanmoins très distincts. Le Parc se concentre d'une part sur des activités mettant en place le cadre nécessaire pour le tourisme : accès respectueux de l'environnement vers les sites touristiques, qualité du paysage, attractivité paysagère des cheminements proposés, limitation des conflits. Et d'autre part sur la mise en place d'offres dont le fil conducteur est la connaissance du territoire et de ses habitants.

La préoccupation première des organisations touristiques repose logiquement sur la venue des touristes, elles développent donc des activités en conséquent. A l'avenir le Parc va encore davantage collaborer avec ces importants partenaires afin que le tourisme proposé par la région se rapproche davantage d'un tourisme durable.

### Marque territoriale « Grand Chasseral »

En 2019 a été créée la fondation « Grand Chasseral » par la Chambre d'économie publique (CEP), Jura bernois tourisme (JbT), l'association de communes Jura bernois.Bienne (Jb.B), la chambre d'agriculture du Jura bernois (CAJB) et le Parc régional Chasseral.

Une marque territoriale a ainsi pu être développée pour le Jura bernois. Son nom est « Grand Chasseral ». La proximité de l'appellation avec le nom du Parc a l'avantage de mettre en avant « Chasseral » mais peut jeter un trouble de deux ordres : d'une part, comme souvent dans l'Arc jurassien, un problème de périmètre non concordant entre celui de la marque et le Parc. D'autre part, la marque souligne juste l'appartenance à un territoire administratif alors que le Parc Chasseral porte une vision et mène des projets concrets en faveur de plus de durabilité.

Le défi du Parc est donc de marquer fortement les spécificités de son territoire et de ses activités de maintenir son identité, sans affaiblir pour autant la démarche louable de la marque territoriale.

### 4.3.1.2 Evaluation de l'Université de Berne

L'évaluation de l'Université de Berne a dressé un diagnostic de la situation passée et des orientations que le Parc devrait prendre :

*« Bien qu'on note une augmentation des participants, il est difficile de démontrer une nette augmentation de la quantité et de la qualité des prestations de services. Les ateliers d'évaluation ont démontré une nécessité d'adapter l'objectif et les effets attendus et de clarifier le rôle du Parc. À ce sujet, deux points clés ont été identifiés : premièrement, éviter que le Parc fasse le travail d'un office du tourisme et, deuxièmement, renforcer l'aspect de la durabilité dans le tourisme. Le sommet du Chasseral est bien connu des visiteurs mais les autres joyaux du territoire du parc ne le sont pas encore et pas suffisamment, parfois même des personnes qui habitent la région. Le sommet du Chasseral peut être considéré comme victime d'un « Sur-tourisme ». Le Parc veut faire connaître ces richesses en améliorant l'information ainsi que la signalisation, et mettre en avant les spécificités régionales, naturelles, patrimoniales et culturelles remarquables. Il veut également appuyer l'amélioration des possibilités d'hébergement. Pour l'avenir il souhaite s'orienter sur une meilleure prise en compte de la durabilité et du cadre d'attractivité touristique et non pas sur le développement de l'offre touristique en général, qui est du ressort des prestataires et des offices de tourisme. »*

Le thème du tourisme est particulièrement sensible lorsque l'on parle de Parcs. En effet, de manière générale et en particulier du point de vue des communes, le Parc est un vecteur d'attractivité touristique avant tout. Ceci est bien sûr faux puisque le Parc est actif dans de nombreux autres domaines. Et par ailleurs l'activité touristique est marginale d'un point de vue économique.

## 4.3.2 PARTIE B : ENJEUX ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES

### 4.3.2.1 Synthèse

Voici ci-dessous quelques constats bruts en matière de synthèse.

- En comparaison nationale, l'économie touristique régionale génère moins de valeur ajoutée et moins d'emplois. Elle dispose néanmoins d'un réel potentiel en particulier par l'attrait grandissant du tourisme à visage humain de la région
- Deux tiers des visiteurs proviennent de Suisse.
- Les visiteurs sont à plus de 80% des excursionnistes qui ne génèrent aucune nuitée dans la région.
- Le tourisme d'affaires est potentiellement intéressant, mais l'offre hôtelière ne facilite pas son essor.
- Le marketing touristique de la région est confié à l'association Jura & Trois-Lacs dont Jura bernois Tourisme, Tourisme neuchâtelois et Tourisme Bienne Seeland font partie ainsi qu'à la société de marketing Made in Bern pour le canton de Berne.
- Les offices régionaux sont plutôt chargés du développement de l'offre ainsi que de l'accueil et du confort des hôtes.
- La durabilité ne fait pas partie des domaines d'activités stratégiques de Jura & Trois-Lacs.
- Le tourisme durable est maintenant un axe prioritaire de Suisse Tourisme et de la Fédération Suisse du Tourisme et est un axe transversal au DAS J3L

- Le Parc a développé ou accompagné le développement de plusieurs offres touristiques durables au cours de ces dix dernières années.

#### 4.3.2.2 Analyse et enjeux

La préoccupation de la durabilité est plus partagée actuellement que deux ans en arrière. C'est pourquoi la notion de tourisme durable est aujourd'hui particulièrement pertinente. La difficulté est qu'il s'agit d'une notion abstraite qui est interprétée selon la compréhension et les intérêts de chacun. Néanmoins ces principes ont toujours servi et serviront à l'avenir de fil conducteur aux Parcs.

##### Enjeux pour la région

Forces Nature et grands espaces Collaborations stratégiques Offres variées	Faiblesses Tourisme d'excursion (80%) Faiblesse de l'hébergement
Opportunités Regain d'intérêt pour le tourisme intérieur (CH) et les grands espaces	Risques Manque d'intérêt au tourisme durable des acteurs régionaux
Enjeux Les produits touristiques de l'Arc jurassien doivent se différencier clairement de ceux du reste de la Suisse. Leur positionnement futur doit être amélioré. Articulation à trouver entre la marque territoriale « Grand Chasseral » et le Parc	

##### Enjeux pour le Parc

Forces Capacité à développer des offres nouvelles	Faiblesses Le rôle du Parc en matière de tourisme n'est pas perçu clairement par des tiers
Opportunités Fort intérêt pour le tourisme durable	Risques Manque de coordination stratégique entre les acteurs
Enjeux Réussir à partager la notion de tourisme durable et à le décliner pour des offres concrètes. Assurer une fréquentation durable du massif du Chasseral (écotourisme). Réussir à se positionner en tant que Parc naturel régional Chasseral sur un territoire pour partie porteur de la marque « Grand Chasseral ».	

#### 4.3.2.3 Orientations stratégiques

Cc. Accompagner les prestataires touristiques dans la création et l'adaptation d'offres répondant aux principes du tourisme durable

## 5 UN TERRITOIRE ANIMÉ PAR SES HABITANTS

*Un Parc naturel régional vit par et pour ses habitants, qui en sont les meilleurs ambassadeurs. Les richesses de notre région sont mises en valeur au travers d'animations, d'événements culturels, d'activités d'éducation et de sensibilisation au cœur d'une organisation participative, afin que les savoirs et savoir-faire perdurent et renforcent l'identité de l'ensemble du territoire.*

### Préambule

Dans ce grand chapitre sont traités l'éducation en vue d'un développement durable, la participation, les activités s'appuyant sur la culture, la culture immatérielle et la communication. Les quatre champs mentionnés contribuent de manière forte à la « sensibilisation et l'éducation en vue d'un développement durable ».

L'ensemble de ces champs d'action, bien que déjà important pour le Parc, prendra encore de l'ampleur les dix prochaines années tant les enjeux mondiaux, régionaux et locaux sont fortement liés à une meilleure prise en compte de la durabilité et des changements climatiques. Cela se traduira notamment par un élargissement des publics-cibles.

L'évaluation de l'Université de Berne effectue les recommandations suivantes par rapport à ces champs d'action :

- Diversification
- Devenir plus actif dans le rôle d'intermédiaire et de médiateur
- Devenir proactif pour saisir les opportunités futures

La partie ci-dessous fait apparaître les points particuliers permettant de situer les enjeux. Le descriptif détaillé s'appuie sur les textes de la précédente Charte. Seuls les événements nouveaux liés à l'agrandissement du territoire ou particulièrement importants sont notés.

## 5.1 EDUCATION EN VUE D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE ET FORMATION

### 5.1.1 PARTIE A : ETATS DES LIEUX

#### 5.1.1.1 Activités sur le territoire du Parc Chasseral

Situation sur le territoire du Parc Chasseral

Le Parc, de par son environnement naturel bien accessible, rend faciles les activités de plein air, en particulier pour les écoles enfantines et primaires. Beaucoup d'entre elles ont par exemple construit un canapé forestier (Sonceboz, Courtelary, Sonvillier, Saint-Imier pour ne citer que quelques écoles du Vallon de Saint-Imier). Quelques structures ont développé des activités relatives à cette thématique : groupe Jeunes + Nature de Pro Natura Jura bernois, Rétropomme, L'école à la ferme, pour ne citer que quelques structures. Elles proposent des activités de découverte

environnementale tout au long de l'année. On pourrait également énumérer des activités plus ponctuelles mais régulières chaque année : semaine hors-cadre ou camps verts, colonies de vacances, passeports vacances.

Le territoire offre des structures permettant la découverte de l'environnement : Evologia (jardins, serres, espace-abeilles) le Moulin de Bayerel à Fenin ou juste à proximité le Centre Nature des Cerlatez.

Dans le domaine des énergies, on peut citer l'Espace découverte énergie de Mont-Soleil, le Moulin de Bayerel (Val-de-Ruz Ouest)

Le Parc forme un territoire bien peuplé et en conséquent le nombre de classes est élevé. On dénombre 680 classes du cycle 1 et 2, ce qui correspond en gros à un public cible de 13'600 élèves<sup>58</sup>. Ce public est particulièrement concerné par les projets éducatifs en vue d'un développement durable conçus sur une année scolaire entière. On peut citer les projets « Graines de Chercheurs » qui les occupent entre 5 à 10 journées par année.

Pour les écoles secondaires et post-obligatoires, l'organisation d'activités « hors les murs » est plus complexe à cause de leur organisation. Ces structures organisent volontiers des activités regroupées, par exemple sur une semaine spéciale ou dans le cadre d'un travail de semestre. Le territoire comprend 270 classes en cycle 3 et 568 classes en cycle post-obligatoire. Le Parc a pu collaborer avec ces structures les 10 dernières années (cours de formation pour la remise en état de murs en pierres sèches avec l'Ecole des Métiers de la Terre et de la Nature (EMTN), enquête sur l'évolution urbanistique de Saint-Imier ou préparation d'une application pour ligne de co-voiturage avec le CEFF, le Centre de formation professionnelle Berne francophone).

On peut également noter que le Parc veille à ce que ses offres soient aussi accessibles aux institutions spécialisées. On citera par exemple la participation régulière de la Fondation Borel<sup>59</sup> à des chantiers nature ainsi que les fabrications de matériel pour les animations (nichoirs, hôtel à insectes) par les programmes d'insertion localisés à Evologia<sup>60</sup>.

### Actions particulières du Parc

Le Parc s'est orienté dès ses débuts, avant même la reconnaissance par la Confédération, sur la thématique de l'éducation en vue d'un développement durable, avec l'environnement comme clé d'entrée prépondérante. Pour les fondateurs du Parc, l'enjeu était de former les jeunes générations aux défis futurs du territoire analysé à l'aune du développement durable tel qu'exprimé par la déclaration de Rio en 1992. L'éducation en vue d'un développement durable se base sur une pensée systémique : quelles sont les conséquences potentielles de mon action pour l'environnement, l'économie et la société ? Le Parc s'est ainsi positionné non pas seulement sur le thème de l'éducation à l'environnement mais bien sur celui

<sup>58</sup> Ecoles neuchâteloises : République et Canton de Neuchâtel, 2019. Mémento statistique de l'école neuchâteloise 2019-2020 [document pdf]. 15 octobre 2019. Disponible sur le site <https://www.ne.ch>. Ecoles bernoises : statistiques obtenue en contact direct avec Monsieur Jürgen Allraum, Unité Statistique de la formation, Direction de l'instruction publique du canton de Berne.

<sup>59</sup> <http://www.fondationborel.ch/>,

<sup>60</sup> <http://inersop.ch/evologia/>

de l'éducation en vue d'un développement durable pour tous et déclinée par rapport aux problématiques locales. Ce choix fondamental continuera de marquer les activités du Parc pour la Charte 2022-2031.

Le Parc a développé ses premières activités d'éducation pour les écoles dès 2005. Il s'appuie pour ce faire sur son concept d'éducation et de sensibilisation élaboré en 2011, et sur sa « Stratégie éducation au développement durable » élaborée en 2014<sup>61</sup>.

Il touche d'abord les élèves des écoles enfantines et primaires des communes du Parc, et dans une moindre mesure les élèves du secondaire I et des écoles post-obligatoires (en moyenne chaque année, ce sont 1000 enfants qui participent à une animation pédagogique sous forme de course d'école d'une journée ou demi-journée, 400 enfants qui participent au projet d'une année scolaire Graines de chercheurs( soit 10 demi-journée sur une année scolaire), quelques enseignants qui nous sollicitent pour élaborer leur camp vert, et 350 jeunes qui participent à un chantier-nature).

Le détail des activités se retrouvent dans le rapport d'évaluation, les dossiers de sollicitation financière quadriennale, les rapports annuels d'activités, et les dépliants de présentation<sup>62</sup>.

Le Parc s'appuie sur des compétences en interne, mais également sur des animateurs pédagogiques (guides GIP, guides accompagnateurs, ou animateurs pédagogiques indépendants), spécifiquement formés chaque année aux activités proposées aux écoles.

Un partenariat fort a pu être noué avec la Haute école pédagogique BEJUNE, qui couvre de manière proche le territoire du Parc et ses environs, afin de proposer des formations continues aux enseignants, ainsi que des formations aux étudiants de la HEP, futurs enseignants de la région. Les animateurs du Parc accompagnent par exemple chaque année les 150 étudiants de 1<sup>ère</sup> année lors d'une excursion dans le Parc. Ils leur font découvrir la biodiversité de la région ainsi que des activités concrètes que les futurs enseignants pourront animer avec leurs élèves. Un accord a été établi avec le Parc du Doubs qui propose deux offres développées en commun (Graines de chercheurs sur les thèmes hirondelles et paysage)<sup>63</sup>.

Cette ouverture se retrouve également dans les liens établis avec des institutions situées hors du Parc, comme éducation21 et Sanu (sanu future learning sa). A travers la collaboration avec éducation21, le Parc est représenté dans le réseau des acteurs extrascolaires de Suisse romande, les offres du Parc sont diffusées par leurs différentes ressources en ligne et moyens de diffusion auprès des écoles, et un contrôle qualité des projets du Parc est assuré par cette fondation mandatée par la Confédération pour la mise en œuvre de l'éducation en vue d'un développement durable.

Pour améliorer cette activité de manière continue (voir évaluation L-2-21), le Parc réalise des évaluations de ces activités à l'interne, auprès des enseignants et auprès

---

<sup>61</sup> Parc régional Chasseral, 2014. Stratégie éducation au développement durable 2014-2019 [document pdf]. 30 septembre 2014.

<sup>62</sup> Disponibles sur le site [www.parcchasseral.ch](http://www.parcchasseral.ch), pages « Ecoles ».

<sup>63</sup> Informations et documents sur le site <https://www.parcdoubs.ch>, pages « Sensibilisation et éducation à l'environnement ».



des animateurs. Ces évaluations sont validées par les milieux de l'éducation (éducation21).

Par ailleurs on peut noter que le Comité considère ces activités comme les plus pertinentes par rapport à la mission du Parc (moyenne 9.19 sur 10 dans le rapport de consultation des projets 2020-2024).

## 5.1.2 PARTIE B : ENJEUX ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES

### 5.1.2.1 Forces, faiblesses et enjeux

Pour la région

Forces Tradition de l'éducation à l'environnement bien établie	Faiblesses Le passage de l'EE à l'EDD n'est pas toujours bien compris
Opportunités Le Plan d'études romand (PER) et les Moyens d'enseignements romands (MER) Proximité avec une HEP Demande sociétale en matière d'EDD	Risques Concurrence d'associations qui ne font que passer
Enjeux : La thématique de la durabilité et de l'environnement sont des préoccupations largement abordées dans l'enseignement.	

Pour le Parc

Forces Actions menées reconnues localement et au-delà par les milieux ciblés	Faiblesses La qualité des activités est souvent incomprise dans les milieux hors écoles
Opportunités Projet Wyss Academy for nature, Hub Berne, station pour la durabilité dans les Parcs bernois Demandes de structures régionales pour un appui ou un partenariat dans le domaine de la sensibilisation pour les enfants (énergie, alimentation, bilinguisme)	Risques Nécessité de renouveler les thèmes, risques de lassitude

### Enjeux

A la fin de la deuxième Charte, soit après 20 ans d'activités du Parc au niveau de l'EDD, l'ensemble des jeunes adultes auront vécu une expérience avec le Parc et une ouverture sur le développement durable.

Poursuivre les activités en s'adaptant aux enjeux de sociétés, à de nouveaux partenariats, en développant de nouveaux outils adaptés à de nouveaux publics.

Renforcer l'articulation entre les activités proposées et les activités du Parc répondant aux enjeux du développement durable de la région, notamment à celles portées par la « Région énergie Grand Chasseral ».

## 5.1.2.2 Orientation stratégique

Da. Sensibiliser, éduquer et former les enfants en vue d'un développement durable

## 5.2 PARTICIPATION DES HABITANTS

### Préambule

Le Parc, de par sa mission, est un acteur important de la région qui contribue à la gestion d'un patrimoine collectif. Le paysage, la nature et la qualité de vie sont des éléments appartenant à la collectivité, sans valeur économique, mais à gérer comme de véritables ressources. En conséquent, le Parc contribue à développer la région en alliant développement économique et préservation qualitative et quantitative de ses paysages et particularités. Il œuvre à développer des actions concrètes qui nécessitent une vision concertée et négociée.

Fort de ce constat, le Parc souhaite renforcer la participation des habitants en coordination avec les nombreux acteurs de la région afin de construire collégialement l'avenir de la région. Ce thème est central et s'inscrit dans les missions propres du Parc, qui se doit d'encourager les habitants à s'intégrer plus fortement dans la construction de la région.

Seule est traitée dans ce chapitre l'implication des habitants. La collaboration avec les structures apparaît sous le thème « Gestion, partenariats ».

### 5.2.1 PARTIE A ETAT DES LIEUX

#### 5.2.1.1 Activités sur le territoire du Parc Chasseral

##### Situation sur le territoire du Parc Chasseral

Le territoire du Parc propose un tissu social riche et diversifié. Il existe dans l'ensemble des villages du Parc de nombreuses sociétés locales, qui témoignent d'une longue tradition de mobilisation citoyenne. Le tissu associatif s'est développé autour de très nombreux thèmes (musique, tir, sport) en différents regroupement (associations agricoles, sociétés philanthropiques, associations professionnelles, etc.). Les sociétés locales proposent encore aujourd'hui de nombreuses activités pour la collectivité et

contribuent à structurer la vie villageoise et animer la région. Elles jouent un rôle important dans le maintien de la sociabilité dans la région.

Plus récemment, de nouvelles forces de mobilisation citoyenne se sont développées. Des habitants se regroupent pour développer des projets communautaires (jardins communautaires de La Neuveville ou de Courtelary, épicerie coopérative à Tramelan). Ils se mobilisent autour d'une action concrète pour la collectivité en écho concret aux débats sur les transitions climatiques et écologiques.

Si la mobilisation bénévole des habitants et leur implication dans des projets collectifs est forte, l'implication citoyenne dans les votations est plus faible qu'ailleurs en Suisse. La participation aux dernières élections législatives cantonales s'est élevée à 34% dans le Jura bernois contre 44% pour l'ensemble du canton de Berne, soit la région avec le plus faible taux de participation.

L'aspect participatif dans le Parc s'est traduit pendant la première Charte (2012-2021) par la participation des communes à l'élaboration des objectifs, la mobilisation de groupes à l'occasion de chantier-nature et plus récemment la mobilisation de sociétés locales en lien avec des projets du Parc Chasseral. Le Parc a aussi développé des liens avec certaines communautés, comme celle des Anabaptistes.

En matière d'aménagement du territoire, plusieurs démarches participatives se sont développées sur le territoire du Parc. Les outils conventionnels d'aménagements du territoire sont complexes et réservés aux commissions et autorités et aux personnes directement touchées. On peut noter que très peu de travail prospectif est mené dans la région, contrairement aux projets participatifs développés en ville. Il s'ensuit que beaucoup de choix stratégiques sont faits par défaut ou délégués aux autorités.

Deux exemples sont venus nuancer cette analyse ces dernières années. La Journée des 100, en février 2019, a permis de poser lors d'une journée un diagnostic du Jura bernois, journée suivie de quelques ateliers thématiques. Le projet modèle de Val-de-Ruz a quant à lui mobilisé pendant près de 4 ans une cinquantaine de citoyens pour participer à l'élaboration du nouveau plan directeur régional de la commune nouvellement fusionnée. Ce travail a abouti au concept d'« Écorégion ».

Cette forme de mobilisation des acteurs d'une région à grande échelle et la rencontre des cercles d'influence de différents milieux permet de mutualiser les compétences pour construire un avenir en commun.

Jusqu'à présent, une grande part des personnes participant aux activités du Parc font partie de structures locales régionales ou de groupes thématiques déjà impliqués dans des collaborations avec le Parc. Depuis quelques années, le Parc a également développé des projets impliquant des habitants individuellement, à l'exemple de l'Observatoire photographique du paysage.

## Evolution en cours et ambitions

En tant qu'association regroupant des communes, et comme membre d'autres organisations régionales, le Parc est très sensible à la mobilisation des habitants. Le Parc a pu tester ces dernières années la mobilisation d'habitants sur des projets particuliers. Il est apparu que les personnes mobilisées manifestaient un grand intérêt pour les activités du Parc, l'envie d'aller plus loin dans leur connaissance du Parc et de ses missions. Mais aussi et surtout l'envie de s'investir plus concrètement dans ces activités.

Il s'agit encore d'une démarche expérimentale mais pour laquelle le Parc pressent la nécessité de s'impliquer davantage. Les projets menés lors de la précédente période ont systématiquement montré l'importance d'une communication directe avec les habitants et l'intérêt de la co-construction pour pérenniser les actions. Ceci permet d'adapter les projets du Parc à la réalité vécue par des habitants engagés. Le Parc s'est aussi positionné comme interlocuteur entre les sphères politiques et les habitants en permettant d'établir un dialogue constructif (notamment pour les projets en lien avec la mobilité ou le patrimoine) mais aussi de permettre à certains projets de se concrétiser (PDR Val-de-Ruz, par exemple). En mobilisant les habitants à plus de participation, le Parc souhaite établir un dialogue constant avec les habitants avec pour souci de partager, consolider et par le dialogue une vision commune et mobilisatrice pour l'avenir de la région.

L'« Observatoire photographique du paysage » a par exemple mobilisé plus de 15 bénévoles pour des prises de photos de paysage à réaliser dans la durée. Il est intéressant d'observer que les participants, réunis deux fois par année, manifestent très vite un vif intérêt sur les discussions autour de l'évolution du paysage plus encore que pour les photos à proprement parler.

A Nods, dans le cadre de sollicitation pour des conseils sur la restauration de bâtiments dans un site ISOS – difficiles à fournir comme telles - le Parc a organisé des marches-débats dans et autour du village permettant de faciliter les discussions sur l'évolution patrimoniale et paysagère. Un intérêt évident se manifeste et la parole se libère, même si elle ne touche qu'un nombre réduit de personnes.

Dans le cadre de la préparation du dépôt d'un dossier pour le Haut-Vallon de Saint-Imier, en réponse à l'appel à projets modèles de l'Office du développement territorial (ARE), le Parc, avec l'appui de l'Université de Neuchâtel, a pu organiser une enquête ethnologique sur Saint-Imier, intitulée « Les mondes de Saint-Imier ». Celle-ci a généré un intérêt par un effet miroir posant de fait des interrogations sur l'évolution de la commune.

Dans le même ordre d'idées, le Parc a aussi systématisé des événements festifs réguliers pour clôturer les saisons de chantiers, notamment les chantiers patrimoniaux liés à la réfection de murs en pierres sèches, permettant ainsi de regrouper les gens autour d'un thème spécifique et favorisant les échanges avec les habitants sur le projet et son évolution.

Le Parc développe ponctuellement des collaborations avec des habitants ou groupes d'habitants lors d'événements culturels comme les Bal(l)ades pour la mise à

disposition de bâtiments ou pour **permettre aux habitants de s'exprimer et partager leur connaissance** (sorties thématiques, projets patrimoniaux, savoir-faire local).

Ces actions ponctuelles réunissent la plupart du temps peu de monde mais souvent **des personnes que l'on ne fréquente pas dans d'autres cercles et avec lesquelles des discussions approfondies** peuvent avoir lieu. Ceci ouvre la porte ensuite à des collaborations riches et bien ciblées.

Dans le cadre du projet « valeurs des Parcs suisses », une série de 4 rencontres-pilote avec des entreprises ont été menées. Ces dernières manifestaient un grand intérêt à pouvoir faire apparaître leurs efforts déjà menés dans ce sens. Elles étaient aussi à l'écoute des propositions qui leur ont été faites. **Ce type de démarche de conseils est appelée à se développer.** Elle pose notamment la question de nouvelles formes de **coaching et de conseils.** Un **prix d'encouragement à construire avec les partenaires régionaux** pourrait être envisagé pour soutenir les démarches et actions qui renforcent le développement durable, la biodiversité et la transition énergétique.

## 5.2.2 PARTIE B : ENJEUX ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES

### 5.2.2.1 Forces, faiblesse et enjeux

Pour la région

<p><b>Forces</b> La vie associative est diversifiée et <b>mobilise beaucoup d'habitants et est source de dynamisme régional.</b></p> <p><b>Transmission d'un savoir-vivre et d'une forte identité locale</b> entre les générations via les sociétés locales.</p>	<p><b>Faiblesses</b> Dichotomie entre une mobilisation citoyenne avec une vision régionale globale et le tissu associatif local et sectoriel.</p> <p>Manque de coordination entre des entités désireuses de développer une vision pour la région.</p>
<p><b>Opportunités</b> Récente démarche de coordination dans le Jura bernois (journée des 100), ainsi que dans le cadre de la nouvelle commune fusionnée de Val-de-Ruz (projet modèle pour le processus participatif).</p>	<p><b>Risques</b> Ne pas réussir à traduire les intentions en débouchés concrets.</p>
<p><b>Enjeux</b> <b>Consolider les démarches de coordination en cours et faire en sorte qu'elles permettent de passer à des actions concrètes en intégrant de manière plus forte, les notions de développement durable et de changements climatiques.</b></p>	

Pour le Parc

<p><b>Forces</b> Le Parc est une structure qui doit et peut <b>se permettre d'expérimenter à titre modeste des modèles participatifs en lien plus direct avec l'avenir de la région.</b></p>	<p><b>Faiblesses</b> Une expérience encore limitée liée au <b>savoir-faire personnel d'un ou deux collaborateurs du Parc.</b></p>
--	---

	Le Parc n'a pas de stratégie claire pour se positionner par rapport aux sollicitations de porteurs d'initiatives citoyennes.
Opportunités Les initiatives ponctuelles, notamment au niveau de la durabilité, doivent être mieux connues et renforcées.	Risques Ne pas réussir à traduire les processus participatifs de manière concrète et susciter incompréhension et frustration.
Enjeux Réussir à transformer les démarches d'intégration encore expérimentales en une approche plus systématique, reconnue, documentée et pour laquelle l'ensemble des collaborateurs est formé.	

### 5.2.2.2 Orientations stratégiques pour la participation des habitants

Db. Valoriser les compétences et connaissances individuelles des habitants par leur participation active à des projets du Parc

## 5.3 CULTURE ET PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL<sup>64</sup> ET LEURS INTERACTIONS AVEC LE PARC

### Préambule

Ce chapitre traite du positionnement du Parc dans le développement des activités liées à ces domaines. Ce positionnement n'était pas explicité dans la Charte 2012-2022 et n'a, en conséquent, pas fait l'objet d'une évaluation poussée.

Le Parc permet, par ses activités la mise en valeur de l'ensemble des traits distinctifs qui caractérisent la région. Cela concerne, outre les arts, les modes de vie, les systèmes de valeurs, les traditions propres à la région. Dans ce sens les activités culturelles du Parc sont étroitement liées à une médiation du territoire, à la sensibilisation et à la participation des habitants. Le Parc favorise les interactions avec les institutions et les acteurs culturels mais aussi l'approfondissement des spécificités culturelles de la région.

En un mot, le Parc favorise le lien entre l'universel et le local.

<sup>64</sup> Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles. Conférence mondiale sur les politiques culturelles, Mexico City, 26 juillet - 6 août 1982.  
Convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de 2003 définit le patrimoine culturel immatériel (RS 0.440.6, Art. 2, al. 1).

## 5.3.1 PARTIE 5.3 A : ETATS DES LIEUX

### 5.3.1.1 Activités sur le territoire du Parc Chasseral

La situation sur le territoire du Parc Chasseral

La vie culturelle de la région est riche et diversifiée. Elle s'organise autour de lieux dédiés à la culture et aux arts dont certains ont acquis une réputation suprarégionale comme la Grange aux Concerts à Cernier ou Espace Noir à Saint-Imier. Il existe dans le Parc une dizaine de musées ou de centres d'expositions bien répartis sur le territoire qui abordent une grande diversité de thèmes en lien direct avec le patrimoine de la région, de l'histoire industrielle et horlogère à l'histoire sociale en passant par la viticulture ou encore l'histoire agricole. Des centres de visites interactives se sont développés ces dernières années, par exemple la chocolaterie « Chez Camille Bloch » ou encore la centrale solaire de Mont-soleil. Dans la région, on observe une tendance au développement de visites ou découvertes thématiques (villages, architecture, faune et flore). Le territoire du Parc est aussi une source d'inspiration pour de nombreux artistes qui suivent les traces d'illustres prédécesseurs comme la famille Robert ou Jean-Jacques Rousseau. Depuis 2015, l'association « forum culture » œuvre au rayonnement de la vie culturelle à Bienne, dans le Jura bernois et dans le canton du Jura.

À cheval sur deux cantons et trois zones culturelles différentes (Vallon de Saint-Imier, Val-de-Ruz et Plateau de Diesse-Bas Vallon), le territoire du Parc rassemble des communautés qui ont chacune leurs particularités. Leur appartenance au Parc représente une opportunité d'échanges et de partage, non seulement entre elles mais aussi avec les « villes-portes » de Bienne, Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds (comprises comme espaces urbains à proximité immédiate du Parc et partenaires privilégiés).

#### **Exemples d'activités développées par le Parc**

Pendant la durée de la première charte, le Parc a développé plusieurs projets d'envergure en partenariat avec quelques acteurs culturels de la région.

Un projet pionnier, **Bal(l)ades...** : depuis 2009, le Parc construit *Bal(l)ades...* avec l'Opéra Décentralisé Neuchâtel et le Festival Les Jardins Musicaux. Ce concept propose une dialectique entre découvertes patrimoniales et œuvres phares des arts vivants, principalement musicales. La mise en valeur de lieux industriels ou agricoles se conjugue avec la diffusion de chefs-d'œuvre présents et passé. Cette conjonction des objectifs des Jardins Musicaux et du Parc favorise la diversification des publics et l'appropriation du projet par les communes et les acteurs locaux. *Bal(l)ades...* touche des domaines aussi variés que la biodiversité, le tourisme, la culture et l'économie. En 10 ans, 49 événements ont pris place dans 21 communes affichant une magnifique fréquentation grand public (locale et extérieure). De son côté, le Festival les Jardins Musicaux, auquel le Parc est associé, a rassemblé plus de 200'000 spectateurs. Depuis 2018, le Parc du Doubs profite de ce concept et le développe - de manière plus réduite - sur son territoire, avec l'accord du Parc Chasseral.

A noter que ce projet a aussi permis d'établir un partenariat avec l'entreprise d'insertion « Volo » de Bienne pour la signalétique.



*Le Salaire de la Suze* : en 2012, plusieurs communes ont souhaité que l'offre de découvertes se déploie non seulement sur les crêtes mais aussi dans les localités. Le Parc, en partenariat avec « Mémoires d'Ici » a ainsi mis sur pied une visite spectacle, *Le Salaire de la Suze*, présenté régulièrement depuis 8 ans (2000 visiteurs) pour faire connaître le patrimoine économique de la région et plus spécifiquement le village de Courtelary. Ce spectacle a permis de fructueuses collaborations avec des acteurs culturels de la région comme Utopik Family et Jura bernois tourisme.

*Les murs en pierres sèches* : parmi les expositions et la mise en valeur de projets patrimoniaux, le Parc a commandé un reportage photographique à une artiste autour de la restauration des murs en pierres sèches. Ce travail a abouti à une exposition en plein air : *Des murs et des hommes*. Elle a été présentée durant 7 mois sur deux sites, le long de chemins pédestres à La Vue-des-Alpes puis sur le parcours des remontées mécaniques du domaine skiable des Bugnenets-Savagnières. Cette exposition a permis de faire découvrir un patrimoine régional important et de donner de la visibilité à la démarche du Parc, notamment auprès d'un public peu captif.

*Patrimoine architectural industriel en friche* : en collaboration avec la Haute école bernoise, domaine art, la première édition de la « HKB touche terre », intitulée *Des bâtiments vides plein de vie*, a permis en 2017 de mettre en exergue un patrimoine architectural industriel en friche. Durant une année, six bâtiments emblématiques du Parc ont fait l'objet de contributions artistiques par des équipes pluridisciplinaires et des étudiants (théâtre, danse, musique). La restitution des travaux a donné lieu à deux festivals ouverts au public. Ce projet a aussi amorcé des discussions sur l'avenir de deux friches industrielles : les anciens abattoirs de Saint-Imier et l'ancienne usine de pâte à papier de Rondchâtel.

*Arts-en vue, dialogue avec le Paysage* : en 2018, le Parc a vu son projet *Arts-en vue, dialogue avec le Paysage* retenu par l'Office fédéral de la Culture dans le cadre de son appel à projets « Patrimoine pour tous ». L'offre du Parc consiste à proposer de découvrir le paysage particulier des environs de La Vue-des-Alpes, notamment les nombreux murs de pierres sèches restaurés, en s'appuyant sur des éléments culturels (théâtre, arts visuels etc.) et d'engendrer une nouvelle attractivité touristique.

### 5.3.1.2 Analyse

Le domaine de la culture a ouvert le Parc à de nouveaux champs qui révèlent des liens entre le passé et l'avenir et les processus qui façonnent le territoire.

Alliant l'excellence artistique à des lieux inhabituels (granges, friches industrielles, salles communales, bâtiments agricoles etc.), le Parc a ouvert à un large public (connaisseur et néophyte) un champ de découvertes importantes. La mise en adéquation d'œuvres et de lieux inédits a aussi permis d'attirer l'attention sur l'importance de préserver le patrimoine au sens large et d'obtenir une visibilité suprarégionale et quelquefois nationale.

Le Parc a choisi de réunir des compétences, de faire place à des formes d'expression révélatrices de questions environnementales et sociales. En alliant plaisir et pensée il a trouvé de nouveaux publics. L'ensemble de ces projets a aussi donné l'occasion au Parc de définir son positionnement vis-à-vis des institutions culturelles et de préciser sa relation aux villes-portes.

*Le Parc et les institutions culturelles* : le Parc n'est pas une institution culturelle. Son approche de la question culturelle s'inscrit dans le cadre de ses missions. Ceci nécessite que les diverses institutions avec lesquelles il travaille comprennent son point de vue (quelquefois démarqué). Sa participation aux projets culturels doit contribuer à faire découvrir la nature sur l'ensemble du territoire, à réveiller des fibres sensibles et élargir l'acceptation du fait culturel au plus grand nombre. Les activités du Parc dans ce domaine relèvent des relations humaines de la population régionale avec l'espace où elle vit. Il convient d'impliquer ses partenaires dans le cadre d'un projet durable, de renforcer les collaborations avec le tissu associatif local et de prendre en compte toute sorte d'aspects collectifs et participatifs. En un mot il s'agit de poursuivre le développement de la médiation (à prendre au sens premier du terme, à savoir la mise en relations) et de ses outils.

*La médiation* : la médiation a pour objectif d'atteindre un public diversifié sur des sujets différents. Dans le cas du Parc, elle recouvre des objectifs pédagogiques, culturels, scientifiques et territoriaux. Le sujet principal traité par le Parc reste néanmoins l'espace géographique, défini par les communes-membres. Les observations scientifiques, les événements culturels et les activités pédagogiques ont un lien avec le territoire du Parc, qu'il s'agisse d'observer son environnement, de promouvoir des habitudes respectueuses de la nature ou de donner une visibilité au patrimoine régional sous toutes ses formes. Toutes ces activités relèvent des relations humaines de la population régionale avec l'espace où elle vit. Dans ce but, le Parc développe les supports permettant la transmission d'un message et l'ensemble des éléments nécessaires à le formuler et à le comprendre ainsi que les dispositifs conduisant le public à intégrer l'information qu'on souhaite lui transmettre.

*Patrimoine culturel immatériel<sup>65</sup>* : s'approprier la notion de patrimoine culturel immatériel et développer des projets spécifiques dans ce domaine fait partie des missions du Parc régional Chasseral. Son territoire, étendu sur deux cantons, compte un grand nombre de traditions vivantes extrêmement variées inscrites au patrimoine culturel immatériel : des héritages politiques comme la Marche du 1<sup>er</sup> mars ou l'anarchisme, des pratiques liées aux loisirs comme la torrée ou le jeu de quilles neuchâtelois, des savoir-faire comme la dentelle neuchâteloise, l'horlogerie, les musiques populaires ou la construction en pierres sèches. À ce stade, seul le savoir-faire autour de la construction en pierres sèches et le savoir-faire horloger ont fait l'objet de projets spécifiques du Parc. Le Parc se doit de développer des approches innovantes pour faire vivre les autres éléments du patrimoine immatériel en s'inscrivant dans les objectifs de la convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de 2003, notamment en favorisant son évolution dans le contexte actuel et de renforcer le sentiment d'identité et de continuité auprès des habitants. Chacun de ces éléments enrichit la culture sur le territoire du Parc et mérite d'être mis en valeur auprès du public, mais doit également être perpétué et transmis aux nouvelles générations.

*Les villes avoisinantes*

---

<sup>65</sup> Office fédéral de la culture <https://www.bak.admin.ch/bak/fr/home/patrimoine-culturel/patrimoine-culturel-immateriel.html>

Trois villes de taille moyenne sont situées aux entrées du territoire du Parc. Il s'agit de Bienne, Neuchâtel et la Chaux-de-Fonds. Le renforcement des relations ville-campagne est un enjeu important.

Neuchâtel : La Ville de Neuchâtel s'étend bien au-delà de la partie urbanisée notamment avec les forêts et la crête de Chaumont qui forme une continuité orographique avec la crête de Chasseral. Par ailleurs, le Parc a établi de longue date des relations avec les services de la commune notamment sur les questions de gestion forestière. Les classes des écoles de Neuchâtel forment une part importante des classes sollicitant les animations proposées sur le territoire du Parc. De nombreux contacts sont également établis avec des institutions comme le Jardin botanique, le verger conservatoire de Pierre à Bot, les Musées d'histoire naturelle et le Musée d'ethnographie ou encore le Centre Dürrenmatt. La Ville avait également lancé des réflexions en 2012 pour la création d'un Parc périurbain, finalement resté en suspens. Sur cette base, le Parc a proposé à la Ville de Neuchâtel de le rejoindre avec l'intégration de ses seules parties forestières.

Le calendrier de validation de la Charte par la Ville de Neuchâtel n'était pas opportun. En effet la Ville de Neuchâtel s'est agrandie en 2021 avec l'entrée en vigueur de la fusion avec Valangin, Peseux et Corcelles-Cormondrèche. Des nouvelles autorités ont également été nouvellement élues pour début 2021. Ces changements n'ont pas permis une intégration pour le début de la nouvelle Charte. L'option d'une intégration pour la convention programme de 2025 reste ouverte.

Bienne : la ville de Bienne est géographiquement largement limitrophe du Parc. Un soutien financier à titre de solidarité a été apporté au Parc jusqu'en 2014. Ce soutien s'est interrompu suite aux problèmes financiers de la Ville avec pour conséquence une diminution de la participation des classes de la ville aux offres du Parc dans la mesure où des rabais ne pouvaient plus être accordés. Les relations avec la ville de Bienne restent complexes notamment de par le bilinguisme puisque, à ce jour, le Parc ne travaillait qu'en français ; ses activités et offres étaient peu apparentes aux yeux du public alémanique. L'adhésion attendue d'Evilard-Macolin et des communes alémaniques de la rive gauche du Lac de Bienne devra améliorer cette situation par une plus grande proximité géographique ainsi que par la mise en place du bilinguisme dans la communication et les projets du Parc.

La Chaux-de-Fonds : la ville de La Chaux-de-Fonds est également largement limitrophe du Parc et à ce titre avait marqué, il y a quelques années, un grand intérêt à collaborer, par exemple en matière de produits du terroir, ainsi que financièrement. Depuis 2013, la partie rurale du nord de la ville fait partie du Parc du Doubs. À ce titre, le Parc Chasseral s'est mis en retrait des relations avec la Ville en faveur du Parc du Doubs.

De manière générale, le lien avec les villes et le territoire du Parc existe dans les faits. Une incompréhension demeure toutefois sur le rôle de gestion de l'association du Parc. Il est souvent compris soit sous l'angle d'une gestion stricte et exclusive de la nature soit au travers du prisme touristique. La volonté de la région de se mobiliser collectivement dans une vision de développement durable est largement incomprise. Ces relations doivent être renforcées et travaillées sur le long terme.

### 5.3.1.3 Pistes

Le Parc a développé plusieurs expériences dans lesquelles la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel (matériel et immatériel) formait les pierres angulaires. Son lien avec l'art contribue aussi au renforcement de l'économie régionale par le développement d'activités autour de la préservation de la nature et de sa mise en valeur. L'éducation et l'information à l'environnement reste un objectif prioritaire. Partant aussi de l'idée que la multiplicité va vers le global, le Parc souhaite poursuivre dans cette direction pour la prochaine Charte avec les perspectives suivantes :

Renforcer les activités déjà menées

- Poursuivre les collaborations établies notamment avec l'Opéra Décentralisé Neuchâtel et les Jardins Musicaux avec la démarche Bal(l)ades, canal de transmission précieux et original. Un accent sera mis sur des projets bilingues déjà amorcés.
- Pérenniser les offres à dimension festive en lien avec les projets du Parc afin de permettre aux habitants et acteurs impliqués dans les projets de se rencontrer.
- Développer les approches de valorisation touristique permettant de fidéliser le public ; par exemple, le projet pluridisciplinaire « Art-en-Vue » autour du site de La Vue-des-Alpes. Le Parc prospecte d'autres sites emblématiques du territoire et amorce des démarches de valorisation par la culture.

Développer de nouvelles approches à dimension culturelle

- Développer des projets intégrant un regard à dimension culturelle afin de renforcer les relations sociales, le vivre-ensemble et la compréhension de la région.
- S'intéresser à de nouveaux éléments de l'expression culturelle régionale en sorte de renforcer leur rayonnement, comme par exemple la valorisation de la vie littéraire ou de la peinture régionale.
- Développer des méthodes d'accompagnement des acteurs pour favoriser l'expression du patrimoine culturel immatériel.
- Développer les relations avec les villes-portes.

## 5.3.2 PARTIE 5.3 B : ENJEUX ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES

### 5.3.2.1 Forces et faiblesse, enjeux

Pour la région

<p>Forces</p> <p>Vitalité culturelle, une amorce de travail en réseau</p> <p>Bonne visibilité des acteurs</p> <p>Reconnaissance de ces acteurs dans les sphères culturelles au-delà de la région</p> <p>Large public pour les projets associés au Parc</p>	<p>Faiblesses</p> <p>Les projets culturels dépendent partiellement de subventions extérieures à la région</p> <p>Les musées de la région n'ont pas toujours beaucoup de visibilité et sont ouverts sur de courtes périodes</p>
<p>Opportunités</p>	<p>Risques</p>

Artistes et autres acteurs culturels sont curieux de nouvelles approches et <b>notamment d'activités « hors les murs »</b> Proximité de villes-portes pour le rayonnement des projets	Une vision trop sectorielle peut freiner le <b>développement de projets d'envergure transdisciplinaires</b>
<p>Enjeux</p> <p>L'apport large de la culture contribue au développement de la région autant par la <b>sensibilité territoriale</b> qu'elle peut porter que par la mise en place de nouveaux partenariats. Ce champ d'action est aussi un vecteur d'attractivité au-delà du Parc.</p>	

### Pour le Parc

<p>Forces</p> <p><b>Partenariat de longue durée avec l'ODN</b> pour les Bal(l)ades qui remportent un grand succès. Une grande diversité de particularités des patrimoines culturels immatériels</p> <p>De nombreux organismes de formation (CIP, EMTN) <b>capables d'être des</b> répondants sur la thématique des savoirs et la transmission aux jeunes</p>	<p>Faiblesses</p> <p>La vision du Parc ainsi que les modalités de <b>collaboration qu'il propose sont souvent</b> incomprises des institutions culturelles</p>
<p>Opportunités</p> <p>La préoccupation de la durabilité renforce <b>l'intérêt aux découvertes plus locales et</b> aux savoir-faire</p> <p>Certains savoir-faire (<b>gestion de l'eau avec</b> les réseaux de citernes par exemple) peuvent contribuer à des réponses à des enjeux contemporains de changements climatiques et de développement durable</p>	<p>Risques</p> <p>Une incompréhension de la pertinence de la culture comme relais et soutien au développement des activités du Parc</p> <p>La notion de patrimoine culturel immatériel est un sujet complexe et abstrait dont <b>l'intérêt doit encore être diffusé</b> et partagé auprès des partenaires locaux.</p>
<p>Enjeux</p> <p><b>Expliquer et clarifier l'intérêt de l'approche culturelle</b> du Parc auprès des autres acteurs culturels régionaux</p> <p>Renforcer les partenariats existants en partageant le souci de travailler avec la culture comme vecteur de découverte, sensibilisation et information.</p> <p>Se focaliser sur certains savoirs et compétences pour développer des projets.</p>	

### 5.3.2.2 Orientation stratégique

Dc. Mettre en lumière lieux et savoir-faire emblématiques par des offres culturelles mobilisatrices

## 5.4. COMMUNICATION

### Préambule

La communication n'est pas un domaine stratégique au sens strict : il s'agit d'un outil à disposition des projets et de l'ensemble de la gestion de l'institution. L'enjeu est de rendre public et compréhensible les projets du Parc, ses missions et ses valeurs, via la vulgarisation scientifique et une information compréhensible par toutes et tous.

Un autre aspect du pôle communication du Parc consiste en l'accompagnement dans le montage des projets, afin d'intégrer dès leur lancement une vision globale et de réfléchir tout en amont à la communicabilité des projets.

### 5.4.1 PARTIE A : ETAT DES LIEUX

#### 5.4.1.1 Activités sur le territoire du Parc Chasseral

Dans un pays par essence papivore, la région est relativement richement dotée en médias écrits payants, feuilles d'avis, radios et télévisions régionales, la plupart d'entre eux étant relayés sur leur site internet respectif et/ou via les médias sociaux. Des revues spécialisées, liées à différentes institutions régionales (Revue de la Chambre d'économie publique du Jura bernois, Forêt bernoise) complètent le tableau. Le Parc est en relation permanente avec l'ensemble de ces médias locaux et régionaux.

La collaboration est régulièrement activée au niveau suprarégional ou national avec les publications de presse classiques, mais aussi et surtout avec des revues spécifiquement liées aux thèmes stratégiques du Parc. L'Éducateur (Sensibilisation et éducation au développement durable), Environnement (la revue officielle de l'OFEV), SuisseRando, Terre & Nature, etc. pour ne citer que ces quelques exemples.

Le Parc entretient d'étroites et excellentes relations avec l'ensemble de ces médias dans un esprit gagnant-gagnant : de bons contenus richement illustrés distillent une information variée, originale et relatant la vie du Parc, de ses activités et de ses habitants dans l'intérêt direct des lecteurs, auditeurs, téléspectateurs et internautes. Le Parc est en permanence à disposition des médias ; en bon connaisseur de la région, il est une source d'informations et de transmission de contacts de personnes spécialisées dans leur domaine de compétences pour les articles et reportages.

#### 5.4.1.2 Analyse

Avec l'extension du Parc à des communes germanophones, la communication élargit ses publics-cibles : le développement du bilinguisme est en cours et sera accentué année après année. Le Parc ne part pas de nulle part, puisque le site internet est bilingue depuis plusieurs années et que certaines campagnes de communication sont d'ores et déjà orientées vers les deux communautés linguistiques, notamment pour toucher le public de Bienne et des environs de cette ville-porte.

Même si une dose de marketing épice par définition toute communication, le Parc entend distinguer ces deux aspects dans son approche. La communication est essentiellement orientée vers les publics-cibles internes au territoire (habitants, communes, institutions). En bonne complémentarité et collaboration avec les

organismes spécialisés (Jura bernois Tourisme, Jura & Trois Lacs, Fondation Rurale Interjurassienne, CEP, etc.), le marketing touristique, le marketing territorial et le marketing lié aux produits du terroir sont volontairement peu travaillés en mode direct par le Parc. La Fondation pour le rayonnement du Jura bernois, dont le Parc est l'un des membres fondateurs, sera entre autres dévolue au marketing territorial.

Pour les années à venir et concernées par la présente Charte, le Parc entend accentuer une communication valorisant le territoire et son identité propre. **L'ambition est de développer** un sentiment de fierté régionale, afin que tout habitant de la région se sente ambassadeur, connaisse le Parc et ses projets, et idéalement y soit partie prenante, de près ou de loin, via le développement de projets participatifs et ouverts à tous.

L'enjeu est ambitieux, car, de par sa territorialité diffuse (deux cantons, plateaux, vallons et vallées aux réalités très variées, deux communautés linguistiques), créer un puissant sentiment d'appartenance régionale demeure complexe. Le Parc y travaillera en partenariat et complémentarité avec les autres institutions partageant cette vision d'un espace intégré dans un Arc jurassien ouvert - culturellement, industriellement et historiquement - vers l'extérieur de ses frontières.

A noter : le site internet du Parc a été adapté pour faciliter son accès aux personnes malvoyantes.

## 5.4.2 PARTIE B : ENJEUX ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES

### 5.4.2.1 Forces, faiblesses et enjeux

Pour la région

<p><b>Forces</b> Diversité de supports au niveau des médias locaux, richesse du tissu médiatique. Intérêt des habitants pour le régional (journaux, médias électroniques) et local (<b>Feuilles d'avis</b>).</p>	<p><b>Faiblesses</b> <b>L'articulation entre local et global difficile</b> à faire. Les journalistes des médias locaux sont souvent inexpérimentés : il faut <b>renouveler l'info de base</b> très régulièrement.</p>
<p><b>Opportunités</b> Les initiatives nouvelles rencontrent de <b>l'écho auprès de médias friands de nouveautés</b>. Les activités menées avec de jeunes participants (activités école, chantiers-nature) sont appréciés. Les thèmes liés au développement durable sont perçus comme positifs.</p>	<p><b>Risques</b> Difficulté à financer. La diversité des médias locaux est menacée par la perte de revenus liés à la publicité, aux crises économiques successives et à la transition irréversible <b>du papier vers l'électronique</b>. <b>Le manque d'expérience et d'historique</b> des journalistes stagiaires péjorent les messages.</p>
<p><b>Enjeux</b></p>	



Consolider la richesse en médias et leur diversité est l'un des enjeux majeurs pour la pérennité des médias dans la région. Pour le Parc, cela passe notamment par des partenariats ciblés, diversifiés et généralisés avec les médias régionaux, ainsi que par la diffusion de contenus (textes et images) originaux, réguliers et de grande qualité.

#### Pour le Parc

<p><b>Forces</b> Le Parc est bien connu des médias et entretient des relations de confiance avec eux. <b>Il est une source d'information et de conseil</b> en matière de contacts (personnes spécialisées dans un domaine) pour la réalisation de reportages et articles. La crédibilité des parcs en Suisse, portée par le Réseau des parcs suisses, renforce cette analyse.</p>	<p><b>Faiblesses</b> Le Parc est peu visible sur le terrain. Les projets concrets, comme les chantiers-nature, ne sont pas toujours vus. Le Parc (et ses activités) est encore peu connu du public alémanique. Le Parc a une image associée à la nature, mais encore peu développée pour ses autres activités. La territorialité sur deux cantons et de multiples sous-régions est un facteur de complexité.</p>
<p><b>Opportunités</b> <b>Développement d'une communication bilingue</b> (Ouverture vers Bienne et le Seeland)  Informations relatives aux initiatives locales, nouvelles très prisées, à mettre en évidence avec les approches de développement durable soutenues ou prônées par le Parc.</p>	<p><b>Risques</b> Décalage entre informations sur les activités liées au développement durable et les attentes d'informations d'ordre « touristiques ». Absence de visibilité sur les orientations de développement régional au profit exclusif de protection de la nature.</p>
<p><b>Enjeux</b> <b>Rendre compte des possibilités d'actions concrètes</b> pour tous en matière de développement durable. Renforcer la communication vers le public alémanique et des agglomérations avoisinantes.</p>	

#### 5.4.2.2 Orientation stratégique

Dd. Susciter un sentiment d'appartenance à la région en valorisant projets et acteurs par une communication proactive

## 6 UNE RECHERCHE POUR DES ACTIONS BIEN CIBLÉES

*En résumé : Patrimoine, nature ou société : le Parc est un cadre privilégié pour encourager des projets de recherche menés par les hautes écoles et universités. Les résultats de ces travaux apportent de nouvelles idées et permettent de mobiliser autorités, institutions, associations et habitants de la région, entre autres dans l'anticipation et l'adaptation aux changements à venir, notamment climatiques.*

### Préambule

Dans ce chapitre, le Parc traite de l'ensemble des activités développées avec les institutions de recherche et de formation et non pas seulement la recherche au sens strict du terme tel qu'utilisé dans les milieux universitaires, qui consiste d'abord à produire des publications sur de nouveaux thèmes.

### 6.1 PARTIE A : ETATS DES LIEUX

#### 6.1.1 Activités sur le territoire du Parc Chasseral

Les milieux de la recherche se caractérisent par une grande discrétion sur le territoire du Parc. On peut citer les quelques exemples ci-dessous afin d'illustrer quelques-uns des axes de travail que la recherche au sens large peut mener dans notre région.

- Le Swiss Energypark est un projet de recherche établi sur la durée développé sur des communes du Parc Chasseral et du Doubs. Ses axes de recherche prioritaires concernent la production et le développement de systèmes de stockage de l'énergie, ainsi que l'analyse des flux énergétiques sur le réseau et de la consommation électrique.
- Un autre projet ponctuel a été mis sur pied par l'Université de Lausanne (UNIL) dans le Val-de-Ruz dans le cadre de la formation des étudiants en Master d'urbanisme durable. Il s'agit donc d'une « recherche » au sens large.
- On peut également citer les travaux menés par mandat ou pour des mémoires par la HEG-Arc de Neuchâtel et notamment l'Institut des Villes et Management Territorial (IMVT)<sup>66</sup>, dont les publications sont pertinentes pour le Parc. A titre d'exemple on peut citer le diagnostic économique de l'Arc jurassien, analyse synthétique quantitative et qualitative, publié en 2017.

D'autres travaux ponctuels sont certainement menés sur le territoire du Parc, notamment par les instituts à proximité du Parc comme l'Université de Neuchâtel par exemple. La plupart de ces travaux sont toutefois découverts fortuitement.

#### 6.1.2 Activités développées avec le Parc Chasseral

<sup>66</sup> <sup>66</sup> <https://www.he-arc.ch/gestion/imvt>, consulté le 25.8.2020.

Dans le cadre des projets développés le Parc, plusieurs actions de recherche ont été menées. Certaines via la volonté des instituts de recherche eux-mêmes, d'autres sur proposition du Parc. Des collaborations sont notamment développées avec la Station ornithologique de Sempach, l'Université de Neuchâtel et le WSL de Birmensdorf.

La liste de travaux de recherche est décrite dans le rapport d'évaluation et accessible sur le site internet du SCNAT<sup>67</sup>.

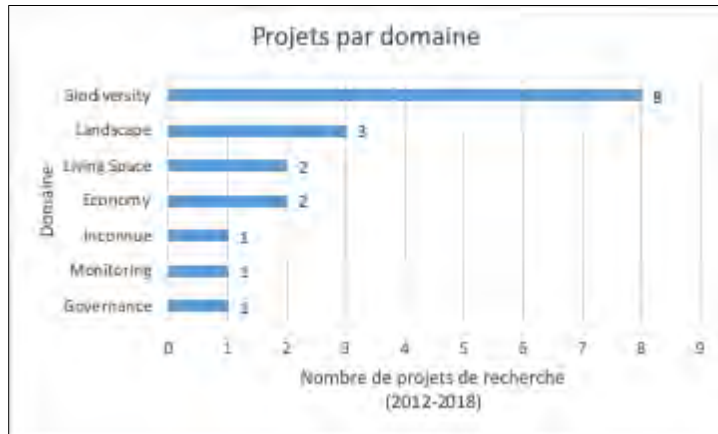


Tableau 6.1 Nombre et type de projets de recherche recensés entre 2012 et 2018<sup>68</sup>  
**(extrait de l'évaluation de l'Université de Berne)**

Par ailleurs on peut noter que parmi les 18 travaux recensés dans ce tableau, 6 sont des mémoires de Master et 12 des autres travaux.

Un grand nombre de travaux sont liés à la biodiversité. Pour la plupart le Parc est à l'initiative dans le cadre de la réalisation de projets. D'autres travaux traitent du paysage et du patrimoine bâti et ont été initiés par le Parc. Quelques travaux sont plus isolés (communication, gouvernance, etc.) et sont le fruit de l'intérêt d'étudiants ou de projets concernant plusieurs Parcs.

Quelques exemples de collaboration entre recherche et Parc :

Les travaux les plus importants concernent la biodiversité, comme dit précédemment. On peut citer à cet effet la collaboration sur la durée entre la Station ornithologique de Sempach, l'EPFZ et le Parc pour calibrer une méthode de monitoring de la gélinotte des bois et déterminer son type d'habitat idéal<sup>69</sup>.

Un autre exemple de collaboration a fait l'objet d'une présentation duale au Congrès du 29 octobre 2019 sur la recherche sur les Parcs sous le titre « Comprendre les représentations sociétales du paysage dans un parc naturel régional, un projet de recherche co-construit dans le Parc Chasseral et l'Université » par Ellen Hertz, professeure à l'Université de Neuchâtel, et Géraldine Guesdon-Annan, chargée de mission « patrimoine » au Parc.

<sup>67</sup> <https://sciencesnaturelles.ch/organisations/parkforschung>, consulté le 25.8.2020.

<sup>68</sup> Université de Berne, Center for development and environnement, mars 2020, [https://www.chasseral.ch/upload/documents/2020\\_04\\_15\\_evaluation\\_unibe.pdf](https://www.chasseral.ch/upload/documents/2020_04_15_evaluation_unibe.pdf)

<sup>69</sup> Par exemple RECHSTEINER, Christian, ZELLWEGGER, Florian, GERBER, Anatole, BREINER, Frank T., BOLLMANN, Kurt, 2017.. Remotely sensed forest habitat structures improve regional species conservation. *Remote Sensing in Ecology and Conservation*, 3(4), 247-258. <https://doi.org/10.1002/rse2.46>

On peut également mentionner à titre illustratif la réponse du Parc à l'appel à projet de la HKB (Haute école des arts du canton de Berne) intitulé la « HKB touche terre ».

Il est intéressant de noter qu'une majorité de travaux sont initiés et cadrés par le Parc. Ils font ainsi partie intégrante des processus de projets dont ils augmentent la pertinence.

Organisation mise en place

A ce jour, le Parc n'a pas mis en place une organisation spécifique pour la gestion des relations avec le monde de la recherche. Le relais est directement tissé par les responsables de projets concernés.

Cette situation sera structurée à l'avenir pour un suivi continu au niveau des contacts généraux avec les instituts de recherche et pour renforcer le lien avec le domaine de la recherche pour les parcs.

### 6.1.3 Constat pour l'avenir

Le Parc a fait le constat lors des divers projets menés en collaboration avec les milieux de la recherche ces dernières années que ceux-ci ont un apport fort en idées et méthodes, utiles à toute la région et à certaines activités en particulier. Le Parc souhaite ainsi poursuivre, développer et structurer ces partenariats.

Quatre grands thèmes ont été identifiés, dont les trois premiers se situent dans la continuité de la Charte 2012-2021 :

#### 1. Biodiversité

Le diagnostic de l'infrastructure écologique, réalisé en 2016 et 2017, a mis en évidence les forces et faiblesses et les nécessités d'actions. La mise en place des mesures de gestion précises est souvent liée à des besoins de connaissances techniques bien ciblées. Les travaux de recherche liés à la préservation de la gélinotte sur le massif du Chasseral en sont un exemple. Au vue de l'évolution rapide du climat ainsi que des mesures de gestion de la nature menées, il est de plus pertinent de mettre en place des outils de monitoring continu.

Les deux pistes d'action à retenir sont la recherche sur des mesures spécifiques (biologie de la conservation) et le monitoring continu.

#### 2. Qualité de vie, paysage et patrimoine

Sous ce thème sont concernés les habitants du parc et leur manière d'y vivre. Les questions plus explicites relatives au paysage ouvrent un champ complexe ciblé sur l'attractivité et l'identité et qui peut ouvrir des déclinaisons sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme. Le patrimoine couvre un champ de réflexion pour partie similaire à celui du paysage mais il intègre aussi des questions architecturales, constructives et de savoir-faire.

#### 3. Qualité des actions d'éducation en vue d'un développement durable

L'éducation en vue d'un développement durable est une approche pédagogique en amélioration constante. Pour le Parc il s'agit d'être bien informé des résultats de la

recherche, et de trouver les moyens de les décliner dans ces activités. C'est pourquoi le Parc souhaite maintenir ces liens avec les milieux spécialisés : Départements de l'instruction publique de Berne et de Neuchâtel, Haute école pédagogique BEJUNE, Education 21.

Par ailleurs, le Parc doit en permanence veiller à la pertinence de l'évaluation de ses activités. Il propose également de continuer à accueillir en stage sur ce type d'activités des élèves enseignants.

#### 4. Changement climatique

Dans ce thème, il s'agit de pouvoir adapter les connaissances aux réalités locales avec des pistes d'actions concrètes. Plusieurs thématiques sont en lien avec les questions climatiques :

- Economies d'énergie dans les bâtiments
- Adaptation de la mobilité
- Valorisation des ressources énergétiques régionales
- Renforcement des économies circulaires
- Développement d'une écologie industrielle
- Adaptations des exploitations du cycle primaire
- Développement des connaissances sur les sols

### 6.1.4 Recommandation de l'évaluation du CDE<sup>70</sup> :

L'évaluation de l'Université de Berne sur les parcs bernois consacre un thème focal sur la recherche qui a été menée dans le Parc.

L'évaluation fait le constat qu'il existe des exemples qui peuvent démontrer comment des expertises peuvent faciliter directement le développement des projets menés par le Parc (cf. S-C-d-1 et S-C-d-2). Pourtant, dans la plupart des projets de recherche, le bénéfice (s'il existe) est plutôt indirect et la stratégie du Parc est plutôt d'aller chercher activement les informations et le savoir pertinent, plutôt que proposer activement des thèmes pour la recherche. Par conséquent, l'équipe d'évaluation conseille de réviser et spécifier le rôle du Parc dans ce contexte, pour devenir un pôle d'expérimentation et d'innovation.

L'évaluation préconise également de saisir plus fortement les objectifs du développement durable dans cette activité.

### 6.1.5 Méthode de travail prévue

Le Parc va poursuivre ses relations avec la recherche de telle sorte à créer un appui effectif au développement de projets. L'idée de base est que les liens avec les organismes de recherche renforcent la qualité d'un projet et en soient un élément constitutif. Les relations développées seront en conséquent actives choisies et voulues, ce qui bien sûr maintiendra le nombre de travaux qualifiés de « recherche » à un niveau bas mais très haut au niveau de leur pertinence.

---

<sup>70</sup> Université de Berne, Center for development and environnement, mars 2020, [https://www.chasseral.ch/upload/documents/2020\\_04\\_15\\_evaluation\\_unibe.pdf](https://www.chasseral.ch/upload/documents/2020_04_15_evaluation_unibe.pdf)

La participation des trois parcs bernois au projet de la Wyss Academy for Nature et de l'Université de Berne est un atout supplémentaire pour renforcer le thème de la recherche. Le Parc Chasseral souhaite orienter sur son territoire le projet vers un centre de compétences pour la durabilité. Le cadre général comme le contenu sont encore flous et encore en phase de réflexion (situation août 2020), mais le Parc cherchera à en faire un élément structurant pour la recherche. En janvier 2024, on peut noter que ce projet s'est orienté sur le thème de la gestion des visiteurs (voir chapitre lié au tourisme).

Dans ce but un groupe interne à l'équipe, piloté par la direction, s'impliquera dans son développement ainsi que dans le suivi et le renforcement global des relations avec les milieux de la recherche. Les responsables thématiques de projet assureront les contacts opérationnels.

Le Parc souhaite également rendre plus visibles les résultats obtenus par la recherche sur le territoire du Parc par des conférences, expositions ou événements en lien avec un projet, comme cela a été le cas ces dernières années. Des articles de vulgarisation seront également relayés par les supports habituels du Parc.

Ce projet de centre pour la durabilité dans les Parcs bernois<sup>71</sup> sera un cadre facilitant les conditions pour accueillir les étudiants et enseignants dans la région et les introduire dans les spécificités régionales.

## 6.2 PARTIE B : ENJEUX ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES

### 6.2.1 Forces, faiblesses et enjeux

Pour la région

Forces Plan climat en élaboration par l'association de communes Jb.B et le plan communal des énergies de Val-de-Ruz  Gestion commune et publique de grandes surfaces agricoles et forestières	Faiblesses Peu de recherches connues publiquement dans la région
Opportunités S'appuyer sur le savoir-faire industriel pour développer de nouvelles techniques	Risques Ne pas anticiper les changements à venir
Enjeux : Faire connaître les évolutions climatiques attendues Faire connaître les potentialités dans les domaines énergétiques	

<sup>71</sup> **Projet de centre d'interprétation dans les parcs bernois soutenu par le canton de Berne et la Wyss Academy for Nature, hub Bern**

Capter des ressources de matière grise pour mieux répondre aux enjeux du territoire actuel (ressources, co-construction de projets pour l'avenir)

Pour le Parc

<p><b>Forces</b> De nombreux contacts établis avec des hautes écoles, des universités, les écoles polytechniques fédérales, les institutions nationales WSL, CSCF, etc. dans le cadre de questionnements concrets dans les projets Le Parc sert de « laboratoire » pour certaines thématiques (biodiversité)</p>	<p><b>Faiblesses</b> Les étudiants et chercheurs sont peu attirés par la région</p>
<p><b>Opportunités</b> La réalisation d'un centre de compétences pour la durabilité avec la Wyss Academy et l'Université de Berne  Les questions liées à la biodiversité, au changement climatique, à l'économie circulaire font largement partie du débat public</p>	<p><b>Risques</b> Confusion entre mandats et recherche</p>
<p><b>Enjeux</b> Implémenter des savoir-faire pour améliorer la pertinence de tous les projets que mène le Parc et activer la notion de région apprenante</p>	

## 6.2.2 Orientations stratégiques

Ea. Encourager les partenariats avec les instituts spécialisés en biodiversité pour augmenter la qualité des projets

Eb. Encourager les projets de recherche sociétaux et patrimoniaux pour une plus forte mobilisation régionale

Ec. Renforcer les relations avec les milieux académiques des sciences de l'éducation

Ed. Favoriser la vulgarisation des connaissances pour diminuer, s'adapter et anticiper le changement climatique



# 7 UNE ORGANISATION EFFICACE INTÉGRÉE À LA RÉGION

*En résumé : En complémentarité avec les autres institutions régionales, suprarégionales et nationales, le Parc joue un rôle de catalyseur en faveur de la cohésion et du dynamisme de la région au travers d'une planification efficiente proche des réalités et de projets pertinents soutenus par les autorités, les communes membres et l'ensemble des autres partenaires.*

## 7.1 Un territoire et des partenaires

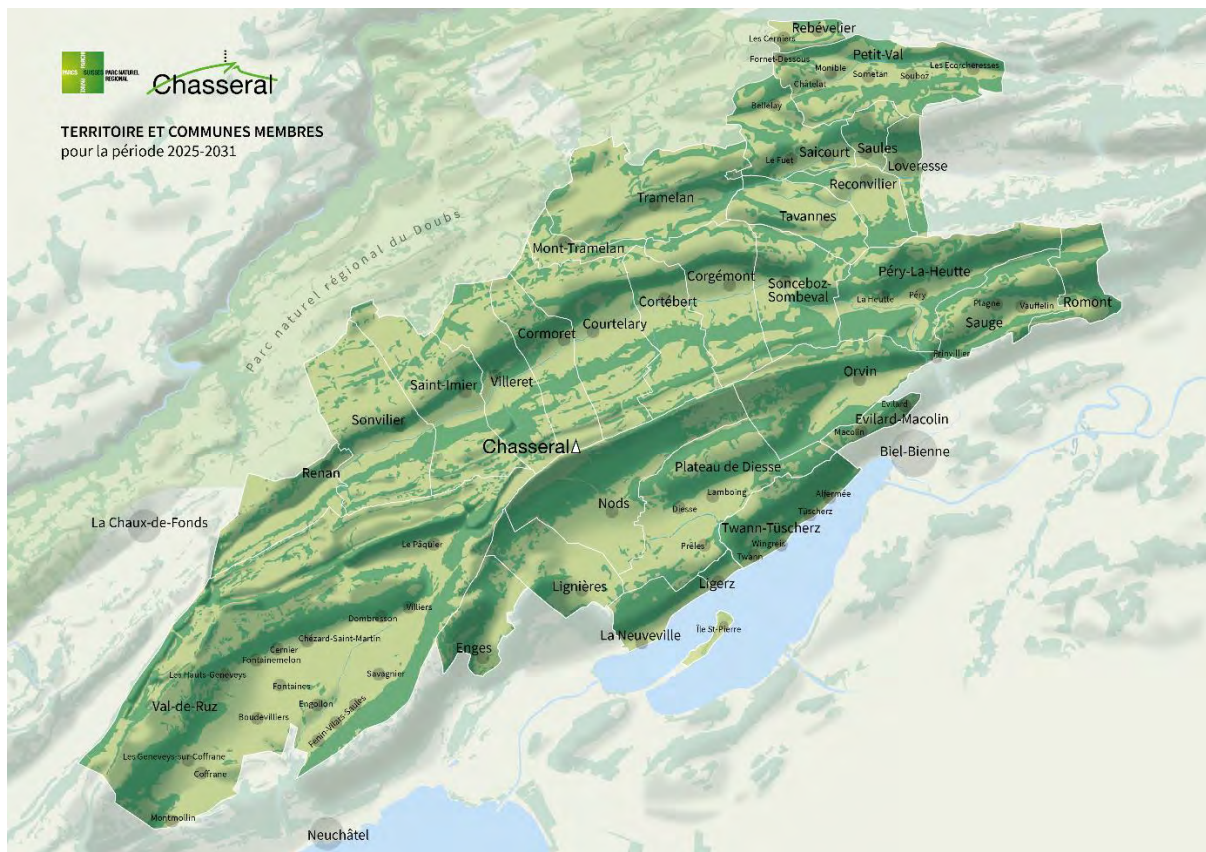
### 7.1.1 PARTIE A : ETAT DES LIEUX

#### 7.1.1.1 Activités sur le territoire du Parc Chasseral

##### Symbolique de l'antenne

Les communes qui constituent le parc naturel régional se caractérisent par un périmètre qui ponctuellement est très proche de la crête de Chasseral ou qui ont un lien historique ou géographique avec les communes jouxtant Chasseral. Il est important de noter que le périmètre ne se superpose pas directement à un périmètre institutionnel ou historique.

Ce périmètre se traduit par une réalité complexe, à la croisée de diverses zones d'influences : romandes et alémaniques, villes et villages, lacs et montagnes, etc.



Carte 7.01: Périmètre du Parc avec les communes intégrées en 2025

Le territoire du Parc Chasseral a évolué en deux temps par rapport à la Charte 2012-2021 :

*Etape 1 , en 2022 : Intégration de l'entier du territoire de la commune de Val-de-Ruz de Twann-Tüscherz et d'Evilard-Macolin*

Val-de-Ruz :

En 2012, première année de la Charte courant jusqu'en fin 2021, seules 5 communes situées au Nord-Est de la commune avait décidé de faire partie du Parc Chasseral (Cernier, Chézard-Saint-Martin, Dombresson, Viliers et le Pâquier). Or dès 2013, un projet de fusion rassemblant toutes les localités de la région Val-de-Ruz (sauf Valangin et Rochefort) abouti. Ainsi, tel que cela était convenu dans le contrat de Parc, seul le territoire des 5 communes initialement membre était intégré au Parc Chasseral.

Pour 2022, il a été décidé de supprimer cette dichotomie. Ainsi le Conseil général de la commune a décidé de rejoindre le Parc avec tout son territoire.

Twann-Tüscherz

Cette commune alémanique de la rive gauche du Lac de Biemme avaient déjà été approchées dans un souci de cohérence purement géographique en 2006. Le fait que les vigneron de toute la rive gauche travaillent ensemble au sein de la Fédération des vigneron du Lac de Biemme et que leurs parcelles de vigne soient réparties sur plusieurs de ces communes, a facilité la nouvelle phase d'approche. Le contact a ainsi été repris de manière positive pour la nouvelle Charte. On peut également noter que le Parc gère déjà le projet de mise en réseau écologique selon l'ordonnance sur les paiements directs sur ces communes.

Evilard-Macolin

La commune d'Evilard-Macolin avait aussi été sollicitée pour participer au Parc pour sa première phase. Son choix négatif par le conseil communal avait été regretté par certains citoyens et élus locaux. L'intégration pour la Charte 2022-2031 est une continuité logique à ce constat. Cette commune a l'avantage d'être un pont institutionnel entre le Jura bernois, Biemme et le Seeland. Elle siège à des institutions actives sur les deux régions.

Etat résumé pour 2022-2024

	Nombre Habitants		Surface (km <sup>2</sup> )		Rapport nombre de communes (BE / NE)	
		% au total		% au total		
Parc 2022	52'647		473.68			
Sur le canton de Berne	34'046	65%	327.27	69%	20	87%
Sur le canton de Neuchâtel	18'601	35%	146.41	31%	3	13%

*Etape 2, en 2025 : intégration des 8 communes à savoir Ligerz (Gléresse), Loveresse, Petit-Val, Rebévelier, Reconvilier, Saicourt, Saules et Tavannes*

Les communes de Loveresse, Saicourt, Petit-Val, Saules, Tavannes, Rebévelier et Reconvilier ont marqué un fort intérêt de rejoindre le Parc. Les votes aux assemblées communales avec de très forte majorité voire l'unanimité traduisent cet intérêt. Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette volonté de rejoindre le Parc : le lieu emblématique de la production de la Tête de Moine AOP à Bellelay, dont tout le

restant de la production est localisé sur les Parcs du Doubs ou Chasseral, la Stratégie économique du Jura bernois, qui encourage l'intégration de l'est du Jura bernois au Parc, et une volonté de développement agritouristique de ces communes. Les discussions et études préalables aux votes ont fait apparaître de fortes attentes pour la réalisation et l'appui aux recherches financières pour des projets en faveur de la biodiversité ou du paysage.

Etat résumé pour 2024-2031

	Nombre Habitants		Surface (km <sup>2</sup> )		Rapport nombre de communes (BE / NE)	
		% au total		% au total		
Parc 2025	60'585		548.73			
Sur le canton de Berne	41'984	69%	402.32	73%	28	90%
Sur le canton de Neuchâtel	18'601	31%	146.41	27%	3	10%

### 7.1.1.2 Institutions présentes dans le Parc

Jura bernois

Les communes bernoises du Parc, hormis Evilard-Macolin, Twann-Tüscherz, font partie du Jura bernois. Mais le Jura bernois est plus vaste avec 40 communes. Cette région bénéficie d'un statut spécial.

Plusieurs associations sont spécifiques à cette région :

- L'association de communes Jura bernois. Bienne est chargée entre autres de la planification régionale et de la politique régionale
- La chambre d'économie publique (CEP) a notamment impulsé la Stratégie économique 2030 du Jura bernois
- Jura bernois tourisme, affiliée à la destination Jura trois Lacs
- La chambre d'agriculture (CAJB)

Ces 4 associations, avec le Parc, ont fondé en 2020 une Fondation pour le rayonnement du Jura bernois. Cette fondation a ainsi mis en place la marque territoriale « Grand Chasseral ».

D'autres organisations sont spécifiques à cette région avec une notoriété qui dépasse les limites du Jura bernois comme Mémoires d'Ici, le CIP, la FRI etc.<sup>72</sup>

On peut également citer, un certain nombre d'associations qui sont des sections d'organisation nationale ou cantonale. Par exemple Pro Natura Jura bernois, section de Pro Natura Berne, Patrimoine bernois section Jura bernois, etc.

La présence d'associations interjurassiennes actives sur le Jura bernois et le canton du Jura, comme par exemple la Fondation Rurale Interjurassienne ou fOrum Culture sont une particularité de la région.

<sup>72</sup> Université de Berne, Center for development and environnement, mars 2020, [https://www.chasseral.ch/upload/documents/2020\\_04\\_15\\_evaluation\\_unibe.pdf](https://www.chasseral.ch/upload/documents/2020_04_15_evaluation_unibe.pdf)

## Val-de-Ruz

Val-de-Ruz est une grande commune de 12'900 hectares issue de la fusion de 15 localités en date du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Mais le Val-de-Ruz est également une région **neuchâteloise**, c'est-à-dire une subdivision statistique et électorale du canton de Neuchâtel composée de la Commune de Val-de-Ruz et de Valangin (à noter qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 la commune de Valangin sera une localité de la Ville de Neuchâtel).

De par sa taille, la commune de Val-de-Ruz possède de nombreuses compétences. Le RUN (Réseau urbain neuchâtelois) lui apporte un appui en matière de développement stratégique. De nombreuses autres associations spécifiques. Citons par exemple Espace-Val-de-Ruz ou l'APPSA (Association pour la sauvegarde du Seyon et de ses affluents).

D'autres structures aux champs d'actions géographiques plus larges interviennent également dans le Val-de-Ruz, comme par exemple l'Opéra décentralisé Neuchâtel, organisateur du Festival des Jardins musicaux ou Pro Natura Neuchâtel.

Val-de-Ruz possède également la particularité d'abriter Evologia, centre cantonal dédié à la rencontre de l'agriculture et de la culture. C'est un endroit qui cristallise un grand nombre d'activités au Val-de-Ruz et abrite des structures partenaires importantes du Parc comme la Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture par exemple.

Communes bilingues de la rive gauche du Lac de Bienne

Ces communes font partie de l'association [seeland.biel/bienne](http://seeland.biel/bienne) qui accomplit des tâches déléguées par le canton de Berne et d'autres par les communes. Il existe une commission spécifique pour les communes de la rive gauche du Lac de Bienne.

La Fédération des vignerons du Lac de Bienne et Bielersee Tourismus, membre de Tourisme Bienne Seeland, sont deux associations avec lesquelles le Parc travaille déjà de manière régulière. Elles peuvent à l'avenir gagner en importance pour le Parc.

Action Paysage Bienne-Seeland a été **une entreprise d'insertion très active sur ces communes**, notamment en matière de mesures en faveur du paysage et de la nature. Elle a fait faillite en début 2022- Le Parc, sur demande de ces communes a ainsi repris une partie de ses activités notamment de restauration de murs en pierres sèches.

### **Commune d'Evilard**-Macolin

Cette commune est la seule officiellement bilingue concernée par le Parc. Elle constitue une véritable passerelle entre le Jura bernois et Bienne, ainsi qu'avec le Seeland. Sa bourgeoisie est active et possède de grandes surfaces de pâturages boisés sur le territoire d'origine du Parc Chasseral. Notons sur cette commune la présence de l'Office fédéral des sports et de la Haute école fédérale de sport HEFSM.

### 7.1.1.3 Rôle de pont assuré par le Parc

Le Parc est l'une des structures de la région qui collabore avec de nombreux partenaires par-dessus ses barrières institutionnelles et cantonales. Il joue ainsi un rôle de pont. D'autres organisations se situent au-delà de ces limites, comme les hautes écoles Arc ou HEP notamment.

D'un point de vue très opérationnel, on peut citer les Bugnenets-Savagnières SA, qui ont pu faire aboutir la fusion de leurs domaines de ski alpin respectifs situés à cheval sur les cantons de Berne et de Neuchâtel.

### 7.1.1.4 La collaboration comme base de création du Parc

Le Parc est un territoire sur lequel interviennent de très nombreux acteurs, souvent de manière sectorielle ou ciblée géographiquement parlant. Ce constat est un de éléments à l'origine du Parc : assurer davantage de coordination régionale, au-delà des diverses frontières. C'est un pari intéressant mais qui complexifie la préparation aussi bien stratégique qu'opérationnelle.

La volonté de nouvelles communes d'adhérer au Parc est un signe que cette complexité n'est pas rédhibitoire. D'un point de vue pratique, cette multiplicité des acteurs est également positive puisqu'elle permet de multiplier des expériences et surtout limite les impasses pouvant être provoquées par des malentendus.

### 7.1.1.5 Modalités de collaboration entre acteurs régionaux et Parcs

#### Situation pendant la période 2012-2021

La collaboration fait partie de la raison d'être du Parc et rares sont les projets qu'il mène seul. De très nombreux partenariats ont ainsi été développés<sup>73</sup>.

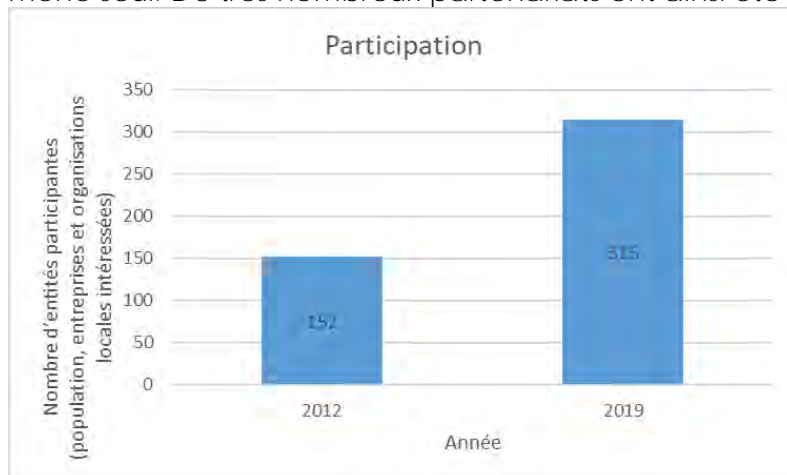


Tableau 7.1 Nombre de partenaires identifiés par le Parc en 2012 et 2019<sup>74</sup>

<sup>73</sup> Université de Berne, Center for development and environnement, mars 2020, [https://www.chasseral.ch/upload/documents/2020\\_04\\_15\\_evaluation\\_unibe.pdf](https://www.chasseral.ch/upload/documents/2020_04_15_evaluation_unibe.pdf)

<sup>74</sup> Université de Berne, Center for development and environnement, mars 2020, [https://www.chasseral.ch/upload/documents/2020\\_04\\_15\\_evaluation\\_unibe.pdf](https://www.chasseral.ch/upload/documents/2020_04_15_evaluation_unibe.pdf)

Les deux extraits suivants tirés de l'analyse de l'Université de Berne sur les parcs bernois illustrent le propos : « Le Parc collabore avec un nombre important d'acteurs locaux différents, ce qui lui permet de donner de la cohérence et de l'impact aux nombreuses initiatives ». « On peut constater que la participation des acteurs a eu lieu surtout dans les projets concrets mais peu dans les planifications stratégiques et que la mobilisation des fonds privés fonctionne bien. »

Parmi ces nombreux partenariats, seuls une dizaine d'accords cadre ont été formellement établis. Beaucoup de partenariats se situent à un niveau opérationnel de mise en œuvre, dont un certain nombre au niveau de mandats.

L'évaluation a également établi un tableau d'analyse des partenariats sous la double entrée Influence et concordance :

Nombre des acteurs	Concordance					
	2 (grande concordance)	1	0 (neutre ou variable)	-1	-2 (grande discordance)	
Influence	5 (très influent)	13	4	16	0	0
	4	7	7	3	0	0
	3	10	21	26	0	5
	2	6	12	22	0	1
	1 (très peu influent)	13	8	57	6	0

Tableau 7.2 Répartition des partenaires selon les degrés de concordance et d'influence<sup>75</sup>

D'après le tableau, 4% des partenaires sont très influents mais également en grande concordance avec les objectifs du Parc. A l'inverse, moins de 4% des partenaires sont en discordance avec le Parc et quand c'est le cas, c'est avec une faible influence.

### Orientations pour la nouvelle période 2022-2031

L'un des changements importants pour la nouvelle Charte est de faire apparaître l'association « Parc régional Chasseral » comme un des nombreux acteurs actifs sur le territoire du Parc et non pas comme une organisation capable de traiter ou de fédérer les forces vives présente sur le territoire du Parc

L'association Parc régional Chasseral est l'organe de gestion du Parc naturel régional Chasseral. Elle assure les tâches que lui assigne la Confédération par la reconnaissance de parc naturel régional<sup>76</sup>.

<sup>75</sup> Ibid

<sup>76</sup> Université de Berne, Center for développement and environnement, mars 2020, [https://www.chasseral.ch/upload/documents/2020\\_04\\_15\\_evaluation\\_unibe.pdf](https://www.chasseral.ch/upload/documents/2020_04_15_evaluation_unibe.pdf)

Sur un territoire aussi peuplé et avec une grande complexité administrative, l'association Parc régional Chasseral est un des nombreux acteurs publics qui agit selon les orientations proposés par sa Charte et ce parmi de nombreux autres acteurs.

Pour se donner davantage de chances d'aboutir à une meilleure durabilité du territoire, une intégration et une collaboration plus forte avec les autres structures actives dans son périmètre – et souvent au-delà - est indispensable.

Ce positionnement renforce les notions de collaboration et de complémentarité. Il est une des évolutions majeures de cette nouvelle Charte.

Cette évolution va se traduire au niveau de deux domaines stratégiques :

#### Renforcement des collaborations

Ce travail a déjà démarré pour partie mais il devra être renforcé. On peut citer à titre d'exemple la participation du Parc dans la Fondation pour le rayonnement du Jura bernois. Cette approche devra être consolidée et développée dans tous les thèmes stratégiques du Parc pendant la prochaine Charte.

#### Ajustement des statuts<sup>77</sup>

L'implication des organisations actives sur le territoire du Parc doit également se faire au niveau du pilotage stratégique de l'association. « Si le comité a pu gagner en dynamisme, les trois commissions thématiques peinent à fixer leur rôle entre vision stratégique et opérationnelles : une restructuration de la gouvernance est nécessaire, avec les pistes suivantes : groupe directeur pour les questions de gestion, groupe prospectif pour la stratégie à long et moyen terme, comité élargi pour l'information, groupes de travail et commissions thématiques pour l'appui aux projets »<sup>78</sup>.

L'adhésion des nouvelles communes pour 2025 a entraîné une seconde réorganisation de statuts en janvier 2024 pour leur permettre d'être représentées au comité.

### 7.1.1.6 Collaboration avec des acteurs hors du territoire du Parc

#### Avec les villes

Le parc a depuis sa création noué des relations fortes avec des acteurs hors de son territoire. On peut notamment citer les trois grandes villes qui le jouxtent : Bienne, Neuchâtel et La Chaux de Fonds. La Chaux-de-Fonds est une commune constitutive du Parc Doubs ; le Parc Chasseral lui laisse donc la primauté des relations. Bienne a soutenu l'association Parc régional Chasseral par le passé, mais les difficultés budgétaires des années 2014-2015 ont stoppé ce financement. On peut également noter que le Parc, qui a assuré sa communication auprès des médias en français, peine à se faire connaître des alémaniques de Bienne. Ceci devrait évoluer avec la mise en place d'un bilinguisme dès 2022.

---

<sup>77</sup> Voir section D Association « Parc régional Chasseral »

<sup>78</sup> Ibid



### Réseau des Parcs suisses

Le Parc Chasseral est membre du réseau des Parcs suisses et participe aux nombreux groupes de travail et d'échanges ainsi qu'aux actions communes mises en place. La collaboration et la coopération avec les autres parcs est privilégiée afin que ceux-ci assurent globalement des prestations de qualité, garantes de leur notoriété

### Parc du Doubs

Le Parc collabore de longue date avec son voisin qui partage sa frontière tout au long des Franches-Montagnes. Ces dernières années des projets communs très concrets ont émergé, dont notamment le diagnostic de l'infrastructure écologique. A ce sujet, l'évaluation de l'UNIBE relève les éléments suivants : « En 2019, une convention cadre ainsi que 5 conventions opérationnelles (graines de Chercheurs, sources, biodiversité, observatoire photographique du paysage et communication) ont été établies et validées entre les deux Parcs. Conclusion : le défi sera de consolider cette collaboration sur des bases équilibrées au niveau de l'engagement de chacun des Parcs ».

### Parcs bernois

Les parcs du Gantrisch, Diemtigtal et Chasseral sont majoritairement ou complètement situés dans le canton de Berne. Ils se retrouvent régulièrement avec le responsable cantonal affecté au suivi des parcs, tant pour organiser l'information auprès des décideurs politiques que pour régler les questions administratives et pour des échanges d'expérience sur projets.

### Parcs romands et francophones en Europe

Pour des raisons linguistiques, le Parc développe des relations privilégiées avec les Parcs de Suisse romande, comme par exemple des visites thématiques.

Des contacts sont aussi fréquents avec des Parcs français qui disposent d'une plus grande expérience notamment sur les thèmes des observatoires photographiques du paysage, de la culture du bâti (ou plus récemment de la reconnaissance d'entreprise par le label « valeurs des Parcs », relations organisée par le Réseau des Parcs suisses)

Des contacts sont aussi établis avec les Parcs de Wallonie, en Belgique, qui sont très à la pointe sur les questions d'éducation en vue d'un développement durable et de participations citoyennes.

### Acteurs spécialisés

Le Parc a développé des relations avec des spécialistes en matière de photos pour le développement de son Observatoire photographique du paysage avec des spécialistes en matière d'analyse paysagère, des aménagistes ou encore des acteurs culturels.

### Partenariats dans le cadre des soutiens financiers<sup>79</sup>.

Le Parc Chasseral a établi des partenariats importants au niveau financier qui s'élèvent ces dernières années aux alentours de 15 % de ses ressources financières totales. La part importante provient de grandes fondations nationales (Fonds suisse pour le paysage, Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du territoire, fondation Binding, Station ornithologique, etc.) D'autres soutiens proviennent de

---

<sup>79</sup> Les rapports d'activité annuels présentent la liste complète des soutiens financiers actifs de l'année

sponsoring local qui sont définis dans le cadre de collaboration liés à des projets (Ciments Vigier SA, banques locales, transporteurs, interprofession etc..).

Le Parc veille à ce que ses soutiens financiers ne l'entravent en rien dans ses prises de décision.

### **Entreprises d'insertion**

Le Parc, veille à travailler avec des entreprises d'insertion de la région ou de la périphérie (Hospices des Prés aux bœufs, Fondation Volo, Fondation Borel, programme d'insertion d'Evologia, Prélude ...). Cette stratégie se poursuivra et sera élargie si possible.

#### 7.1.1.7 Aménagement du territoire et rôle du Parc

La question de l'aménagement du territoire est une thématique importante : c'est en effet notamment un outil qui traduit et sécurise les activités qui sont en fortes interactions avec le paysage, la biodiversité et le développement régional.

Néanmoins, lors de l'établissement des bases légales fédérales sur les Parcs, le législateur n'a pas attribué de compétences aux Parcs sur la question. Bien au contraire, il a proposé aux Parcs d'agir par la motivation et l'incitation. Quant au territoire, même s'il est inscrit dans le Plan directeur cantonal, ce sont bien les bases légales conventionnelles qui s'appliquent.

Dès lors, il est erroné d'attendre du Parc un impact direct en matière d'aménagements du territoire.

Par contre le Parc peut intervenir très en amont par la sensibilisation. C'est par exemple ce que le Parc a proposé en 2019 dans le cadre de l'appel à projet de l'AREC, avec sa proposition « Paysages d'Erguël, un bien commun au cœur de la construction de la future commune d'Erguël (Renan, Sonvilier, Saint-Imier, Cormoret et Courtelary) », une proposition hélas non retenue.

Dans le cadre des collaborations régionales, le Parc peut également accompagner des démarches de planification en apportant sa connaissance reconnue dans certains domaines, comme par exemple les conflits entre activités de tourisme et de dérangement de la faune.

De manière générale, une fois une planification établie, le Parc reste en retrait parce qu'il considère que son travail a été accompli. Ce retrait permet de laisser les processus de consultation et de décision bien rôdés se faire et d'éviter une instrumentalisation du Parc par l'une ou l'autre partie.

A très long terme, dans la vision du Parc, le travail et les projets du Parc seront de plus en plus intégrés de manière naturelle. Cela se traduira entre autres dans les actions en faveur de la biodiversité.

## 7.1.2 PARTIE B : ENJEUX ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

### 7.1.2.1 Enjeux en matière de collaboration

Pour la région

Forces Coordination stratégique en développement, notamment pour le Jura bernois Positionnement clair de Val-de-Ruz Région consciente de ses atouts	Faiblesses Territoire fragmenté, dont les organisations ne se juxtaposent pas, mais aux enjeux intrinsèques de développement identiques Multiplicité d'acteurs avec peu de coordination effective
Opportunités Volonté claire de coordination dans le Jura bernois avec la Fondation pour le rayonnement du Jura bernois Détermination d'adhésion de la commune de Val-de-Ruz dans son ensemble	Risques Pas d'échanges et de collaboration active entre les régions qui forment le Parc
Enjeux Ne pas devenir des régions résidentielles et périphériques mais assurer une vivacité économique tout en assurant un cadre de vie de qualité	

Pour le Parc

Forces Le Parc est reconnu comme une organisation régionale crédible, dans la région mais également à l'extérieur Connaissance fine des acteurs régionaux	Faiblesses Peu de cadre de collaborations formalisées
Opportunités Le Parc peut apporter des pistes de réponses régionales aux enjeux globaux (alimentation locale, biodiversité, projet climatique pilote)	Risques Le Parc n'arrive pas à répondre aux multiples attentes, voire se disperse Des initiatives non coordonnées freinent les efforts menés
Enjeux Réussir des projets expérimentaux et mobilisateurs axés sur la durabilité	

Orientation stratégique en matière de collaboration

Fa. Participer aux stratégies et projets de la région en complémentarité avec les autres institutions

### 7.1.2.2 Enjeux en matière de gestion

Pour la région

Forces La multiplicité des acteurs entraîne beaucoup d'initiatives dans la gestion publique régionale	Faiblesses Pas d'organisme doté de compétences propres correspondant strictement au territoire du Parc
--	---

Opportunités <b>Besoin d'appui des communes sur certains domaines (paysage, biodiversité, tourisme, mobilité)</b>	Risques Ne pas réussir à intégrer la parole de toutes les régions qui forment le Parc
Enjeux Réussir à intégrer davantage les diverses organisations actives et à mutualiser leurs compétences	

## Pour le Parc

Forces <b>La stabilité de l'équipe du Parc</b>  Faire bénéficier les acteurs régionaux des connaissances accumulées (Infrastructure écologique, système d'information géographique, compétences acquises sur projet)	Faiblesses Un territoire agrandi nécessite une force d'intervention élargie et une connaissance fine des acteurs présents sur les territoires qui rejoignent le Parc  Bilinguisme pas encore ancré dans l'équipe
Opportunités <b>L'ajustement des statuts du Parc en cours</b>	Risques Les compétences pour les démarches participatives sont négligées au profit de la réalisation directe de projet
Enjeux Le Parc est une organisation ressource, utile et ouverte aux autres structures aussi bien au niveau opérationnel que stratégique.	

## Orientation stratégique en matière de gestion

Fb Organiser les connaissances acquises pour une gestion efficiente et ouverte

### 7.1.2.3 Enjeux pour la planification et l'évaluation

Pour la région

<p><b>Forces</b> La Stratégie économique 2030 du Jura bernois L'accord de positionnement stratégique comme « Ecorégion » de Val-de-Ruz Des communes qui ne sont pas membres du Parc souhaitent le devenir</p>	<p><b>Faiblesses</b> Encore trop peu de collaborations entre les communes neuchâteloises et bernoises</p>
<p><b>Opportunités</b> Le Jura bernois voit émerger une volonté de coordination entre les diverses associations d'intérêt public La commune de Val-de-Ruz intègre des projets développés avec le Parc dans son plan d'aménagement local</p>	<p><b>Risques</b> Les problématiques liées à la durabilité ne sont pas bien intégrées par les partenaires du Parc</p>
<p><b>Enjeux</b> Coordonner plus fortement au niveau stratégique et opérationnel les initiatives des très nombreuses organisations sectorielles sur le territoire du Parc</p>	

Pour le Parc

<p><b>Forces</b> La Charte du Parc et des concepts plus ponctuels permettent de répondre à de nombreux besoins</p>	<p><b>Faiblesses</b> Palettes d'activités très larges qui affaiblissent la compréhension du potentiel de l'association Travail plus tourné vers les résultats que vers la planification</p>
<p><b>Opportunités</b> L'adhésion de communes alémaniques et bilingues L'adhésion de la ville de Neuchâtel</p>	<p><b>Risques</b> Dispersion thématique et géographique</p>
<p><b>Enjeux</b> Maintenir une cohérence tant thématique que géographique tout en répondant aux attentes des communes et partenaires en matière de durabilité</p>	

### Orientation stratégique pour la planification et l'évaluation

Fc. Elaborer les planifications et évaluations pour des projets pertinents et soutenus par les autorités et les autres partenaires

## 8 Les 20 domaines stratégiques

### 8.1 Thème stratégique A

#### Un environnement naturel de qualité

Domaine	<b>Aa Favoriser le maintien et l'interconnexion de</b> surfaces riches en biodiversité pour une infrastructure écologique robuste				
Objectifs	Soutenir une infrastructure écologique fonctionnelle				
	Maintenir des espèces spécialisées indicatrices de la valeur des différents milieux				
	Renforcer l'infrastructure écologique dans la région en tant qu'acteur clé				
Activités	Renforcer les aires de mise en réseau de l'infrastructure écologique				
	Faciliter la réalisation de mesures en faveur de la biodiversité inscrites dans les outils de planification, notamment communaux				
	Collaborer à la formation d'un nombre élevé de partenaires pour développer les compétences				
	Mobiliser les financements spécifiques nécessaires aux actions de terrain				
Effets recherchés	Une infrastructure écologique fonctionnelle				
	Une dynamique élevée d'actions en faveur de la biodiversité, aussi bien par le Parc que de la part d'autres acteurs				
	Une région modèle en matière de gestion de sa biodiversité				
<b>Indicateurs d'effets</b>	La quantité ou la qualité d'aires centrales ou de mise en réseau de l'infrastructure écologique est améliorée par le Parc sur au moins 400 ha				
Ampleur du domaine pour le Parc		+	++	+++	++++

Domaine	Ab. Intégrer la prise en compte de la biodiversité en <b>minimisant l'impact des activités</b> humaines				
Objectifs	Le Parc promeut des pratiques durables et favorables à la biodiversité en sensibilisant, conseillant et en négociant Le Parc fait un travail de coordination et de négociation auprès des acteurs, afin que les activités économiques et de loisirs ne préteritent pas la biodiversité				
Activités	Conseiller et soutenir les propriétaires, les habitants, les exploitants agricoles et forestiers, les communes et autres institutions dans leurs activités et initiatives en lien avec la biodiversité Conseiller et appuyer les communes volontaires dans la déclinaison d'approches de développement intégrant la biodiversité Fournir du conseil pour la biodiversité aux agriculteurs inscrits dans les réseaux écologiques				
Effets recherchés	Les bonnes pratiques, en faveur de la biodiversité, sont discutées, et adoptées par les nombreux acteurs concernés Les pratiques en faveur de la biodiversité s'appuient sur des connaissances scientifiques actualisées				
Indicateurs d'effets	Les communes, bourgsoisies, services cantonaux, associations se coordonnent avec le Parc pour les questions de biodiversité				
Ampleur du domaine pour le Parc		+	++	+++	++++



Domaine	Ac. Mener des projets mobilisateurs en faveur <b>d'espèces ou d'habitats emblématiques</b>				
Objectifs	Agir concrètement pour certaines espèces ou habitats emblématiques ou menacés Utiliser (et choisir) ces actions et ces espèces comme vecteurs de sensibilisation ou comme sujets de recherche Assurer la continuité et le suivi des mesures entamées de longue date				
Activités	Réaliser des actions concrètes pour des espèces ou habitats emblématiques, rassembleurs et vecteurs de sensibilisation Mener à terme et assurer le suivi de mesures pour certaines espèces (sabot de Vénus, gélinotte, alouette lulu, végétation de la crête du Chasseral) Prise en charge par délégation d'actions en faveur de la biodiversité comme la gestion de réserves forestières avec interventions, de mesures concrètes ponctuelles en réserves naturelles, etc.				
Effets recherchés	Les espèces et habitats ciblés se portent mieux dans le Parc Les habitants et acteurs sont fiers et connaissent les espèces emblématiques du territoire				
Indicateurs d'effets	Des espèces emblématiques pour lesquelles le Parc travaille (gélinotte des bois et alouette lulu par exemple) sont régulièrement citées par la presse				
Ampleur du domaine pour le Parc		+	++	+++	++++

## 8.2 Thème stratégique B

### Un patrimoine vivant, des paysages valorisés

Domaine	Ba. Promouvoir une culture partagée favorisant la qualité du patrimoine bâti et paysager pour des espaces de vie attractifs
Objectifs	Soutenir les communes pour la mise en place d'instruments destinés à garantir la qualité architecturale et paysagère des villages du Parc Sensibiliser les habitants à la « culture du bâti » et développer leur capacité d'entreprendre dans ce domaine Développer des outils d'aide à la décision (processus, démarches) permettant le maintien d'un cadre de vie de qualité
Activités	Mettre en place des programmes de soutien à la revalorisation du patrimoine architectural dans les cœurs de village Accompagner les communes volontaires dans des projets architecturaux de qualité (valorisation des matériaux et savoir-faire locaux, conseils aux commissions d'urbanisme et d'architecture) Appuyer les communes volontaires pour une meilleure prise en compte du patrimoine et du paysage dans les règlements d'urbanisme
Effets recherchés	Créer une culture du bâti dans le territoire du parc Renforcer la qualité du cadre de vie bâti et paysager dans la région valorisant les savoir-faire locaux
Indicateurs d'effets	le Parc accompagne les communes volontaires pour des actions relatives à la culture du bâti (processus participatif, actions de mobilisation et sensibilisation, etc.)
Ampleur du domaine pour le Parc	+      ++      +++      +++++

Domaine	Bb. Réaliser des mesures de terrain valorisant le patrimoine paysager et bâti dans les espaces ruraux				
Objectifs	Développer des programmes d'actions spécifiques des sites emblématiques et d'éléments patrimoniaux structurants Rendre à nouveau fonctionnel des éléments du petit patrimoine rural (paysager et construit) Faire connaître les particularités locales du patrimoine paysager et bâti aux habitants et visiteurs				
Activités	Mettre en place un programme événementiel permettant de faire connaître les éléments du patrimoine rural et architectural Mobiliser des financements et restaurer des éléments du patrimoine rural (murs en pierre sèches, citernes, fontaines ...) Conseiller les propriétaires souhaitant restaurer des éléments du petit patrimoine pour les rendre à nouveau fonctionnels				
Effets recherchés	Des éléments emblématiques du patrimoine rural sont restaurés Certains éléments du petit patrimoine rural retrouvent une fonction et sont adaptés aux besoins actuels				
Indicateurs d'effets	L'impact symbolique et effectif des projets de restauration du petit patrimoine rural, l'implication effective des artisans locaux et le maintien d'un savoir-faire				
Ampleur du domaine pour le Parc		+	++	+++	++++

Domaine	Bc. Favoriser les savoir-faire, la mémoire collective et le débat public au travers de programmes participatifs				
Objectifs	<p>Développer une ingénierie territoriale adaptée afin de soutenir les programmes développés dans le domaine du patrimoine et du paysage</p> <p>Promouvoir la participation des habitants dans le développement de futurs projets (médiation, programmes participatifs)</p> <p>Renforcer la production et le transfert de connaissances sur l'entretien et la construction des paysages et du patrimoine auprès des artisans de la région et entre les communes membres</p>				
Activités	<p>Renforcer les connaissances des habitants sur les particularités paysagères et architecturales de la région par le biais de l'Observatoire photographique du paysage</p> <p>Elaborer une documentation de l'évolution des paysages ruraux par le biais d'un suivi photographique systématique</p> <p>Soutenir le développement de formations et de rencontres pour une meilleure transmission de savoir-faire en matière d'entretien du patrimoine et du paysage</p> <p>Elaborer un programme culturel en lien avec les spécificités paysagères et patrimoniales de la région</p>				
Effets recherchés	<p>La diversité des structures paysagères et leur évolution sont documentées</p> <p>Les enjeux autour du paysage et du patrimoine sont connus et discutés</p> <p>Des artisans de la région sont familiarisés avec les techniques de restauration du patrimoine et développent de nouvelles techniques</p>				
Indicateurs d'effets	L'observatoire photographique du paysage et les activités qui lui sont liées mobilisent des habitants				
Ampleur du domaine pour le Parc		+	++	+++	++++

## 8.3 Thème stratégique C

### Une économie durable pour tous

Domaine	<b>Ca. Favoriser la durabilité dans la mobilité et l'énergie</b> au travers de projets démonstratifs et expérimentaux				
Objectifs	Mettre en œuvre des projets concrets à valeur de modèle et à but d'incitation des comportements individuels Agir dans les domaines de la mobilité et de l'énergie durables en étroite collaboration, coordination et complémentarité avec les instances régionales et cantonales				
Activités	Appuyer la réalisation de projets Conseiller les communes et les accompagner Organiser des échanges d'expériences Se coordonner étroitement avec les acteurs concernés par le thème				
Effets recherchés	Les communes ou des privés mènent des actions exemplaires Les communes se dotent de vision et planification stratégiques La diminution de l'empreinte carbone est sujet connu, débattu et pris en compte dans l'action publique et privée				
Indicateurs d'effets	Deux communes sont connues pour l'exemplarité de leurs actions dans ce domaine				
Ampleur du domaine pour le Parc		+	++	+++	++++

Domaine	Cb. Soutenir le développement de produits alimentaires et non alimentaires dans le respect des valeurs du Parc				
Objectifs	Améliorer la durabilité de toute la chaîne, du producteur aux consommateurs				
	Faciliter l'accès aux produits régionaux grâce à la mise en place d'une distribution mutualisée				
	Renforcer le travail en réseau, notamment entre producteurs				
	Soutenir le développement des infrastructures nécessaires à une meilleure valorisation des matières premières régionales				
Activités	Conseiller les producteurs à adopter un mode de production plus durable				
	S'impliquer dans des projets pour améliorer la distribution des produits du producteur au consommateur				
	Faciliter le réseautage entre producteurs, transformateurs, vendeurs et organisations d'appui				
	Promouvoir les entreprises valorisant les matières premières régionales et leurs actions en faveur de la durabilité				
Effets recherchés	Valoriser et préserver les ressources naturelles et les savoir-faire				
	Augmenter la part des produits régionaux dans la consommation locale				
	Développer la durabilité des entreprises régionales				
Indicateurs d'effets	Augmentation du nombre de produits bio marqués « Parc » (état 2020, 10 produits)				
Ampleur du domaine pour le Parc		+	++	+++	++++

Domaine	Cc. Accompagner les prestataires touristiques dans la création et <b>l'adaptation d'offres répondant aux principes du tourisme durable</b>				
Objectifs	Accompagner les prestataires comme les acteurs conventionnels du tourisme à intégrer plus fortement les enjeux la durabilité				
	Accompagner ou développer des offres avec un impact environnemental et social limité et mettant en valeur les spécificités régionales				
	Accompagner les acteurs concernés pour une mobilité touristique aussi décarbonée que possible et intégrée aux autres usages du territoire				
	Cibler de manière préférentielle les habitants du territoire du Parc et des environs				
Activités	Labéliser des partenaires et prestataires touristiques sur la base des valeurs du Parc				
	Organiser ou développer des offres de découvertes (chantiers-nature, sorties guidées) accessibles sans voitures				
	Développer des projets d'accès aux sites touristiques favorisant le transfert de la voiture individuelle à énergie fossile vers une mobilité durable				
	Veiller à l'accessibilité aux loisirs à tous (prix, site internet adapté aux malvoyants, aménagements pour mobilité réduite)				
Effets recherchés	Le territoire du Parc est une région attractive pour tous				
Indicateurs d'effets	Des acteurs du tourisme mettent concrètement en œuvre les valeurs du Parc en vue d'un tourisme durable				
Ampleur du domaine pour le Parc		+	++	+++	++++



## 8.4 Thème stratégique D

### Un territoire animé par ses habitants

Domaine	<b>Da. Sensibiliser, éduquer et former les enfants en vue d'un développement durable</b>
Objectifs	<p>Toutes les écoles du territoire du Parc sont actives dans le domaine de l'éducation en vue d'un développement durable et participent régulièrement aux activités proposées par le Parc</p> <p>Permettre aux enfants et aux jeunes de la région, ainsi qu'à ceux qui viennent en visite dans le Parc, de découvrir le territoire du Parc, son environnement, et ses richesses, et d'en comprendre les enjeux en vue d'un développement durable</p> <p>Donner la possibilité aux enfants et aux jeunes de prendre part à la protection de l'environnement et du paysage en participant à une action concrète</p> <p>Elargir publics-cible, outils développés et thématiques abordées.</p> <p>Renforcer les passerelles des activités d'éducation avec les autres champs d'activité du Parc ou d'autres acteurs régionaux</p> <p>Renforcer le lien entre le Parc et les villes-portes environnantes (Neuchâtel d'abord, puis Bienne) par l'accueil des classes</p>
Activités	<p>Projet annuel Graines de chercheurs (écoles enfantines, primaires et secondaires I)</p> <p>Animations pédagogiques à la journée et demi-journée (écoles obligatoires et post-obligatoires)</p> <p>Chantiers-nature pour écoles (obligatoires et post-obligatoires)</p> <p>Formations pour enseignants, étudiants HEP et animateurs pédagogiques (public adulte du domaine scolaire et de l'animation nature)</p> <p>Développement de partenariats et de nouvelles approches</p>
Effets recherchés	<p>Diffuser l'esprit d'analyse systémique</p> <p>Renforcer la connaissance et le lien des enfants de la région à leur environnement et enjeux régionaux</p> <p>Faire connaître la région aux enfants « hors-Parc » sous l'angle de l'environnement et des enjeux régionaux</p>

Indicateurs <b>d'effets</b>	Accroissement continu du nombre de participants				
Ampleur du domaine pour le Parc		+	++	+++	++++

Domaine	Db. Valoriser les compétences et connaissances individuelles des habitants par leur participation active à des projets du Parc				
Objectifs	<p>Permettre aux personnes motivées de s'insérer dans la vie du Parc et ses activités</p> <p>Permettre le débat collectif des habitants sur des enjeux de société et régionaux (en lien avec les missions du Parc : changement climatique, énergie, gestion du paysage, évolution de l'aménagement du territoire, énergie, mobilité)</p> <p>Valoriser les activités des structures régionales tout en renforçant une vision commune pour l'avenir de la région</p> <p>Développer des projets en échos à des besoins ou attentes des habitants de la région</p> <p>Favoriser la compréhension du Parc naturel régional, son acceptation, ainsi que son rôle et ses missions</p>				
Activités	<p>Organiser des forums thématiques</p> <p>Organiser des processus participatifs en soutien aux communes pour des projets spécifiques</p> <p>Journée d'échanges thématiques</p> <p>Evènements ou activités ouvert à tous</p> <p>Développement de projets impliquant directement des habitants depuis la phase d'élaboration des projets jusqu'à leur réalisation</p>				
Effets recherchés	<p>Les habitants intéressés peuvent s'impliquer dans la durée sur des objets bien ciblés pour lesquels ils sont motivés</p> <p>Les habitants participent plus régulièrement à la vie de leur territoire et à l'élaboration d'une vision commune pour l'avenir, notamment en matière d'aménagement du territoire</p> <p>Les échanges et la coopération entre habitants et spécialistes d'un thème sont élevées</p> <p>Les habitants savent ce qu'est le Parc, comment ils peuvent travailler avec lui dans leur intérêt et celui de la région</p>				
Indicateurs d'effets	Forums et journées à thème sont fréquentés (nombre de participants) et bien appréciés (résultats, évaluations)				
Ampleur du domaine pour le Parc		+	++	+++	++++

Domaine	Dc. Mettre en lumière lieux et savoir-faire emblématiques par des offres culturelles mobilisatrices				
Objectifs	Se positionner comme terrain d'expérimentation pour des projets culturels en développant de nouvelles formes de dialogue entre la culture, les habitants et les enjeux du territoire				
	Contribuer à transmettre et faire vivre autrement les patrimoines de la région et la culture locale et ainsi mieux faire connaître la région de l'intérieur et des agglomérations proches				
	S'approprier la notion de patrimoine culturel immatériel et développer des projets spécifiques dans ce domaine				
Activités	Poursuivre et renforcer les activités déjà en cours				
	Développer de nouvelles approches à dimension culturelle				
	Développer des méthodes d'accompagnement des acteurs pour favoriser l'expression du patrimoine culturel immatériel				
Effets recherchés	Le Parc contribue à faire connaître l'histoire et les spécificités de la région mais aussi élargit la réflexion sur des enjeux plus globaux				
	Le Parc contribue à faire émerger des projets autour du patrimoine et de son environnement naturel en favorisant les approches de disciplines culturelles diverses				
Indicateurs <b>d'effets</b>	Les évènements proposés ou coproduits par le Parc sont bien fréquentés et reconnus				
Ampleur du domaine pour le Parc		+	++	+++	++++

Domaine	<b>Dd. Susciter un sentiment d'appartenance à la région</b> en valorisant projets et acteurs par une communication proactive				
Objectifs	Faire connaître, comprendre et susciter l'adhésion des habitants aux projets du Parc				
	Susciter la mise en œuvre concrète d'activités en faveur du développement durable auprès des partenaires et habitants				
Objectifs	Faire connaître les spécificités du territoire dans la région et ses proches environs				
	Donner à chaque projet une capacité à se raconter				
Activités	Rédaction, organisation et distribution de communiqués, conférences et visites de presse				
	Animation et actualisation des médias sociaux, site internet, newsletter				
	Création de flyers, affiches et de tout autre outil de promotion pour événements spécifiques				
	Elaboration de plans de communication spécifiques, projet par projet				
Effets recherchés	Développement du bilinguisme dans la communication des projets, notamment ceux concernant les communes germanophones				
	Parc et projets du Parc sont mieux connus des institutions et habitants du territoire				
	Le Parc est mieux connu du public des agglomérations proches				
Indicateurs d'effets	La déclinaison du développement durable en des actions concrètes et réalisables par tous et toutes est connue				
	La notoriété du Parc augmente d'année en année (données Demoscope)				
Ampleur du domaine pour le Parc		+	++	+++	++++

## 8.5 Thème stratégique E

### Une recherche pour des actions bien ciblées

Domaine	Ea. Encourager les partenariats avec les instituts spécialisés en biodiversité pour augmenter la qualité des projets				
Objectifs	Maintenir et développer la qualité des projets dans le domaine de la biodiversité Assurer un monitoring avec des outils pertinents et à la pointe des connaissances				
Activités	Contact continu et personnalisé avec les organisations spécialisées Relevés de terrain Echanges et séminaires				
Effets recherchés	Avoir un impact plus fort en faveur de la biodiversité Connaître son état				
Indicateurs d'effets	Le nombre de publications scientifiques relatives aux activités du Parc				
Ampleur du domaine pour le Parc		+	++	+++	++++

Domaine	Eb. Encourager les projets de recherche sociétaux et patrimoniaux pour une plus forte mobilisation régionale				
Objectifs	Donner du sens aux démarches de patrimonialisation				
	Développer les divers aspects liés à la culture du bâti				
	Mobiliser les habitants				
	Développer les rencontres entre l'analyse d'experts et d'habitants				
Activités	Organisation de Summerschool				
	Semaines ou semestres de travail				
	Conseil direct des chercheurs				
Effets recherchés	Des actions patrimoniales et paysagères porteuses de sens				
	Etre un territoire d'invention et de référence pour les actions de patrimonialisation				
Indicateurs <b>d'effets</b>	Le Parc est cité dans des publications scientifiques ou invité comme intervenants à des séminaires				
Ampleur du domaine pour le Parc		+	++	+++	++++

Domaine	Ec. Renforcer les relations avec les milieux <b>académiques des sciences de l'éducation</b>				
Objectifs	Poursuivre et renforcer les liens avec la Haute école pédagogique BEJUNE				
	Connaître et décliner les approches pédagogiques, notamment celles en vue d'un développement durable				
	Développer les liens entre la recherche en pédagogie et les activités d'éducation en vue d'un développement durable du Parc				
Activités	Participation aux colloques ou journées de formation spécialisée				
	Proposition de formation appliquée pour les étudiants en pédagogie, par des stages encadrés par le Parc				
	Proposer des sujets de mémoire aux étudiants des hautes écoles pédagogiques				
Effets recherchés	Etre un Parc connu pour la qualité de ses approches pédagogiques en vue d'un développement durable par les institutions spécialisées				
	Proposer des offres d'activités de haute qualité				
Indicateurs d'effets	le Parc est reconnu pour ses approches en EDD (éducation au développement durable) et en EE(éducation à l'environnement) par les structures spécialisées (Hep, éducation 21, publication...)				
Ampleur du domaine pour le Parc		+	++	+++	++++



Domaine	Ed. Favoriser la vulgarisation des connaissances pour <b>diminuer, s'adapter et anticiper le changement climatique</b>				
Objectifs	Mobiliser tous les acteurs autour de la thématique				
	Développer des projets expérimentaux et mobilisateurs de mitigation ou d'adaptation au changement climatique				
Activités	Réalisation concrète de projets aussi bien au niveau environnemental que sociétal ou économique				
	Chercher les appuis et les mandats nécessaires				
	Proposer des thèmes de stage ou d'études appliquées en fonction des besoins				
Effets recherchés	Bien connaître les enjeux et impacts liés au changement climatique				
	Pouvoir développer des projets en connaissance de cause				
Indicateurs <b>d'effets</b>	Des actions pilotes sont développées autour des questions climatiques				
Ampleur du domaine pour le Parc		+	++	+++	++++

## 8.6 Thème stratégique F

### Une organisation efficace intégrée à la région

Domaine	Fa. Participer aux stratégies et projets de la région en complémentarité avec les autres institutions				
Objectifs	Intégrer plus de durabilité dans les stratégies, planifications et réalisations sur le territoire du Parc Renforcer les collaborations et convergences stratégiques entre les acteurs régionaux Irriguer les réflexions préalables nécessaires aux démarches d'aménagement				
Activités	Participer aux plateformes régionales et permettre aux communes et associations partenaires de s'impliquer dans les décisions stratégiques et projets du Parc et réciproquement Mobiliser de l'expertise interne ou externe pour les projets Connaître et inviter à traduire des propositions du Parc dans les divers plans d'aménagement, régionaux et locaux Mener des projets-pilote et incitatifs dans le domaine de la durabilité Se former de manière continue et pratique par des échanges avec d'autres Parcs, réseaux de Parcs, et autres structures et organisations nationales ou internationales				
Effets recherchés	Le territoire du parc devient un modèle pour la gestion durable et les mesures concrètes en faveur du climat et de la biodiversité Les communes et organisations partenaires s'appuient sur le Parc pour agir et innover dans les domaines liés à la durabilité Les membres du Parc s'engagent en faveur de la durabilité et de sa traduction concrète				
Indicateurs d'effets	Le développement durable, en particulier les actions en faveur de la biodiversité et du climat, sont de plus en plus pris en compte dans les planifications régionales et locales				
Ampleur du domaine pour le Parc		+	++	+++	++++

Domaine	Fb Organiser les connaissances acquises pour une gestion efficiente et ouverte
---------	--

Objectifs	Impliquer les communes, organisations partenaires et membres individuels à participer aux processus de décision du Parc				
	L'équipe du Parc possède les compétences et les moyens nécessaires pour remplir ses objectifs				
	Renforcer l'organisation et la gestion des compétences acquises				
Activités	Faire vivre une gouvernance plus participative pour les orientations stratégiques de l'association Parc régional Chasseral				
	Formation continue et appliquée du personnel				
	Gestion des projets par groupes				
	Gestion financière analytique				
Effets recherchés	Les projets de l'association Parc régional Chasseral sont intégrés, mobilisateurs et complémentaires aux initiatives développées sur son territoire				
	L'équipe du Parc possède les compétences et les moyens nécessaires				
	Les organisations du territoire peuvent se faire entendre et s'appuyer sur le Parc pour accomplir leurs missions respectives				
Indicateurs d'effets	L'organe de gestion du Parc est sollicité pour ses connaissances fines des enjeux régionaux et ses bases de données				
Ampleur du domaine pour le Parc		+	++	+++	++++

Domaine	Fc. Elaborer les planifications et évaluations pour des projets pertinents et soutenus par les autorités et les autres partenaires				
Objectifs	Obtenir les moyens financiers pour mener à bien les ambitions décrites				
	Articuler les stratégies de l'association Parc régional Chasseral avec les autres stratégies développées sur le territoire du Parc				
	Pondérer les objectifs pour un développement durable de l'ensemble du territoire				
Activités	Elaborer des demandes financières sur la base de résultats convaincants				
	Assurer un suivi des indicateurs de prestations et d'effets				
Effets recherchés	Le territoire du Parc met en œuvre collectivement un projet de territoire articulé autour du développement durable				
Indicateurs d'effets	Le renouvellement de la Charte en 2032.avec évaluation pour une prise de décision en connaissance de cause				
Ampleur du domaine pour le Parc		+	++	+++	++++

## 9 ASSOCIATION « PARC RÉGIONAL CHASSERAL »

L'association « Parc régional Chasseral » est l'organe responsable tel que défini par l'Ordonnance sur les Parcs<sup>80</sup>.

### 9.1 Historique de l'association « Parc régional Chasseral »

2001	Création de l'association Parc régional Chasseral avec 150 membres et 11 communes.
2002	Embauche d'un directeur et d'une secrétaire.
2005	Première révision des statuts avec un premier élargissement du comité aux communes qui rejoignent l'association.
2008	Adhésion de nouvelles communes. Le Parc compte 29 communes Deuxième adaptation des statuts garantissant la prépondérance des communes. Les communes sont regroupées en cercles, qui nomment un représentant. Le comité est formé de 21 personnes. Validation dans les législatifs communaux de l'adhésion au Parc.
2012	Reconnaissance par la Confédération et entrée en vigueur de la Charte 2012-2021. L'équipe opérationnelle est formée de 3.8 équivalents plein temps.
2019	Evaluation interne et évaluation externe par l'Université de Berne. Le réajustement de l'organisation est activé. L'équipe opérationnelle est formée de 10 équivalents plein temps.

### 9.2 L'association « Parc régional Chasseral »

L'organe de gestion du Parc est une association régie au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse. Elle est dénommée « Association Parc régional Chasseral ». Par ses statuts, elle garantit la prépondérance des représentants communaux au sein du comité et de l'assemblée générale. La garantie de la participation d'autres acteurs et habitants du Parc est apportée par la possibilité d'adhérer comme personne physique ou morale.

#### 9.2.1 Membres de l'association « Parc régional Chasseral »

Les membres de l'association étaient au nombre de 140 lors de la création de l'association en 2001. En 2019, les membres étaient au nombre de 336, dont 21 communes.

Il est à noter que depuis la reconnaissance officielle du Parc, les adhésions sont moins nombreuses mais toujours régulières. Il semblerait que l'on considère le Parc comme suffisamment soutenu par les autorités publiques pour ne pas avoir besoin d'en être membre. A ce jour le Parc n'a aucune stratégie particulière sur cette question.

<sup>80</sup> Ordonnances sur les parcs (OParcs) <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2007/743/fr>

L'implication dynamique des personnes directement dans les projets étant le point essentiel.

On peut faire état de la grande stabilité de l'association avec le même président depuis 2001 et une équipe de personnes motivées au comité, venant aussi bien de communes que d'associations régionales aux intérêts variés.

## 9.2.2 Rappel : organisation pendant la période 2012-2021

### Représentation des communes

Les 29 communes, depuis 2008, sont représentées par 11 délégués issus de 11 cercles de communes. Les communes les plus grandes ont un représentant pour elles seules (Saint-Imier, La Neuveville, Tramelan ; Val-de-Ruz, de par sa taille, compte deux représentants).

Pendant la première phase de gestion, le nombre de communes est passé de 29 à 21 par le jeu des fusions. Ces changements n'ont pas influencé la répartition des représentants de communes. L'arrivée prévue de nouvelles communes du Parc impose de revoir cette manière de faire.

Par ailleurs, au fil du temps, il s'est avéré assez souvent que le relais entre les représentants de communes au Parc et le conseil communal s'est distendu. C'est la deuxième raison pour laquelle une réforme de la représentativité des communes est nécessaire.

### Le comité

Le comité est composé de 21 personnes avec droit de vote ainsi que de 6 invités permanents, soit un total de 27 personnes. Il est en conséquent difficile de mener des débats. Le comité se concentre actuellement aux échanges d'information relatifs aux projets et ratifie des décisions mûries par le bureau.

### Le bureau

Le bureau, nommé par le comité, pilote de fait l'association.

Une adaptation du comité aux exigences d'une conduite efficiente de l'association est nécessaire.

### Les commissions

Trois commissions formelles ont été instituées par le Parc. Dans les faits il s'est avéré que trois commissions thématiques ne pouvaient traiter efficacement l'ensemble des projets du Parc. La tenue de ces commissions s'est peu à peu effritée en fréquence comme en nombre de participants.

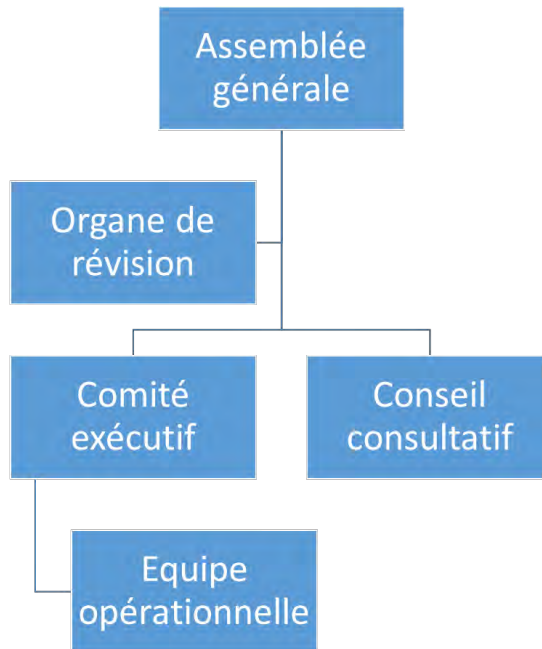
Au niveau de la mise en œuvre directe des projets, il y a par contre une forte implication des membres des commissions mais aussi d'autres personnes - individuelles ou représentantes d'organisations - motivées.

Une réforme des commissions est donc nécessaire tout en permettant la participation directe de personnes motivées autant pour la conception que la mise en œuvre des projets.

### 9.2.3 Organisation pour 2022-2031

Les statuts ont entièrement été revus pour la nouvelle Charte.

Nouvel organigramme :



Points principaux du nouvel organigramme :

Un Conseil consultatif

Avec pour tâches principales:

- De prendre connaissance de la stratégie générale de l'association et de ses activités.
- De préavisier les orientations finalisées par le Comité exécutif et qui seront soumises à l'Assemblée générale.
- De préavisier les programmes et budgets annuels, rapports d'exécution ainsi que toutes questions dont il est saisi par le Comité exécutif.
- De soumettre des propositions pour des orientations thématiques et financières de la Charte et des conventions pluriannuelles.

Le Conseil consultatif ne disposera pas de pouvoir décisionnel direct.

Le Conseil consultatif sera composé comme suit :

- Il est formé d'un représentant désigné par l'exécutif de chaque commune sociétaire ainsi que d'un représentant par organisation partenaire active sur le territoire du Parc qui le souhaite.
- Il peut ponctuellement inviter un intervenant.

En cas de vote sur un préavis :

- Le représentant d'une commune sociétaire dispose d'une voix supplémentaire par tranche de 3000 habitants. Les autres participants disposent d'une voix.
- A la demande d'une commune sociétaire, les voix de l'ensemble des communes sociétaires peuvent être comptées séparément. Si leur majorité s'oppose à celle de l'ensemble des membres, le point est renvoyé au Comité exécutif avec les diverses analyses faites. Le Comité exécutif décide de la suite à donner.

Un Comité exécutif recomposé

Avec pour tâches principales :

- De soumettre pour préavis les programmations de la Charte, des Conventions programme pluriannuelles au Conseil consultatif ainsi que les comptes rendus d'exécution, et de les transmettre à l'Assemblée générale.
- De traiter les sollicitations du Conseil consultatif et de leur soumettre des propositions pour avis.
- D'assurer le pilotage de l'association. Il attribue notamment les mandats d'étude. Il contrôle l'exécution des travaux. Il conclut les conventions de collaboration avec les partenaires de l'Association.
- De gérer le personnel : il a la responsabilité du cahier des charges, de la rétribution et du contrôle du personnel. Dans le cadre du budget, il décide la création d'emplois rétribués et engage les titulaires.

Le Comité exécutif sera composé au maximum de 11<sup>81</sup> membres, selon les principes suivants :

- Sept membres au moins issus de l'exécutif d'une commune sociétaire. Ces derniers doivent toujours être majoritaires.
- Deux membres au moins sont issus de communes neuchâteloises et cinq au moins de communes bernoises.
- Trois autres membres au plus sont issus des organes exécutifs d'organisations partenaires ou nommés pour leur compétence.
- Un.e président.e (qui ne peut pas être membre d'un exécutif communal).
- Le Comité exécutif peut ponctuellement inviter un intervenant.
- Le directeur est invité permanent avec voix consultative.

---

<sup>81</sup> Selon ajustement de statuts du 25 janvier 2024



## L'équipe opérationnelle

L'équipe s'est étoffée avec le temps. Vingt quatre collaborateurs forment l'équipe du Parc en 2024 (3.8 équivalents plein temps en 2012, 14 EPT en 2024). Cette augmentation a été nécessaire au vu de l'élargissement du nombre de projets.

L'équipe bénéficie d'une grande stabilité depuis 2002. Un important effort interne de coordination est mis en place pour assurer la cohérence, voire créer des synergies entre les multiples activités menées.

Il est accompagné d'un important effort de partage et de mise en mémoire des connaissances développés par la mise en œuvre des projets :

Connaissances des personnes et organisations de la région

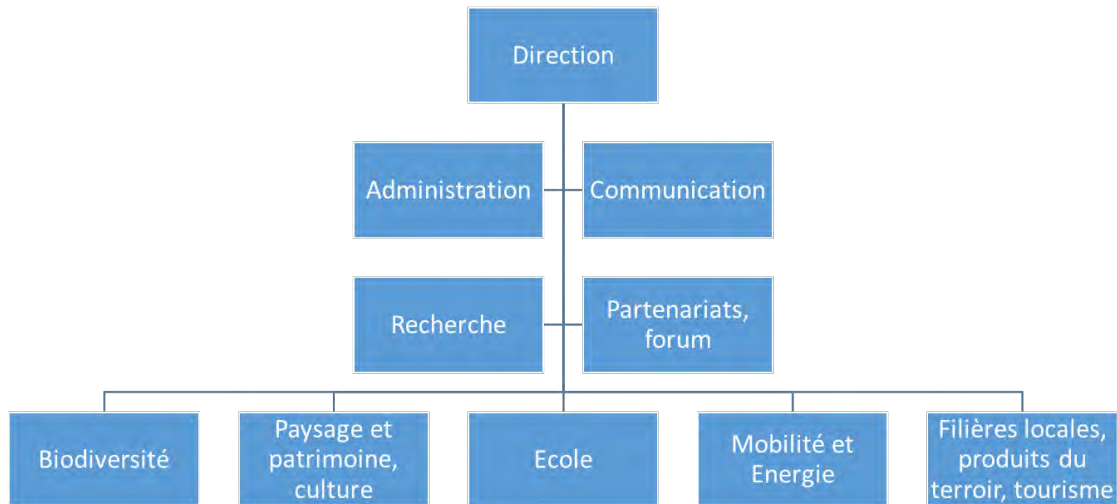
Système d'information géographique actualisé avec les bilans des projets

Gestion financière analytique

Gestion informatisée des documents avec l'appui d'un système interne de management intégré.

L'équipe ne devrait plus beaucoup croître à l'avenir. Il s'agit de consolider son système de management et de réadapter au début de la nouvelle Charte son règlement du personnel pour être au plus près des réalités et garantir dans la durée le bon fonctionnement actuel.

## Structure de l'équipe opérationnelle :



### Les forums

Au niveau opérationnel, un nombre important de personnes se sont mobilisées au cours du temps. Une très grande richesse d'idées, de propositions, de relations s'est créée.

Le Parc souhaite soutenir et développer ce type de mobilisation et d'échanges souples au gré des intérêts de chacun. Cette démarche est comprise sous le volet de « forums » et fait partie du domaine stratégique « Db. Valoriser les compétences et connaissances individuelles des habitants par leur participation active à des projets du Parc ».

## 9.3 Acceptation du Parc

### 9.3.1 Consultation sur les propositions de la nouvelle Charte 2022-2031

Une consultation sur la nouvelle Charte a été organisée en septembre 2020. Cela a été organisé par un sondage en ligne destiné aux communes, associations et personnes impliquées. Le rapport de cette consultation se trouve en annexe E7 et été validée par le Comité du Parc en octobre 2020<sup>82</sup>. On peut en retenir des retours positifs et des remarques constructives en particulier autour du rôle du Parc dans le domaine du **tourisme et de l'énergie**.

Parallèlement, une enquête publique<sup>83</sup> sur le Parc a été lancée. On peut retenir une participation de 200 personnes et des réponses globalement encourageant à poursuivre et amplifier les actions menées.

### 9.3.2 Décision des législatifs

Les décisions des législatifs pour l'approbation de l'adhésion à la nouvelle Charte 2022-2031 se sont tenues entre fin novembre 2020 et janvier 2021. La pandémie a quelques perturbé l'organisation de ses assemblées avec quelques report de dates et quelques décisions prises aux urnes.

Un important travail d'information a été mené sur la base d'un bilan des actions menées commune par commune<sup>84</sup>.

Les décisions sont très positives avec comme résultat le plus bas une approbation à 78%. On notera en particulier que même les décisions prises aux urnes sont très élevées Ainsi **les communes d'Evillard-Macolin et Twann-Tüscherz** rejoignent le Parc avec une décision largement partagée par les ayants-droits.

Il est à noter que le conseil municipal de Ligerz (Gléresse) n'a pas voulu soumettre l'adhésion au Parc à son législatif pour des motifs qui n'ont pas été rendus explicites. On notera également, que la Ville de Neuchâtel, suite à sa fusion et aux changements d'autorités, a exprimé son souhait d'approfondir l'opportunité d'une adhésion pour une éventuelle décision pour la prochaine convention programme prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

---

<sup>82</sup> Voir rapport d'information en annexe E7

<sup>83</sup> Voir enquête publique en annexe E8

<sup>84</sup> Voir le document en annexe 6

Communes	Date scrutin	Mode	Résultat			
			oui	non	abstention	%
Corgémont	14.12.2020	Assemblée municipale	62	0	0	100%
Cormoret	14.12.2020	Assemblée municipale	34	0	0	100%
Cortébert	14.12.2020	Assemblée municipale	20	2	0	91%
Courtelary	14.12.2020	Assemblée municipale	33	0	0	100%
Enges	16.12.2020	Conseil général				100%
Evilard-Macolin	14.12.2020	aux urnes	663	66		91%
La Neuveville	02.12.2020	Conseil général				100%
Ligerz-Gléresse	07.12.2022	Assemblée municipale				100%
Lignièrès	10.12.2020	Conseil général				100%
Loveresse	19.06.2023	Assemblée communale	26	0	0	100%
Mont-Tramelan	13.11.2020	Assemblée communale				100%
Nods	14.12.2020	Assemblée communale	28	2	2	88%
Orvin	17.01.2021	aux urnes	272	52		84%
Péry-La Heutte	13.12.2020	aux urnes	299	44		87%
Petit-Val	26.06.2023	Assemblée communale				majorité
Plateau de Diesse	24.11.2020	Assemblée communale	80	9		90%
Rebévelier	07.06.2023	Assemblée communale	12	0	0	100%
Reconvilier	26.06.2023	Assemblée communale	majorité	4	1	majorité
Renan	10.12.2020	Assemblée communale	60	0	0	100%
Romont	14.12.2020	Assemblée communale	21	0	0	100%
Saicourt	26.06.2023	Assemblée communale	48	6	5	81%
Saint-Imier	10.12.2020	Conseil général	29	0	0	100%
Sauge	03.12.2020	Assemblée municipale				100%
Saules	26.06.2023	Assemblée communale	9	1	1	81%
Sonceboz-Sombeval	24.01.2021	aux urnes	235	12	3	95%
Sonvilier	10.12.2020	Assemblée municipale				100%
Tavannes	26.06.2023	Assemblée communale	67	2	2	94%
Tramelan	16.11.2020	Conseil général				100%
Twann-Tüscherz	13.12.2020	aux urnes	293	83		78%
Val-de-Ruz	14.12.2020	Conseil général	37	0		100%
Villeret	07.12.2020	Assemblée municipale	34		3	100%

### Résultats des décisions des législatifs communaux pour l'approbation de la Charte 2022-2031

Sur la base de ces bons résultats, l'organe de gestion du Parc repart avec enthousiasme pour la mise en œuvre de cette nouvelle période.





# D ANNEXES







# Annexe D1a : Evaluation des valeurs naturelles et paysagères des parties intégrant le Parc en 2022

Commune de Val-de-Ruz en totalité, Evilard-Macolin, Twann-Tüscherz



Parcprojeckt - projet de Parc:

**Chasseral**

Durchschnitt Park -  
 moyenne parc  
 Durchschnitt (pro Rubrik -  
 Moyenne (par rubrique)  
 Flächenbedingte -  
 rubriquerf (surface)  
 Anzahl Gemeinden -  
 Nombre de communes  
**29**

Flächensumme -  
 surface  
 totale  
**391**  
**100%**

Rubrik / rubrique:	BE - Corgemont	BE - Cornoret	BE - Corbèret	BE - Courtelary	BE - Diesse	BE - La Heutte	BE - La Neuveville	BE - Lamboing	BE - Mont-Tramelan	BE - Nods	BE - Orvin	BE - Péry	BE - Plagne	BE - Prèles	BE - Renan	BE - Romont	BE - Saint-Imier	BE - Sonceboz	BE - Sonvilier	BE - Tramelan	BE - Vaufrein	BE - Villerey	NE - Cernier	NE - Chazard	NE - Dombrsson	NE - Enges	NE - Le Pâquier	NE - Lignières	NE - Villiers
1. Landschaft allgemein - paysage d'ensemble, perception générale	8	8	6	5	7	9	9	7	4	9	9	10	6	6	4	7	8	8	6	7	6	8	9	9	8	10	12	8	11
2. Geomorphologie, Geologie - géomorphologie, géologie	8	10	8	8	5	6	8	7	6	8	10	8	5	5	6	6	10	8	8	8	7	8	8	10	10	6	8	5	10
3. Biotope, Biodiversität - biotopes, biodiversité	13	14	10	13	11	13	12	13	7	14	13	13	12	8	10	10	14	13	12	15	14	14	10	9	10	10	9	10	12
4. Kulturhistorische Elemente und Nutzungsformen - éléments historico-culturels	9	9	9	9	7	7	10	4	5	6	7	8	7	5	9	7	10	9	9	8	9	9	9	9	10	5	8	7	8
5. Besiedlung - qualité du bâti	6	6	8	5	8	6	6	4	6	7	6	4	4	6	8	6	3	5	7	6	5	3	9	7	9	8	7	7	7
6. Schwere eigene Beeinträchtigungen - atteintes majeures	0	0	0	0	0	-6	-4	0	0	0	0	-6	0	0	0	0	0	-2	0	0	-2	0	0	0	0	0	0	0	0
7. Übrige Beeinträchtigungen - autres atteintes	-4	-3	-3	-5	-2	-2	-4	-3	-1	-4	-3	-4	-1	-2	-1	-2	-7	-5	-4	-6	-2	-2	-1	0	-2	0	-3	-4	
8. Zerschneidung der Landschaft durch Erschliessungsanlagen - morcellement du paysage par les dessertes	-2	-2	-2	-2	-3	-5	-6	-3	-2	-3	-3	-2	-3	-5	-3	-4	-2	-3	-2	-2	-6	-2	-2	-3	-2	-2	-2	-2	
<b>Gesamtpunktzahl -                      somme évaluation totale</b>	<b>38</b>	<b>42</b>	<b>36</b>	<b>33</b>	<b>33</b>	<b>28</b>	<b>31</b>	<b>29</b>	<b>25</b>	<b>37</b>	<b>39</b>	<b>31</b>	<b>30</b>	<b>23</b>	<b>33</b>	<b>30</b>	<b>36</b>	<b>33</b>	<b>36</b>	<b>36</b>	<b>31</b>	<b>38</b>	<b>42</b>	<b>41</b>	<b>43</b>	<b>37</b>	<b>39</b>	<b>31</b>	<b>42</b>
<b>Differenz                      avec 2008</b>	<b>-1</b>	<b>-1</b>	<b>-2</b>	<b>-1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-2</b>	<b>-3</b>	<b>-2</b>	<b>-1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>-3</b>	<b>-1</b>	<b>-3</b>	<b>-2</b>	<b>0</b>	<b>-2</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>-1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

Durchschnitt Park -  
 moyenne parc  
 Durchschnitt (pro Rubrik -  
 Moyenne (par rubrique)  
 Flächenbedingte -  
 rubriquerf (surface)  
 Anzahl Gemeinden -  
 Nombre de communes  
**29**

**Synthèse de l'évaluation des valeurs naturelles et paysagères (état relevé pour 2012-2021, correction Chasseral, suite à une erreur d'appréciation de l'étendue de l'IFP Chasseral)**

Parkprojekt - projet de Parc:

**Chasseral**

Durchschnitt  
Park - moyenne

Name der Gemeinde - Nom de la commune	Fläche - surface km <sup>2</sup>		Flächensumme - surface totale		Durchschnitt (pro Rubrik) / Moyenne (par rubrique)	Durchschnitt (pro Rubrik) / Moyenne (par rubrique)	Anzahl Gemeinden - Nombre de communes
	Fläche Gemeinde/Fläche Parc - surface commune/ surface parc						
BE - Corgémont	18	3%	18	4%	3%	18	32
BE - Cormoret	13	3%	13	3%	3%	13	
BE - Cortèret	15	3%	15	3%	3%	15	
BE - Courtefary	22	5%	22	5%	5%	22	
BE - Dlesse	9	2%	9	2%	2%	9	
BE - La Haute	8	2%	8	2%	2%	8	
BE - La Neuveville	7	1%	7	1%	1%	7	
BE - Lamböng	9	2%	9	2%	2%	9	
BE - Mont-Tramelan	5	1%	5	1%	1%	5	
BE - Nods	27	6%	27	6%	6%	27	
BE - Orvin	16	3%	16	3%	3%	16	
BE - Pâny	7	1%	7	1%	1%	7	
BE - Plagne	7	1%	7	1%	1%	7	
BE - Prêles	7	1%	7	1%	1%	7	
BE - Renan	13	3%	13	3%	3%	13	
BE - Romont	7	1%	7	1%	1%	7	
BE - Saint-Imier	21	4%	21	4%	4%	21	
BE - Sonceboz	15	3%	15	3%	3%	15	
BE - Sonvilier	24	5%	24	5%	5%	24	
BE - Tramelan	25	5%	25	5%	5%	25	
BE - Vaulfein	6	1%	6	1%	1%	6	
BE - Villeret	16	3%	16	3%	3%	16	
NE - Cornier	9	2%	9	2%	2%	9	
NE - Chézard	13	3%	13	3%	3%	13	
NE - Dombresson	10	2%	10	2%	2%	10	
NE - Enges	10	2%	10	2%	2%	10	
NE - Le Pâquier	10	2%	10	2%	2%	10	
NE - Lignères	13	3%	13	3%	3%	13	
NE - Villiers	11	2%	11	2%	2%	11	
BE - Douanne	12	3%	12	3%	3%	12	
BE - Eylard - Macolin	4	1%	4	1%	1%	4	
NE - Val-de-Ruz Ouest	69	14%	69	14%	14%	69	
<b>Gesamtpunkterahl - somme évaluation totale</b>	<b>38</b>		<b>42</b>		<b>36</b>	<b>33</b>	<b>38</b>
<b>Différence avec IBNL sans nouvelles communes</b>							<b>-0.43</b>
							<b>-0.14</b>

**Synthèse de l'évaluation des valeurs naturelles et paysagère** (état relevé en 2019 pour 2022-2031, intégration des nouvelles localités et maintien des anciennes malgré la fusion, pour pouvoir comparer)

# Commune d'Evilard

## Evaluation des valeurs naturelles et paysagères

Date / période du relevé  Rempli par

Région biogéographique\*  Jura (= J ) / Plateau (= M ) / Versant nord des Alpes (= N ) / Alpes centrales (= Z ) / Versant sud des Alpes (= S )

Commune

Numéro de commune OFS

Superficie de la Commune  km<sup>2</sup>

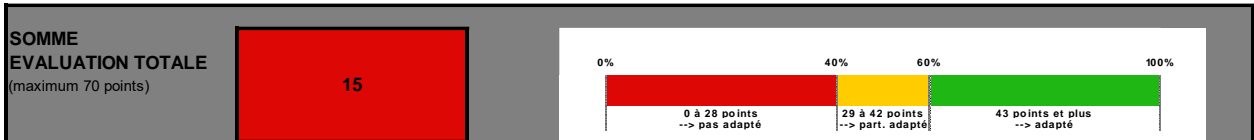
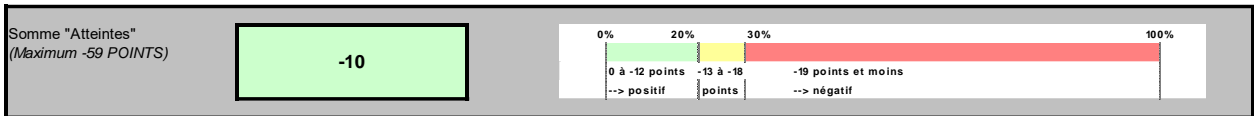
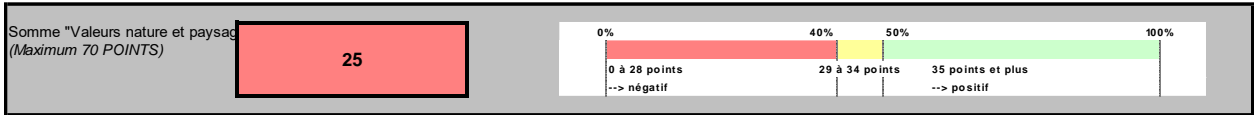
Nombre d'entités paysagères  (Territoire de la commune divisé en plusieurs entités paysagères, voir carte en annexe)

Agglomération selon OFDT  oui = j / non = n

Editeur:  
Office fédéral de l'environnement (OFEV)  
3003 Berne

Hintermann & Weber SA  
1820 Montreux

Résumé des résultats des différents thèmes			
1. PAYSAGE D'ENSEMBLE, PERCEPTION GENERALE	max. 21 points	6	
2. GEOMORPHOLOGIE, GEOLOGIE	max. 10 points	4	
3. BIOTOPES, BIODIVERSITE	max. 15 points	7	
4. ELEMENTS HISTORICO-CULTURELS	max. 10 points	6	
5. QUALITE DU BÂTI	max. 14 points	2	
6. ATTEINTES MAJEURES	max. -30 points	-4	
7. AUTRES ATTEINTES	max. -23 points	-3	
8. MORCELLEMENT DU PAYSAGE PAR LES DESSERTES (routes et chemins de fer)	'max. -6 points	-3	



## Commune de Twann-Tüscherz

## Evaluation des valeurs naturelles et paysagères

Date / période du relevé  Rempli par  Région biogéographique\*  Jura (= J ) / Plateau (= M ) / Versant nord des Alpes (= N ) / Alpes centrales (= Z ) / Versant sud des Alpes (= S )

Commune

Numéro de commune OFS

Superficie de la Commune  km<sup>2</sup>

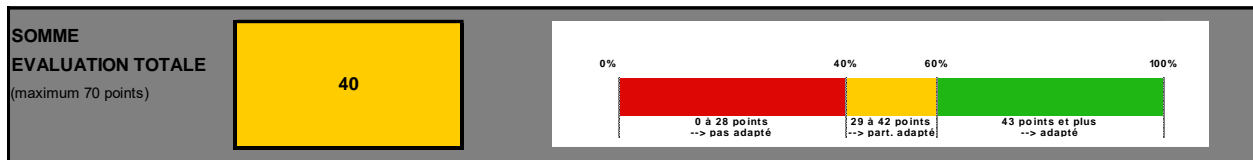
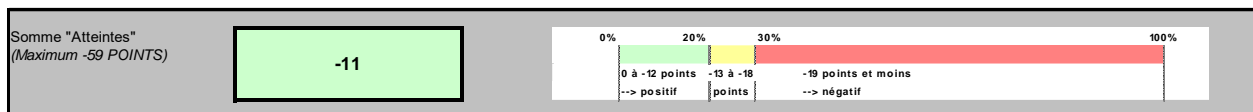
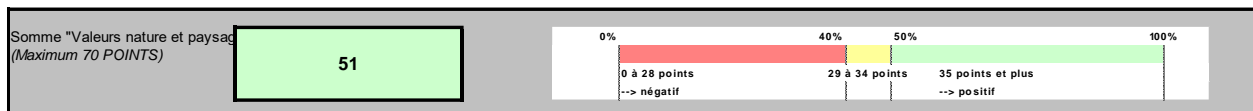
Nombre d'entités paysagères  (Territoire de la commune divisé en plusieurs entités paysagères, voir carte en annexe)

Agglomération selon OFDT  oui = j / non = n

Editeur:  
Office fédéral de l'environnement (OFEV)  
3003 Berne

Hintermann & Weber SA  
1820 Montreux

Résumé des résultats des différents thèmes	
1. PAYSAGE D'ENSEMBLE, PERCEPTION GENERALE <i>max. 21 points</i>	<b>10</b>
2. GEOMORPHOLOGIE, GEOLOGIE <i>max. 10 points</i>	<b>10</b>
3. BIOTOPES, BIODIVERSITE <i>max. 15 points</i>	<b>15</b>
4. ELEMENTS HISTORICO-CULTURELS <i>max. 10 points</i>	<b>10</b>
5. QUALITE DU BÂTI <i>max. 14 points</i>	<b>6</b>
6. ATTEINTES MAJEURES <i>max. -30 points</i>	<b>-5</b>
7. AUTRES ATTEINTES <i>max. -23 points</i>	<b>-1</b>
8. MORCELLEMENT DU PAYSAGE PAR LES DESSERTES (routes et chemins de fer) <i>(max. -6 points)</i>	<b>-5</b>



# Commune de Val-de-Ruz, partie Ouest

## Evaluation des valeurs naturelles et paysagères

Date / période du relevé : 15.7.2019-20.8.2019

Rempli par : Christophe Poupon

Romain Fuerst

Région biogéographique : J Jura (= J ) / Plateau (= M ) / Versant nord des Alpes (= N ) / Alpes centrales (= Z ) / Versant sud des Alpes (= S )

Commune : Val-de-Ruz - Partie Ouest

Numéro de commune OFS : 6487

Superficie de la Commune : 69 km<sup>2</sup>

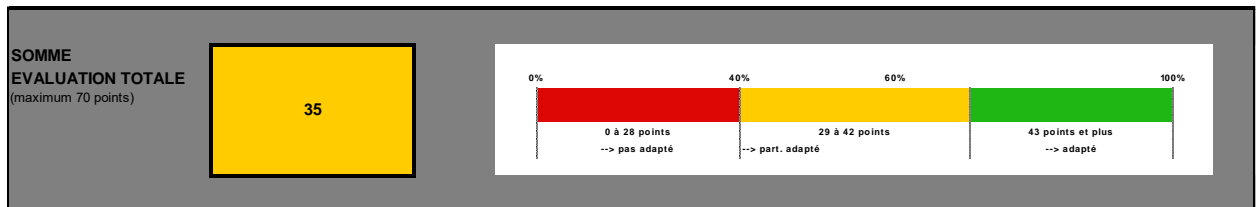
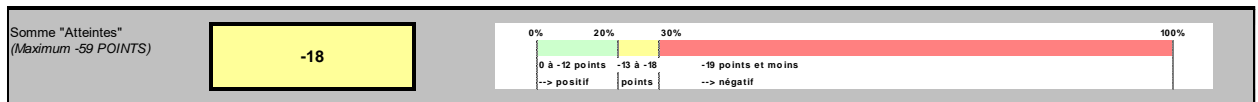
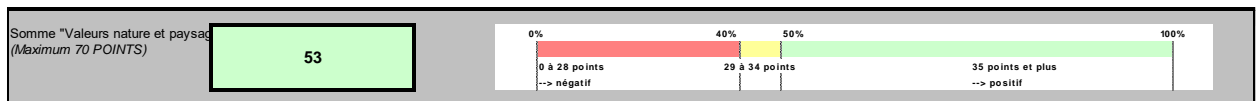
Nombre d'entités paysagères : 1 (Territoire de la commune divisé en plusieurs entités paysagères, voir carte en annexe)

Agglomération selon OFDT : n oui = i / non = n

Editeur: Office fédéral de l'environnement (OFEV)  
3003 Berne

Hintermann & Weber SA  
1820 Montreux

Résumé des résultats des différents thèmes	
1. PAYSAGE D'ENSEMBLE, PERCEPTION GENERALE	max. 21 points) <b>10</b>
2. GEOMORPHOLOGIE, GEOLOGIE	max. 10 points) <b>10</b>
3. BIOTOPES, BIODIVERSITE	max. 15 points) <b>13</b>
4. ELEMENTS HISTORICO-CULTURELS	max. 10 points) <b>10</b>
5. QUALITE DU BÂTI	max. 14 points) <b>10</b>
6. ATTEINTES MAJEURES	max. -30 points) <b>-5</b>
7. AUTRES ATTEINTES	max. -23 points) <b>-10</b>
8. MORCELLEMENT DU PAYSAGE PAR LES DESSERTES (routes et chemins de fer)	'max. -6 points) <b>-3</b>







# Annexe D1b : Evaluation des valeurs naturelles et paysagères des communes intégrant le Parc en 2025

## Contexte :

8 communes ont validé par leur législatif en 2022 et juin 2023 leur volonté d'adhésion au Parc Chasseral. Au nord-est du Parc, 7 communes ont réalisé une démarche conjointe en vue de leur adhésion en un seul bloc. Cette dynamique de groupe montre bien la volonté marquée de la part des communes de participer à un projet régional d'envergure dans le but de marquer le pas de la durabilité. Pour sa part, la commune de Ligerz avait déjà entamé la démarche en 2019. L'adhésion de ces communes représente une augmentation de superficie de 15% par rapport à la surface actuelle du Parc.

### Résultat global de l'analyse

L'analyse des valeurs naturelles et paysagères (IBNL) accorde un maximum de 70 pts. Les communes sont considérées comme parfaitement adaptées au-delà de 42 points. En dessous de 29 pts elles sont considérées comme individuellement non adaptées.

Sur l'ensemble du territoire actuel du Parc Chasseral (avant l'adhésion des nouvelles communes), le résultat moyen de l'IBNL pondéré à la surface est de 36.28 pts, soit partiellement adapté selon les critères l'IBNL.

Parmi les communes candidates, deux obtiennent des résultats qui dépassent largement cette moyenne actuelle du Parc. En effet, Petit-Val et Saicourt obtiennent 45 points et sont donc parfaitement adaptées pour adhérer à un Parc naturel régional selon l'IBNL (notez qu'aucune commune actuelle n'a obtenu autant de points lors de leur évaluation). Les communes de Ligerz (35pts), Rebévelier (34pts), Saules (32pts), Tavannes (30points) et Loveresse (31pts) apparaissent toutes comme partiellement adaptées. Seule la commune de Reconvilier obtient un résultat non-adapté avec 26 points.

Toutefois, l'adhésion des sept communes au nord-est du Parc constitue un ensemble cohérent d'un point de vue géographique puisque la commune de Reconvilier permet de garder une continuité le long de la Birse dans la vallée de Tavannes. Il est par ailleurs intéressant de noter que la totalité des frontières de la commune de Reconvilier touche des communes du Parc (Péry-La Heutte) ou de communes candidates (Tavannes, Saicourt, Saules et Loveresse). Cette expansion, principalement vers l'est le long des chaînes de Moron et Montoz correspond de surcroît à la stratégie politique régionale qui préconise une intégration de l'ensemble des communes du Jura bernois dans un Parc naturel régional à l'horizon 2032.

Pour sa part, l'adhésion de la commune de Gléresse (Ligerz) (35 pts donc partiellement adaptée) permet de combler le « vide » actuel sur la rive du lac de Bienne entre les communes de La Neuveville et Twann-Tüscherz et d'intégrer ainsi l'entièreté de l'IFP de la rive gauche du lac de Bienne dans le territoire du Parc Chasseral.

Le tableau synthétique de l'évaluation ainsi que les documents d'évaluation résumés par communes se trouvent détaillées en fin de document.

### Moyenne pondérée à la surface faiblement augmentée

L'adhésion groupée des 8 communes permet de maintenir la moyenne actuelle du Parc Chasseral (évaluation pondérée à la surface). En effet cette moyenne passe de 36.28 points pour les 23 communes (Etat 2022) à 36.47 points en passant à 31 communes (Etat 2025). Le nouveau territoire du Parc reste donc toujours partiellement adapté selon les **critères de l'IBNL**.

Faibles atteintes sur les valeurs naturelles et paysagères

Il est important de noter encore qu'au niveau des atteintes, aucune des 8 communes candidates ne présente un niveau d'atteintes supérieur à la limite considérée comme incompatible pour un Parc (inférieur à -19pts de malus).

Les atteintes des communes en question se situent entre -1 point et -10 points. Seule la présence des autoroutes A5 et N16 constitue une atteinte majeure sur les valeurs naturelles et paysagère et impactent plusieurs communes (Tavannes, Reconvillier, Loveresse et Ligerz (Gléresse) pour l'A5). L'atteinte est toutefois amoindrie par la présence de plusieurs tronçons souterrains. Paradoxalement, ces ouvrages de communication auront permis la création de nombreux milieux naturels de qualité en mesures de compensation. La présence de la ligne à haute-tension Mühleberg-Bassecourt traverse une petite portion de la commune de Petit-Val et constitue également une atteinte majeure impactant la commune de Petit-Val.

Globalement, l'évaluation dresse un tableau d'un territoire homogène et partiellement adapté mais sans atteintes rédhibitoires non plus. La nature est là sans défiguration majeure, mais influencée par les voies de communication et les pratiques agricoles. Cet état de fait donne une perception de réelle authenticité.

Néanmoins cette situation de zone partiellement adaptée permet de dégager des pistes d'actions qui s'inscrivent dans la lignée des projets en cours menés par le Parc :

Maintien et régénération de nombreux verger à hautes tiges

Mises en place de structures (arbres, buissons, murgiers), de jachères et d'ourlets dans les zones agricoles ouvertes banalisées.

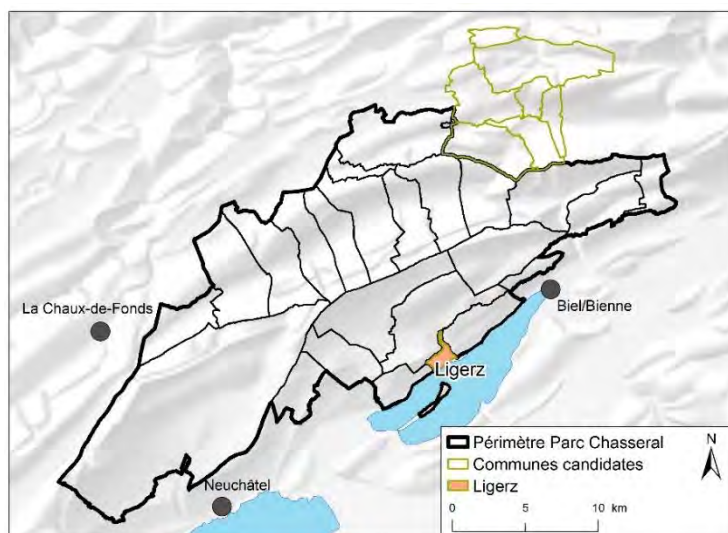
Valorisation du patrimoine bâti

Accompagnement des communes pour la gestion différenciée des espaces verts au sein des communes

## Résumé des valeurs naturelles et paysagères par commune

## Commune de Ligerz (Gléresse)

Principales caractéristiques	
Superficie	2 km <sup>2</sup>
Nombre d'habitants	525 (réf.2022)
Résultats de l'évaluation	
Valeurs naturelles et paysagères	44
Atteintes	-9
Résultat global	35

Paysage d'ensemble et géomorphologie

Toute la surface de la commune de Gléresse/Ligerz se trouve dans l'inventaire fédéral du Paysage de la rive gauche du lac de Bienne. Situé au pied du Jura, le territoire de cette petite commune de 2km<sup>2</sup> (plus petite commune du Parc) s'étend sur une pente qui plonge abruptement dans le Lac de Bienne. La qualité du paysage réside ici dans la succession harmonieuse des rives du Lac, des villages vignerons pittoresques, de l'agencement des vignobles soutenus par des murs en pierres sèches et des forêts.

Biotopes et biodiversité

Le paysage est aussi remarquable par la diversité des milieux naturels : rives de lac, végétation pariétale, prairies et ourlets xérophiles, forêts des sites chauds. En contraste, les Gorges de Douanne offrent une ambiance plus humide et sombre, avec un ruisseau, des chutes et des sources karstiques.

Eléments historico-culturels

Le pittoresque village viticole de Ligerz (Gléresse) est inscrit à l'inventaire ISOS. L'église qui surplombe le village, offre une vue remarquable sur les petits villages viticoles de la rive sud du lac, la presqu'île Saint-Pierre, le Seeland et les Alpes.

Atteintes

Au niveau des atteintes, la présence de l'autoroute A5 est à relever bien que 90% du linéaire soit dans un tunnel ce qui diminue considérablement l'atteinte. De même la présence de la ligne de train à fort trafic apporte une atteinte majeure qui sera supprimée après la mise sous tunnel de cette ligne ferroviaire à fort trafic. La densité de la desserte

est très importante sur cette commune de 2km<sup>2</sup>, mais sera également diminué après les travaux en cours sur les lignes ferroviaires.

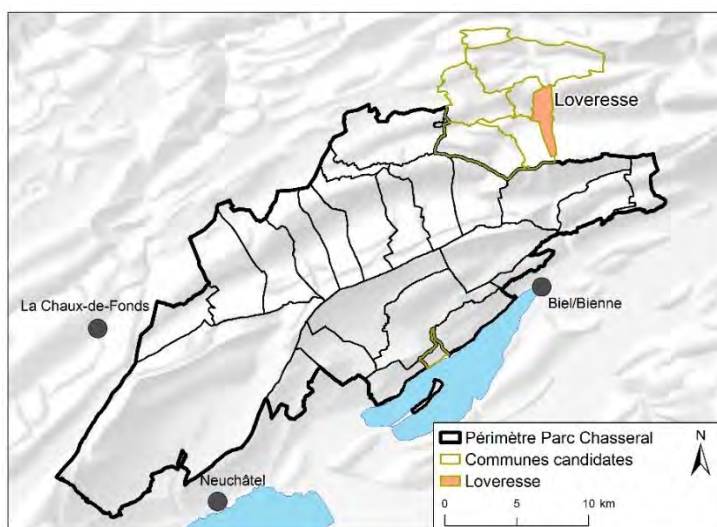
### Observatoire du paysage



Figure 1: Eglise de Gléresse dans les vignes

## Commune de Loveresse

Principales caractéristiques	
Superficie	4.7 km <sup>2</sup>
Nombre d'habitants	349 (réf.2020)
Résultats de l'évaluation	
Valeurs naturelles et paysagères	37
Atteintes	-6
Résultat global	31

Paysage d'ensemble et géomorphologie

La commune de Loveresse s'étend du Montoz au Moron. Les deux anticlinaux sont marqués par des forêts de pentes, bien distinctes par leur exposition singulièrement différente. Le paysage général de la commune est particulièrement marqué par les rochers de Loveresse, qui constituent un important site de nidification pour les oiseaux. Les éboulis sous les falaises forment par ailleurs d'intéressants milieux naturels dynamiques de taille relativement importante.

La confluence de la Trame et la Birse se situe sur le territoire communal. La qualité naturelle de ces rivières est variable, allant de certains tronçons canalisés de la Birse, à certains tronçons plus naturels sur la Trame. Dans tous les cas un important potentiel de revitalisation est à noter.

Biotope et biodiversité

La présence d'espèces d'amphibiens prioritaires est à relever dans les étangs de compensation de la N16, le crapaud calamite (*Epidalea calamita*) et le crapaud accoucheur (*Alytes obstetricans*).

Éléments historico-culturels

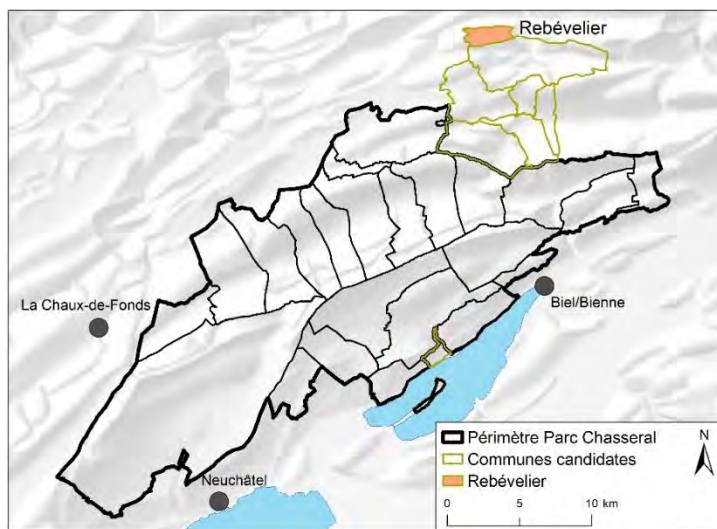
Situé sur le flanc nord de la vallée de Tavannes, le village de Loveresse est relativement bien conservé dans sa forme et présente peu de mitage ce qui a valu au village d'être inscrit à l'inventaire ISOS. Le développement du village a toutefois eu raison de l'imposante ceinture de vergers qui bordaient le village dans la première moitié du siècle dernier. Quelques vestiges de ces vergers subsistent encore. Deux voies de communication d'importance nationale traversent également la commune.

### Atteintes

La principale atteinte aux valeurs naturelles et paysagères est la présence de l'autoroute N16 qui appartient à la catégorie des grands axes de communication au niveau national. Paradoxalement, les travaux de l'autoroute ont permis de créer plusieurs milieux de qualités liés aux compensations écologiques.

## Commune de Rebévelier

Principales caractéristiques	
Superficie	3.5 km <sup>2</sup>
Nombre d'habitants	41 (réf. 2020)
Résultats de l'évaluation	
Valeurs naturelles et paysagères	34
Atteintes	-1
Résultat global	33

Paysage d'ensemble et géomorphologie

Etendue sur 3.5 km<sup>2</sup> et composé de 2 hameaux à vocation agricoles, Rebévelier est la 2<sup>ème</sup> plus petite commune du Parc Chasseral et parmi les plus petites communes du Suisse. De manière plus générale, le paysage est intact et offre plusieurs panoramas impressionnant notamment sur les falaises du Jura et plus loin, la chaîne des Vosges et les montagnes de la Forêt-noire. Une petite partie d'un inventaire fédéral du paysage se situe sur la commune (haut de l'IFP des gorges du Pichoux).

Biotopes et biodiversité

La topographie de la commune est marquée par des forêts raides inaccessibles et des zones de pâturages vallonnés sur lesquels se jouxtent d'intéressants milieux secs et humides formant une mosaïque de petits milieux naturels qui sont à conserver.

Le lieu-dit les Saignes est traversée par un petit ruisseau bordé d'une végétation arborée typique des milieux humides. Après un court passage de 600 mètres en surface, le petit ruisseau se perd dans le sol karstique. Plusieurs petites sources non-répertoriées sont présentes à proximité du ruisseau.

Dans l'ancienne école des Cerniers de Rebévelier datant de l'entre guerres se trouve l'une des plus importantes colonies de reproduction d'Oreillard brun de la région (jusqu'à 82 individus dénombrés). Cette colonie qui profite assurément du paysage de bocages de la commune, représente un enjeu important pour la conservation de cette espèce dans la région.

Eléments historico-culturels

L'absence de route de transit procure à la commune une tranquillité inégalable dans la région. Le développement des hameaux est donc resté très modeste avec uniquement quelques bâtiments ruraux récents qui que peu d'impact sur le mitage du paysage. A



l'est, le hameau est encore généreusement garni de vergers haute-tige et de jardins traditionnels. Les anciens bâtiments (fermes et écoles) sont très bien conservés et confère à l'ensemble bâti un aspect authentique.

### Atteintes

Il est intéressant de relever qu'aucune atteinte n'est signalé sur la commune de Rebévelier ce qui témoigne de l'excellent degré de conservation du paysage et de la nature.

### Image de l'observatoire du paysage



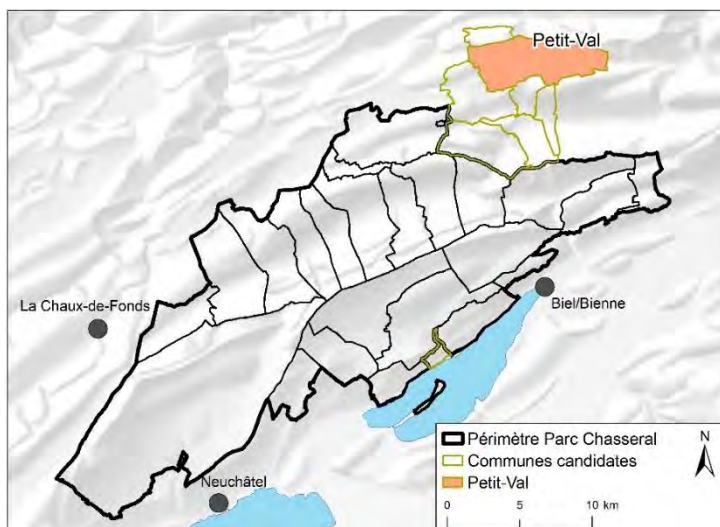
Figure 2: Citerne à ciel ouvert. Cet élément patrimonial abrite une population d'Alytes (Alytes obstetricans)



Figure 3 Vue sur le hameau de Rebévelier et sa ceinture de verger

## Commune de Petit-Val

Principales caractéristiques	
Superficie	23.9 km <sup>2</sup>
Nombre d'habitants	392 (réf. 2020)
Résultats de l'évaluation	
Valeurs naturelles et paysagères	49
Atteintes	-4
Résultat global	49

Paysage d'ensemble et géomorphologie

La géomorphologie de la commune est marquée par un paysage vallonné et bien structuré. Placé à l'inventaire fédéral des paysages, les gorges du Pichoux sont en partie situées sur le territoire de la commune de Petit-Val.

L'impressionnante gouffre du Creu d'Entiers fait partie des plus belles grottes connues dans le Jura bernois (1730m de développement et 159m de profondeur). Cette grotte joue un rôle important pour l'hibernation de plusieurs espèces de chauve-souris, notamment le petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) et le murin à oreilles échanquées (*Myotis emarginatus*).

Biotopes et biodiversité

Plusieurs milieux naturels de grandes qualités se trouvent sur la commune. Citons notamment les prairies sèches à l'inventaire, les bas-marais entre les Ecorcheresses et Souboz ou encore les forêts qui montrent également une riche diversité (des pinèdes sur les barres rocheuses, des hêtraies xérothermophiles aux forêts du Droit, des Aulnaies marécageuses le long du Tschaibez ou encore des Erablaies méso-hygrophile dans les forêts de ravins). La Sorne, qui traverse la commune d'est en ouest jusqu'aux gorges du Pichoux, est en partie canalisée et présente de bon potentiel de revitalisation. Le Tschaibez quant à lui présente un aspect encore très naturel et joue pleinement son rôle fonctionnel de couloir pour la faune.

Éléments historico-culturels

La commune de Petit-Val regroupe une demi-douzaine de villages et hameaux qui ont conservé un aspect authentique absolument remarquable. Le mitage est inexistant en témoigne la présence de vergers remarquablement bien conservés aux abords des hameaux, apportant une transition délicate entre la zone agricole et la zone bâtie. En

dehors de la zone bâtie, une agriculture majoritairement extensive façonne un paysage bocager structuré et diversifié de grande valeur naturelle et paysagère. Cet ensemble harmonieux est unique dans la région.

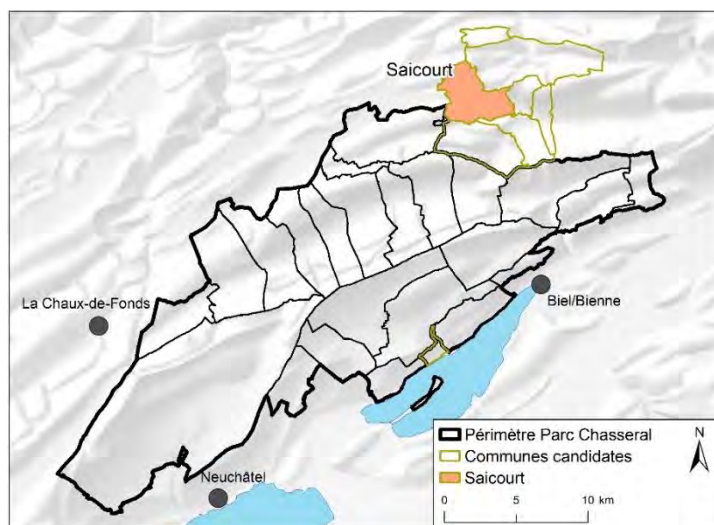
Toutes les anciennes localités sont inscrites à l'inventaire ISOS (importance nationale pour Chatelat et Souboz et importante régionale pour Fornet-dessous, Monible, Moron village et Sornetan). Les villages présentent une grande richesse d'anciennes fermes inscrites au recensement architectural bernois. Un riche petit patrimoine rural y figure également à l'instar des nombreux greniers ainsi que des 2 forges répertoriés. Finalement 3 sites figurent à l'inventaire suisse des biens culturels d'importance régionale et nationale à savoir, l'église et la cure de Sornetan ainsi que les mines de fer médiévale de la forêt du Beucle à Monible.

### Atteintes

Les seules atteintes aux valeurs naturelles et paysagères qui ont été répertoriées sont la présence d'une ligne à haute tension qui passe au-dessus des Ecorcheresses ainsi que la présence d'une antenne aux Gorges du Pichoux.

## Commune de Saicourt

Principales caractéristiques	
Superficie	13.8 km <sup>2</sup>
Nombre d'habitants	645 (réf. 2020)
Résultats de l'évaluation	
Valeurs naturelles et paysagères	48
Atteintes	-3
Résultat global	45

Paysage d'ensemble et géomorphologie

Située entre la vallée de Tavannes et les Franches-Montagne, la commune de Saicourt est composée de 3 villages : Saicourt, Le Fuet et Bellelay. Au sud de la commune coule la Trame formant le fond d'un petit vallon alluvial. En remontant au nord, la zone agricole occupe les surfaces de déclivité modérée jusqu'à atteindre le bord des forêts de Montbautier et de Prélay. Au-delà de ces forêts souvent bien escarpées on retrouve de la zone agricole (notamment pâturages boisés) avoisinant une altitude de 1000m.

Biotopes et biodiversité

Le site marécageux de Bellelay au nord de la commune, est inscrit à l'inventaire fédéral des sites marécageux d'une beauté particulière et d'importance nationale. Le haut-marais au centre du site sont remarquablement étendus et constituent le plus vaste ensemble du jura bernois. Les marais secondaires portent largement les marques de l'exploitation passée de la tourbe et constitue un important potentiel de régénération. Deux grottes, parmi les plus importantes du Jura bernois se trouvent sur le territoire communal : Les Narines de bœuf et le Gouffre de la Rouge eau dans lequel se perd la Noz. Son nom vient d'ailleurs de la couleur rougeâtre des eaux qui s'y perdent, chargée de matière humique des tourbières alentours. Ces deux éléments karstiques d'envergure jouent un rôle important pour l'hibernation des chiroptères, notamment le Petit rhinolophe et le Murin à oreilles échancrées.

Eléments historico-culturels

D'un point de vue patrimonial c'est sans aucun doute l'Abbaye de Bellelay, désacralisée au 18<sup>ème</sup> siècle qui retiendra le plus l'attention. De nombreux autres éléments méritent toutefois d'être mentionnés à l'instar des nombreux bâtiments artisanaux (scierie,



buanderie, moulin, forge) qui sont inscrits au recensement architectural du canton de Berne. On notera en particulier la scierie Paroz de Saicourt datée de 1785 et dédiée à la sensibilisation du public à ces anciens métiers artisanaux. (<https://scierie-saicourt.ch/>)

De nombreuses fermes bien conservées y figurent également. Par ailleurs le site de Bellelay est sans surprise inscrit à l'inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse. Les villages de Saicourt et du Fuet sont également à cet inventaire mais comme site d'importance locale.

### Atteintes

Les très rares atteintes répertoriées lors de cette évaluation sont la présence d'une antenne 4G ainsi qu'un peu de morcellement du paysage par la desserte.

### Observatoire du paysage



Figure 4 Allée d'arbre plantée en direction de l'abbaye de Bellelay



*Figure 5 Transformateur électrique inscrit au recensement architectural bernois (date inconnue possiblement 2004)*



*Figure 6 Transformateur électrique inscrit au recensement architectural bernois (2023)*





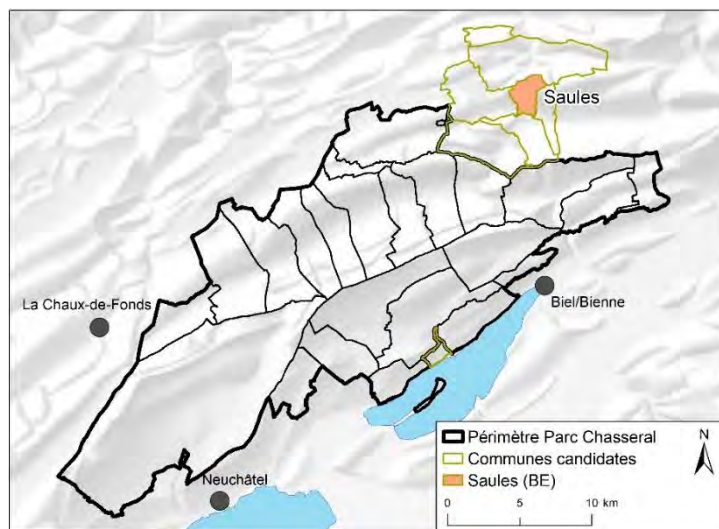
Figure 8 Vue sur Saicourt depuis le Fuet (photo 1981)



Figure 7 Vue sur Saicourt depuis le Fuet (photo 2023)

## Commune de Saules

Principales caractéristiques	
Superficie	4.3 km <sup>2</sup>
Nombre d'habitants	153 (réf. 2022)
Résultats de l'évaluation	
Valeurs naturelles et paysagères	33
Atteintes	-2
Résultat global	31

Paysage d'ensemble et géomorphologie

La commune de Saules s'étend du vallon formé par la Trame (environ 750 mètres d'altitude) à la montagne de Saules avec un point haut situé à 1'245 mètres. Entre deux, la forêt très raide du bois des Princes forme une coupure bien marquée entre les zones moins escarpées dédiées à l'agriculture et au développement du village.

Bien qu'étant situé à quelques enjambées de la grande voisine Reconviiler, le village de Saules bénéficie d'un calme remarquable. La topographie du terrain le coupe en effet des tumultes de la vallée de Tavannes et confère à Saules un aspect parfaitement champêtre.

Biotopes et biodiversité

Aucun inventaire de milieux naturels d'importance ne se situe sur la commune. Toutefois, on peut noter une intéressante diversité de milieux naturels tel que des bas marais, prairies humides et marais de source, un cours d'eau partiellement naturel par tronçon, des prairies sèches et prairies maigres d'altitude, ou encore un pâturage boisé de pins avec de nombreux arbres remarquables.

Éléments historico-culturels

Le développement raisonnable du village a permis de maintenir un pourtour de village bien arboré avec notamment la présence de quelques vergers haute-tige. Plusieurs fermes sont inscrites recensement architectural de même que plusieurs greniers, l'école et l'ancien moulin. L'ensemble bâti du centre de l'ancien village y est également inscrit en raison de la qualité du patrimoine vernaculaire (fermes, greniers, fontaines, moulin). Le village est également à l'inventaire ISOS des sites construits à protéger en Suisse.

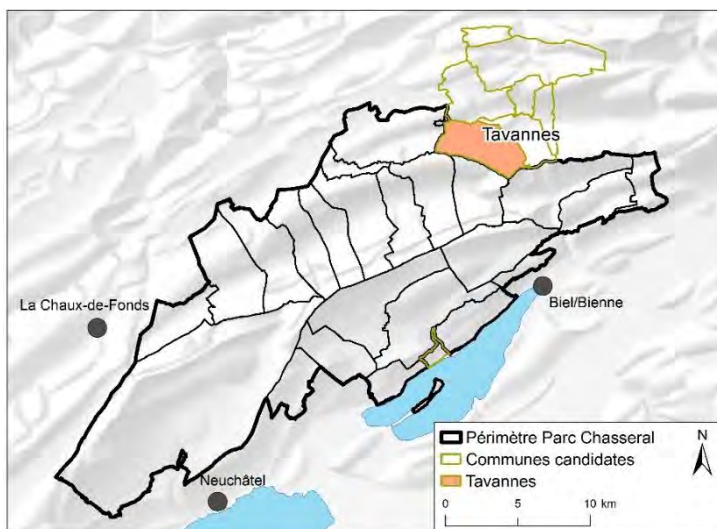


Atteintes

Aucune atteinte majeure n'est à signaler pour la commune de Saules. La densité de la desserte explique le résultat de -2 points pour la rubrique.

## Commune de Tavannes

Principales caractéristiques	
Superficie	14.7 km <sup>2</sup>
Nombre d'habitants	3445 (réf. 2022)
Résultats de l'évaluation	
Valeurs naturelles et paysagères	39
Atteintes	-9
Résultat global	30

Paysage d'ensemble et géomorphologie

La commune de Tavannes se trouve tout en amont de la large vallée du même nom qui s'étend vers l'Est en suivant le tracé de la Birse. Le Col de Pierre-Pertuis surplombe le village permettant de rejoindre la vallée voisine.

La source de la Birse se situe à Tavannes. Bien que fortement canalisée de sa source à la sortie du village, la Birse forme un cours naturel, bordé d'aulnaie marécageuse à la limite avec la commune de Reconvilier. L'aménagement d'étangs dans les prairies inondables a encore considérablement amélioré l'intérêt écologique de cet ensemble de milieux humides.

Biotopes et biodiversité

Plusieurs milieux naturels de qualités sont à mentionner sur le territoire communal. Un site à l'inventaire fédéral des sites de reproduction de batracien d'importance nationale au Chatelet, principalement en raison des très grandes populations de grenouilles rousse (*Rana temporaria*) et de crapaud commun (*Bufo bufo*). Plusieurs prairies sèches à l'inventaire se trouvent également sur le territoire communal couvrant une surface totale conséquente d'environ 20 ha. A l'est de la commune, le plateau d'Orange est marqué par un paysage agricole bien structuré par la présence de haies et de bosquets. A l'extrémité de ce plateau, se trouve une forêt marécageuse au contact de la Trame au pied de la Forêt sur l'eau.

Éléments historico-culturels

La commune est fortement marquée par le développement industriel notamment lié à l'horlogerie (Tavannes Watch, Zampac). De nombreux bâtiments d'habitation remarquables sont au recensement architectural ainsi que plusieurs bâtiments artisanaux (ancienne forge et l'ancien moulin).

La commune est également très riche d'un point de vue historique. On trouve notamment, 2 ponts du 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècle inscrit au recensement architectural ainsi qu'un tunnel percé naturellement dans la roche à la jonction de la chaîne de Montoz avec celle du Mont-Soleil, permettant de relier la vallée de la Suze à celle de la Birse. Ce passage inscrit à l'inventaire des voies historiques porte une inscription romaine témoignant de l'importance de ce lieu de passage par le passé.

La localité de Tavannes est par ailleurs à l'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en tant que village urbanisé témoin des idées urbanistiques et architecturales des années 1900-1920.

### Atteintes

Au niveau des atteintes, le passage de la N16 représente une atteinte majeure, partiellement compensée en raison du tunnel qui évite une route à forte circulation à ciel ouvert. Paradoxalement le passage de l'autoroute N16 a apporté dans la région de nombreuses compensations écologiques. Toutefois, l'atteinte paysagère demeure. D'autres atteintes mineures ressortent de l'analyse. Le mitage lié au développement industriel (notamment à Malvaux), la présence de la décharge intercommunal Celtor et la présence d'une antenne 5G.

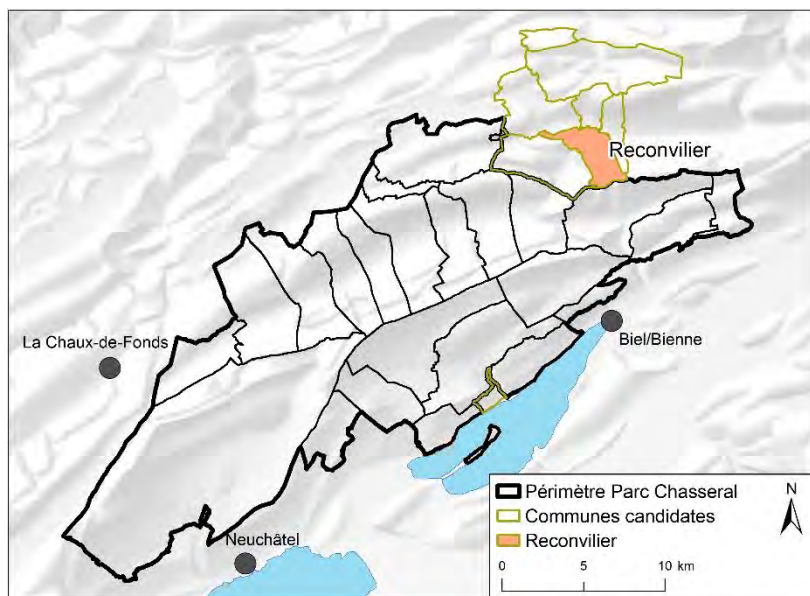
### Observatoire du paysage



Figure 9 Vue au sud de Tavannes sur l'une des dernières surfaces à bâtir de la commune (actuel champ de maïs). Ancien moulin au second plan

## Commune de Reconvilier

Principales caractéristiques	
Superficie	8.3 km <sup>2</sup>
Nombre d'habitants	2380 (réf. 2020)
Résultats de l'évaluation	
Valeurs naturelles et paysagères	37
Atteintes	-10
Résultat global	27

Paysage d'ensemble et géomorphologie

La commune de Reconvilier s'étend du fond de la vallée de Tavannes au sommet du Montoz. Le point culminant de la commune se situe à 1312 mètres à la limite avec les communes de Péry-la Heutte et Valbirse. De manière générale, la géomorphologie de la commune est marquée par les synclinaux de part et d'autre de la vallée.

Biotopes et biodiversité

La Forêt marécageuse de Chaindon est constituée en partie de pins et de bouleaux ce qui en fait une particularité pour la région. De nombreuses sources et ruisseau la traversent. La présence d'une source Limnocrène (à savoir qui sort au milieu d'un étang) est à relever. Cette singularité lui vaut le nom de « la source qui boue ». Les deux ruisseaux de champs qui sortent de la forêt de Chaindon en direction de la Birse, ont une morphologie naturelle et sont bordés de petits cordons buissonneux et boisés.

Les pâturages boisés de l'envers sont particulièrement bien visibles du fond de la vallée et marque le paysage. On retrouve par ailleurs plusieurs petits confettis de bas-marais et quelques reliquats de ruisseaux de champs sur ce flanc de la montagne. La majorité (voire la totalité) des sources y sont captées.

Eléments historico-culturels

D'un point de vue patrimonial et urbanistique, le hameau agricole de Chaindon est particulièrement intéressant et se trouve à l'inventaire ISOS des sites construits à protéger. De nombreuses fermes sont au recensement architectural du canton du Bern. Le village urbanisé de Reconvilier figure aussi à l'inventaire ISOS pour son développement en lien avec l'industrie de la région, notamment la Boillat (Swissmetal). L'ancien axe du village

agricole, perpendiculaire à la Birse, est toujours marqué mais maintenant englobé par le développement du village.

### Atteintes

Au niveau des atteintes, le passage de la N16 constitue une atteinte majeure. La présence de la déchèterie intercommunal Celtor constitue également une atteinte de moindre envergure au même titre que la présence de plusieurs hangars et halles industrielles récentes). La présence de l'aire de repos de la N16 est également considérée comme une atteinte, bien qu'elle intègre de nombreux aménagements en faveur de la biodiversité.

## Annexes





## Annexe 2 : Résumé de l'analyse des valeurs naturelles et paysagères par commune pour les 8 communes candidates :

### Commune de Ligerz

**Date / période du relevé** : jui.19 **Rempli par** : 1 Arnaud Brahier 2 Romain Fuerst

**Région biogéographique \*** : J Jura (= J ) / Plateau (= M ) / Versant nord des Alpes (= N ) / Alpes centrales (= Z ) / Versant sud des Alpes (= S )

**Commune** : Ligerz

**Numéro de commune OFS** : 740

**Superficie de la Commune** : 2 km<sup>2</sup>

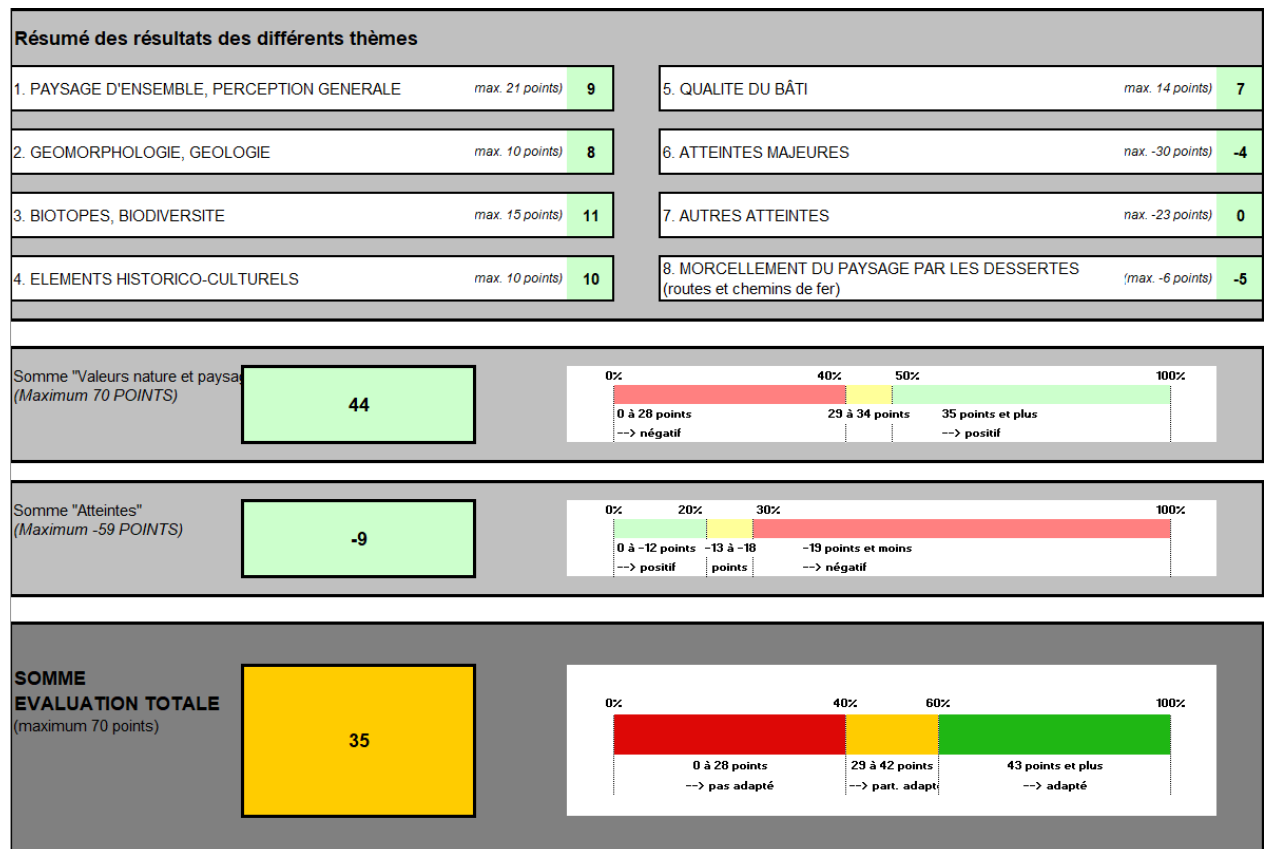
**Nombre d'entités paysagères** : 1 (Territoire de la commune divisé en plusieurs entités paysagères, voir carte en annexe)

**Agglomération selon OFDT** : n oui = j / non = n

\* utiliser l'abréviation adéquate (p.ex. "j" pour Jura)

Editeur:  
Office fédéral de l'environnement (OFEV)  
3003 Berne

Hintermann & Weber SA  
1820 Montreux





# Commune de Loveresse

**Date / période du relevé**  **Rempli par**

**Région biogéographique \***  Jura (= **J**) / Plateau (= **M**) / Versant nord des Alpes (= **N**) / Alpes centrales (= **Z**) / Versant sud des Alpes (= **S**)

**Commune**

**Numéro de commune OFS**

**Superficie de la Commune**  km<sup>2</sup>

**Nombre d'entités paysagères**  (Territoire de la commune divisé en plusieurs entités paysagères, voir carte en annexe)

**Agglomération selon OFDT**  oui = j / non = n

*Editeur:*  
Office fédéral de l'environnement (OFEV)  
3003 Berne

Hintermann & Weber SA  
1820 Montreux



# Commune de Petit-Val

**Date / période du relevé**  **Rempli par**

**Région biogéographique \***  Jura (= **J**) / Plateau (= **M**) / Versant nord des Alpes (= **N**) / Alpes centrales (= **Z**) / Versant sud des Alpes (= **S**)

**Commune**

**Numéro de commune OFS**

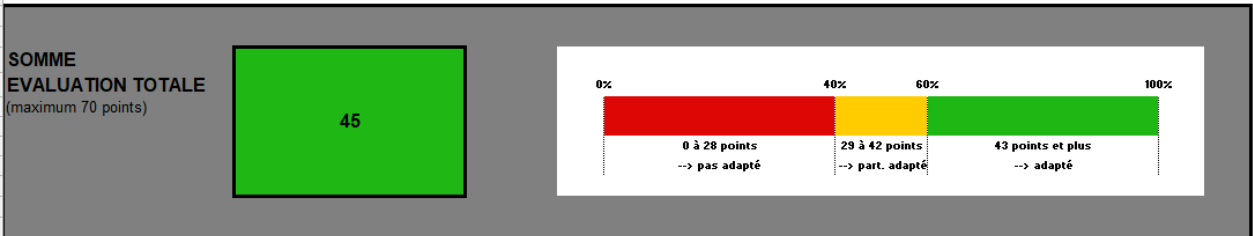
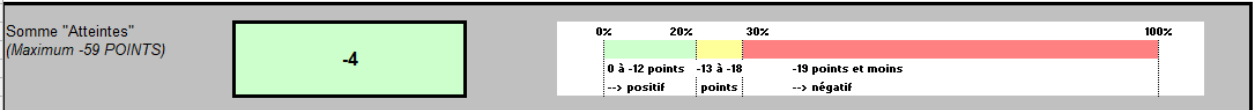
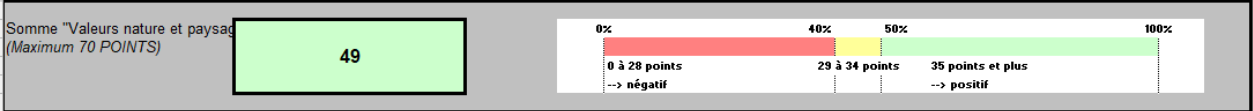
**Superficie de la Commune**  km<sup>2</sup>

**Nombre d'entités paysagères**  (Territoire de la commune divisé en plusieurs entités paysagères, voir carte en annexe)

**Agglomération selon OFDT**  oui = j / non = n

\* utiliser l'abréviation adéquate (p.ex. "j" pour Jura)

Résumé des résultats des différents thèmes	
1. PAYSAGE D'ENSEMBLE, PERCEPTION GENERALE <i>max. 21 points</i>	<b>7</b>
2. GEOMORPHOLOGIE, GEOLOGIE <i>max. 10 points</i>	<b>10</b>
3. BIOTOPES, BIODIVERSITE <i>max. 15 points</i>	<b>12</b>
4. ELEMENTS HISTORICO-CULTURELS <i>max. 10 points</i>	<b>10</b>
5. QUALITE DU BÂTI <i>max. 14 points</i>	<b>10</b>
6. ATTEINTES MAJEURES <i>max. -30 points</i>	<b>0</b>
7. AUTRES ATTEINTES <i>max. -23 points</i>	<b>-2</b>
8. MORCELLEMENT DU PAYSAGE PAR LES DESSERTES (routes et chemins de fer) <i>max. -6 points</i>	<b>-2</b>



# Commune de Saicourt

**Date / période du relevé**  **Rempli par**

**Région biogéographique \***  Jura (= **J**) / Plateau (= **M**) / Versant nord des Alpes (= **N**) / Alpes centrales (= **Z**) / Versant sud des Alpes (= **S**)

**Commune**

**Numéro de commune OFS**

**Superficie de la Commune**  km<sup>2</sup>

**Nombre d'entités paysagères**  (Territoire de la commune divisé en plusieurs entités paysagères, voir carte en annexe)

**Agglomération selon OFDT**  oui = j / non = n

\* utiliser l'abréviation adéquate (p.ex. "j" pour Jura)

Editeur:  
Office fédéral de l'environnement (OFEV)  
3003 Berne

Hintermann & Weber SA  
1820 Montreux



# Commune de Saules

**Date / période du relevé**  **Rempli par**

**Région biogéographique \***  Jura (= J ) / Plateau (= M ) / Versant nord des Alpes (= N ) / Alpes centrales (= Z ) / Versant sud des Alpes (= S )

**Commune**

**Numéro de commune OFS**

**Superficie de la Commune**  km<sup>2</sup>

**Nombre d'entités paysagères**  (Territoire de la commune divisé en plusieurs entités paysagères, voir carte en annexe)

**Agglomération selon OFDT**  oui = j / non = n

\* utiliser l'abréviation adéquate (p.ex. "j" pour Jura)

Editeur:  Office fédéral de l'environnement (OFEV) 3003 Berne

Hintermann & Weber SA 1820 Montreux

Résumé des résultats des différents thèmes	
1. PAYSAGE D'ENSEMBLE, PERCEPTION GENERALE <i>max. 21 points</i>	<b>5</b>
2. GEOMORPHOLOGIE, GEOLOGIE <i>max. 10 points</i>	<b>7</b>
3. BIOTOPES, BIODIVERSITE <i>max. 15 points</i>	<b>9</b>
4. ELEMENTS HISTORICO-CULTURELS <i>max. 10 points</i>	<b>4</b>
5. QUALITE DU BÂTI <i>max. 14 points</i>	<b>9</b>
6. ATTEINTES MAJEURES <i>max. -30 points</i>	<b>0</b>
7. AUTRES ATTEINTES <i>max. -23 points</i>	<b>0</b>
8. MORCELLEMENT DU PAYSAGE PAR LES DESSERTES (routes et chemins de fer) <i>max. -6 points</i>	<b>-2</b>

Somme "Valeurs nature et paysage" (Maximum 70 POINTS)	<b>33</b>	
Somme "Atteintes" (Maximum -59 POINTS)	<b>-2</b>	
<b>SOMME EVALUATION TOTALE</b> (maximum 70 points)	<b>31</b>	

# Commune de Rebévelier

**Date / période du relevé**  **Rempli par**

**Région biogéographique \***  Jura (= **J**) / Plateau (= **M**) / Versant nord des Alpes (= **N**) / Alpes centrales (= **Z**) / Versant sud des Alpes (= **S**)

**Commune**

**Numéro de commune OFS**

**Superficie de la Commune**  km<sup>2</sup>

**Nombre d'entités paysagères**  (Territoire de la commune divisé en plusieurs entités paysagères, voir carte en annexe)

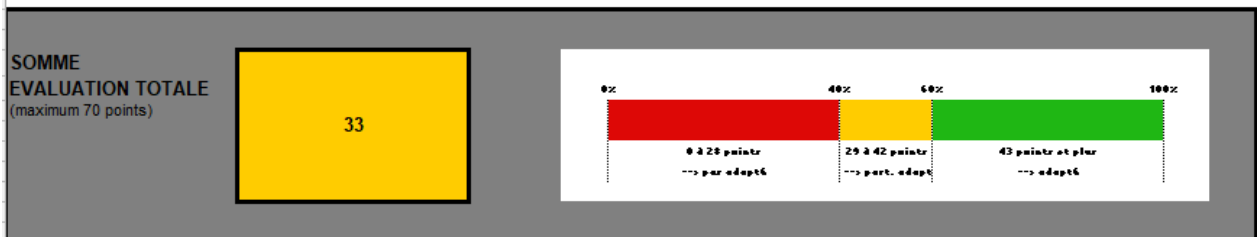
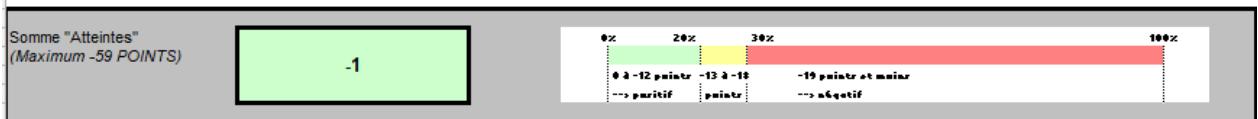
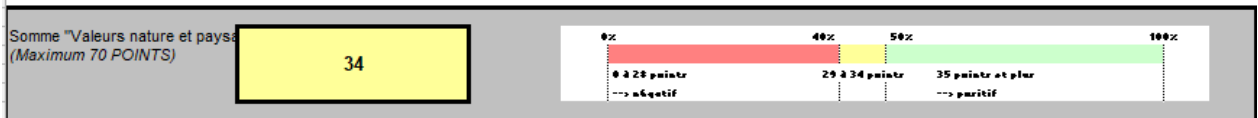
**Agglomération selon OFDT**  oui = j / non = n

\* utiliser l'abréviation adéquate (p.ex. "j" pour Jura)

Editeur:  
Office fédéral de l'environnement (OFEV)  
3003 Berne

Hintemann & Weber SA  
1820 Montreux

Résumé des résultats des différents thèmes		
1. PAYSAGE D'ENSEMBLE, PERCEPTION GENERALE	max. 21 points	6
2. GEOMORPHOLOGIE, GEOLOGIE	max. 10 points	8
3. BIOTOPES, BIODIVERSITE	max. 15 points	10
4. ELEMENTS HISTORICO-CULTURELS	max. 10 points	4
5. QUALITE DU BÂTI	max. 14 points	7
6. ATTEINTES MAJEURES	max. -30 points	0
7. AUTRES ATTEINTES	max. -20 points	0
8. MORCELLEMENT DU PAYSAGE PAR LES DESSERTES (routes et chemins de fer)	max. -6 points	-1



# Commune de Tavannes

Date / période du relevé  Rempli par

Région biogéographique\*  Jura (= J ) / Plateau (= M ) / Versant nord des Alpes (= N ) / Alpes centrales (= Z ) / Versant sud des Alpes (= S )

Commune

Numéro de commune OFS

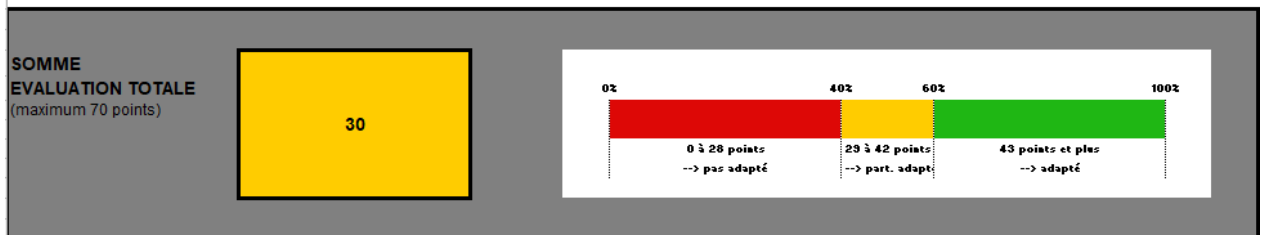
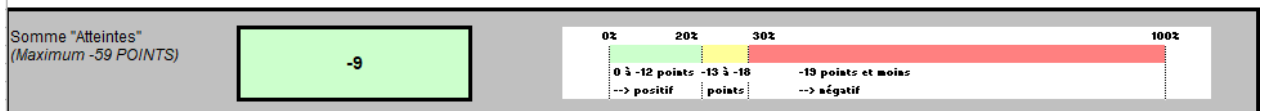
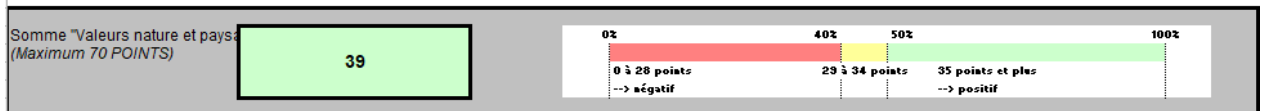
Superficie de la Commune  km<sup>2</sup>

Nombre d'entités paysagères  (Territoire de la commune divisé en plusieurs entités paysagères, voir carte en annexe)

Agglomération selon OFDT  oui = j / non = n

\* utiliser l'abréviation adéquate (p.ex. "j" pour Jura)

Résumé des résultats des différents thèmes	
1. PAYSAGE D'ENSEMBLE, PERCEPTION GENERALE <i>max. 21points!</i>	5
2. GEOMORPHOLOGIE, GEOLOGIE <i>max. 10points!</i>	8
3. BIOTOPES, BIODIVERSITE <i>max. 15points!</i>	12
4. ELEMENTS HISTORICO-CULTURELS <i>max. 10points!</i>	10
5. QUALITE DU BÂTI <i>max. 14points!</i>	5
6. ATTEINTES MAJEURES <i>ax. -30points!</i>	-2
7. AUTRES ATTEINTES <i>ax. -23points!</i>	-4
8. MORCELLEMENT DU PAYSAGE PAR LES DESSERTES (routes et chemins de fer) <i>max. -6points!</i>	-3



# Commune de Reconvilier

**Date / période du relevé**  **Rempli par**

**Région biogéographique \***  Jura (= J) / Plateau (= M) / Versant nord des Alpes (= N) / Alpes centrales (= Z) / Versant sud des Alpes (= S)

**Commune**

**Numéro de commune OFS**

**Superficie de la Commune**  km<sup>2</sup>

**Nombre d'entités paysagères**  (Territoire de la commune divisé en plusieurs entités paysagères, voir carte en annexe)

**Agglomération selon OFDT**  oui = j / non = n

\* utiliser l'abréviation adéquate (p.ex. "j" pour Jura)

Editeur:  
Office fédéral de l'environnement (OFEV)  
3003 Berne

Hintermann & Weber SA  
1820 Montreux







# Annexe D1c : Argumentation et enjeux de l'**a**grandissement du Parc en 2025

## Communes de

Tavannes, Saicourt, Petit-Val, Rebévelier, Saules, Reconvilier, Loveresse et Ligerz

## Document pour l'intégration dans le plan directeur cantonal

Etabli le 3 juillet 2023

### Historique sur le périmètre du parc

2008-2021 :

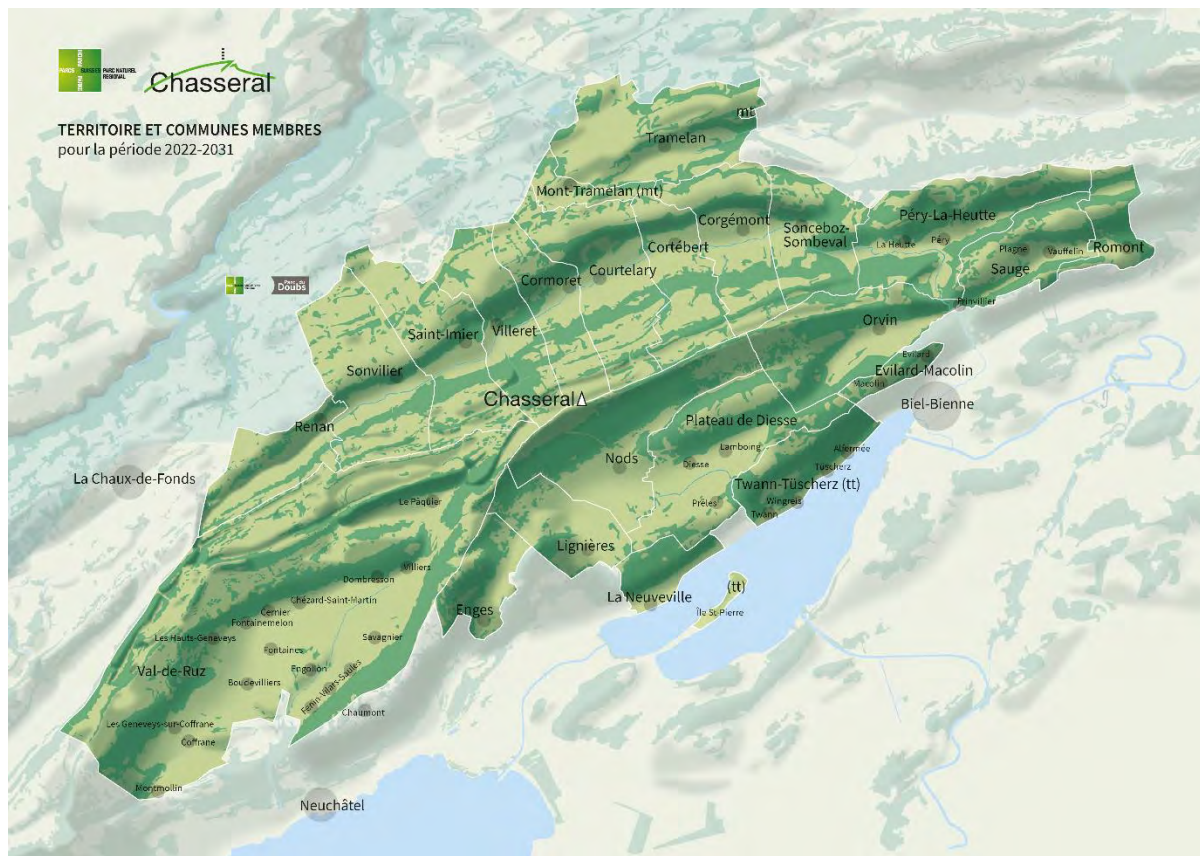
L'idée de base de constitution d'un Parc, en 2001, avait rassemblé 11 communes. En 2008, 29 communes validaient leur participation au développement régional en devenant partie constitutive du Parc naturel régional. Par le jeu des fusions, ces 29 localités forment 21 communes à la fin de la première Charte 2012-2021. Elles forment un territoire aux caractéristiques suivantes :

Etat décembre 2021 : 21 communes dont 3 sur Neuchâtel, 18 sur Berne	Nombre Habitants	% au total	Surface (km2)	% au total
Parc 2021	37'596		388.00	
Sur le canton de Berne	29'522	79%	311.00	80.2%
Sur le canton de Neuchâtel	8'074	21%	77.00	19.8%

Janvier 2022

Pour la nouvelle Charte 2022-2031, 2 nouvelles communes en l'occurrence Evillard-Macolin et Twann-Tüscherz ont rejoint le Parc. La commune de Val-de-Ruz, née de la fusion de 15 localités dont 5 faisant déjà partie du Parc, a choisi de rejoindre le Parc dans sa totalité (124 km2).

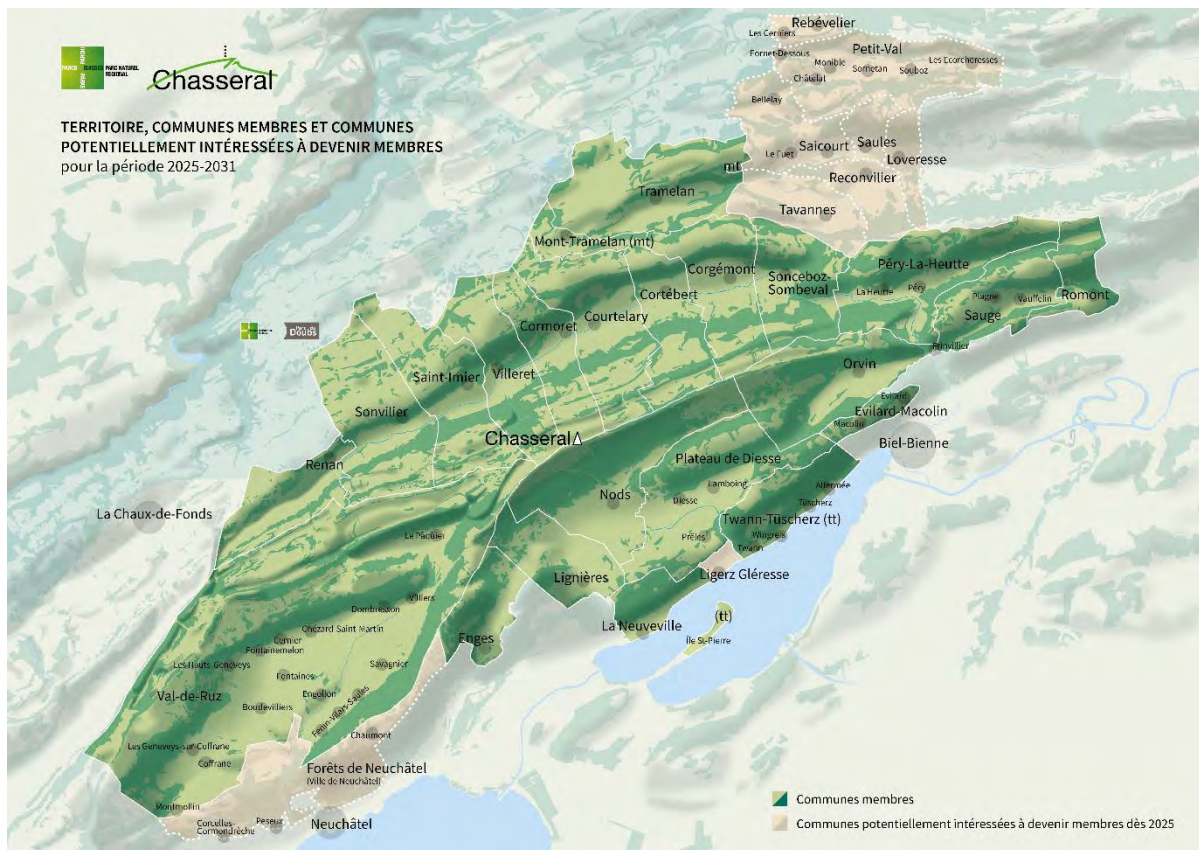
Etat janvier 2022 : 23 communes dont 3 sur Neuchâtel, 20 sur Berne	Nombre Habitants	% au total	Surface (km2)	% au total
Parc 2022	52'647		474	
Sur le canton de Berne	34'046	65%	327.27	69%
Sur le canton de Neuchâtel	18'601	35%	146.41	31%



Janvier 2025

A l'est du territoire, les communes de Saicourt, Saules, Petit-Val, Tavannes, Reconvilier et Loveresse ont également marqué un intérêt à rejoindre le Parc. Avec Ligerz la situation en 2025 serait la suivante :

Etat janvier 2025 : 31 communes dont 3 sur Neuchâtel, 28 sur Berne	Nombre Habitants	% au total	Surface (km2)	% au total
Parc 2025	60'585		548.73	
Sur le canton de Berne	41'984	69%	402.32	73.3%
Sur le canton de Neuchâtel	18'601	31%	146.41	26.7%



La Ville de Neuchâtel (pour ses zones forestières) a mis en veille son souhait de rejoindre le Parc.

La commune de Gléresse (Ligerz) n'a pas pris la décision de rejoindre le Parc au début de l'entrée en vigueur de la nouvelle Charte. Mais en décembre 2022, elle a soumis à son assemblée communale la décision de rejoindre le Parc à la nouvelle occasion soit au démarrage de la nouvelle convention programme en janvier 2025. Ce choix a été validé par tous les ayants droits présents à l'assemblée municipale. L'intégration de cette nouvelle commune fait donc partie de l'analyse qui suit.

Cet intérêt de nouvelles communes est réjouissant et souligne la qualité du travail mené.

Changement :

L'intégration des nouvelles communes provoquent les augmentations suivantes :

Changement des situations 2022 / 2025	Nombre Habitants		Surface (km2)	
augmentation absolue et en %	7'938	15%	75.05	16%

## Cadre et modalités de ces deux agrandissements

### **L'association Parc régional Chasseral**

Le principe de l'intégration de nouvelles communes a été approuvé par l'assemblée générale du Parc le 3 juin 2021 : les communes mentionnées ci-dessous le sont également dans le contrat de Parc, partie constitutive de la Charte 2022-2031.

L'approbation formelle sera prononcée lors de l'assemblée générale du 26 janvier 2024 par la signature d'un avenant au contrat de Parc.

Ligerz :

La commune de Ligerz a validé à l'unanimité des personnes présentes à son assemblée communale du 7 décembre 2022 son adhésion au Parc. Initialement la commune aurait dû déjà procéder à ce vote en décembre 2020. Cette hésitation est à mettre au compte d'un changement au conseil municipal entre les premiers pourparlers et la décision à prendre.

La reprise par le Parc de la restauration des murs en pierres sèches dans le vignoble à la demande de l'association de communes Seeland Biel.Bienne (Sb.B) a sans doute également été un élément décisif (à noter que cette reprise a été précipitée par la faillite en février 2022 de l'entreprise d'insertion Actions-Paysage du lac de Bienne. Cette entreprise assurait au préalable l'entretien de ces murs)

Loveresse, Petit-Val, Rebévrier, Reconwillier, Saules, Saicourt, Tavannes :

La stratégie économique du Jura bernois, achevée en 2019 est un document qui intègre tous les aspects publics de la région. Il est non contraignant et a pour vocation de donner un nouvel élan à la Région après le départ de Moutier pour le canton du Jura. Ce document préconise que tout le Jura bernois cherche à devenir un Parc naturel régional.

Cette ambition a été reprise par l'association des communes du Jura bernois (Jb.B) avec sa commission économie Trois scénarios ont été évoqués : l'intégration directe de tout le Jura bernois, la création d'un parc spécifique à l'est du Jura bernois et la solution par étapes telle que retenue.

Ce choix pragmatique s'appuie également sur la volonté de faire en sorte que toutes les fromageries de Tête de moine se situent sur le territoire d'un Parc en l'occurrence Doubs et Chasseral. L'intégration des communes de Saicourt et de Petit-Val répondait à cette ambition avec le site historique de ce fromage à Bellelay et la fromagerie de Fornet – dessous.

Par ailleurs cette stratégie de développement veille également à consolider la cohérence et l'attachement global des communes au Parc Chasseral.

Sur la base de cette stratégie, l'assemblée générale du Parc de juin 2021 a donné son feu vert à la menée des démarches menant à l'adhésion.

Ces 7 communes se sont engagées financièrement en septembre 2021 à lancer les études nécessaires à une intégration au Parc pour le 1<sup>er</sup> janvier 2025. L'étude a été réalisée par le Parc, des mandataires privés pour les aspects nature et par l'association de commune Jura bernois.bienne (Jb.B) pour les aspects socio-économiques. Ces travaux sont la source des éléments qui suivent.

Il est à noter que ces 7 communes se sont positionnées de manière globale pour rejoindre le Parc. C'est-à-dire qu'elles ont posé cette adhésion comme un projet de collaboration entre elles pour rejoindre un grand projet régional

Communes	Date scrutin	Mode	Résultat			
			oui	non	abstention	%
<b>Ligerz</b>	07.12.2022	Assemblée municipale	47			100%
<b>Rebévelier</b>	07.06.2023	Assemblée communale	12			100%
<b>Loveresse</b>	19.06.2023	Assemblée communale	26			100%
<b>Petit-Val</b>	26.06.2023	Assemblée communale	26		4	87%
<b>Reconvilier</b>	26.06.2023	Assemblée municipale	88	1	3	96%
<b>Saicourt</b>	26.06.2023	Assemblée communale	48	6	4	83%
<b>Saules</b>	26.06.2023	Assemblée communale	9	1	1	82%
<b>Tavannes</b>	26.06.2023	Assemblée municipale	71	2	2	95%

## Nature et paysage

Un des objectifs d'un Parc naturel régional est de préserver et de mettre en valeur la nature et le paysage. Dans cet esprit l'office fédéral de l'environnement (OFEV) met à disposition des parcs un outil pour apprécier les forces et les faiblesses de son territoire sur ces questions (IBNVL) qui donne les résultats ci-dessous :

									Duchschnitt Park - moyenne
BE Ligerz	BE - Rebévelier	BE - Petit-Val	BE - Saicout	BE - Saules	BE - Reconviiler	BE - Tavannes	BE - Loveresse		Durchschnitt (pro Rubrik) flächenbedingt - Moyenne (par rubrique) f (surface)
2	4	24	14	4	8	15	5		
0%	1%	4%	3%	1%	1%	3%	1%		
9	6	7	9	5	4	4	4	8.36	
8	8	10	9	7	7	8	8	8.20	
11	10	12	13	9	10	12	11	12.47	
10	4	10	9	4	8	10	8	8.36	
7	7	10	8	9	7	5	5	6.71	
-4	0	0	0	0	-3	-2	-2	-1.24	
0	0	-2	-1	0	-4	-4	-2	-3.90	
-5	-1	-2	-2	-2	-3	-3	-2	-2.63	
<b>35</b>	<b>34</b>	<b>45</b>	<b>45</b>	<b>32</b>	<b>26</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>36.33</b>	

Il est à noter que la moyenne de cette qualité naturelle et paysagère des nouvelles communes correspond à la moyenne du Parc dans sa situation initiale. Il y donc une continuité et une cohérence dans le domaine de la nature et du paysage.

Depuis quelques années autant les questions de biodiversité que de qualités paysagères ont pris de l'ampleur dans le débat public. Les outils de planification s'améliorent.

On peut citer le développement de l'infrastructure écologique pour laquelle le Parc a mené un projet pilote en 2016 et 2017 et sur lequel il s'appuie pour des projets en faveur de la nature de manière structurée. Aujourd'hui il existe plus de moyens publics pour mener des projets sur ce thème. On retiendra en particulier que ces nouvelles communes, surtout les plus rurales d'entre elles ont vraiment l'intention de mener des projets ambitions dans cette direction. Leur adhésion se justifie ainsi pleinement et est une opportunité pour la nature en général.

Le paysage est un également une piste d'action forte du Parc Chasseral. Il peut s'appuyer à cet effet sur les planifications supérieures de la Confédération (conception paysage suisse et des outils de mise en œuvre tel que l'inventaire fédéral des paysages (IFP, des sites marécageux, de l'inventaire des voies historiques de Suisse (IVS) et de



l'inventaire des sites construits (ISOS). Le canton de Berne n'est pas en reste et souligne sa volonté d'agir sur la qualité des paysages avec le Projet cantonal de développement paysager approuvé en 2020.

Pour Ligerz :

La commune de Ligerz est un bijou paysager. Son intégration va permettre de combler la lacune géographique le long de la rive gauche du Lac de Biene. Tout l'inventaire IFP 1001 Rive gauche du Lac de Biene fera ainsi partie du Parc. C'est une chance dans la mesure où les attentes principales de la commune consistent d'abord à l'entretien des murs en pierres sèches qui viennent de constituer un inventaire inscrit dans le plan local d'aménagement. Cette inscription fait suite aux travaux de restauration menés dans le cadre du projet d'amélioration foncière.

Par ailleurs la commune de Ligerz comme sa voisine Twann-Tüscherz souhaite que les surfaces à forte valeur écologique telles que les lisières, les petites garides et les chemins de desserte soient gérées au mieux dans l'intérêt de la biodiversité.

Cette commune déjà inscrite dans de très nombreux inventaires trouve ainsi dans le Parc un appui qui lui facilite le traitement de ces thématiques. Ceci est d'autant plus important que la désaffectation de la voie ferrée par un tunnel repositionne la commune autour de ses atouts paysagers et naturels.

Pour, Petit-Val, Rebévelier, Saules, Saicourt Loveresse,

Ces cinq communes présentent des fortes caractéristiques paysagères et naturelles. On citera entre autres l'inventaire fédéral du paysage « 1009, Gorges du Pichoux », à cheval sur les limites cantonales et le site marécageux d'importance nationale de Bellelay, plusieurs PPS, la réserve forestière du Pichoux.

Ces communes veulent agir en faveur de leur patrimoine naturel et paysager : ce sont les principaux éléments qu'elles ont pré-identifiés et pour lesquels elles ont de fortes attentes vis-à-vis du Parc. En effet, il est difficile pour ces communes de mener les montages de dossier et de savoir à qui s'adresser aussi bien au niveau des administrations que des potentiels bailleurs de fonds. L'adhésion au Parc régional Chasseral est donc un atout pour ces communes.

Pour Reconvillier et Tavannes :

Ces deux communes ont leurs localités installées au fond de la vallée de la Birse. Le cœur de leur village est fortement marqué par le développement industriel de la fin du 19<sup>ème</sup> et début du 20<sup>ème</sup> siècle (Tavannes machines, Swissmetal...). En dehors des localités, ces deux communes s'étendent largement sur des parties rurales et montagnardes notamment sur les crêtes du Montoz avec son cortège de pâturages boisés, fermes d'altitude.



La construction de l'autoroute N16 (1998 -2017) a permis de réaliser de nombreuses mesures de compensation en faveur de la nature ou du paysage

<https://www.a16.ch/web/projet/environnement.html>

Ce projet a déclenché un important projet de remaniement parcellaire (1993-2028)

[https://www.tavannes.ch/resources/administration/ameliorations\\_foncieres.pdf](https://www.tavannes.ch/resources/administration/ameliorations_foncieres.pdf)

Loveresse était également concernée ;

Ces deux très grandes réalisations ont intégré de nombreuses mesures en faveur d'habitats ou de paysage. Les priorités de ces communes se tournent d'abord vers la valorisation patrimoniale de leur cœur de village. Ainsi Tavannes participe au projet lancé par le Parc en 2023 pour les communes à l'inventaire ISOS nationale. Il s'agit aussi pour ces communes de rendre leur secteur habité attractif notamment au niveau du paysage quotidien.

## **Renforcement de la durabilité dans l'économie**

Comme pour le restant du Parc Chasseral l'économie de ces régions repose avant sur l'activité industrielle. La collaboration du Parc se renforçant avec les milieux industriels depuis la mise en place de la stratégie économique du Jura bernois en 2019 de grandes opportunités de collaboration s'ouvrent. Il s'agit principalement pour le Parc d'accompagner ces entreprises de taille très variable de quelques employés à plusieurs centaines à mieux intégrer la durabilité en particulier au niveau de l'impact sur la biodiversité comme dans le domaine de la mobilité. En 2023, le Parc est au début du développement de ses collaborations.

Ces nouvelles communes présentent également des hauts-lieux en matière de tourisme, loisirs et culture. On peut citer notamment le site de Bellelay (commune de Saicourt), avec son Abbaye et la maison de la Tête de moine, la foire de Chindon (commune de Reconwillier) avec ses plus de 50'000 visiteurs chaque année et l'église de Gléresse (commune de Ligerz) connue pour accueillir des mariages pendant toute la belle saison. Les communes concernées souhaitent que la notoriété en croissance des parcs suisses participe à la promotion de ces sites et événements clairement orientées sur la notion de tourisme durable.

L'ensemble des communes est également en attente de pouvoir valoriser les produits régionaux par le label « parcs suisses » dont la réputation régionale est établie. On peut citer la labélisation des vins, enfin facilitée puisque de nombreux vigneron possèdent des parcelles sur plusieurs des communes de la rive gauche du Lac de Biene. La question de la traçabilité du raisin n'est ainsi plus un frein à cette labélisation.

Les fromageries, qui en plus de la Tête de moine proposent de nombreuses spécialités peuvent également bénéficier de ce label à l'instar des fromageries déjà localisées dans des communes membres.

De nombreux autres produits, telles que ceux de boucherie ou issues de céréales pourront également solliciter le label « parcs suisses. Ceci élargira la gamme des produits et des producteurs et renforcera les projets de circuits agricoles courts tels que « produire et manger local » soutenu par l'Office fédéral de l'agriculture et le canton de Berne.

Le développement de la démarche « entreprise partenaire du Parc » qui se développe depuis 2023 rencontrera aussi un écho auprès des petites entreprises de ces communes.

Deux éléments de développement doivent être soulignés :

#### Le site de Bellelay :

Le site de Bellelay en est pleine mutation. Avec le départ du pôle Santé mentale mi-2022, l'association de communes Jura bernois.Bienne (Jb.B) a été mandatée par le Canton pour explorer les activités futures sur le site de Bellelay. Il s'agit d'un part d'améliorer la coordination entre les activités de découverte existantes (maison de la Tête de moine, Hôtel de l'Ours, fondation de l'abbatiale, centre équestre de Bellelay) et d'autre part de trouver des perspectives à la réaffectation des locaux de l'ancien monastère et de ses annexes. On notera en particulier l'étude pour l'établissement d'une école de tourisme durable avec la HEG Arc. L'intégration dans le Parc est considérée régionalement comme un atout pour accompagner les développements futurs.

On notera que le Congrès suisse pour le paysage de septembre 2024, se déroulera pour partie à Bellelay.

#### Avenir berne romande (ABR) :

Ce projet, mis en place suite au départ de Moutier pour 2026, a pris des options pour relocaliser les services déconcentrés et francophones de l'administration cantonale. Ainsi Tavannes va concentrer l'administration francophone, avec un investissement de près de 12 millions et Reconvilier devrait rassembler le pôle justice et police avec aussi d'importants investissements. Ces communes bénéficieront d'une nouvelle dynamique de développement.

## Chasse et pêche

L'arrivée de ces nouvelles communes ne changera rien de particulier sur ce thème. Mais on se doit de noter que deux pêcheurs professionnels se situent sur la commune de Ligerz. Par ailleurs la pratique de la pêche des amateurs est importante sur le cours amont de la Birse et organisée avec des sociétés de pêche comme celle de Tavannes.

## Mobilité et énergie

Lozeresse, Petit-Val, Rebévelier, Reconvilier, Saules, Saicourt, Tavannes :

La particularité de ce bloc de communes est de bénéficier d'une autoroute comme d'une desserte ferroviaire.

Par contre les parties rurales sont plus difficilement accessibles. Un grand enjeu est d'améliorer la desserte en transports publics du site de Bellelay, condition indispensable pour son développement.

Par ailleurs, dans le cadre du développement touristique des réflexions seront développées pour offrir des nouvelles modalités de mobilité telles que l'auto partage, des hubs de vélos électriques etc.

Les réflexions régionales en matière de mobilité sont en forte articulation avec les démarches en développement à Tramelan. L'adhésion au Parc de ce groupe de communes renforce la cohérence et la qualité des stratégies développées.

Sur la question de l'énergie, le Parc travaille de manière étroite avec l'association de communes du Jura bernois (Jb.B). En juin 2023, une demande a été déposée pour que l'ensemble du Jura bernois soient reconnu comme « Région énergie ». Le Parc est membre fondateur du comité de pilotage de ce projet. L'intégration de ces 7 communes renforcera cette collaboration et la qualité des projets menés.

### Ligerz

Cette commune va subir beaucoup de changements avec la désaffectation de la ligne ferroviaire qui sera remplacée par une voie double sous tunnel. Le grand défi est de maintenir l'accès au village ainsi qu'au départ du funiculaire qui dessert le plateau de Diesse et constitue une importante infrastructure touristique régionale. Des options ont été prises par la Conférence régionale des transports à laquelle participe le Parc. L'intégration de la commune de Ligerz au Parc facilite et justifie la recherche de solution pour garantir le lien avec le Plateau de Diesse et l'accès à Chasseral

## Villages et habitats

Cinq des huit communes ont moins de 700 habitants (41 habitants à Rebévelier). Et présentent un fort caractère rural.

Tavannes et Reconvilier sont marquées par le développement industriel du débit du 20<sup>ème</sup> siècle.

Toutefois cinq de ces huit communes voient une partie de leur patrimoine bâti inscrit à l'inventaire fédéral des sites construits (ISOS) et ce, autant pour des caractéristiques de

patrimoine rural qu'industriel. Le Parc a lancé un projet pour voir comment valoriser tout en développant ces cœurs de village à l'inventaire ISOS. Ces nouvelles communes, bien que ne faisant pas partie du Parc participent d'ores et déjà à la démarche. Leur intérêt sur la qualité des zones habitées et de leur développement est bien là et constitue une chance tant pour le Parc qui consolide son approche que pour les communes concernées.

## Aménagement du territoire

### Loveresse, Petit-Val, Rebévelier, Reconvilier, Saules, Saicourt, Tavannes :

Ces sept communes font partie du Jura bernois et à ce titre font partie de nombreuses planifications régionales – contraignantes comme indicatrices - également valables au niveau du Parc Chasseral dans son périmètre 2022 à savoir : la conception régionale de transports et de l'urbanisation (CRTU), le plan directeur éolien, le Plan directeur d'extraction, de décharge et de transport des matériaux, le Plan directeur VTT, le plan directeur Pôles et réseaux touristiques d'importance régionale, les planifications forestières, la conception régionale « Climat », la Stratégie économique 2030 du Jura bernois, la mise en œuvre de la politique régionale NPR. On note aussi d'autres outils significatifs pour le Parc comme tout ce qui touche à la vulgarisation agricole et la promotion des produits avec la Fondation rurales interjurassienne ou la stratégie culturelle élaborée par le Conseil du Jura bernois et qui concernent aussi ces 7 communes.

### Ligerz

Cette commune à l'instar de Twann-Tüscherz fait partie de l'association de communes Seeland Biel.Bienne. Une conférence spécifique « rive gauche du Lac de Bienne » rassemble ces communes ainsi que la Neuveville, membre de longue date du Parc Chasseral. Des collaborations fortes existent entre l'association Seeland Biel.Bienne et l'association Jura bernois. Bienne. Elles sont structurées de manières similaires suite à l'échec de la constitution formelle d'une Conférence régionale selon les bases légales cantonales. Ces deux structures traitent notamment de manière conjointe la Conférence régionale des transports (CRT)

La conférence « Rive gauche du Lac de Bienne » a formellement délégué au Parc en 2022 l'entretien des murs en pierre sèche et en 2023, la coordination pour l'entretien des surfaces vertes dans le vignoble, de la lutte contre les néophytes et de l'entretien des lisières forestières.

### Relation avec le Canton et plan directeur cantonal

Des planifications cantonales concernent également de la même manière ces 8 communes que le restant du territoire bernois du Parc. On notera en particulier la

conception de développement paysager du canton de Berne (KLEK) et bien sûr le plan directeur cantonal.

## Economie et politique

Motivation des nouvelles communes

Le ralliement de ces nouvelles communes est le fruit logique des stratégies de développement régional.

### Loveresse, Petit-Val, Rebévelier, Reconwillier, Saules, Saicourt, Tavannes :

Ces communes développent de très nombreuses collaborations intercommunales entre elles mais aussi avec Tramelan, commune membre du Parc et centre cantonal de niveau 4 pour le canton de Berne. Un projet de fusion a ainsi été élaboré mais a échoué dans les urnes en 2014.

Par ailleurs ces 7 communes développent de nombreuses collaborations entre elles : écoles, services sociaux, soins à domicile...

Le développement en 2022 de la marque territoriale « Grand Chasseral », dans laquelle le Parc Chasseral s'est lui-même fortement impliqué a contribué à l'intérêt de ces 7 communes.

### Ligerz

Cette commune est intrinsèquement liée à ces communes voisines autant avec La Neuveville, francophone mais avec un hameau alémanique jouxtant le village de Ligerz, à savoir Schafis (Chavannes en français) qu'avec Twann. On notera qu'un projet de fusion entre Ligerz et Twann et Tüscherz a été refusé dans les urnes par Ligerz seule à la fin des années 2000.

## **Financement de l'étude**

Les communes ont financé les travaux d'élaboration à leur adhésion pour un montant quasi équivalent au double d'une cotisation annuelle, ce qui marque également leur motivation

Idée de projets

Les 8 communes ont toutes exprimé leur intérêt pour développer des projets dans le domaine de la nature et du paysage, de l'éducation à l'environnement, du développement de des produits du terroir. Ce sont tous des projets pour lesquels elles n'ont ni le temps, ni le relationnel pour leur mise en œuvre.

## Financement

L'arrivée de ces nouvelles communes augmente le territoire du Parc ainsi que sa population de l'ordre de 15 %, soit 20 % sur le seul canton de Berne. Ce dernier a signalé son accord de principe sur une augmentation de sa contribution. La décision finale appartiendra au Grand Conseil.

La Confédération soutient les Parcs avec un cadre financier de 20 millions par année. L'attribution du montant du soutien à chaque Parc est déterminée d'abord par les prestations proposées. La taille du Parc permet également une petite augmentation de la contribution.

Il est à noter que plusieurs projets déjà en cours - comme à Ligerz- ou préidentifiés peuvent et pourraient bénéficier de soutiens d'autres dispositifs que les seules bases légales des Parcs : on peut citer les améliorations structurelles, l'aménagement du territoire avec la RPT « paysage » etc...

Enfin on notera que si ces adhésions ont été validées par les communes au plus tard en juin 2023, c'est pour que les projets qui vont les concerner puissent être planifiés dans la convention programme 2025-2028.

## Justification globale de cet agrandissement

Au final, les agrandissements du territoire par l'adhésion de ces nouvelles communes sont justifiés. La cohérence territoriale est bien là et par bien des aspects est renforcée.

Les attentes des communes par rapport au Parc sont bien ciblées sur ses compétences. Elles portent principalement sur les enjeux de la biodiversité, du paysage, de l'économie locale, du climat par l'énergie, la mobilité. Les réponses qui seront apportées à ces enjeux contemporains, sur un territoire plus grand, constituent une plus-value effective pour tous, la région, le Canton mais aussi la Confédération

## Conclusion

Cette adhésion des communes est le résultat d'un processus planifié et décrit pour l'actuelle convention programme 2020-2024. Le contour formel du processus est établi dans la Charte 2022-2031, et tout particulièrement dans le contrat de Parc, qui a été validé par les Cantons de Neuchâtel et de Berne et reconnu par la Confédération par la délivrance du label « Parc d'importance nationale ».

Ce processus d'adhésion a largement été validé par les législatifs de 8 communes ce qui est aussi une preuve d'une démarche cohérente bien comprise.

Aussi, l'inscription et la validation dans le plan directeur du canton de Berne dans les délais connus et prévus de longue date est une nécessité pour respecter la volonté populaire et pouvoir déployer les activités telles que prévues.





# Annexe D2 : Infrastructure écologique : synthèse des **plans d'action**



## Contexte

Conscient de la baisse constante de la biodiversité en Suisse, le Conseil fédéral a établi une Stratégie Biodiversité Suisse en 2012, ainsi que son plan d'action<sup>85</sup> qui décrit l'ensemble des actions nécessaires pour contrer cette évolution négative. Dans cette stratégie, une des principales actions retenue est la promotion de l'infrastructure écologique.

La biodiversité a en effet besoin d'un réseau national de milieux proches de l'état naturel qui soit suffisant pour assurer à la fois des espaces vitaux de qualité et en quantité suffisante pour les espèces, ainsi que des milieux proches de l'état naturel leur permettant d'assurer les échanges génétiques nécessaires à leur survie.

Afin de tester sur quelles bases et avec quelles méthodes on peut « dessiner » cette infrastructure écologique dans le territoire et donner des pistes pour sa mise en œuvre, l'Office Fédéral de l'Environnement a proposé aux Parcs naturels régionaux de développer des projets-pilotes. Les Parcs naturels régionaux du Doubs et Chasseral se sont concertés et associés avec les cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel afin de faire une proposition. Leur projet a pu être mis en œuvre du printemps 2016 à l'automne 2017.

La méthode appliquée pour « mesurer » l'état de l'infrastructure écologique se base sur les observations des naturalistes enregistrées ces 20 dernières années dans les bases de données nationales. Croisée avec les inventaires existants, ces données ont permis de dessiner, pour les grands types de milieux naturels, les secteurs les plus importants pour la biodiversité, les zones où l'IE fonctionne et celles où elle doit être renforcée, les secteurs où la gestion des inventaires semble adéquate ou non, etc.

Les enjeux en termes de milieux naturels ont été discutés avec les Cantons et des cartes présentent, pour chaque commune, les secteurs et types d'interventions prioritaires qui pourraient être menées afin de combler des lacunes de l'IE.

Durant ce laps de temps, des méthodes originales ont été testées et mises en œuvre pour mettre en évidence l'infrastructure écologique existante et, surtout, déterminer ses besoins futurs. Par exemple, une partie de l'infrastructure écologique a été dessinée sur la base des observations de la faune et de la flore recueillies ces 20 dernières années. Le réseau des sources a, quant à lui, été majoritairement recensé par un groupe de bénévoles mis sur pied à cette occasion (science citoyenne). Au final, l'ensemble des nombreux travaux a conduit à réaliser 11 plans d'actions qui correspondent chacun à

---

<sup>85</sup> [FF 2012 6739](#) ; Plan d'action du Conseil fédéral 2017: Plan d'action Stratégie Biodiversité Suisse. Office fédéral de l'environnement OFEV (éd.). Berne. 53 p.

l'infrastructure écologique d'un milieu naturel jugé fondamental pour la préservation de la biodiversité dans la région. Ces onze plans d'actions donnent des indications précises concernant les mesures à prendre et leurs coûts ; ces mesures seront à mettre en œuvre durant les prochaines années si l'on entend atteindre une amélioration de ces différents réseaux de milieux naturels qui forment l'infrastructure écologique. Quatre plans d'actions supplémentaires sont transversaux à tous les milieux et traitent les aspects institutionnels et le suivi des effets.

Le déploiement des 15 plans d'actions a été prévu pour une période de mise en œuvre allant de 2018 à 2032. Chacun comprend des objectifs qui visent à répondre aux besoins et lacunes identifiées lors des étapes d'analyses. Afin de réaliser chaque objectif, une ou plusieurs mesures sont décrites.

Enfin, un travail de priorisation des mesures, d'estimation de coûts et de responsabilité dans la mise en œuvre a été effectué. Une synthèse de ces différents travaux est donnée par plan d'action dans la présente charte. Seuls les éléments les plus importants pour le Parc sont repris ici.<sup>86</sup>

## Forêts denses et arbres-**habitats (plans d'action 1 et 2)**

La forêt couvre 35% du périmètre du Parc, auxquels s'ajoutent les pâturages boisés, qui représentent environ 19% de la surface totale. Si les espèces forestières se portent en général moins mal que d'autres milieux, plusieurs espèces spécialisées sont en difficulté. Les enjeux principaux identifiés se situent dans les forêts de montagne claires, le vieux bois et le bois mort, les chênaies, les forêts humides, les lisières et les mares forestières.

### Objectifs principaux pour les milieux forestiers selon **l'analyse IE**

*>> Augmenter les surfaces de réserves forestières, îlots de vieux bois et autres forêts dédiées à la biodiversité.*

Les objectifs fédéraux de 10% de réserves forestières sont loin d'être atteints dans le Parc : environ 5.8% de la surface de forêts fermées sont actuellement classées en réserve forestière. S'y ajoutent environ 10% des pâturages boisés, tous en réserve forestière avec interventions<sup>87</sup>. Les potentiels naturels pour la création de nouvelles réserves forestières existent, mais cela nécessite la présentation de projets acceptables pour les propriétaires forestiers. Il s'agit en effet de choix à long terme qui ne se décident pas à la légère.

---

<sup>86</sup> Infrastructure écologique Doubs-Chasseral, état 2016, voir [www.nature-doubs-chasseral.ch](http://www.nature-doubs-chasseral.ch) et dossier intégral sous [www.parcchasseral.ch](http://www.parcchasseral.ch), onglet « parc », page Charte 2022-2031

<sup>87</sup> 1063 ha de forêts en réserve, dont 456 ha en réserve forestière sans intervention ; 973 ha de pâturages boisés en réserve forestière avec interventions.

>> *Optimiser l'exploitation du bois pour la biodiversité et améliorer la qualité et la quantité des milieux de transition.*

Des conseils ciblés et la prise en compte de certains aspects précis permettent d'améliorer les effets directs de l'exploitation du bois sur la biodiversité ou d'en diminuer les impacts négatifs.

>> *Mieux connaître les arbres-habitats en forêt et hors forêt, et assurer le maintien à long terme d'un nombre suffisant d'entre eux.*

Les vieux arbres et le bois mort ont une très haute valeur écologique. Un cortège de plusieurs centaines d'insectes et d'un nombre difficile à évaluer de champignons vit par exemple dans les arbres de grands diamètres âgés ou en phase de sénescence. En plus des réserves forestières intégrales et des îlots de vieux bois, les arbres-habitats permettent de créer un réseau pour ces espèces dans les forêts exploitées.

Espèces emblématiques pour les forêts :

- **Thécla de l'orme (forêts)**
- **Pic noir (vieux bois / bois mort)**

### Pâturages boisés **(plan d'action 3)**

Les pâturages parsemés d'arbres isolés, de bosquets et de buissons constituent le paysage emblématique de la région. Ils sont issus de plusieurs siècles d'exploitation agricole et forestière de faible intensité, pratiquée avec des moyens modestes.

La disparition pure et simple des pâturages boisés au profit de la forêt, ou au contraire d'un pâturage sans arbres, devient heureusement rare dans la région. En revanche, leur valeur écologique continue de se dégrader, notamment en raison des tentatives d'augmentation de la production fourragère des herbages. Certaines espèces emblématiques comme le pipit des arbres<sup>88</sup>, la gentiane jaune ou la jonquille voient leur densité en recul, ou carrément disparaissent. Mis à part certaines espèces particulières, la richesse écologique d'un pâturage boisé se mesure le plus souvent à la présence d'espèces liées à des habitats prioritaires comme les prairies sèches ou humides, le vieux bois ou le bois mort, etc.

Utilisés (et façonnés) par l'agriculture et la sylviculture, les pâturages boisés présentent un très fort intérêt pour la biodiversité et pour le tourisme au sens large, comprenant une importante fonction sociale pour les habitants. Les pâturages boisés sont en effet un

---

<sup>88</sup> KNAUS, Peter, ANTONIAZZA, Sylvain, WECHSLER Samuel, GUÉLAT Jérôme, KÉRY, Marc, SATTLER, Thomas, 2018. Atlas des oiseaux nicheurs de Suisse 2013–2016. Distribution et évolution des effectifs des oiseaux en Suisse et au Liechtenstein.

emblème fort de la région et leur utilisation par la population pour des activités de loisirs (sports doux, cueillette de champignons et baies, torrées, etc.) est un élément important de la qualité de vie des habitants du Parc. Divers outils de gestion ou institutions spécifiques se préoccupent de ce sujet : plans de gestion intégrée, commissions des pâturages boisés, intégration dans les outils de politique agricole ou forestière, etc.

## Objectifs principaux pour les pâturages boisés selon **l'analyse IE**

>> *Connaître les pâturages boisés de haute valeur naturelle ou abritant des espèces emblématiques.*

Une priorisation générale basée sur la présence d'espèces emblématiques ou indicatrices permettra d'utiliser au mieux les ressources à disposition. Les pâturages boisés accueillent notamment une part très importante des terrains secs et humides de la région.

>> *Conserver les valeurs naturelles des pâturages boisés.*

La mobilisation des sources de financement existantes, souvent complexes, et des activités de conseil spécialisé sont à renforcer.

Espèce emblématique pour les pâturages boisés :

Gentiane jaune

## **Sources, cours d'eau, milieux humides et sites à batraciens (plans d'action 4 à 7)**

Les espèces liées aux sources et cours d'eau ont été fortement atteintes par les captages, corrections, drainages au cours du siècle passé.

Les sources, longtemps oubliées par les organismes de protection de la nature, sont des milieux très particuliers qui abritent toute une série d'espèces obligatoirement liées à ces résurgences d'eau à température constante. Une meilleure connaissance et des mesures souvent simples de conservation ou de revitalisation sont décisives pour ces habitats. Un inventaire de plus de 470 sources a été réalisé en 2016 et 2017 dans les Parcs Chasseral et du Doubs, en partie par des bénévoles selon un protocole simplifié. Depuis 2018, des revitalisations sont en cours. Ces mesures, souvent peu coûteuses mais potentiellement très efficaces, sont bien accueillies par les exploitants agricoles et propriétaires.

Canalisés, drainés, corrigés, les cours d'eau ont aussi été largement modifiés. L'état d'une infime proportion des cours d'eau du Parc est encore considéré comme naturel ou

proche de l'état naturel. Leur fonction comme habitat, mais aussi comme éléments de mise en réseau, est pourtant très importante pour de très nombreuses espèces. De grands enjeux et processus sont en cours autour de ces milieux, comme la délimitation de l'espace réservé aux eaux, les programmes de revitalisation, l'assainissement des seuils infranchissables ou la réduction des pesticides. Les cantons sont les principaux porteurs de ces démarches, le Parc est peu impliqué.

Tourbières, mais aussi prés humides ou petits marais sont de véritables hotspots de la biodiversité. Les tourbières d'une certaine taille sont protégées, mais elles ont besoin d'une gestion appropriée et pointue. Les cantons et Pro Natura ont ainsi mené ces dernières années de grands projets de renaturation, visant en général à maintenir suffisamment d'eau dans la tourbière, notamment en comblant les anciens canaux de drainage. Les marais plus petits sont indispensables pour la mise en réseau de ces grands hotspots. Les inventaires cantonaux couvrent une partie des objets, mais les petits milieux humides d'importance locale (par exemple calthions, bas-marais à *Carex davalliana*) ne sont pas forcément connus. Le projet IE a clairement montré que les surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) et certains pâturages boisés jouent un rôle fondamental dans ce contexte pour la conservation et l'interconnexion des milieux humides. Le Parc peut agir sur ces sites qui passent souvent inaperçus, en créant de nouveaux sites ou en favorisant une utilisation respectueuse, comme par exemple en évitant des drainages coûteux qui ne permettent qu'un gain économique minimal au niveau de la production agricole.

La plupart des batraciens sont quant à eux liés aux mares, gouilles et autres étangs. Le réseau de ces habitats est actuellement insuffisant pour permettre le maintien à long terme des espèces. Le Parc, comme d'autres organisations, s'investit pour la création de nouvelles mares et l'entretien des mares existantes.

## Objectifs principaux pour la « trame bleue » selon l'analyse IE

### >> *Mieux connaître les sources, protection et revitalisation.*

Un inventaire et une description brève des plusieurs centaines de sources du Parc est en cours. L'habitat naturel de nombreuses sources peut être amélioré par des mesures très simples de protection contre le piétinement par le bétail, mesures qui vont souvent de pair avec une optimisation de l'utilisation de l'eau pour le bétail. Le Parc s'y attelle depuis 2018. Des revitalisations de plus grande ampleur sont à envisager au cas par cas, de même que la mise sous protection formelle par les cantons des sources les plus importantes pour la biodiversité.

### >> *Cours d'eau : mise en œuvre des stratégies cantonales existantes*

La délimitation de l'espace réservé aux eaux par les cantons et les communes est en particulier à soutenir pour éviter ou réduire les conflits.

**>> Milieux humides : protéger au mieux les réservoirs de biodiversité et renforcer leur qualité**

Tourbières et autres marais étendus sont pour la plupart protégés. Par contre, leur gestion – le plus souvent par les services cantonaux – présente divers défis qui doivent absolument être relevés. Certains hotspots connus devraient voir leur statut légal renforcé, comme les marais de la Combe Biosse, par exemple.

**>> Renforcer la mise en réseau des milieux humides**

Les petits milieux humides locaux devraient être mieux connus et gérés de manière optimale, notamment avec l'aide des moyens existants, par exemple dans la politique agricole.

**>> Un plus grand nombre de mares pour les batraciens.**

En plus de l'inventaire fédéral, dont les objets doivent être gérés de la meilleure manière possible, les petites mares servant à la mise en réseau sont à favoriser au maximum en zone agricole, en forêt et dans les villages.

Espèces emblématiques pour la trame bleue :

Salamandre tachetée (sources)

Caloptéryx éclatant (rivières)

Populage des marais (milieux humides)

Triton alpestre (sites à batraciens)

## **Milieux secs (plan d'action 8)**

Les prairies et les pâturages maigres figurent parmi les habitats comptant la plus grande diversité d'espèces, souvent menacées et inscrites sur listes rouges. On relèvera par exemple les orchidées et de nombreux papillons, criquets et sauterelles. Malgré une forte diminution, de grandes surfaces sont encore présentes, notamment en altitude sur les massifs du Chasseral, du Montoz, du Mont d'Amin et de Tête de Ran. Les pâturages secs sont aussi encore bien présents en lisière de forêt, en particulier dans le fond du vallon de Saint-Imier et sur une ligne allant de Lamboing à Romont.

Moins importants en superficie, les terrains très secs (xerobromion) sur la rive nord du Lac de Biemme sont très riches en espèces rares au niveau suisse, ils sont un élément essentiel de la « garide ».



Le Parc compte une très forte diversité de terrains maigres sur une surface réduite. Quelques kilomètres seulement séparent les terrains secs de Douanne, accueillant un cortège d'espèces d'affinité méditerranéenne, des pâturages maigres sur sols acides du sommet du Chasseral, avec leur cortège d'espèces subalpines. Cette variété de terrains maigres et leur superficie supérieure à la moyenne nationale font du Parc Chasseral un point important au niveau suisse pour la conservation de ces milieux.

Les milieux secs les plus importants sont compris dans l'Inventaire fédéral des prairies et pâturages secs et dans l'inventaire cantonal bernois. Les prairies moins riches ou de petite taille ne sont pas forcément cartographiées ou protégées, mais sont importantes pour relier les grands réservoirs.

La protection légale de ces milieux doit généralement être couplée à des mesures d'entretien. La lutte contre l'envahissement par les ligneux est particulièrement importante. Elle doit cependant être faite de manière adaptée aux exigences des espèces les plus rares. Lorsque les moyens mécaniques doivent être évités, la charge en travail est souvent lourde.

### Objectifs principaux pour les **milieux secs selon l'analyse IE**

>> *Mieux protéger les réservoirs de biodiversité des milieux secs et renforcer leur qualité*  
En particulier côté neuchâtelois, en l'absence d'inventaire cantonal, plusieurs hotspots connus ne bénéficient d'aucune protection légale (Tête-de-Ran à Montperreux, par exemple). Les objets sous inventaires doivent quant à eux être gérés de manière optimale pour renforcer leur qualité et éviter un embroussaillage excessif, par exemple.

>> *Renforcer la mise en réseau des réservoirs de biodiversité des terrains secs.*

La mise en réseau des sites thermophiles de grande qualité passe par de petits milieux et des milieux de qualité écologique moyenne. Un effort important est à fournir à ce niveau, par des activités de conseil aux exploitants et à la recherche et mobilisation de moyens disponibles.

Espèce emblématique pour les terrains secs :

Ascalaphe soufré

## **Biodiversité et agriculture (plan d'action 9)**

Les milieux agricoles façonnés par l'homme ont permis l'établissement d'un grand nombre d'espèces qui profitent des milieux ouverts cultivés. Aux côtés des cantons et d'autres acteurs, l'agriculture doit ainsi contribuer à la conservation de la biodiversité. La

diversité d'espèces et de milieux dans la zone agricole contribue d'ailleurs à la production durable de denrées alimentaires (auxiliaires, faune du sol, etc.).

Les programmes agricoles mis en place depuis 1993 (surfaces de promotion de la biodiversité, réseaux écologiques, etc.) ont freiné l'érosion de la biodiversité en zone agricole. Cependant, ils n'ont pas réussi à réellement contrebalancer l'impact de l'optimisation des techniques agricoles sur les espèces typiques traditionnellement liées à l'agriculture. Les objectifs environnementaux pour l'agriculture (OEA) fixés par la Confédération<sup>89</sup> n'ont en effet pas encore été atteints. Ainsi, la plupart des espèces cibles OEA continuent à régresser. Dans le Parc, 76 espèces cibles OEA sont présentes et seules quelques-unes d'entre elles présentent des populations stables, comme le milan royal qui profite de l'intensification agricole (fauches plus fréquentes des prairies qui facilite la chasse aux micromammifères).

L'étude IE montre que de grandes zones du Parc ont un déficit en structures (Val-de-Ruz, Plateau de Diesse, centre du Vallon de Saint-Imier). A l'intérieur de ces zones, les reptiles comme les lézards et la petite faune (hermine) rencontrent des difficultés à circuler. Les échanges génétiques entre les populations de ces espèces sont rendus difficiles, voire impossibles.

Il s'agit avant tout de maintenir les surfaces agricoles qui présentent encore une qualité écologique élevée. L'optimisation des outils existants est une autre piste pour la sauvegarde des espèces typiques en zone agricole. Le Parc et ses partenaires peuvent améliorer la situation de la biodiversité en zone agricole par des conseils et accompagner les agriculteurs pour faire bon usage des outils de la politique agricole. Les connaissances du Parc et de ses mandataires relatives aux espèces cibles OEA lui permettent d'apporter une plus-value pour tous les agriculteurs et pour la biodiversité.

### **Objectifs principaux pour la biodiversité dans l'agriculture selon l'analyse IE**

>> *Optimiser la politique et la formation agricoles pour la biodiversité.*

Les outils existants devraient renforcer leur efficacité pour la biodiversité et la formation agricole mieux intégrer cet aspect.

>> *Des conseils individualisés pour intégrer la biodiversité à l'exploitation.*

Les exploitations abritant des espèces emblématiques ou menacées devraient bénéficier d'un appui particulier pour leur permettre d'intégrer ces aspects dans leur activité.

>> *Améliorer le réseau des petites structures paysagères.*

Dans les zones agricoles pauvres en structures, il s'agit de créer des tas de pierres, tas de bois, nouvelles haies, mares, etc.

---

<sup>89</sup> OFEV et OFAG 2008: Objectifs environnementaux pour l'agriculture. A partir de bases légales existantes. Connaissance de l'environnement n° 0820. Office fédéral de l'environnement, Berne: 221p.

Espèce emblématique pour le milieu agricole :

Hermine

## **Espèces liées aux bâtiments et talus d'infrastructures (plans d'action 10 et 11)**

Chauves-souris, hirondelles, martinets et autres hôtes de nos villages dépendent des bâtiments pour leur reproduction. Les rénovations et autres isolations sont naturellement positives pour le climat, mais peuvent parfois être négatives pour les animaux. Moyennant quelques adaptations, un peu d'attention et une connaissance de ces hôtes souvent discrets, les aménagements peuvent toutefois rester sans conséquence. En plus des bâtiments, la biodiversité dans les villages dépend aussi de la qualité des espaces verts et des pratiques des habitants, par exemple dans leurs jardins. Le village devient de ce fait un excellent cadre pour la sensibilisation des habitants à la nature. La question de la biodiversité dans les zones urbaines sera de plus en plus liée aux mesures de réduction des effets du changement climatique (végétalisation, perméabilisation des îlots de chaleur).

Les talus ou fossés bordant certaines routes ou chemins de fer présentent un potentiel écologique important, notamment en raison de leur exposition et de l'absence de fumure. Connaître les talus les plus importants et réaliser un entretien adapté sont les enjeux principaux pour ces milieux.

### **Objectifs principaux pour les espèces liées aux bâtiments et les talus d'infrastructures selon l'analyse IE**

>> *Hirondelles et chauves-souris : appui aux groupes existants et mesures additionnelles.*

Ces emblèmes de la nature au village sont totalement dépendants de notre attention à leur égard. Les activités des groupes actifs dans leur conservation sont à renforcer.

>> *Améliorer la biodiversité en milieu construit.*

Les pistes sont multiples pour permettre à une biodiversité importante de trouver sa place en zone contruite : espaces verts, jardins privés, éclairage nocturne, circulation etc. Les communes peuvent ici saisir le premier rôle.

>> *Connaître les talus et fossés importants et assurer un entretien favorable.*

La priorisation des talus de routes ou chemins de fer les plus importants doit se poursuivre, et le mode d'entretien est à adapter aux richesses naturelles dans la mesure du possible.

Espèce emblématique pour la nature au village :

Hirondelle de fenêtre

### **Plans d'action transversaux : néophytes, aménagement communal, institutions, suivi (plans d'action 12 à 15)**

Les néophytes envahissantes sont un problème pour les bords des cours d'eau et pour les milieux secs comme les talus ou les zones agricoles. Les impacts négatifs sont très marqués sur la rive gauche du Lac de Biemme (prairies sèches de grande valeur et vignoble). La sensibilisation, la coordination et l'implication de tous les acteurs -notamment les particuliers et les communes -, sont essentiels afin d'éviter de renforcer la présence d'espèces non souhaitées dans la nature.

La question des espèces envahissantes est abordée par le Parc lors des formations avec les agriculteurs dans le cadre des réseaux écologiques, et lors des conseils « nature au village ». Certains chantiers-nature avec les écoles ou les entreprises font de l'arrachage (solidage, renouée).

Les communes ont un rôle important à jouer pour les habitats d'importance locale. Ce rôle peut se traduire dans les plans et règlements d'aménagement, dans la mise en œuvre des zones de protection communales et dans les pratiques d'entretien des espaces verts ou des propriétés qui appartiennent aux municipalités.

Une approche intégrée est souvent nécessaire pour obtenir des résultats sur le long terme. Avec ses activités transversales (paysages, mobilité et énergie, nature en ville, travaux avec les écoles), le Parc est idéalement positionné pour apporter conseil et aide aux communes sur ce type de thématiques.

De même, les divers outils publics sectoriels peuvent avoir une grande influence sur la biodiversité, par exemple via les mesures de remplacement ou de compensation demandés lors d'atteintes.

Finalement, un suivi des effets des mesures entreprises et de l'évolution de la situation pour les espèces est à rechercher. La récolte d'un maximum d'observations dans tout le périmètre est aussi nécessaire. Certains groupes comme les espèces forestières autres que les oiseaux (coléoptères, champignons, lichens), sont spécialement mal connus et mériteraient une meilleure couverture. Des milieux comme les sols sont encore totalement méconnus et ne peuvent être pris en compte dans les stratégies actuelles de promotion de la biodiversité, alors même qu'ils en constituent le socle. Le Parc, en tout temps, peut inciter et encourager les travaux de recherche et le suivi scientifique des mesures qu'il met en œuvre. Le Parc encourage les projets de recherche et l'activité naturaliste sur son territoire.

## Objectifs principaux pour les actions transversales selon **l'analyse IE et rôle du Parc**

>> *Lutter contre les néophytes.*

Les communes, les cantons et le Parc peuvent s'investir davantage dans la mise au point d'une stratégie de lutte, dans des actions concrètes et dans l'information des habitants.

>> *Soutenir les communes dans leurs actions en faveur de la biodiversité.*

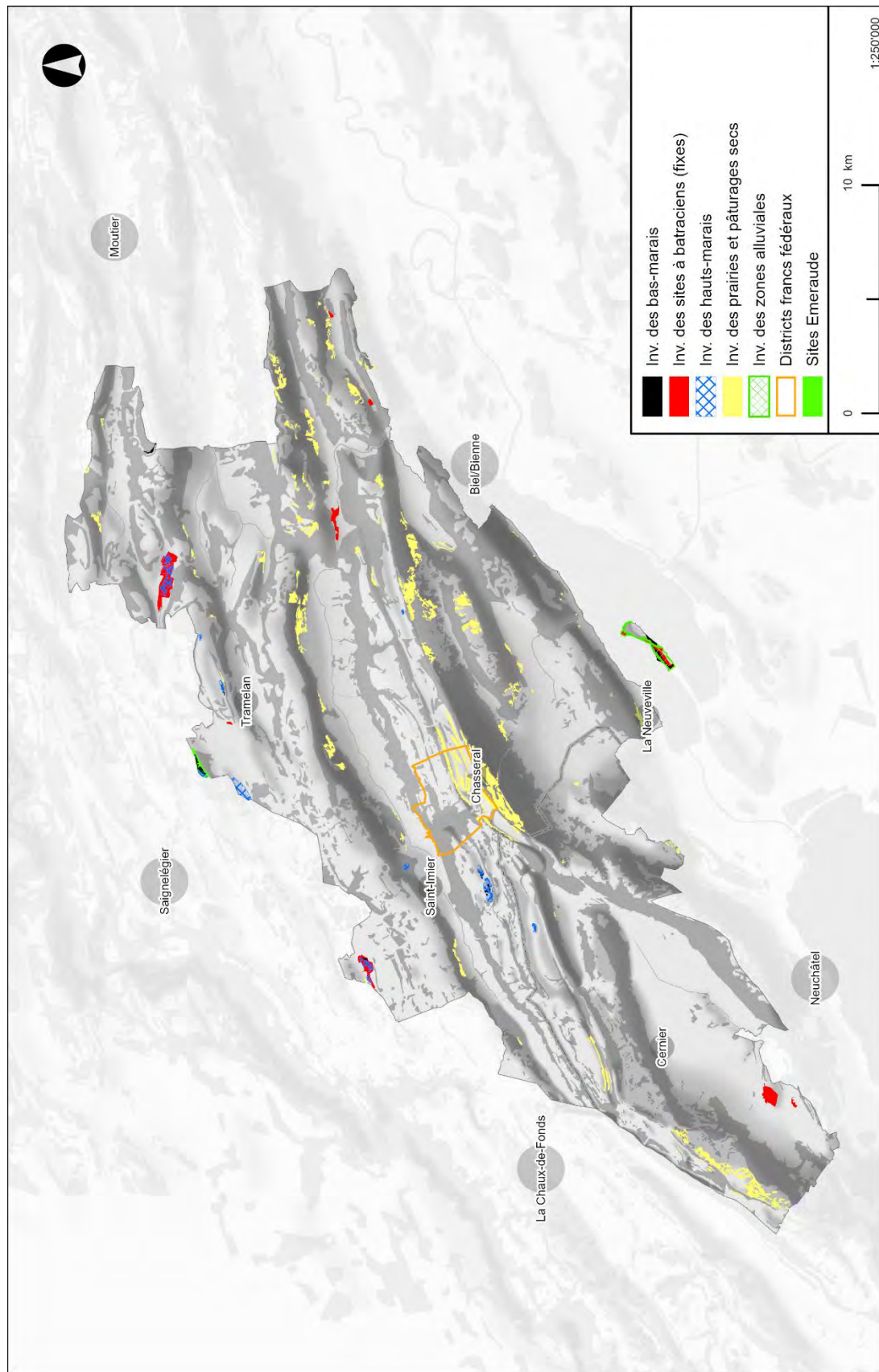
Les révisions de plans de zones sont une importante opportunité pour les communes d'intégrer davantage la biodiversité dans leurs actions. L'entretien des espaces verts communaux, la gestion de l'éclairage nocturne ou des bâtiments communaux sont autant de champs d'action pour renforcer les impacts des communes sur la biodiversité.



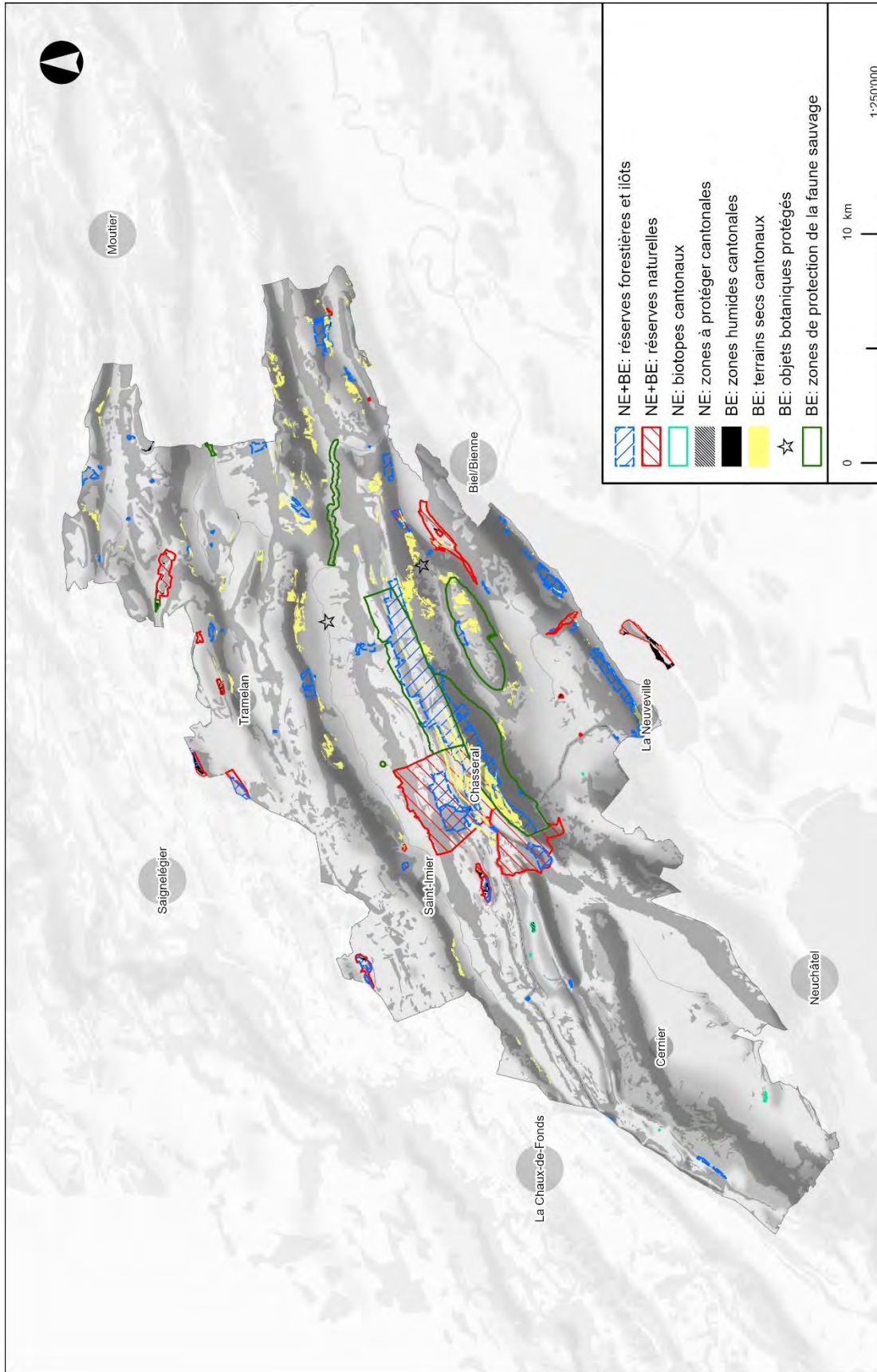
## Annexe D3 : Biotopes protégés et corridors faunistiques





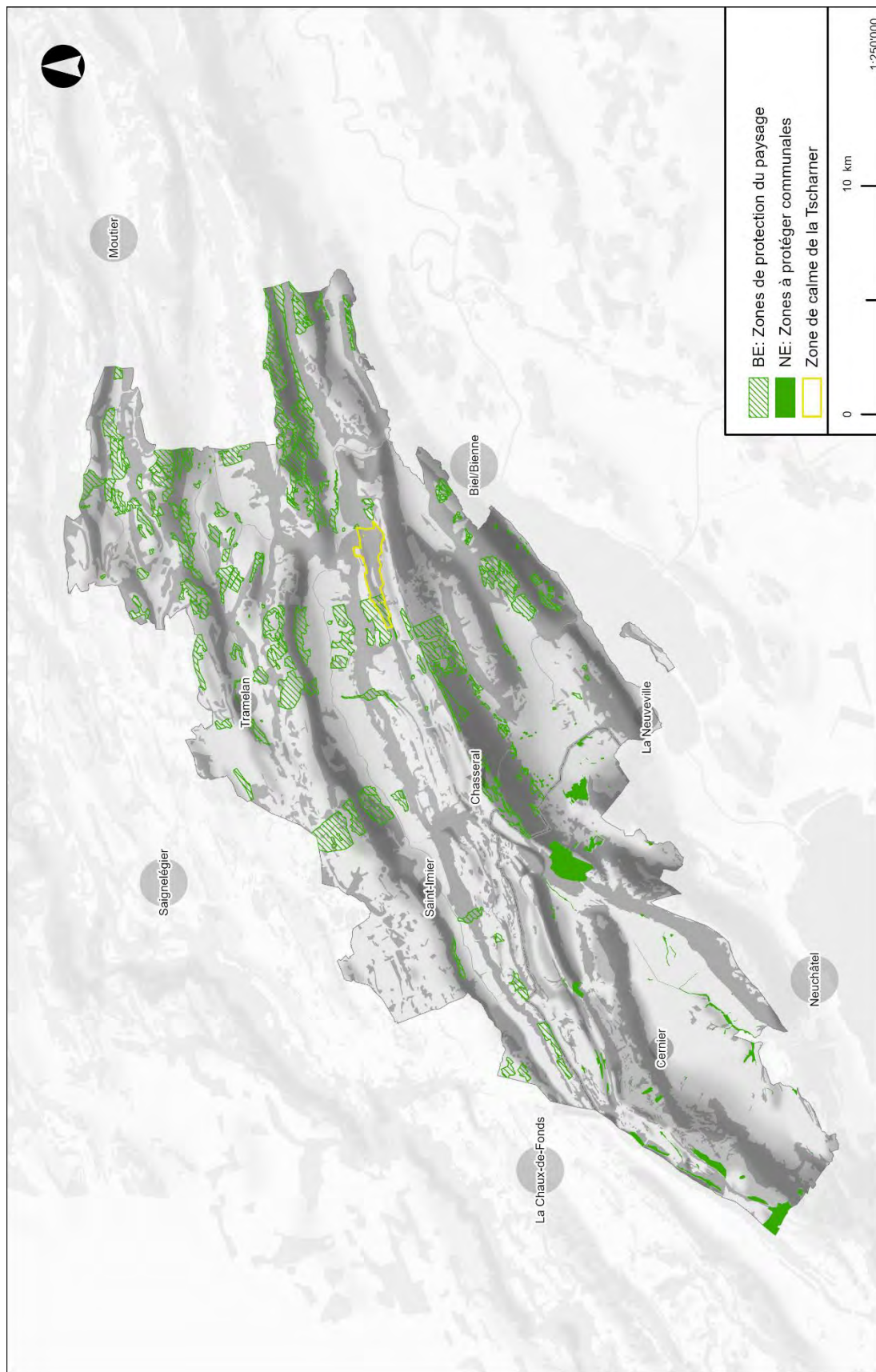


Carte E3.01: Aires protégées au niveau fédéral. Données: Office fédéral de l'environnement; fond de carte ©abeguin.ch

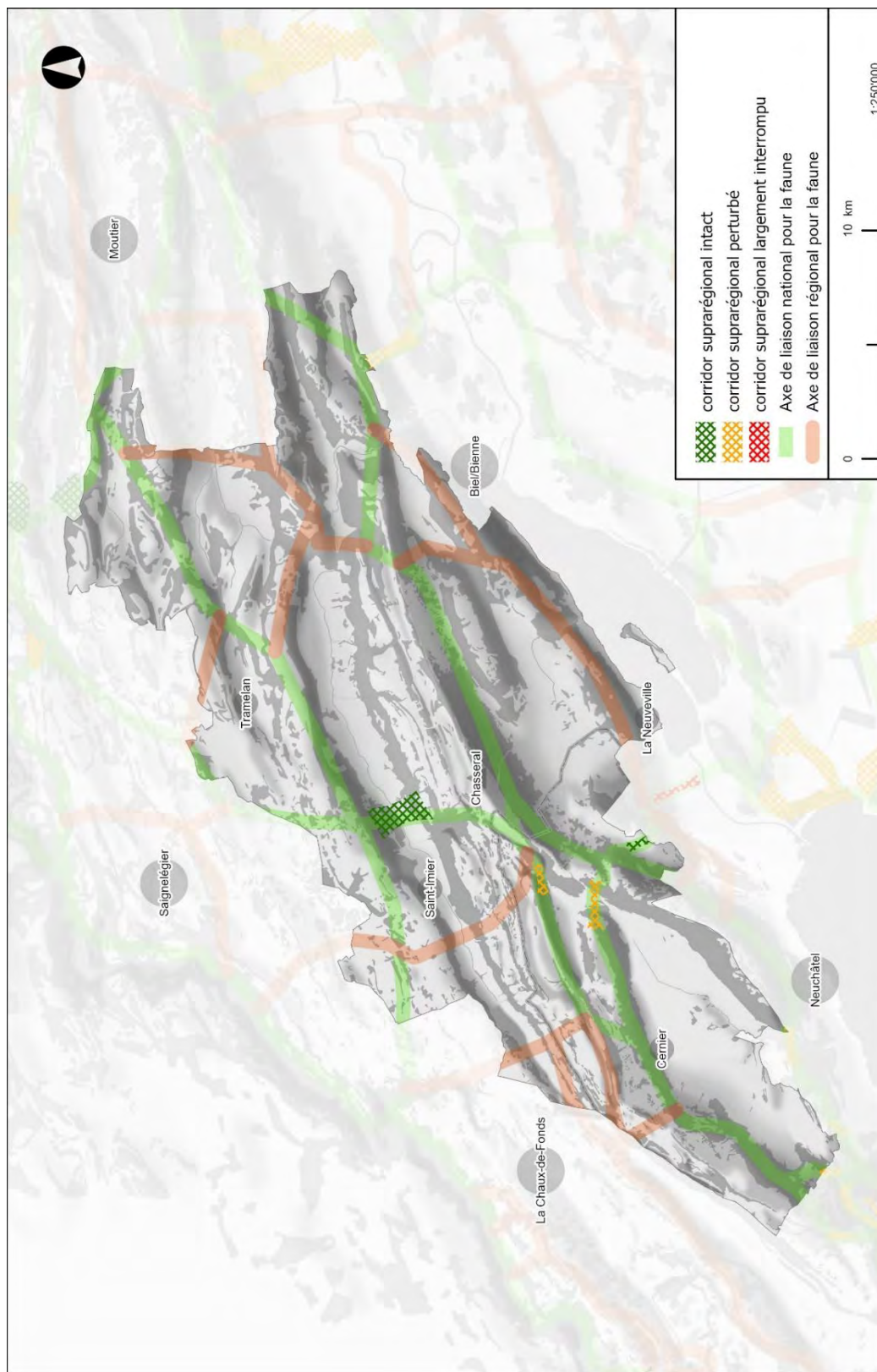


Carte E3.02 : Aires protégées au niveau cantonal. Données: Promotion de la biodiversité en forêt (y compris réserves forestières) © Office des forêts du canton de Berne ; Réserves naturelles, bas-marais, terrains secs, Objets botaniques protégés © Office de l'agriculture et de la nature du canton de Berne; Données cartographiques neuchâteloises: © 2020 SITN –www.ne.ch/sitn; fond de carte © abeguïn.ch





Carte E3.03 : Périmètres avec un statut de protection communal. Carte synoptique des zones 1:25'000 © Office des affaires communales et de l'organisation du territoire du canton de Berne; zones à protéger communales NE © 2020 SITN –www.ne.ch/sitn; fond de carte ©abeguvin.ch



Carte E3.04 : Corridors faunistiques. Données: Office fédéral de l'environnement; fond de carte ©abeguin.ch

## Annexe D4 : Statuts



# Association Parc régional Chasseral

*Avertissement : les termes mentionnés dans le document sont utilisés comme génériques sans distinction de genre.*

## STATUTS

Du 3 juin 2021 (Etat au 25 janvier 2024)

### Association

- Art.1 L'Association Parc régional Chasseral est une association à but non lucratif au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse.
- Art.2 Son siège est situé dans l'une des communes sociétaires au sens de l'art. 7.
- Art.3 L'Association Parc régional Chasseral est l'organe de mise en œuvre du projet de Parc naturel régional Chasseral, d'importance nationale selon la Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN)<sup>90</sup> et l'Ordonnance sur les parcs d'importance nationale (Ordonnance sur les parcs, OParcs)<sup>91</sup>.

### Buts

- Art.4 Les buts de l'association sont :
- Préserver et mettre en valeur la qualité de la nature et du paysage.
  - Renforcer des activités économiques axées sur le développement durable.
  - Développer l'information, l'éducation à l'environnement, les partenariats et la recherche.
- Art.5 L'Association Parc régional Chasseral mobilise tous les moyens possibles et met en œuvre les activités pour atteindre ses buts. Elle cherche à ce que le label fédéral soit accordé au Parc naturel régional Chasseral et qu'il soit renouvelé à chaque fin d'échéance.

### Membres

---

<sup>90</sup> Loi du 1er juillet 1966 (Etat le 1er avril 2020) (LPN, RS 451)

<sup>91</sup> Ordonnance du 7 novembre 2007 (Etat le 1er avril 2018) (OParcs, RS 451.36)

- Art.6 L'association comprend des membres collectifs et des membres individuels. Tous s'engagent à poursuivre les buts de l'association.
- a. Les membres collectifs sont les communes (sociétaires au sens de l'art. 7), les communes non sociétaires, les bourgeoisies, les associations, les groupes d'intérêt avec personnalité juridique et les personnes morales.
  - b. Les membres individuels sont :
    - o Les personnes physiques.
    - o Les membres « famille » : il s'agit d'un groupe de personnes vivant en ménage commun. Il a droit à une voix.
- Art.7 Les communes sociétaires sont les communes qui forment le territoire du Parc naturel régional Chasseral. Elles sont membres de droit de l'association. Leurs engagements, notamment en matière financière, sont définis par le contrat de parc conclu tous les dix ans.
- Art.8 Les membres peuvent soumettre un point à l'ordre du jour de l'Assemblée générale par écrit au Comité exécutif au plus tard deux mois avant sa tenue.

### Organes

- Art.9 Les organes de l'association sont :
- a. L'Assemblée générale
  - b. Le Conseil consultatif
  - c. Le Comité exécutif
  - d. L'Organe de contrôle
  - e. L'Equipe opérationnelle

### Assemblée générale

#### Composition

- Art.10 L'Assemblée générale est constituée des membres collectifs et des membres individuels.

#### Rôle et attributions

- Art.11 L'Assemblée générale est l'organe suprême de l'association. Elle a les attributions suivantes :
- a. Nommer le Président et les autres membres du Comité exécutif (art. 31) ; elle veille à garantir au sein du Comité exécutif une bonne représentativité au niveau géographique, linguistique et de genre et s'assure de la compétence de ses membres.
  - b. Nommer l'Organe de contrôle (art. 37).
  - c. Ratifier la composition du Conseil consultatif (art. 22, 26 lit. c).
  - d. Approuver et modifier les statuts.
  - e. Adopter le contrat de parc décennal avec les communes sociétaires.



- f. Approuver la stratégie générale de l'association, notamment la Charte et les autres documents d'orientation, après préavis du Conseil consultatif (art. 24 lit. b).
- g. Approuver les plans quadriennaux et les programmes d'activités annuels préavisés par le Conseil consultatif (art. 24 lit. c).
- h. Prendre position sur les autres projets portés à l'ordre du jour.
- i. Approuver la gestion, les comptes et les budgets préavisés par le Conseil consultatif (art. 24 lit. c).
- j. Fixer les montants des cotisations annuelles des membres (art. 6).
- k. Admettre des membres (art. 32 lit. h).
- l. Statuer sur les recours contre les exclusions de membres (art. 47).
- m. Prononcer la dissolution de l'association (art. 49).

#### *Organisation et fonctionnement*

Art.12 L'Assemblée générale est convoquée au moins une fois par année par le Comité exécutif (art. 32 lit. d) et est convoquée au plus tard un mois avant sa tenue

Art.13 Une Assemblée générale extraordinaire peut être convoquée lorsque :

- a. La situation l'exige.
- b. Le tiers des communes sociétaires ou le cinquième de tous les membres en fait la demande.

Art.14 Le Comité exécutif adresse aux membres, l'ordre du jour et les documents nécessaires pour la prise de décisions.

Art.15 Les séances de l'Assemblée générale sont dirigées par le Président ou un autre membre du Comité exécutif.

Art.16 Les objets ne figurant pas à l'ordre du jour peuvent faire l'objet d'une discussion, mais pas d'une décision.

Art.17 Les délibérations sont consignées dans un procès-verbal qui est adressé à chaque membre.

Art.18 En cas de recours, le procès-verbal rédigé en français fait foi.

#### *Déroulement des votes*

Art.19 Chaque membre, collectif ou individuel, dispose d'une voix à l'Assemblée générale.

Art.20 Les décisions sont prises à la majorité des membres présents.

Art.21 A la demande d'une commune sociétaire, les voix de l'ensemble des communes sociétaires peuvent être comptées séparément. Dans ce cas, chaque représentant d'une commune sociétaire dispose d'une voix supplémentaire par tranche de 3'000 habitants. Si leur majorité s'oppose à celle de l'Assemblée générale, l'affaire est renvoyée au Comité exécutif. Dans ce cas, celui-ci est chargé de revoir l'objet contesté, au besoin d'y apporter des compléments et corrections ainsi que de le soumettre une seconde fois au vote lors de l'assemblée suivante.

#### Conseil consultatif

##### *Composition*

Art.22 Le Conseil consultatif est formé d'un représentant de chaque commune sociétaire, désigné par l'exécutif communal ainsi que d'un représentant par organisation partenaire, membre du Parc, active sur son territoire et qui souhaite être représentée.

Art.23 Le Conseil consultatif est présidé par le Président du Parc ou un membre du Comité exécutif.

#### *Rôle et attributions*

Art. 24 Le Conseil consultatif est chargé :

- a. De prendre connaissance de la stratégie générale de l'association et de ses activités.
- b. D'émettre un préavis sur les documents d'orientation finalisés par le Comité exécutif et qui seront soumis à l'Assemblée générale (art. 32 lit. e et art. 11 lit. f).
- c. D'émettre un préavis sur les documents d'orientation de la Charte, les plans quadriennaux, les programmes d'activités et budgets annuels, les comptes rendus d'exécution ainsi que toutes questions dont il est saisi par le Comité exécutif (art 32, lit e et art. 11 lit. g).
- d. De soumettre des propositions pour des orientations thématiques et financières de la Charte et des conventions pluriannuelles.

Art. 25 Le Conseil consultatif n'a pas de pouvoir décisionnel.

#### *Organisation et fonctionnement*

Art.26 Les membres du Conseil consultatif :

- a. Sont désignés par les exécutifs des communes sociétaires et les organes dirigeants des structures partenaires (art. 7, 22).
- b. Leur nomination est ratifiée par l'Assemblée générale (art. 11 lit. c)
- c. La durée de leur mandat est de quatre ans et peut être prolongée par nouvelle période de quatre ans.
- d. Il n'est pas fixé de limite de durée de mandat.
- e. La période du mandat des membres du Conseil consultatif peut être différente de celle du mandat des membres du Comité exécutif (art. 35).

Art.27 Le Conseil consultatif est convoqué par le Comité exécutif au moins une fois par année. Tout membre du conseil consultatif peut également solliciter une tenue de séance auprès du Comité exécutif qui avisera.

Art.28 Un procès-verbal consigne les propositions faites.

#### *Déroulement des votes*

Art.29 Le représentant d'une commune sociétaire dispose d'une voix supplémentaire par tranche de 3'000 habitants. Les autres membres disposent d'une voix.

Art.30 A la demande d'une commune sociétaire, les voix de l'ensemble des communes sociétaires peuvent être comptées séparément. Si leur majorité s'oppose à celle de l'ensemble des membres, le Comité exécutif doit en être informé.

## Comité exécutif

### Composition

Art.31 Le Comité exécutif se compose au maximum de onze membres. Les communes sociétaires sont majoritairement représentées. Il comprend :

- a. <sup>92</sup>Sept membres issus de l'exécutif d'une commune sociétaire dont la commune siège si elle le souhaite. Deux membres sont issus de communes neuchâteloises et cinq de communes bernoises. Une de de ces cinq places est réservée à une commune alémanique ou bilingue.
- b. Trois membres au plus sont issus d'organisations partenaires ou sont nommés pour leur compétence.
- c. Le Président est choisi pour ses compétences. Celui-ci ne doit ni représenter une organisation partenaire, ni être issu d'un exécutif d'une commune sociétaire. Il doit par contre être membre du Parc.

### Rôle et attributions

Art. 32 Le Comité exécutif est chargé :

- a. De prendre les mesures utiles pour atteindre les buts fixés.
- b. D'assurer le pilotage de l'association. Il attribue notamment les mandats d'étude et valide les conventions de collaboration avec les partenaires de l'association. Il contrôle l'exécution des travaux.
- c. De contrôler la gestion et les activités de l'Equipe opérationnelle. Dans le cadre des dispositions budgétaires, il décide la création d'emplois nécessaires à la bonne exécution des activités, fixe le descriptif de poste du Directeur, le nomme et valide les descriptifs de poste des autres membres de l'Equipe opérationnelle.
- d. De convoquer l'Assemblée générale (art. 12) et le Conseil consultatif (art. 27).
- e. De soumettre pour préavis les documents d'orientation de la Charte, les plans quadriennaux, les programmes d'activités et budgets annuels au Conseil consultatif ainsi que les comptes rendus d'exécution d'activités, et de les transmettre à l'Assemblée générale (art. 24 lit. b et c et art. 11 lit. f et g).
- f. De traiter les sollicitations des membres du Conseil consultatif et de soumettre à ce dernier des propositions pour avis (art. 24 lit. d).
- g. D'informer régulièrement les membres et le public de l'évolution des travaux.
- h. De traiter les demandes d'adhésion, hormis celles des communes sociétaires qui sont réglées par les directives sur les Parcs, et de soumettre ses propositions de nouveaux membres à l'Assemblée générale (art. 11 lit. k).
- i. De décider de l'exclusion de membres, hormis celle des communes sociétaires.
- j. De valider les règlements d'organisation.

---

<sup>92</sup> Modification du 25 janvier 2024

- k. De s'occuper de toutes les tâches qui n'incombent pas à un autre organe en vertu des présents statuts.

#### *Organisation et fonctionnement*

Art.33 Le Directeur assiste aux séances du Comité exécutif avec voix consultative.

Art.34 Le Comité exécutif peut inviter des personnes externes au titre de consultants à ses séances.

Art.35 Le Comité exécutif est élu pour quatre ans et est rééligible. A l'exception du Président qui est nommé par l'Assemblée générale, le Comité exécutif se constitue lui-même et forme, au besoin, un bureau ou d'autres groupes de travail ou thématiques pour lesquels il définit leurs prérogatives dans un règlement.

Art.36 L'association est valablement engagée par la signature collective à deux du Président, du Vice-Président ou du Directeur. En cas d'absence, l'un d'eux peut être remplacé par un autre membre du Comité exécutif.

#### *Organe de contrôle*

Art.37 L'Organe de contrôle est une société fiduciaire. Il est nommé tous les trois ans par l'Assemblée générale.

Art.38 L'Organe de contrôle procède à l'examen annuel des comptes de l'Association selon les règles du contrôle restreint. Il rend un rapport par écrit et fait des propositions à l'Assemblée générale.

#### *Equipe opérationnelle*

Art.39 L'Equipe opérationnelle est l'organe permanent – administratif et exécutif – de l'Association Parc régional Chasseral.

Art.40 Composée de professionnels, elle se compose au moins d'un Directeur.

Art.41 Elle est chargée de la mise en œuvre opérationnelle des stratégies et programmes validés par l'association.

Art.42 Le Directeur assure le relais entre l'Equipe opérationnelle et le Comité exécutif.

Art.43 Le Directeur élabore les descriptifs des postes opérationnels des collaborateurs. Il est responsable du bon fonctionnement de l'Equipe opérationnelle et assume la

tâche de chef du personnel. Le Comité exécutif est l'organe de recours en cas de dysfonctionnement.

### Ressources

Art.44 Les ressources de l'association sont assurées par :

- a. Les contributions et les cotisations des membres.
- b. Les subventions et autres soutiens des pouvoirs publics.
- c. Les recettes des prestations fournies par l'association à des tiers.
- d. Les dons, les legs et autres recettes.
- e. Les intérêts du capital de l'association.
- f. Les prestations offertes par des tiers.

### Responsabilité

Art.45 Les engagements de l'association ne sont garantis que par son avoir social. Ses membres sont exclus de toute responsabilité.

### Démission

Art.46 Toute démission d'un membre doit être adressée par écrit au Comité exécutif dans un délai de six mois pour la fin d'une année civile.

### Exclusion

Art.47 Tout membre qui n'observe pas ses obligations à l'égard de l'association ou qui lui cause du tort peut être exclu.

Art.48 Toute décision d'exclusion prononcée par le Comité exécutif peut faire l'objet d'un recours devant l'Assemblée générale.

### Dissolution

Art.49 La dissolution de l'Association Parc régional Chasseral doit faire l'objet d'une décision de l'Assemblée générale.

Art.50 Elle doit être acceptée à la double majorité, soit par deux tiers des communes sociétaires et deux tiers des autres membres présents.

Art.51 En cas de dissolution de l'association, l'actif est réparti entre les communes sociétaires, à condition qu'elles s'engagent à l'affecter à des buts similaires à ceux poursuivis par l'association.

Art.52 Les membres démissionnaires ou exclus n'ont aucun droit sur l'avoir social.

#### Langues

Art.53 L'association veille à l'intégration des membres de langue alémanique par des dispositifs ciblés.

Art.54 La langue officielle de l'association est le français.

#### Autres dispositions

Art.55 Les points qui nécessitent d'être formellement traités et qui n'apparaissent pas dans les statuts font l'objet de règlements d'organisation spécifiques validés par le Comité exécutif (art.32, lit. j)

#### For

Art.56 Le for juridique est au siège de l'association.

## Entrée en vigueur

Les présents statuts ont été acceptés par l'Assemblée générale du 3 juin 2021.  
Ils abrogent et remplacent les statuts modifiés du 13 novembre 2008 et toutes les autres prescriptions contraires

<sup>93</sup>Les statuts du 3 juin 2021 ont été modifiés par l'Assemblée générale du 25 janvier 2024.

## Disposition transitoire

<sup>94</sup>La modification des statuts du 25 janvier 2024 sera mise en œuvre au courant de l'année 2025.

Saint-Imier, le 27 mars 2024

Le Président  
Michel Walthert

Le Directeur  
Fabien Vogelsperger



---

<sup>93</sup> Modification du 25 janvier 2024


<sup>94</sup> Modification du 25 janvier 2024



Annexe D5 : Liens entre les thèmes et domaines  
stratégiques avec les objectifs du  
**développement durable pour 2030 de l'ONU.**







Objectifs ONU	Cibles ONU	Domaine stratégiques Parc	Exemples d'action
 <p>1 PAS DE PAUVRETÉ</p>		Pas de lien direct	
 <p>2 FAIM «ZÉRO»</p>	<p>2.3: D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricole</p>	Cb. Soutenir le développement de produits alimentaires et non alimentaires dans le respect des valeurs du Parc	<p>Conseiller les producteurs à adopter un mode de production plus durable.</p> <p>S'impliquer dans des projets pour améliorer la distribution des produits du producteur au consommateur.</p> <p>Faciliter le réseautage entre producteurs, transformateurs, vendeurs et organisations d'appui.</p> <p>Promouvoir les entreprises valorisant les matières premières régionales et leurs actions en faveur de la durabilité.</p>

Objectifs ONU	Cibles ONU	Domaine stratégiques Parc	Exemples d'action
	<p>2.4: D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en oeuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols</p>		
		Pas de lien direct	

Objectifs ONU	Cibles ONU	Domaine stratégiques Parc	Exemples d'action
	<p>4.7: D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable</p>	<p>Da. Sensibiliser, éduquer et former les enfants en vue d'un développement durable</p>	<p>Projet annuel Graines de chercheurs (écoles enfantines, primaires et secondaires I).</p> <p>Animations pédagogiques à la journée et demi-journée (écoles obligatoires et post-obligatoires).</p> <p>Chantiers-nature pour écoles (obligatoires et post-obligatoires).</p> <p>Formations pour enseignants, étudiants HEP et animateurs pédagogiques (public adulte du domaine scolaire et de l'animation nature).</p>
	<p>4.4: D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat</p>	<p>Db. Valoriser les compétences et connaissances individuelles des habitants par leur participation active à des projets du Parc</p>	<p>Organiser des forums thématiques.</p> <p>Journée d'échanges thématiques.</p>

Objectifs ONU	Cibles ONU	Domaine stratégiques Parc	Exemples d'action
 <p><b>5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES</b></p>		Pas de lien direct	
 <p><b>6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT</b></p>	6.6: D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs	Aa Favoriser le maintien et l'interconnexion de surfaces riches en biodiversité pour une infrastructure écologique robuste	Prise en charge par délégation d'actions en faveur de la biodiversité comme la gestion de réserves forestières avec interventions, de mesures concrètes ponctuelles en réserves naturelles, etc.
		Ac. Mener des projets mobilisateurs en faveur d'espèces ou d'habitats emblématiques	Réaliser des actions concrètes pour des espèces ou habitats emblématiques, rassembleurs et vecteurs de sensibilisation
 <p><b>7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE</b></p>	7.2: D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial	Ca. Favoriser la durabilité dans la mobilité et l'énergie au travers de projets démonstratifs et expérimentaux	Appuyer la réalisation de projets. Conseiller les communes et les accompagner. Organiser des échanges d'expériences.
	7.3: D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de		Se coordonner étroitement avec

Objectifs ONU	Cibles ONU	Domaine stratégiques Parc	Exemples d'action
	l'efficacité énergétique		les acteurs concernés par le thème.
	<p>8.4: Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production et s'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement, comme prévu dans le cadre décennal de programmation relatif à la consommation et à la production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière</p>	<p>Cb. Soutenir le développement de produits alimentaires et non alimentaires dans le respect des valeurs du Parc</p>	<p>Conseiller les producteurs à adopter un mode de production plus durable.</p> <p>Promouvoir les entreprises valorisant les matières premières régionales et leurs actions en faveur de la durabilité.</p>
	<p>8.9: D'ici à 2030, élaborer et mettre en oeuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mette en valeur la culture et les produits locaux</p>	<p>Cc. Accompagner les prestataires touristiques dans la création et l'adaptation d'offres répondant aux principes du tourisme durable</p>	<p>Labéliser des partenaires et prestataires touristiques sur la base des valeurs du Parc.</p> <p>Organiser ou développer des offres de découvertes (chantiers-nature, sorties guidées)</p>

Objectifs ONU	Cibles ONU	Domaine stratégiques Parc	Exemples d'action
			<p>accessibles sans voitures.</p> <p>Développer des projets d'accès aux sites touristiques favorisant le transfert de la voiture individuelle à énergie fossile vers une mobilité durable.</p>
 <p><b>9</b> INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE</p>		Pas de domaines stratégiques direct	Mais partenariat actif avec Ciments Vigier SA
 <p><b>10</b> INÉGALITÉS RÉDUITES</p>			
 <p><b>11</b> VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p>	11.2: D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les	Ca. Favoriser la durabilité dans la mobilité et l'énergie au travers de projets démonstratifs et expérimentaux	Veiller à l'accessibilité aux loisirs à tous (prix, site internet adapté aux malvoyants, aménagements pour mobilité réduite)




Objectifs ONU	Cibles ONU	Domaine stratégiques Parc	Exemples d'action
	<p>transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées</p>		
	<p>11.3: D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays</p>	<p>Ba. Promouvoir une culture partagée favorisant la qualité du patrimoine bâti et paysager pour des espaces de vie attractifs</p> <p>Bc. Favoriser les savoir-faire, la mémoire collective et le débat public au travers de programmes participatifs</p>	<p>Mettre en place des programmes de soutien à la revalorisation du patrimoine architectural dans les cœurs de village</p> <p>Accompagner les communes volontaires dans des projets architecturaux de qualité (valorisation des matériaux et savoir-faire locaux, conseils aux commissions d'urbanisme et d'architecture)</p> <p>Appuyer les communes volontaires pour une meilleure prise en compte du patrimoine et du paysage dans les règlements d'urbanisme</p>


Objectifs ONU	Cibles ONU	Domaine stratégiques Parc	Exemples d'action
			<p>Renforcer les connaissances des habitants sur les particularités paysagères et architecturales de la région par le biais de l'Observatoire photographique du paysage</p> <p>Elaborer une documentation de l'évolution des paysages ruraux par le biais d'un suivi photographique systématique</p> <p>Soutenir le développement de formations et de rencontres pour une meilleure transmission de savoir-faire en matière d'entretien du patrimoine et du paysage</p> <p>Elaborer un programme culturel en lien avec les spécificités paysagères et patrimoniales de la région</p>
	11.4: Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial	Aa Favoriser le maintien et l'interconnexion de surfaces riches en biodiversité pour une infrastructure écologique robuste	<p>Renforcer les aires de mise en réseau de l'infrastructure écologique</p> <p>Faciliter la réalisation de mesures en faveur de la biodiversité inscrites dans les outils de planification,</p>

Objectifs ONU	Cibles ONU	Domaine stratégiques Parc	Exemples d'action
		Dc. Mettre en lumière lieux et savoir-faire emblématiques par des offres culturelles mobilisatrices	notamment communaux Collaborer à la formation d'un nombre élevé de partenaires pour développer les compétences  Mobiliser les financements spécifiques nécessaires aux actions de terrain  Développer des méthodes d'accompagnement des acteurs pour favoriser l'expression du patrimoine culturel immatériel.
	11.7: D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs	Cc. Accompagner les prestataires touristiques dans la création et l'adaptation d'offres répondant aux principes du tourisme durable	Veiller à l'accessibilité aux loisirs à tous (prix, site internet adapté aux malvoyants, aménagements pour mobilité réduite)
	11.a: Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la	Fa. Participer aux stratégies et projets de la région en complémentarité avec les autres institutions	Participer aux plateformes régionales et permettre aux communes et associations partenaires de s'impliquer dans les décisions stratégiques et projets du Parc et réciproquement.

Objectifs ONU	Cibles ONU	Domaine stratégiques Parc	Exemples d'action
	planification du développement à l'échelle nationale et régionale		
	11.c: Aider les pays les moins avancés, y compris par une assistance financière et technique, à construire des bâtiments durables et résilients en utilisant des matériaux locaux	Ba. Promouvoir une culture partagée favorisant la qualité du patrimoine bâti et paysager pour des espaces de vie attractifs	Accompagner les communes volontaires dans des projets architecturaux de qualité (valorisation des matériaux et savoir-faire locaux, conseils aux commissions d'urbanisme et d'architecture)
	12.2: D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles	Cb. Soutenir le développement de produits alimentaires et non alimentaires dans le respect des valeurs du Parc	Conseiller les producteurs à adopter un mode de production plus durable.  Promouvoir les entreprises valorisant les matières premières régionales et leurs actions en faveur de la durabilité.
	12.8: D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature	Ed. Favoriser la vulgarisation des connaissances pour diminuer, s'adapter et anticiper le changement climatique  Db. Valoriser les compétences et connaissances	Réalisation concrète de projets aussi bien au niveau environnemental que sociétal ou économique.  Chercher les appuis et les mandats nécessaires.  Proposer des thèmes de stage ou d'études

Objectifs ONU	Cibles ONU	Domaine stratégiques Parc	Exemples d'action
		individuelles des habitants par leur participation active à des projets du Parc	<p>appliquées en fonction des besoins.</p> <p>Organiser des forums thématiques.</p> <p>Organiser des processus participatifs en soutien aux communes pour des projets spécifiques.</p> <p>Journée d'échanges thématiques.</p> <p>Evènements ou activités ouvert à tous.</p> <p>Développement de projets impliquant directement des habitants depuis la phase d'élaboration des projets jusqu'à leur réalisation.</p>
	12.b: Mettre au point et utiliser des outils de contrôle des impacts sur le développement durable, pour un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux	Fc. Elaborer les planifications et évaluations pour des projets pertinents et soutenus par les autorités et les autres partenaires	Assurer un suivi des indicateurs de prestations et d'effets.
	13.2: Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les	Fa. Participer aux stratégies et projets de la région en complémentarité	Intégrer plus de durabilité dans les stratégies, planifications et


Objectifs ONU	Cibles ONU	Domaine stratégiques Parc	Exemples d'action
 <p><b>13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</b></p>	<p>stratégies et la planification nationales</p> <p>13.3: Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide</p>	<p>avec les autres institutions</p> <p>Ed. Favoriser la vulgarisation des connaissances pour diminuer, s'adapter et anticiper le changement climatique</p>	<p>réalisations sur le territoire du Parc.</p> <p>Réalisation concrète de projets aussi bien au niveau environnemental que sociétal ou économique.</p> <p>Chercher les appuis et les mandats nécessaires.</p> <p>Proposer des thèmes de stage ou d'études appliquées en fonction des besoins.</p>
 <p><b>14 VIE AQUATIQUE</b></p>			
	<p>15.1: D'ici à 2020, garantir la préservation, restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des</p>	<p>Aa Favoriser le maintien et l'interconnexion de surfaces riches en biodiversité pour une infrastructure écologique robuste</p>	<p>Renforcer les aires de mise en réseau de l'infrastructure écologique</p> <p>Collaborer à la formation d'un nombre élevé de</p>


Objectifs ONU	Cibles ONU	Domaine stratégiques Parc	Exemples d'action
	<p>écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux</p>		<p>partenaires pour développer les compétences</p>
	<p>15.2: D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial</p>	<p>Ab. Intégrer la prise en compte de la biodiversité en minimisant l'impact des activités humaines</p>	<p>Conseiller et soutenir les propriétaires, les habitants, les exploitants agricoles et forestiers, les communes et autres institutions dans leurs activités et initiatives en lien avec la biodiversité</p>
	<p>15.4: D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable</p>	<p>Aa Favoriser le maintien et l'interconnexion de surfaces riches en biodiversité pour une infrastructure écologique robuste</p>	<p>Renforcer les aires de mise en réseau de l'infrastructure écologique Collaborer à la formation d'un nombre élevé de partenaires pour développer les compétences</p>

Objectifs ONU	Cibles ONU	Domaine stratégiques Parc	Exemples d'action
	<p>15.5: Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction</p>	<p>Ac. Mener des projets mobilisateurs en faveur d'espèces ou d'habitats emblématiques</p>	<p>Réaliser des actions concrètes pour des espèces ou habitats emblématiques, rassembleurs et vecteurs de sensibilisation Mener à terme et assurer le suivi de mesures pour certaines espèces (sabot de Vénus, gélinotte, alouette lulu, végétation de la crête du Chasseral) Prise en charge par délégation d'actions en faveur de la biodiversité comme la gestion de réserves forestières avec interventions, de mesures concrètes ponctuelles en réserves naturelles, etc.</p>
	<p>15.8: D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaire</p>	<p>Aa Favoriser le maintien et l'interconnexion de surfaces riches en biodiversité pour une infrastructure écologique robuste  Fa. Participer aux stratégies et projets de la région en complémentarité avec les autres institutions</p>	<p>Faciliter la réalisation de mesures en faveur de la biodiversité inscrites dans les outils de planification, notamment communaux  Collaborer à la formation d'un nombre élevé de partenaires pour développer les compétences</p>



Objectifs ONU	Cibles ONU	Domaine stratégiques Parc	Exemples d'action
			Mener des projets-pilote et incitatifs dans le domaine de la durabilité (projet de lutte contre les néophytes en cours d'élaboration, non spécifié tel quel dans la Charte)
	15.a: Mobiliser des ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement	Aa Favoriser le maintien et l'interconnexion de surfaces riches en biodiversité pour une infrastructure écologique robuste  Bb. Réaliser des mesures de terrain valorisant le patrimoine paysager et bâti dans les espaces ruraux	Mobiliser les financements spécifiques nécessaires aux actions de terrain  Mobiliser des financements et restaurer des éléments du patrimoine rural (murs en pierre sèches, citernes, fontaines ...)
	15.b: Mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion, notamment aux fins de la préservation des forêts et du reboisement		
	16.6: Mettre en place	Fb Organiser les connaissances	Faire vivre une gouvernance plus

Objectifs ONU	Cibles ONU	Domaine stratégiques Parc	Exemples d'action
	<p>institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux</p>	<p>acquises pour une gestion efficiente et ouverte</p> <p>Db. Valoriser les compétences et connaissances individuelles des habitants par leur participation active à des projets du Parc</p>	<p>participative pour les orientations stratégiques de l'association Parc régional Chasseral.</p> <p>Permettre aux personnes motivées de s'insérer dans la vie du Parc et ses activités.</p>
	<p>16.7: Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décision</p>	<p>Bc. Favoriser les savoir-faire, la mémoire collective et le débat public au travers de programmes participatifs</p>	<p>Renforcer les connaissances des habitants sur les particularités paysagères et architecturales de la région par le biais de l'Observatoire photographique du paysage</p> <p>Elaborer une documentation de l'évolution des paysages ruraux par le biais d'un suivi photographique systématique</p> <p>Soutenir le développement de formations et de rencontres pour une meilleure transmission de savoir-faire en matière d'entretien du patrimoine et du paysage</p>
	<p>17.14 Renforcer la cohérence des politiques de développement durable</p>	<p>Fa. Participer aux stratégies et projets de la région en complémentarité</p>	<p>Participer aux plateformes régionales et permettre aux communes et associations</p>

Objectifs ONU	Cibles ONU	Domaine stratégiques Parc	Exemples d'action
	<p>17.17 Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière</p>	<p>avec les autres institutions</p>	<p>partenaires de s'impliquer dans les décisions stratégiques et projets du Parc et réciproquement.</p>



# Annexe D6 : Bilan de la consultation de la Charte 2022-2031





## Bilan de la consultation de la Charte 2022-2031

Version validée par le Comité du Parc le 29 octobre 2020

### Préambule

La consultation des communes et partenaires pour la nouvelle Charte était ouverte du 31 août au 30 septembre 2020. L'invitation a été lancée par l'info lettre électronique du Parc, par voie de presse et par des contacts directs. L'ensemble de la documentation était accessible sur le site internet [www.parcchasseral.ch](http://www.parcchasseral.ch). Pour les réponses un sondage en ligne était prévu. Pour participer à la consultation, un questionnaire en ligne était proposé.

Les remarques des services cantonaux ne sont pas analysées ici.

Participants : 45 (dont 30 réponses complétées à 100%. Le détail de la participation apparaît à chaque question. La question à la page 26 était limitée aux communes membres).

Communes sociétaires 9 réponses sur 21	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commune de Cortébert, Carole Juillerat, Secrétaire municipale</li> <li>• Commune de Romont, conseil municipal</li> <li>• Commune d'Orvin, Marc-André Léchet, Maire</li> <li>• Commune de Nods par Willy Sunier, Maire</li> <li>• Commune d'Enges, Laurent Hirt, conseiller communal</li> <li>• Commune mixte du Plateau de Diesse</li> <li>• Commune de Courtelary, par Vincent Fleury, secrétaire communal</li> <li>• Commune de Saint-Imier, conseil municipal</li> <li>• Commune de La Neuville, par Albrecht Ehrensperger, Conseiller général</li> </ul>
Organisations partenaires 15 réponses	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Association Centre-Jura, Floriane Mamie</li> <li>• Jura bernois Tourisme, Guillaume Davot</li> <li>• Espace Val-de-Ruz, Frédéric Cuhe</li> <li>• Bugnenets-Savagnières SA, Serge Rohrer, administrateur et Jean-Marie Hommel, président</li> <li>• Vent-du-Nord, Les Reussilles</li> <li>• Chez Camille Bloch, Joëlle Vuillème</li> <li>• Groupe E Greenwatt SA, Laurent Scacchi</li> <li>• RUN, Floriane Mamie</li> <li>• Mémoire d'ici, Sylviane Messerli</li> <li>• Parc régional du Doubs, Régis Borruat</li> <li>• Suisse Eole, Lionel Perret, directeur</li> <li>• Ennova SA, Pierre-Emmanuel Guérin, chef de projet éolien</li> <li>• Chambre d'agriculture du Jura bernois par Emilie Beuret, Secrétaire</li> <li>• Pro Natura Berne et Pro Natura Jura bernois, par Elisabeth Contesse, chargée d'affaires</li> <li>• Chambre d'économie publique du Jura bernois, par Patrick Linder, Directeur</li> </ul>
Réponses individuelles 6 réponses	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Camille Favre, Nods</li> <li>• Ronald Ermatinger, Courtelary</li> <li>• Chez Mica, Reconvilier</li> <li>• B&amp;B Hermann Odette, Lamboing</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Marc-Eric Amstutz, Villiers</li> <li>• Daniel Gagnebin, Sonceboz</li> </ul>
--	--

## Appréciation générale

Etes-vous en accord avec les 6 thèmes stratégiques considérés globalement ?	A intégrer	A noter	A réfuter
Réponses : 45			
Moyenne arithmétique : 68.67 sur 100, écart absolu moyen 26.81			
Remarques et commentaires :			
La fréquentation actuelle (très grande des excursionnistes et encore <b>relativement basse des touristes</b> ) n'est pas assez prise en compte dans le document. Le territoire peut aussi être animé par ce type de publics. - En effet, le tourisme est en train de se développer dans la région. Et le Parc doit en prendre la mesure et accompagner ce développement touristique pour <b>qu'il soit raisonné à quelques endroits</b> . - De nombreux espaces reçoivent déjà des milliers voir des dizaines de visiteurs, comment mieux « exploiter » cette fréquentation; - Pas forcément plus de visiteurs mais surtout les faire <b>rester plus longtemps, les faire découvrir d'autres sites que Chasseral</b>			
La plupart des thèmes n'ont aucun sens quand on songe que si l'on continue à augmenter les émissions de CO2 au même rythme que les dix dernières années, il n'y aura plus d'habitant dans le Parc régional Chasseral. ; Je me rends toutefois compte que le Parc est certainement pieds et poings liés à la Confédération qui l'utilise comme faire-valoir pour ne rien entreprendre pour le climat.			
Les 6 thèmes stratégiques sont apparemment non priorisés. La lecture de la Charte laisse apparaître des différences significatives dans l'importance de ces thèmes pour le Parc. Ainsi le thème C "Une économie durable pour tous" dans son volet Loisirs et Tourisme dresse un état des lieux peu objectif, incomplet et déséquilibré de la réalité touristique dans la zone du Parc. ; En voici quelques exemples: - Affirmer que la région du Parc n'a pas de vocation touristique marquée est peu pertinent. Quelle région de l'arc jurassien peut prétendre attirer plusieurs centaines de milliers de visiteurs chaque année, qui plus est avec une croissance marquée ces dernières années ?; - La distinction entre touriste et excursionniste mériterait une analyse nuancée considérant que l'excursionniste d'un jour est potentiellement le touriste demain pour notre région; de plus, l'excursionnisme se pratique souvent en famille et les enfants sont notre public futur; - La mise en évidence de la magnifique croissance de la fréquentation du bus Nods - Chasseral ignore de mettre l'évolution de la fréquentation de la ligne St-Imier - Chasseral; aucune indication pour cette dernière ligne ne permet de distinguer la fréquentation estivale de celle de l'hiver !; - Le chapitre des "remontées mécaniques" pour le ski alpin est lacunaire (absence des téléskis de Tramelan) et peu enclin à mettre en			



<p>évidence le rôle social des 3 stations cités qui voient plus de 100'000 adeptes du ski se délasser chaque hiver. Le raccourci consistant à affirmer que l'enneigement est de plus en plus aléatoire et de courte durée est erroné. Nous fournirons volontiers des données à ce sujet. De plus, il est mentionné que l'affiliation des remontées mécaniques au Magic Pass (cf p. 107) a pour but principal une limitation des pertes financières. Ce constat est tout à fait erroné. ; Nos stations offrent la possibilité aux familles et aux écoliers de nos régions de découvrir le sport de portée nationale qu'est le ski alpin. L'adhésion à la coopérative du Magic Pass permet aux titulaires d'abonnement d'évoluer aussi dans les stations alpines en cas de mauvais enneigement des pistes régionales. Enfin, le rôle des remontées mécaniques en faveur des agriculteurs de la région mériterait d'être signalé, ne serait-ce que par le revenu accessoire non négligeable qui leur est versé - Faire état (plutôt deux fois qu'une !) que le télésiège de Chasseral a été démantelé dans un état des lieux dressé en 2020 laisse songeur sur les intentions du rédacteur alors que cette installation a cessé ses activités il y a déjà 27 ans ...; - Le thème "Loisirs et nature" laisse apparaître que toutes les activités en pleine nature ont un impact négatif important sur la faune. Il serait agréable de lire que la pratique du ski sur les domaines agréés à cet effet n'est pas concernée par cette affirmation. Cette liste, de loin pas exhaustive, met exergue la perception désagréable ressenti par le Parc en rapport avec les activités de loisirs et de sport "mécanisés" proposés tant à la population régionale qu'aux visiteurs et touristes appréciant notre région. Il est difficile de se convaincre du contraire à la lecture de la Charte.</p> <p><u>Réponse :</u>  <i>L'ampleur donnée aux domaines stratégiques est mentionnée en bas de tableau.</i>  <i>La dernière étude dressée par la Haute école de gestion Arc sur l'économie présentielle fait apparaître que le tourisme produit 2 % des entrées financières dans la région<sup>i</sup></i>  <i>Bus Saint-Imier – Chasseral : 3'420, année 2018 : sera complété</i>  <i>Bus Saint-Imier-Savagnières en hiver : 2'608, hiver 2012-2013, dernière année connue.</i>  <i>Le Parc n'a nommé que les stations qui font partie du Magic-Pass, ce n'est donc pas exhaustif.</i>  <i>Enneigement : le Parc s'appuie sur les données du National Center for Climats Services (NCCS)<sup>ii</sup></i>  <i>Démantèlement du télésiège de Chasseral : l'information reste pertinente, sa répétition non, sera corrigé</i>  <i>Les activités de pleine nature ont un impact sur la faune.</i>  <i>Intérêt du Magic Pass : on apportera le complément sur l'élargissement de l'offre.</i>  <i>Revenu accessoire pour les agriculteurs liés au ski : à noter</i></p>			
Faire rayonner une région au-delà des frontières cantonales; Dynamiser l'offre touristique			
C'est déséquilibré. Il y a trop la partie environnement naturel et social. Il manque la véritable économie et les grands enjeux de société actuelle			

<p>(stratégie énergétique 2050, biodiversité et sauver le climat +++ ressource en eau à sauvegarder). Il faut que les thèmes stratégiques permettent de tendre vers ces 3 enjeux vitaux. Ça ne sert à rien de sauver les épicéas s'ils vont sécher avec l'augmentation de la température...; On doit aller chercher de plus en plus loin l'eau potable. Il ne pleut plus....</p>			
<p>Les 3 composantes du développement durable selon l'agenda 2030 de l'ONU ne sont pas suffisamment suivies. Il y a un grand déséquilibre sur l'environnement naturel, patrimonial/paysager. L'économie n'est pas seulement des saucisses et du fromage (bio ?). On ne parle pas du tissu économique industriel (horlogerie et mécanique de précision) basé sur l'exportation. Il faut beaucoup d'énergie pour produire et transporter les produits de cette économie. C'est aussi une région périphérique très agricole. Quand est-il de la vision future ? L'apport du Parc régional Chasseral à cet état actuel ? Le climat ? La biodiversité ? La qualité de vie pour les humains ? Améliorations notoires pour la mobilité pendulaire et touristique ? L'agriculture ?</p> <p><u>Réponse :</u>  <i>La Charte déroule scrupuleusement les composantes du développement durable selon l'agenda 20320</i></p>			
<p>En accord avec la stratégie attendue quant au développement durable et le travail d'ensemble des différents partenaires.</p>			
<p>Les objectifs de développement durable de l'agenda 2030 de l'ONU ne sont pas assez suivis, alors que la Suisse doit elle-aussi les atteindre. Nous constatons un déséquilibre du côté environnement naturel et paysage. L'économie est restreinte aux produits locaux sans prendre en compte le tissu économique industriel qui fait partie de l'identité de la région, et qui nécessite un approvisionnement en énergie important. Globalement, l'être humain fait partie de son environnement et doit satisfaire à ses besoins tout en limitant son impact. Le rôle d'un approvisionnement en énergie locale, durable et résilient pour le futur, le climat et la biodiversité n'est à nos yeux pas assez présents.</p>			
<p>Le problème des transports n'est pas encore résolu. En effet, se rendre dans un parc régional autrement que par la mobilité douce est un non-sens et ce point aurait dû être mieux pris en compte, notamment pour réguler le trafic automobile qui mène au sommet de Chasseral. Le service de transport public organisé pour se rendre au sommet représente peut-être une alternative, qui ne demanderait qu'à être complétée par une ligne ralliant également la ville de Bienne, via Orvin-Lamboing. ; De plus, les 3 composantes du développement durable défendues par l'agenda 2030 de l'ONU ne paraissent pas suffisamment suivies, puisqu'on constate un grand déséquilibre entre environnement naturel et paysager. Par ailleurs, on n'évoque qu'à la marge le tissu économique et industriel, grand consommateur d'énergie.</p> <p><u>Réponse :</u></p>			

<p>Accès à Chasseral : le Parc a réussi à pérenniser une ligne de bus de Nods à Chasseral. C'est offre mériterait d'être élargie ce qui nécessite des financements spécifiques, puisque les crédits alloués au parc par la Confédération et les cantons ne permettent pas ce type d'allocation. Les dessertes des villages sont du ressort de la Conférence régionale des transports</p> <p>Le Parc suit scrupuleusement les objectifs de l'ONU et les décline aux besoins locaux</p>			
<p>L'intégration à la région et la collaboration avec ses institutions est de première importance.</p> <p>Dans ce sens, la meilleure adéquation possible entre le territoire du Parc et le Jura bernois est recommandée. Elle mérite une politique active du Parc et des institutions régionales pour y tendre.</p> <p>L'implication du Parc dans la réalisation de certaines mesures de la stratégie économique 2030 du Jura bernois permettra de poursuivre sur la lancée ouverte avec la création de la Fondation pour le rayonnement du Jura bernois et ses projets.</p> <p>Le traitement des questions purement économiques devrait être systématiquement opéré en collaboration avec la Chambre d'économie publique du Jura bernois ou Jura bernois tourisme. Dans le même esprit, les institutions régionales devraient s'en remettre au Parc pour les questions relatives au paysage, à la nature, à la biodiversité et l'impliquer dans les projets demandant une approche durable.</p>			
<p>Ces 6 thèmes stratégiques couvrent l'ensemble des enjeux liés à la protection de la nature et du paysage. Pro Natura soutient pleinement le Parc en ce sens.</p>	la stra		du

## Analyse détaillée

De manière globale, êtes-vous en accord avec le thème stratégique "A. Un environnement naturel de qualité" et les domaines stratégiques qui lui sont liés ?	A intégrer	A noter	A réfuter
Réponses : 43			
Moyenne arithmétique : 70.47 sur 100			
Remarques et commentaires :			
Ne pas oublier de penser le parc comme élément dans un espace territorial plus vaste.			
Ne pas bloquer les autres projets « non nature » en raison de ces projets nature; - Laisser des espaces de détente, de loisirs non impactés par les projets nature; - Placer ces zones de projets nature aussi dans les espaces où la fréquentation n'est actuellement pas encore trop grande; - M. Bühler (comité JbT, Bois Raiguel) mentionne les soucis de cohabitation entre VTT et pédestre et équestre			
Vous parlez de minimiser l'impact des activités humaines. Depuis la création du parc, les activités humaines n'ont fait qu'augmenter de façon exponentielle. Preuve en est les comptages routiers sur le sommet du Chasseral ou la création d'un terrain d'aviation pour mini avions. Il faut que l'Association cesse ses activités et tout ira mieux.			
Si nous sommes en accord avec le thème qui vise un environnement naturel de qualité, nous estimons essentiel que cet atout régional soit au service de la population. En conséquence, et la prochaine décennie sera en cela un véritable défi pour le Parc Chasseral, plus qu'interdire pour préserver et protéger, le Parc doit s'attacher à éduquer, sensibiliser et mettre l'être humain en symbiose avec son environnement ! Le Parc doit être créatif pour trouver des solutions qui favorisent la compatibilité de l'homme avec la nature. ! Il s'agira évidemment d'être créatif pour trouver des solutions qui favorisent la compatibilité de l'homme avec la nature. Les domaines stratégiques retenus ne laissent pas transparaître cette intention.  <u>Réponse</u> <i>C'est l'objet même de l'existence du Parc</i>			
Minimiser l'impact des activités humaines ne signifie en aucun cas l'interdiction d'accès. Il ne faut pas fermer de zone au public mais définir des règles de comportement. L'Homme fait aussi partie de la nature et il doit pouvoir partager les espaces dans un respect naturel			
ne serait-il pas possible de protéger les parties sommitales du Mont-Sujet (les 2 sommets pt 1382 et pt 1337), que le bétail n'y broute pas, afin de favoriser la flore?  <u>Réponse</u>			

<p><i>Plus d'une trentaine d'hectares sont inscrits dans l'inventaire des prairies et pâturages secs</i></p> <p><i>Le bétail concourt à la qualité de ces surfaces.</i></p>			
<p>Faire cohabiter un lieu préservé avec du tourisme écoresponsable.</p>			
<p>Le réchauffement climatique va faire de gros dégâts et faire modifier les espèces et la végétation. Il faut agir déjà localement, même si le problème est mondial. Il faut convaincre l'agriculture de modifier ses pratiques (extensification, stop aux pesticides, etc.). Il faut leur permettre d'autres revenus. Il faut que l'agriculture améliore son bilan CO2.; Comme il est difficile de changer des pratiques générationnelles, il faut mieux intégrer et utiliser les projets d'envergure (par exemple : cimenterie Vigier ou les parcs éoliens) comme vecteurs de changements et de compromis.; ; Les parcs éoliens permettent de mettre en place des mesures de compensation inimaginables ou irréalisables sans financement grâce à ses acteurs et son financement.; Dans le cadre du projet éolien des Quatre Bornes : enfouissement de lignes électriques (paysage et oiseaux), assainissement de pylônes électriques (oiseaux), modifications de pratiques agricoles (retard de fauche pour certains oiseaux), réouverture de forêt pour des oiseaux nicheurs, rajeunissement des pâturages boisés, remise en état de sources, nettoyage de dolines, arbres remarquables/nourricier, etc. ; Sans la volonté des agriculteurs d'avoir le parc éolien et avec la volonté des communes et du développeur, on arrive à un bilan positif sur les éventuels impacts.; ; Il faut de que la Parc régional Chasseral soit plus partie prenante et devienne incontournable pour la mise en place de mesures intelligentes. le Parc régional Chasseral doit également jouer le rôle de vérificateur que ces mesures sont réalisées et correspondent toujours au besoin. Il faut profiter de la palette très larges des acteurs et de leur volonté d'agir.</p> <p><u>Réponse :</u></p> <p><i>Le défi concerne la société dans son ensemble, inutile de mettre l'agriculture ou d'autres secteurs en exergue</i></p>			
<p>Le fait de favoriser la biodiversité est primordial pour maintenir un environnement naturel de qualité, cette même biodiversité étant en train de disparaître à grande échelle dans les régions de plaine. Cette biodiversité est par ailleurs favorisée dans le contexte de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. ; Ainsi il sera important de concevoir des zones de moindre activité humaine afin de favoriser un retour de la biodiversité, sans oublier de mettre à profit d'autres zones qui, elles, répondront à une autre problématique de la biodiversité, celle du réchauffement climatique. La tendance ne fléchira pas si aucune action n'est mise en œuvre. Les parcs éoliens, notamment, répondent à cette problématique. Dans leur contexte, il est par ailleurs possible de développer des mesures favorisant la biodiversité (zones favorables à l'avifaune nicheuse, aux chiroptères, création de lisière étagées, réhabilitation de murs en pierres sèches...). Cette synergie avec les parcs éoliens devrait être mise</p>			

<p>à profit dans la stratégie du Parc.; Il serait même possible de développer des mesures communes favorisant la biodiversité sous le contrôle de l'entité de PNR Chasseral. Ces synergies permettraient de renforcer les résultats attendus sur ce domaine stratégique.</p> <p><u>Réponse</u>  <i>Les bases légales assurent la pesée des intérêts.  Sur la question des éoliennes, le Parc a choisi de rester neutre</i></p>			
<p>Si nous voulons minimiser l'impact des activités humaines, il faut commencer par régler le problème de l'accès au parc et les voitures ne représentent sans doute pas la meilleure solution. Il suffit de constater ce qui s'est passé durant la période Covid-19, avec le stationnement sauvage des camping-cars, sans oublier les déchets que leurs utilisateurs ont laissés sur place. De facto, le réchauffement climatique va provoquer des dégâts considérables, modifier la végétation, voire l'habitat naturel de certaines espèces. Il faut sans doute que l'agriculture entreprenne une sorte d'examen de conscience, qu'elle envisage de modifier ses pratiques. Ce faisant, il sera en parallèle indispensable de lui ménager d'autres sources de revenus. Nous nous permettons de souligner que les parcs éoliens pourraient permettre la mise en place de mesures de compensation. Dans ce cadre, nous insistons pour que le Parc Chasseral s'investisse davantage dans la mise en place de mesures intelligentes et joue pleinement son rôle en tenant compte de tous les acteurs intéressés à un développement durable.</p> <p><u>Réponse</u>  <i>Le Parc est plate-forme de concertation qui évite de mettre en exergue une catégorie d'acteurs et d'activités</i></p>			
<p>La région offre un équilibre unique d'un point de vue spatial entre activités industrielles de haut niveau et cadre naturel. Cet équilibre peut être valorisé en tant que tel.</p> <p>Des zones pourraient être définies pour un plus haut degré d'activités humaines tout en respectant l'esprit des projets nature.</p>			
<p>Il s'agit ici d'un thème prioritaire porté par le Parc. Pro Natura souhaite soutenir aussi activement que possible les projets et actions du Parc dans le cadre de ce thème. Des collaborations diverses et contributions financières peuvent être apportées par Pro Natura. Nous défendons ici les mêmes valeurs et, ensemble, nous pouvons être plus créatifs, plus forts et amplifier les effets recherchés, tant par le Parc que par Pro Natura, pour protéger et promouvoir la biodiversité et aussi revitaliser les biotopes dégradés.</p>			
<p>Page 17 - résumé : la mention « [...], notamment en minimisant l'impact global des activités humaines – sans toutefois restreindre les libertés individuelles - [...] » est quelque peu contradictoire... Nous savons tous que la préservation des espaces naturels les plus sensibles ou menacés par une surfréquentation doit faire l'objet de certaines restrictions des libertés individuelles. Les expériences vécues cet été lors de cette période de crise</p>			

de la Covid ont été en ce sens flagrantes. Ainsi, cette phrase devrait être revue de manière à inciter à plus de respect des milieux naturels via les libertés individuelles. Il ne s'agit ainsi pas d'interdire, mais de préciser qu'il est de la responsabilité individuelle que de respecter certaines restrictions dans l'objectif de protéger les espèces et leurs habitats. Comme précisé plus loin (cf. thème Cc.), le Parc joue un rôle important quant à faire passer de tels messages face au développement touristique.

Réponse :

A noter

□ Page 26 : « L'étude IE montre que de grandes zones du Parc ont un déficit en structures (Val-de-Ruz, Plateau de Diesse, centre du Vallon de Saint-Imier. » □ Les actions d'amélioration de structuration et de mise en réseau devraient être menées prioritairement par le Parc dans ces zones déficitaires identifiées.

Réponse :

A noter

□ Page 34-35, chap.2.1.1.4 : dans le cadre des votations du 27.09.2020 sur la révision de la loi sur la chasse, de nombreux documents concernant cette thématique ont été diffusés. Si besoin, Pro Natura dispose actuellement de nombreux éléments qui peuvent être transmis au Parc.

Réponse :

A noter

□ Page 51, chap. 2.1.4.2 : Les effets des éoliennes sur les chauves-souris ont fait l'objet de nombreuses études ces dernières années, notamment en Allemagne, améliorant l'état des connaissances du comportement des espèces en lien avec les éoliennes. Cet état de connaissance doit encore être approfondi, mais il est déjà passablement avancé.

Réponse :

A ajuster

□ Page 51, chap. 2.1.4.3 : ce chapitre illustre pourquoi il est important dans certaines situations de restreindre les libertés individuelles – cf. 1re puce ci-dessus. Des mesures doivent être prises sans tarder. D'une part, le Parc doit porter un message clair des responsabilités individuelles à respecter certaines restrictions en milieux naturels et agricoles et, d'autre part, des gens formés à sensibiliser le public sur le terrain, voire rappeler à l'ordre, tels des rangers issus de formation ad hoc, devraient intervenir régulièrement (il semblerait qu'un ranger soit intervenu vers la Place Centrale cet été, il conviendrait de voir quelles conclusions sont à tirer de ces interventions et comment les généraliser). Par ailleurs, les activités de loisirs engendrent également une augmentation du trafic motorisé dans les alentours (voitures, quads et motos) et occasionnent un dérangement de la faune et de la flore autour des sites touristiques. Finalement, le développement de certaines pratiques au crépuscule ou de nuit (notamment les sorties à peau de phoque et à raquettes en hiver) est encore une source supplémentaire de dérangement de la faune. Ces deux derniers points doivent ainsi être pris en compte dans ce chapitre « conflits avec les activités de loisirs » et faire l'objet de mesure de limitation des impacts.

<u>Réponse :</u> A noter			
-----------------------------	--	--	--



De manière globale, êtes-vous en accord avec le thème stratégique  "B. Un patrimoine valorisé, des paysages vivants" et les domaines stratégiques qui lui sont liés ?	A intégrer	A noter	A réfuter
Réponses : 43			
Moyenne arithmétique : 71.40 sur 100			
Remarques et commentaires :			
Bien définir le rôle du parc par rapport à d'autres acteurs dans ce domaine.			
La mise en valeur du paysage est un des rôles primordial du Parc. JbT ne peut pas avoir ce rôle-là.; - Les visiteurs viennent dans notre région J3L et Jura bernois en particulier pour la nature, les grands espaces donc le Parc doit continuer de travailler dans ce domaine.			
voir ma réponse à la première question concernant le nombre d'années qu'il nous reste à survivre. Il s'agit de préoccupations d'un autre siècle!			
Inciter à prendre en compte les caractéristiques du patrimoine bâti pour les nouvelles constructions et nouveaux aménagements.			
Je pense que ce sont les agriculteurs qui sont le mieux à même de répondre à cette question. Je suis d'accord avec le principe mais ne suis pas en mesure de juger de l'impact sur les exploitations  <u>Réponse</u> <i>Les agriculteurs sont concernés comme tous les autres habitants</i>			
Non, ça ne fait pas rêver. On se croirait à Ballenberg.; Il faut plutôt viser un développement moderne et modéré avec des pratiques de proximités et bio.			
Intégrer les visiteurs dans le respect de la nature			
Les parcs naturels régionaux sont trop axés sur le paysage. Quel paysage ? L'emblème du Parc régional est une antenne de télécommunication posé dans un IFP... Néanmoins, on ne prend en compte que celui "naturel". Le paysage évolue avec les besoins de l'Homme. Il y a 100-200 ans, il a défriché la forêt pour pouvoir ouvrir des fructières, ce qui amènera les pâturages boisés. Le parc régional Chasseral devrait prendre en compte les nouveaux paysages éoliens et énergétiques. Il faut oser et montrer les besoins des transitions énergétiques. le réchauffement climatique va modifier le paysage. Que prépare-t-on contre cela ? L'interpellation au Conseil national 20.3527 par Baptiste Hurni PSS NE confirme la compatibilité entre développement éolien et les parcs naturels régionaux.  <u>Réponse</u> <i>Le Parc propose de mieux prendre en compte la question paysagère. Il ne prône en aucun cas le choix d'un paysage</i>			
Trouver un mode de communication et participatif plus direct avec les citoyens. Par la présentation de grande réalisation, avec les acteurs qui ont participé.			

<p>Le Parc doit veiller à une revalorisation mesurée avec les habitants et propriétaires afin de garantir le dialogue et un consensus pour les objets à transformer. Ne pas créer un nouveau Musée nationale de l'habitat.</p> <p><u>Réponse</u> Le Parc n'a absolument aucune intention de créer un Musée de l'habitant !</p>			
<p>Le patrimoine paysager est interdépendant de la biodiversité locale. Le réchauffement climatique est déjà visible sur le Jura avec la problématique de la sécheresse d'arbres emblématiques tels que l'épicéa (et les résineux en général) qui subit des ravages causés par le bostryche dont la sécheresse et la chaleur de ces dernières années ont permis au ravageur de pulluler et de pondre ses larves dans le bois. ; ; Les périodes toujours plus fréquentes et longues exemptes de précipitations impacteront également le paysage et son utilisation, sa valorisation dans les années à venir cela, non seulement pour les loisirs mais aussi pour les activités économiques et touristiques régionales. ; ; A ce titre et pour préserver ce paysage, il faudra prendre en compte les besoins énergétiques, l'éolien s'inscrit dans la lutte contre le réchauffement climatique, il serait nécessaire de valoriser le paysage énergétique (éolien et solaire) comme moteur d'une transition garante d'un paysage vivant.</p> <p><u>Réponse</u> Le Parc a choisi de rester neutre sur la question des éoliennes</p>			
<p>Qu'entend-on exactement par « paysage vivants » ? Nous pensons que chaque paysage est vivant, car évolutif par nature, sous l'action de l'homme. Au cours des 200 dernières années, son intervention de défrichement a permis l'installation de pâturages boisés. Nous estimons que le Parc Chasseral devrait prendre en compte de nouveaux paysages possibles et ne pas s'arc-bouter sur des positions que nous jugeons trop figées. Nous rappelons que l'emblème du Parc Chasseral s'inspire de l'antenne de télécommunication installée à son sommet et qu'elle doit nous rappeler qu'un paysage n'est jamais intangible par essence. Nous restons persuadés que le développement éolien n'est pas incompatible avec les parcs naturels régionaux. Dès lors, pourquoi ne pas intégrer dans une réflexion les besoins de transition énergétique. Car sinon, le réchauffement climatique va, lui aussi, profondément modifier les paysages...; De surcroît, l'activité du Parc Chasseral ne s'attache que peu à la région du Mont Sujet et nous le regrettons. Nous souhaiterions qu'il soit plus visible, dans nos hôtels, nos restaurants, qu'il s'attache un peu plus, par exemple, au développement de nos chemins de randonnées (sentier des sculptures de Lamboing).</p> <p><u>Réponse</u> Le sentier des sculptures est une offre proposée sur le site internet du Parc<sup>iii</sup></p>			
<p>La stratégie économique 2030 du Jura bernois donne une direction soutenant les domaines stratégiques retenus. La notion d'équilibre entre</p>			

<p>cadre naturel, cadre de vie et activité économique y est centrale. L'attractivité régionale peut s'appuyer largement sur ces réglages uniques. Sa promotion est importante dans une optique durable.</p> <p>La place historique de l'industrie et sa structure particulière ayant permis le maintien de petites collectivités et d'espaces naturels devrait être une composante permanente.</p> <p>Les spécificités de l'agriculture pratiquée dans le Jura bernois méritent une prise en compte et surtout une valorisation adaptée en coordination avec la Chambre d'agriculture du Jura bernois.</p> <p>L'appropriation de ces visions par le grand public et notamment les habitants est importante.</p>			
<p>Tout comme pour le thème précédent, Pro Natura souhaite soutenir aussi activement que possible les projets et actions du Parc dans le cadre de ce thème B, particulièrement concernant l'élimination d'éléments qui déparent le paysage.</p>			
<p>Le suivi de l'évolution des paysages via les observatoires photographiques est un très beau projet des deux Parcs du Doubs et de Chasseral que nous nous réjouissons de suivre. Outre le suivi des changements au fil du temps, il serait intéressant que le Parc s'implique lorsque des éléments altérant la beauté d'un paysage sont observés via cet outil.</p>			

<p>De manière globale, êtes-vous en accord avec le thème stratégique</p> <p>"C. Une économie durable pour tous" et les domaines stratégiques qui lui sont liés ?</p>	A intégrer	A noter	A réfuter
Réponses : 43			
Moyenne arithmétique : 69.07 sur 100			
Remarques et commentaires :			
Formulation plus claire des domaines stratégiques que dans l'actuelle charte			
<p>Le chapitre consacré au tourisme aurait besoin de plus d'être plus étoffé (statistiques entre autre) et travaillé avec les acteurs du tourisme; Ca.; - Ne pas réaliser seulement des projets démonstratifs et expérimentaux : travailler aussi sur des projets de mobilité à plus large échelle et qui touchent un large public; - Quid de la gestion de la mobilité douce dans la Parc ?; - Gestion de la signalétique; - Travailler beaucoup plus fortement la question de l'accès à Chasseral (qui est des une raisons de la naissance du Parc !); - Travailler plus avec Espace découverte Energie, Expo Electro; Cb.; - En s'appuyant sur des labels, critères déjà existants; - Ne pas être trop contraignant; - Travailler en lien avec la Fondation Rurale interjurassienne, les interprofessions; - Travailler au plus proches des producteurs, des prestataires; - Assurer un suivi plus régulier des Assiettes Chasseral; Cc.; - Si le désir est d'accompagner les prestataires, alors il faut travailler sur la création de nouvelles offres par des tiers et/ou sur l'exploitation quotidienne des offres des partenaires touristiques.; - Faire du lien avec le coaching – TalentisLab BE et NE et Be-Advanced; - Travailler sur le développement de l'hébergement s'appuyant sur le tourisme durable. Personne ne s'en occupe dans la région; - Si le Parc se base sur les principes de la charte du tourisme durable, il faut définir au niveau local ce qu'impliquent ces principes; - Quid de la communication de ces prestataires touristiques accompagnés ?; - Sensibilisation au Parc (sa nature, son territoire) des visiteurs extérieurs; - Lien à créer avec Tourisme Bienne Seeland (nouvelles communes) et Tourisme Neuchâtelois (extension Val-de-Ruz et zone forestière ville de Neuchâtel; - Il n'est pas fait mention des projets touristiques développés en propre par le Parc régional Chasseral (Salaire de la Suze, Foodtrail, Trouver Langel...) et de leur future exploitation; - Souci de l'exploitation au quotidien de ces offres compliquées pas rentables (Salaire de la Suze, Foodtrail, Trouver Langel...); - Parc = Tourisme raisonné oui, mais pas un frein au développement touristique régional; - Quid de la communication touristique générale du Parc ? Communication touristique : le Parc en réalise déjà en fait avec sa brochure, sa carte; - Mise en place d'une convention, feuille de route JbT-PrC; Rappel des recommandations de l'université de Berne : - Le Parc doit mettre l'accent sur les produits touristiques durables; - Ne pas devenir un office de tourisme; - Besoin de clarification des rôles du Parc par rapport aux autres organisations</p>			
Réponse			

Le Parc-avec l'ensemble des Parcs suisses-élabore un standard de déclinaison de la durabilité. Cette information importante doit-être intégrée.			
Voir ma réponse à la question 2. Il faut arrêter le tourisme quel qu'il soit et partout.			
Ca: Ou fixer les limites des projets démonstratifs et expérimentaux?  <u>Réponse</u> <i>Un des rôles du Parc est de développer et d'essayer de nouvelles approches comme par exemple la ligne de covoiturage « Ecopouce » entre Saint-Imier et Villiers qui est en élaboration.</i>			
Le chapitre 4.3 "Loisirs et Tourisme" de la Charte se conclut par l'orientation stratégique Cc ci-dessus. Ce domaine est qualifié de "Petite" ampleur pour le Parc, au même niveau que par exemple le domaine des relations avec les milieux académiques des sciences de l'éducation.; Le Parc a, de notre point de vue, une mission fondamentale en matière d'économie durable pour tous, le tourisme étant l'essence même et l'opportunité incontournable pour mettre l'homme en harmonie avec les beautés naturelles de notre région.; Un engagement plus marqué du Parc est attendu en matière touristique, considérant qu'il devrait être acteur engagé et non pas "accompagnateur" (voir la liste des objectifs retenus). Le domaine stratégique Cc devrait être reconsidéré et formulé par exemple ainsi : "S'engager pour le développement d'une offre exemplaire répondant à la notion d'écotourisme. Favoriser la durabilité dans la mobilité et l'énergie au travers de projets démonstratifs et expérimentaux (Ca)" nécessite une implication financière dans la mobilité douce existante afin de permettre à chacun d'accéder aux sites touristiques à un prix abordable. Le domaine devrait trouver une "GRANDE" importance en termes de priorités stratégiques !  <u>Réponse</u> <i>Le comité du Parc dans ses travaux préparatoires a considéré que la question touristique devrait occuper une place plus modeste. La formulation pourrait effectivement être améliorée</i>			
cc : être un lien entre les prestataires, les communes et les propriétaires, ainsi éviter ou prévoir tous conflits inutiles			
l'accessibilité à Chasseral depuis Nods en transport public devrait également pouvoir se faire durant la semaine (par un plus petit bus? par un privé?..)			
Si c'est pour placer des éoliennes, NON merci ! Le Parc Chasseral mérite qu'on garde son patrimoine NATUREL !			
Les énergies renouvelables (éolien et solaire PV) ne sont plus expérimentales. Elles sont matures. Il faut les déployer en masse et à bon escient. Cela doit remplacer les ouvrages hydroélectriques du Doubs sans eau. Il faut augmenter l'autoconsommation la plus régional possible : vase-			

<p>clos, malgré les exportations des montres et de la mécanique de précisions...; ; L'extinction de l'éclairage est une mesure utile et presque simple à mettre sur pied.; ; saucisse et fromage ne sont pas la vraie économie de la région du Chasseral !!! Il faut se réveiller : on fait de la mécanique et des montres. Pour cela, on a besoin de l'électricité. Il faut la produite sur place. Chouette, il y a du vent et du soleil !!!</p>			
<p>Pourquoi s'en tenir à des projets démonstratifs et expérimentaux ? Il est capital d'agir rapidement contre le changement climatique et de prendre le virage énergétique dès aujourd'hui ; le postulat 19.3730 de la conseillère nationale Isabelle Chevalley intitulé « Des procédures plus efficaces et plus courtes pour la réalisation des installations de production d'énergies renouvelables » va dans ce sens, et a été accepté par le Conseil fédéral.; ; Au niveau des technologies de l'énergie (efficacité énergétique, extinction de l'éclairage public, installations solaires PV, biomasse agricole, parcs éoliens), celles-ci ont déjà fait leurs preuves. Par exemple, la production d'une éolienne actuelle suffit aujourd'hui à alimenter un village d'environ 5000 habitants. Et ceci durant une vingtaine d'années. Ces technologies ont déjà été mises en place en Suisse et à travers le monde depuis plusieurs décennies. Il n'y a plus besoin de projets expérimentaux, ce qui manque à la Suisse est la réalisation concrète de projets énergétiques ! Sur les 27 pays membres de l'UE, 13 pays couvrent plus de 10% de leur consommation d'électricité avec du courant éolien et solaire. La Suisse se situe en fin de classement avec une part de courant éolien inférieure à 1%, à égalité avec la Slovénie et la Slovaquie ; le comble pour un pays à la pointe de l'innovation ! L'éolien arrive en tête des nouvelles énergies renouvelables : son impact sur l'environnement est moindre, et ses émissions de CO2 très faibles. L'éolien produit les deux tiers de son électricité en hiver, au moment où la Suisse en a le plus besoin. Ce maillon complète à merveille l'hydraulique et le photovoltaïque, moins performants en hiver. Il est illusoire de penser et d'écrire que le solaire PV peut tout résoudre seul (p. 84) ; c'est bien un mix d'énergies renouvelables varié et complémentaire qui garantira un approvisionnement en énergie local et résilient. ; Pour la mobilité, on peut encore appuyer sur le champignon pour accélérer le transfert du fossile thermique vers l'électrique à base d'énergies renouvelables. Il faut pousser l'électrification des bus publics, et développer le covoiturage (un essai sera fait entre St-Imier et Villiers). Il faut intéresser les énergéticiens et les entreprises qui vendent les carburants à s'investir et à investir dans les projets du Parc régional Chasseral.; Si la mobilité électrique n'utilise pas uniquement des énergies renouvelables régionales, cela signifie que le pot d'échappement est mis plus loin. Pas très durable comme solution. L'éolien permet, notamment en hiver, de réduire les importations de courant qui proviennent surtout des centrales à charbon en Allemagne et des centrales nucléaires en France. Une solution propre et locale ! Est-ce que les produits made in Parc Chasseral sont totalement efficaces, bio et climat-compatibles ?; Un approvisionnement énergétique durable pour les communes membres doit faire partie intégrante des objectifs du Parc régional Chasseral. Ne pourrions pas développer un courant électrique label "bio" Parc régional Chasseral ? Cette problématique mérite plus d'importance dans la vision globale du parc.</p>			

<p><u>Réponse :</u>  <i>La notion d'expérimentation et de démonstration concerne avant tout les méthodes de travail pour y arriver.  Le standard de durabilité des Parcs qui est en cours d'élaboration est une piste de labélisation pour les producteurs d'énergie</i></p>			
<p>Création d'un itinéraire de déplacement durable avec la découverte de produit régionaux et accueille chez l'habitant.</p>			
<p>Domaine de la mobilité: - suivre l'évolution quant aux accès sur les différents sites, notamment avec l'évolution des besoins et des engins et véhicules utilisés (poids, dimensions notamment); - collaboration avec l'économie locale et régionale.</p>			
<p>L'urgence climatique nécessite désormais de passer de la phase de l'expérimentation à la phase de la concrétisation. A ce titre, l'énergie éolienne est considérée comme l'énergie renouvelable ayant un impact global sur l'environnement (unité de charge écologique UCE/kWh) la plus faible, loin devant le photovoltaïque et le biogaz. L'énergie éolienne est par ailleurs totalement complémentaire au solaire photovoltaïque (sa production étant principalement réalisée l'hiver). Seul le mix énergétique (renouvelable) permettra de résoudre la problématique du réchauffement. Le fait de produire de l'énergie propre à l'intérieur du parc Chasseral donne ainsi tout son sens à la stratégie visant à favoriser la durabilité de l'énergie ; cette énergie étant produite localement, les critères du développement durable seraient ainsi respectés. ; La création du parc JUVENT au milieu des années 90 puis de ses phases de développement successives ont, outre le fait de démontrer la parfaite cohabitation possible entre un Parc régional de première importance et l'énergie renouvelable éolienne, clairement permis de développer ce thème stratégique C d'une économie durable pour tous. En effet, nombreux sont les personnes domiciliées en CH ou à l'étranger, à connaître la région en partie grâce à l'attrait que représentent les installations solaires, éoliennes et didactiques du Mont Soleil / Mont Crosin.</p>			
<p>La durabilité passe par une prise en compte de tous les facteurs du développement durable y compris les transports et les nuisances sonores que ces derniers génèrent. Il faut à tout prix minimiser les impacts des voitures et les déchets (littering) que ce mode de transport génère. Pourquoi s'intéresser à des projets démonstratifs et expérimentaux ? De nombreuses technologies ont déjà fait leurs preuves depuis longtemps, il convient donc de les défendre et, surtout, d'agir pour les développer. Installations solaires, biomasse agricole, parcs éoliens, toutes méritent le soutien actif du Parc Chasseral et on attendrait de lui des prises de positions plus favorables à cet égard.</p>			
<p><u>Réponse</u>  <i>Il n'appartient pas au Parc de réaliser des installations énergétiques mais bien de faire en sorte que cette question soit prise en main dans le débat public et d'apporter des outils d'aide à la réflexion et décision</i></p>			

<p>La commune de Val-de-Ruz souhaite que l'assertion au niveau de l'énergie page 84 « Installations photovoltaïques</p> <p>La production d'énergie photovoltaïque présente aussi un important potentiel dans la région et pourrait couvrir en théorie tous les besoins de la consommation électrique. » soit nuancée et fasse état du besoin d'un mix énergétique</p>			
<p>La place donnée à l'économie pourrait s'appuyer sur une approche plus globale de laquelle des éléments spécifiques sont extraits. Les perspectives ouvertes par la stratégie économique 2030 du Jura bernois méritent à ce titre d'être citées pour esquisser une appréhension globale.</p> <p>La Chambre d'économie publique du Jura bernois s'implique dans une compréhension intégrée de l'économie régionale englobant l'ensemble de ses dimensions.</p> <p>Une place pourrait être laissée au secteur secondaire et à son évolution durable (sensibilisation, accompagnement, bonnes pratiques) et la CEP est l'interlocuteur prioritaire.</p> <p>La réalisation de projets démonstratifs sans base de compétences régionales et sans appui sur des acteurs locaux est délicate. A ce sujet, l'identification des compétences des PME régionales pouvant contribuer aux objectifs globaux est vivement recommandée.</p> <p>La bonne compréhension du grand public est impérative.</p> <p>L'accès au Chasseral et le trafic demeure une préoccupation vive</p> <p>Le développement de produits devrait incorporer dès le début la marque territoriale en cours d'élaboration et s'appuyer sur les acteurs principaux de la région.</p> <p>Une collaboration automatique avec Jura bernois tourisme est recommandée pour tous les aspects relevant du tourisme. Il est prioritaire de ne pas créer de doublon dans les missions et les réalisations.</p> <p>Un plan de collaboration avec les institutions régionales et des schémas de synergies serait utile.</p>			
<p>La gestion du tourisme est toujours à double tranchant et nous en reconnaissons toute la difficulté. Le Parc est un acteur clé puisqu'il a ce rôle (Cc.) d'accompagner les prestataires touristiques. Les remarques formulées sous le thème A et concernant les aspects touristiques doivent ici être reprises.</p>			



De manière globale, êtes-vous en accord avec le thème stratégique  "D. Un territoire animé par ses habitants" et les domaines stratégiques qui lui sont liés ?	A intégrer	A noter	A réfuter
Réponses : 43			
Moyenne arithmétique : 74.88 sur 100			
Remarques et commentaires :			
Da. ; - Très importance de ce travail de sensibilisation au niveau des enfants; Dd. ; - Le Parc se situe sur trois régions : Lac de Biemme, Jura bernois et Val de Ruz donc assez difficile de faire adhérer la population à ce territoire. Dc. ; - Ne pas réaliser que des offres de niches			
L'éducation des enfants est un point très important. Pour autant qu'elle aille dans le bon sens à savoir, entre autres, cesser d'utiliser la téléphonie mobile pour n'importe quoi. Nous savons en effet que les communications de ce type produisent plus d'émissions de CO2 que le trafic aérien.  <u>Réponse</u> <i>Ce type d'assertion peut prêter à des interprétations erronées.</i>			
On éduque les enfants, c'est bien. Pour les adultes, les propriétaires, le parc peut jouer le rôle de conseiller notamment pour les aménagements extérieurs des nouvelles constructions. Serait-il possible de le faire savoir?			
Merci pour votre démarche de sondage je suis principalement pour faire découvrir la région Au monde entier malheureusement il manque d'information à tous les gens qui ne sont pas de La région informé égal respect de nos terres			
personnellement je trouve certaines activités proposées par le Parc assez coûteuses; ne pourraient-elles pas être davantage subventionnées?  <u>Réponse</u> <i>Les cotisations des membres et les contributions des communes représentent 6 % des ressources.</i>			
En fonction des propositions énoncées pour le thème C précédent, le domaine stratégique Da ci-dessus devrait être élargi tant à l'ensemble de la population régionale qu'au nombre croissant de visiteurs attirés par les beautés du Parc. ; A ce titre, la sensibilisation, l'éducation et la formation devraient porter sur une vision plus claire et évocatrice que celle de développement durable. Celui-ci couvre tant l'environnement, la société que l'économie comme en fait état le thème intitulé "Une économie durable". ; L'objectif Dd vise à susciter un "sentiment d'appartenance à la région" qui mérite un travail de fond, la population étant à l'heure actuelle insuffisamment sensible.			

<p>Ok, mais quel est votre définition du développement durable. Vous devez vous baser sur celle de l'ONU de l'Agenda 2030 avec les 17 ODDs. ; Pour moi, on n'y est pas du tout. Le paysage touristique défini par l'Homme pour l'Homme n'est pas notre priorité. Il faut surtout favoriser et mettre sur pied des places de travail. Le reste suivra. ; On n'arrivera jamais à rivaliser avec des zones vraiment touristiques suisses. Combat perdu d'avance. Concentrons nos forces sur nos atouts, mais sur des rêves déplacés.</p> <p><u>Réponse</u> Le Parc s'appuie les définitions de l'ONU : un chapitre sera ajouté à cet effet</p>			
<p>Les bal(l)ades des jardins musicaux sont assurément de très belles performances artistiques, mais elles concernent un public très sélectif. Pourquoi ne pas développer les festival du film vert dans la plupart des communes ou région du parc régional Chasseral ?; Cette année, uniquement Sonvilier et La Neuveville et Fontainemelon y ont proposé une programmation.</p> <p><u>Réponse</u> Les Bal(l)ades réunissent plus de 1'000 personnes chaque année. Le Parc soutient de longue date le festival du film vert à La Neuveville</p>			
<p>Attention de ne pas rentrer dans le culturel élitiste.</p>			
<p>Bonjour, Notre remarque est très ponctuelle. Elle concerne le paragraphe p. 107 : "Une offre particulière parvient à se maintenir depuis 2012. Le « Salaire de la Suze »; consiste en une visite théâtralisée conçue et mise en place par le Parc qui raconte; l'histoire industrielle du village de Courtelary. Consolidée, l'offre a été reprise et est; aujourd'hui gérée par Jura bernois Tourisme.» Nous rappelons que Mémoires d'Ici a été l'acteur principal de cette création. Ne pas l'omettre serait réellement une façon d'intégrer les autres partenaires régionaux dans votre communication. ; Nous proposons: "Une offre particulière parvient à se maintenir depuis 2012. Le « Salaire de la Suze »; consiste en une visite théâtralisée conçue et mise en place par Mémoires d'Ici en collaboration avec le Parc qui raconte l'histoire industrielle du village de Courtelary. Consolidée, l'offre a été reprise et est aujourd'hui gérée par Jura bernois Tourisme."; ; ; Même remarque pour le paragraphe p. 126; avec l'accord du Parc Chasseral.; "En 2012, suite à la demande des communes de développement d'offres de; découvertes, non pas seulement sur les crêtes mais aussi dans les localités, le Parc a; mis sur pied une visite spectacle, le salaire de la Suze pour faire connaître le; patrimoine économique de la région et plus spécifiquement le village de Courtelary.; Ce spectacle est proposé annuellement depuis 8 ans et a permis de fructueuses; collaborations avec des acteurs culturels de la région comme Utopik Family et JbT; (note ou renvoi vers le site internet). Près de 2'000 personnes ont bénéficié de cette; offre.» Nous qui avons été partenaire très actif de ce projet n'avons jamais travaillé avec Utopik Family (!). Nous proposons; "En 2012, suite à la demande des communes de développement d'offres de; découvertes, non pas seulement sur les crêtes</p>			

<p>mais aussi dans les localités, le Parc, en collaboration avec Mémoires d'ici a; mis sur pied une visite spectacle, le salaire de la Suze pour faire connaître le; patrimoine économique de la région et plus spécifiquement le village de Courtelary.; Ce spectacle est proposé annuellement depuis 8 ans et a permis de fructueuses; collaborations avec des acteurs culturels de la région comme JbT; (note ou renvoi vers le site internet). Près de 2'000 personnes ont bénéficié de cette; offre.» Pour le reste, je n'ai que survolé votre Charte.; Bonn succès !</p> <p>Réponse Le Parc fera l'ajustement nécessaire</p>			
<p>Le Parc s'est doté d'une bonne politique d'information. Toutefois on se doit d'agir au plus près de l'habitant. De plus en plus, on vit chacun pour soi et il faut encore en encore travailler sur le sentiment d'appartenance.; En proposant d'impliquer mieux les Communes dans les organes de conduite la situation peut s'améliorer. Toutefois il s'agit d'apprécier en fonction de la disponibilité des "politiques" et peut-être de personnes motivées et persuadées par les activités et programmes du Parc.</p>			
<p>On peut faire plus ; pourquoi ne pas développer les festivals du film vert dans la plupart des communes ou régions du parc régional Chasseral ? Cette année, seules Sonvilier, La Neuveville et Fontainemelon y ont proposé une programmation. L'idée d'ateliers d'éducation et de sensibilisation au développement durable est excellente ; il est toutefois souhaitable que ces ateliers incluent une vision globale de développement durable, incluant des exemples pour rendre l'activité humaine compatible avec l'environnement (mobilité et énergies renouvelables comprises).</p> <p><u>Réponse</u> <i>Le projet « Graines de Chercheurs » propose une éducation en vue d'un développement durable reconnue pour sa qualité par les milieux spécialisés</i></p>			
<p>L'attrait suscité par les installations solaires, éoliennes et didactiques du Mont Soleil / Mont Crosin, a permis de pérenniser une économie durable au cours des années via les visites guidées, la mise en valeur de produits du terroir, les nuitées, les informations didactiques sur la biodiversité, l'histoire, les activités régionales ou encore, la création de fromages ou autres produits directement inspirés de ce parc. Allant même jusqu'à en reprendre le design pour certains. ; C'est ici la preuve qu'éolien et Parc naturel peuvent et devraient être intrinsèquement liés.</p>			
<p>Il faut sans doute impliquer davantage les habitants de la région si l'on souhaite qu'ils s'identifient à un lieu. A-t-on entrepris toutes les démarches nécessaires en ce sens ? On peut bien sûr gloser à propos des Jardins musicaux, qui ne concernent finalement qu'une frange très limitée de la population. Sans doute devrait-on songer à développer d'autres manifestations, plus en lien avec les locaux.</p> <p><u>Réponse</u></p>			

<i>Les Jardins musicaux attirent une majorité de public local</i>			
<p>L'appropriation par le grand public est un enjeu de taille. Il convient de développer des approches permettant de l'intégrer et de le concerner (versus offres spécialisées et contenus exigeants)</p> <p>La mise en lumière de lieux et savoirs emblématiques devrait faire écho aux travaux de la stratégie économique du Jura bernois. Les projets développer devrait être synchronisés.</p> <p>Le sentiment d'appartenance à la région est crucial et toutes les actions doivent impérativement se penser en rapports aux projets actuellement en développement pour éviter toute contradiction</p>			
<p>Pro Natura se tient volontiers à disposition du Parc pour animer ou informer sur certains thèmes d'actualité ou de politique (exemples : initiatives en faveur de la protection de la nature et de l'environnement). □ Domaine Da.</p> <p>: un groupe Pro Natura Jeunes+Nature est actif dans le Jura bernois et dans l'espace BEJUNE. Des actions communes peuvent être coordonnées entre le Parc et Pro Natura pour rendre les activités de sensibilisation des enfants et des jeunes plus visibles et en augmenter les effets. Pour ce point, Pro Natura se tient également volontiers à disposition du Parc pour développer certaines activités ensemble.</p>			

De manière globale, êtes-vous en accord avec le thème stratégique  "E. Une recherche pour des actions bien ciblées" et les domaines stratégiques qui lui sont liés ?	A intégrer	A noter	A réfuter
Réponses : 42			
Moyenne arithmétique : 65.95 sur 100			
Remarques et commentaires :			
Les domaines stratégiques sont presque exclusivement dans le "relationnel" (encourager, relations, vulgarisation) et ne mettent pas en avant le rôle actif du parc comme acteur et source de savoir / données. Il serait également souhaitable que le parc soit un peu plus ambitieux en se posant comme pionnier pour certains thèmes de recherche et qu'il puisse ainsi acquérir un statut de "région modèle" dont d'autres parcs / entités régionales comparables puissent s'inspirer.			
Think global act local. Il n'est plus question d'anticiper le changement climatique, nous sommes en plein dedans! Réveillez-vous!			
Non, il faut rechercher les partenariats avec l'économie régionale et ses principaux acteurs : Vigier, production électrique, industrie montres et mécaniques. Evtl fromagère/laitière/viande.; Il faut rechercher des solutions pour le climat et la biodiversité.  <u>Réponse</u> <i>Les partenariats avec les milieux de la recherche n'excluent pas les partenariats locaux. A noter que le Parc et Vigier ont conventionné leur collaboration.</i>			
Où est le tourisme ? A quoi sert tout cela, si on ne peut pas le montrer au public ?			
Il faut plus associer l'économie régionale. C'est elle qui fait vivre et donne des emplois dans la région.; ; Les entreprises électriques pourraient apporter beaucoup si elles étaient sollicitées.; ; Les parcs des énergies renouvelables qui drainent environ 40'000 visiteurs par an et qui permet de se familiariser avec la transition énergétique n'est guère mentionnée dans la proposition de charte (p107).; ; En p144, il n'est pas mentionné les diverses études faites il y a quelques années déjà sur l'acceptation du parc éolien du Mont-Crosin. Ne serait-ce pas intéressant de la remettre à jour ou de la compléter ?			
Oui à l'encouragement du partenariat.			
Ici aussi, l'histoire récente de la région démontre la pertinence de ce thème stratégique. N'est-ce pas le partenariat milieu académique et entreprises locales qui a permis, au début des années 90, voire avant, de créer l'une des plus importantes et innovantes (à l'époque) centrale solaire de recherche du monde du fait de sa diversité ? Ce partenariat entre l'école d'ingénieur de St-Imier (pas encore ARC) et BKW a initié cela dans le domaine durable de l'énergie renouvelable et locale. L'éolien, p.ex. permet, tant dans sa phase de développement de projet que dans celle			

<p>d'exploitation de créer de réelles synergies telles que celle visée par le point Ea ou, et, dans une deuxième phase, le point Ed ci-dessus.; S'agissant de domaines stratégiques, tant la biodiversité que la durabilité en sont de prioritaires représentants. Partant de là, nombreuses pourraient être les actions et/ou synergies possibles avec le développement des énergies renouvelables à l'intérieur du Parc Chasseral. Cela comprend également les économies d'énergie ou les micro-réseaux de production.</p> <p>Réponse La recherche proposée par le Parc n'est pas que technique. Les sciences humaines sont largement sollicitées.</p>			
<p>Dans le prolongement du précédent, nous voulons croire qu'un Parc régional est tout d'abord le reflet des personnes qui y vivent ou en vivent. Il faut donc davantage les intéresser, voire les impliquer dans la gestion et le fonctionnement de l'institution, dans l'optique de les concerner plus directement. De ce point de vue, les autorités pourraient fonctionner en guise de relai utile ! D'autres partenaires pourraient vraisemblablement apporter leur pierre à l'édifice, mais sont-elles suffisamment sollicitées ? Nous pourrions sans doute nous inspirer de l'expérience menée au Mont Crosin, où le parc éolien, qui draine quelque 40'000 visiteurs par an, permet à ce public de se familiariser avec la transition énergétique...</p>			
<p>Un effort de vulgarisation pour toutes les questions de biodiversité dans son approche scientifique est nécessaire.</p>			
<p>Pro Natura participerait volontiers aux journées d'échanges et séminaires organisés par le Parc.</p>			

De manière globale, êtes-vous en accord avec le thème stratégique  "F. Une organisation efficace intégrée à la région" et les domaines stratégiques qui lui sont liés ?	A intégrer	A noter	A réfuter
Réponses : 42			
Moyenne arithmétique : 70 sur 100			
Remarques et commentaires :			
Rajouter un domaine stratégique sur le maintien ou le renforcement des capacités et compétences de l'équipe. Fb va dans cette direction mais fait plutôt penser à une documentation. Je pense que le parc pourrait se fixer comme but de viser à devenir un centre de compétence / d'excellence par exemple pour une gestion territoriale régionale intégrée.			
Fa. Très favorable et est en cours avec par exemple, la participation du Parc à La Fondation pour le rayonnement du Jura bernois			
Signification? encore du blabla			
Rôle de conseiller à promouvoir auprès du public.			
La prochaine décennie doit refléter les actions abouties avec succès. Les Bugnens-Savagnières ont salué l'implication du Parc dans la réalisation et l'animation de la Maison Chasseral les Savagnières. Elle est un magnifique exemple de partenariat mixte, privé-public, illustratif des concrétisations possibles pour concilier préservation de l'environnement et activités humaines, pour rapprocher l'homme de la nature tout en offrant des perspectives de divertissement et de loisirs. Un potentiel réel existe dans cette perspective sur la période estivale à n'en pas douter.			
Vos objectifs sont littérairement bien tournés, Difficile de ne pas être d'accord. ; Mais cela peut rester seulement des mots. ; Et en terme d'ACTIONS ?s; Ça fait beaucoup de Blabla et de vertueuses intentions.....			
oui, pourquoi pas. Il faut oser : agriculture sans pesticide. Valorisation du bois des forêts : pellets de bois, etc. etc.			
<u>Réponse</u> <i>Le Parc n'a pas de pouvoir contraignant. La question des pesticides se traite au niveau de la Suisse</i>			
pas clair			
Définitivement, il faut plus prendre en compte les acteurs économiques locaux. Il faudrait que le Parc régional Chasseral signe plus d'accord de collaboration pour étoffer toutes les synergies de partenariats possibles.			
Élaborer une base de donnée avancement projet et ceux réalisé accessible à tous les membres y compris les individuels. Pour le reste des citoyens par les sites perspectifs communaux.			
Avec la CEP, le JB profite d'une institution dynamique et évolutive. En conséquence, et encore une fois : très ouvert au travail d'ensemble.			
<a href="#">En accord pour autant que les compétences se trouvent dans notre commune</a>			

<p>Il est nécessaire de plus prendre en compte les acteurs économiques locaux, pour mettre en place ensemble des solutions durables. La participation aux projets de la région doit aussi inclure les projets d'énergies renouvelables comme les parcs éoliens. Le Parc régional Chasseral doit signer plus d'accords de collaboration pour étoffer toutes les synergies de partenariats possibles, et prendre position pour un avenir durable.</p>			
<p>Il serait souhaitable de s'ouvrir à un panel plus large d'acteurs, le fait d'intégrer tous les milieux dans un projet permet d'obtenir de meilleurs résultats et de trouver des solutions innovantes.</p> <p><u>Réponse</u>  <i>Une des caractéristiques du Parc est le nombre important de partenariats noués</i></p>			
<p>Comme déjà mentionné, nous plaidons pour une meilleure prise en compte des acteurs économiques locaux. Le Parc Chasseral s'est-il jamais approché d'Aare Seeland Mobil SA, exploitant du Vinifuni, pour l'intéresser à son développement ? Ces aspects, existants, devraient être suffisamment explorés, voire primer le reste, d'ailleurs. Pourquoi le Parc Chasseral ne signe-t-il pas plus d'accords de collaboration, dans l'optique de développer toutes les synergies et partenariats possibles ?</p> <p><u>Réponse</u>  <i>Le programme d'activités du Parc apporte une réponse claire à ce questions et remarques</i></p>			
<p>L'implication dans la stratégie économique du Jura bernois doit être poursuivie, particulièrement pour la concrétisation.</p> <p>Les perspectives ouvertes par la fondation pour le rayonnement du Jura bernois sont de la première importance et impliquent des synergies fortes avec la Chambre d'économie publique du jura bernois, Jura bernois tourisme, jura bernois.bienne et la Chambre d'agriculture du Jura bernois, mais aussi d'autres institutions régionales. Dans l'esprit cultivé par la Fondation pour le rayonnement du Jura bernois, les institutions devraient ménager systématiquement une place au Parc pour ses domaines de compétence.</p> <p><i>Cette interaction harmonieuse est l'enjeu des prochaines années</i></p>			
<p>En tant qu'association active depuis plus de 100 ans pour la protection de la nature et du paysage en Suisse, au niveau cantonal (Pro Natura Berne) et régional (Pro Natura Jura bernois depuis 40 ans), Pro Natura se doit d'être intégrée en tant qu'organisation partenaire, compétente et active du Parc. Pro Natura souhaite ainsi manifester son intérêt à poursuivre son implication au sein d'un organe actif et décisionnel du Parc. Comme le mentionne la charte, il s'agit de renforcer les notions de collaboration et de complémentarité (cf. page 153).</p> <p><i>Pro Natura manifeste son intérêt à poursuivre son implication au sein d'un organe tel le comité exécutif.</i></p>			



<p>Autres remarques Périmètre du parc / affiliation des communes : seules les communes s'engageant pour des actions ou des projets de protection et valorisation de la nature et du paysage devraient pouvoir se prévaloir du label du Parc ! Notons particulièrement les situations des communes de □ Evilard-Macolin qui ne présente actuellement pas une note suffisante pour être reconnue comme Parc : bien que la taille et la situation géographique de la commune soient des arguments justifiant l'intégration de cette commune dans le périmètre du Parc, il devrait être prioritaire d'y développer des actions permettant d'augmenter les valeurs naturelles et paysagères et d'obtenir les points nécessaires. □ Selon une étude menée en 2008, d'autres communes étaient en déficit de points et devraient aussi faire l'objet de mesures prioritaires menées par le Parc.</p>			

Soutenez-vous le contrat de Parc qui liera votre commune au parc naturel régional Chasseral pour la période 2022-2031 tel qu'il est formulé ?	A intégrer	A noter	A réfuter
Réponses : 9			
Oui : 7			
Non : 1			
Sans avis : 1			
Remarques et commentaires :			
Le Parc est fondamental pour la promotion de notre région et plus proche de nos communes que Jura bernois tourisme, par exemple.			
Le Conseil municipal de Courtelary soutient à l'unanimité la future charte 2022-2031.			

Validez-vous la représentativité des communes, associations et partenaires à travers un nouveau Conseil consultatif ?	A intégrer	A noter	A réfuter
Réponses : 37			
Oui : 24			
Non : 1			
Sans avis : 12			
Remarques et commentaires :			
Centre-Jura ne souhaite pour l'instant pas siéger au sein du Conseil consultatif mais approuve le principe de sa mise en place.			
Cette question est critique pour toute personne qui n'aurait pas pris connaissance du nouvel organigramme, ce qui risque d'arriver. Quelques phrases pour l'expliquer ici seraient les bienvenues			
il faut y mettre l'économie privée. Il faut entendre leur besoins et ce qu'ils peuvent apporter			
Les partenaires économiques devraient être plus présents.			
<a href="#">Le RUN pourrait être intéressé à prendre part au Conseil consultatif, à discuter en temps voulu. Dans tous les cas, la réorganisation semble appropriée.</a>			
Essentiel			
... encore que les partenaires économiques ou touristiques pourraient aussi y être plus directement associés.			

Approuvez-vous la nouvelle organisation du Comité (nombre de membres réduit à neuf) ?	A intégrer	A noter	A réfuter
Réponses : 39			
Oui : 24			
Non : 5			
Sans avis : 10			
Remarques et commentaires :			
Cette question est critique pour toute personne qui n'aurait pas pris connaissance du nouvel organigramme, ce qui risque d'arriver. Quelques phrases pour l'expliquer ici seraient les bienvenues			
On peut encore réduire davantage pour mettre l'argent où ça en vaut la peine!  <u>Réponse</u> <i>Les décisions prises par le Parc doivent rester le fruit de débats collectifs.</i>			
Si les communes doivent rester majoritaires, la présence d'associations privées dont les buts visent à la conservation de la biodiversité, au développement durable et à la protection du paysage est nécessaire.			
Des parties prenantes risquent de disparaître du débat. Il faut garder un comité très large afin de pouvoir laisser s'exprimer toutes les tendances et besoins.			
Le Conseil municipal de Saint-Imier, en tant que commune siège, revendique un siège au sein du comité du Parc Chasseral. Les nombreux projets communs et notamment les locaux aménagés pour le Parc par la commune justifient à notre sens une telle représentation. Une présence uniquement au conseil consultatif ne permettrait pas de collaborer de la manière la plus satisfaisante possible. Ainsi, nous ne refusons pas cette réorganisation du comité avec laquelle nous sommes d'accord, mais nous souhaitons qu'il soit clairement indiqué que la commune-siège a droit à un fauteuil.			
Certainement plus efficient.			
Certains intérêts risquent de ne plus être pris en compte; Ces intérêts pourraient être consultés officiellement via le conseil consultatif. Cela permettrait de réunir les représentants des diverses branches économiques (producteurs énergétiques, industrie régionale, biodiv, tourisme, autorités communales, régionales, cantonales....)			
Certains acteurs risquent de ne plus pouvoir exprimer leur position, ou du moins ne plus être en capacité d'influer sur la politique générale du Parc Chasseral. Plus le comité sera élargi, plus les tendances et les besoins spécifiques pourront se manifester.			

Êtes-vous en accord avec le plan de gestion proposé ?	A intégrer	A noter	A réfuter
Réponses : 40			
Moyenne arithmétique : 66 sur 100			
Remarques et commentaires :			
Conclusion : - Parc accepte le tourisme de manière générale et met l'accent sur le tourisme durable/l'écotourisme; - Le Parc s'engage plus dans le développement touristique; - Le Parc accentue la collaboration JbT/PrC; - La communication touristique du Parc doit être accentuée et est réalisée en collaboration avec JbT entre autre			
Le Conseil municipal soutient les propositions du Parc régional Chasseral. Il souhaite continuer sur la ligne actuelle, soit que les activités du Parc permettent de vivre comme jusqu'à présent sur le territoire, en particulier pour les gens vivant à la montagne.			
Voir les apports insérés dans les cartouches de chaque thème / domaine stratégique. Les Bugnenets-Savagnières sont et souhaitent rester un partenaire de proximité, impliqué et fier de pouvoir partager les destinées de la région avec le Parc régional Chasseral. Nous remercions ses instances dirigeantes comme ses collaboratrices et collaborateurs pour leur identification forte à leur mission. Notre appréciation nuancée et relativement critique n'enlève pas notre volonté d'être constructif et participer à ce que la beauté de notre région soit conservée et appréciée, parce que mise à disposition de ses habitantes et habitants respectueux de ce magnifique environnement.			
En accord en fonction de l'implication de chacun, compétences et temps à disposition ne sont pas identiques partout			
Globalement, l'être humain fait partie de son environnement et doit satisfaire à ses besoins tout en limitant son impact. Le rôle d'un approvisionnement en énergie local, durable et résilient pour le futur, le climat et la biodiversité n'est à nos yeux pas assez présent.			
On pourrait imaginer que le projet de Parc éolien du Mont Sujet constitue l'une des orientations stratégiques d'avenir du Parc Chasseral.  Réponse Le Parc reste neutre sur la question des éoliennes			

<sup>i</sup> HEG-Arc, Neuchâtel, Babey Nicolas, Diagnostic économique de l'Arc jurassien, 2017, p12, disponible à l'adresse <https://www.arcjurassien.ch/fr/Nos-projets/Economie-presentielle/PHR-Economie-presentielle-2017-2019/PHR-Economie-presentielle-2017-2019.html>

<sup>ii</sup> NCCS, données actualisées sous : <https://www.nccs.admin.ch/nccs/fr/home/regions/grandes-regions/jura/scenarios-climatiques-ch2018-jura.html>

<sup>iii</sup> Sentier des sculptures : <https://www.chasseral.ch/fr/decouvrir/tourisme/randos-et-decouvertes/offer/le-sentier-des-sculptures-650>



# Annexe D7 : Bilan de la consultation publique, septembre 2020







## Bilan du sondage public

### Missions et valeurs du parc pour 2022-2031

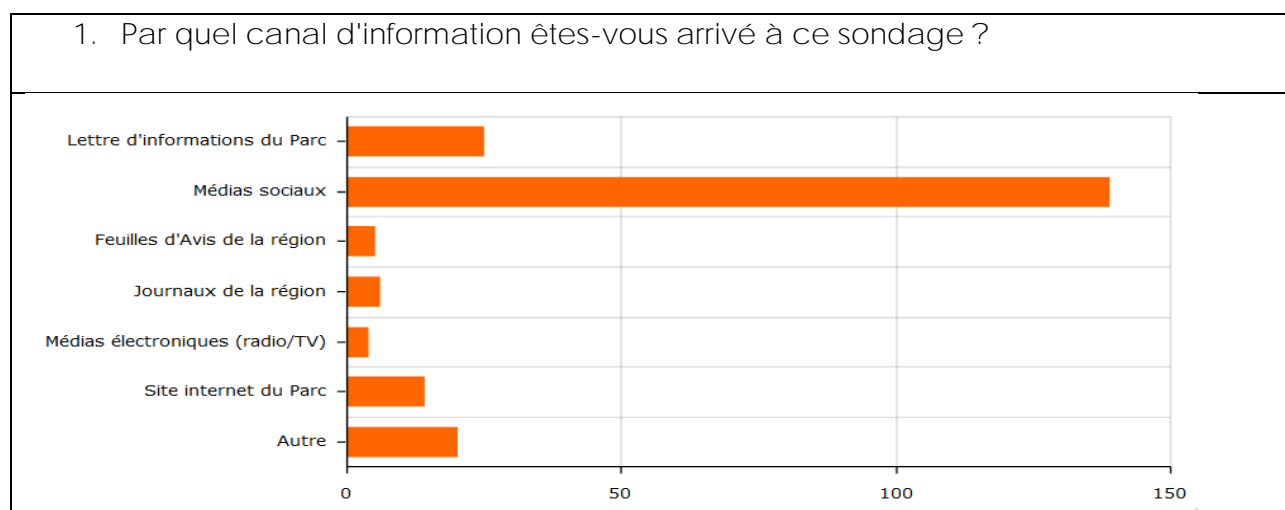
Version validée par le Comité du Parc le 29 octobre 2020

#### Préambule

En parallèle à la consultation réservée aux communes, institutions partenaires et membres de l'association, le Parc Chasseral a mis en ligne un sondage public destiné aux habitants des communes du Parc et des régions limitrophes afin de sonder l'appréciation du public quant aux thèmes stratégiques et missions qu'il va accomplir dans le cadre de la Charte 2022-2031. Le sondage a été communiqué via la newsletter mensuelle du Parc et les médias sociaux. Il était ouvert du 1<sup>er</sup> septembre au 15 octobre.

#### Participants :

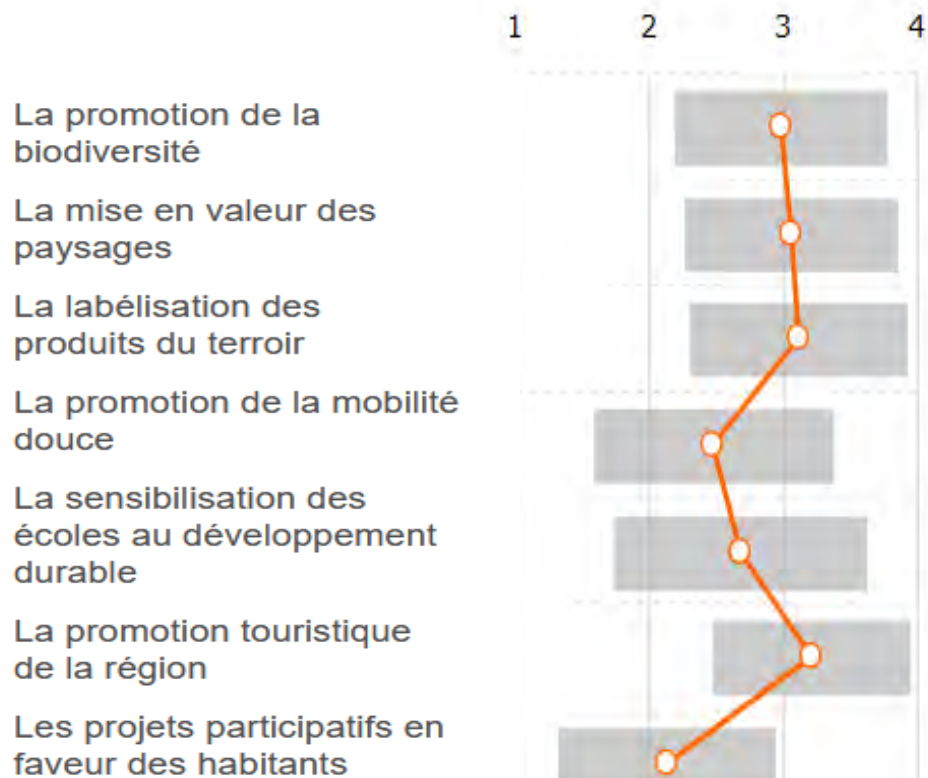
200 réponses complètes sont parvenues par le biais du questionnaire en ligne.



## 2. Connaissance des activités du Parc

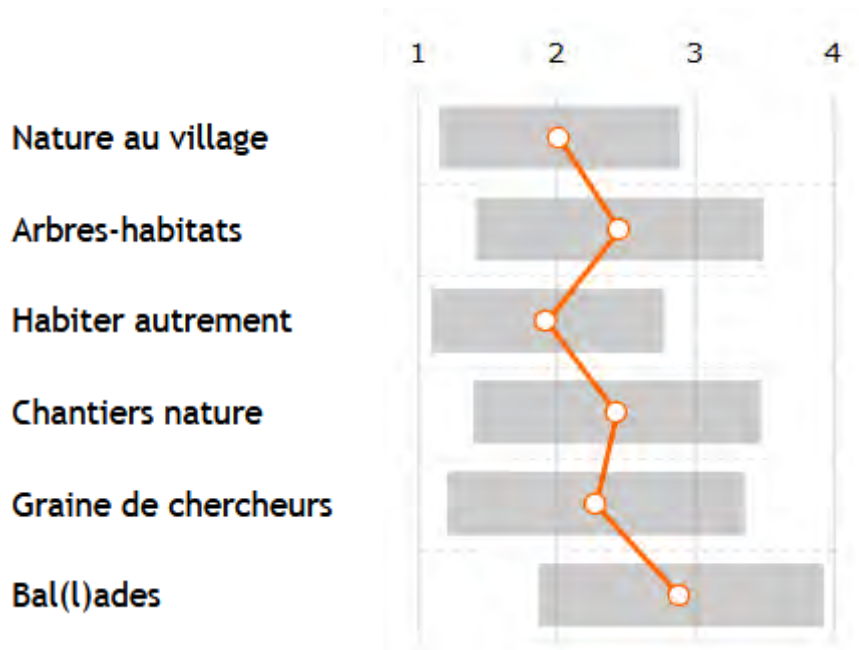
Voici une sélection d'activités que le Parc a menées ces dernières années.

De quelle façon vous sont-elles connues ? (1 peu connues, 4 très connues)



### 3. Projets concrets du Parc

De quelle façon le nom de ces projets (et les activités qui leur sont liées) vous sont-ils connus ?



Autres projets mentionné :

L'action de la Coop

Les 6 questions suivantes portent sur les 6 thèmes stratégiques sur lesquels le Parc va travailler ces dix prochaines années dans le cadre de la Charte 2022-2031. Les **activités et champs d'action sont à chaque fois brièvement résumés.**

4. De manière globale, êtes-vous en accord avec cet axe de travail ?

## Un environnement naturel de qualité

"Préserver et mettre en valeur la nature est l'une des missions existentielles du Parc. Les espaces riches en biodiversité et leur interconnexion doivent être renforcés, notamment en minimisant l'impact global des activités humaines - sans toutefois restreindre les libertés individuelles -, et en promouvant des projets emblématiques en faveur d'espèces animales, végétales ou d'habitats à forte valeur émotionnelle."

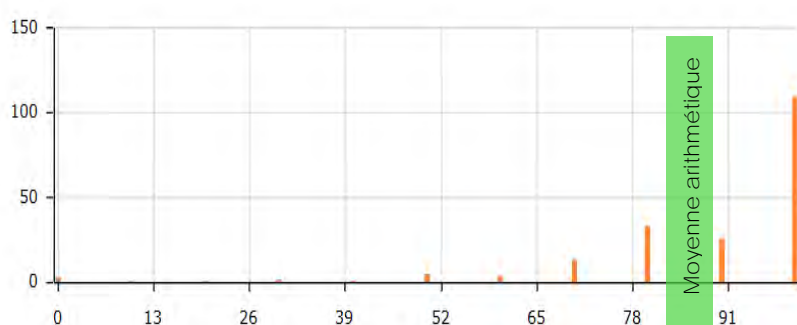
Nombre de participants : 199

0 = En total désaccord  
100 = Totalemment d'accord

Moyenne arithmétique : 87.84

Écart absolu moyen : 13.89

Écart-type : 19.56



Remarques et commentaires :

C'est en tout premier lieu de faire respecter les consignes de la réserve naturelle et ensuite d'utiliser le parc pour nos loisirs ! La nature avant l'humain !

interdire les voitures, motos et autres quad du Parc.

Je ne vois vraiment pas en quoi il faudrait éviter de restreindre les libertés individuelles. Des secteurs interdits d'accès, etc., seraient d'excellentes choses.

On vous souhaite bon travail

Non, pour moi les parcs naturels régionaux doivent être des modèles de mises en place du Développement Durable.; Ce n'est pas le cas, car on ne vise que la nature et le paysage.

Vous faites du bon boulot !

Sans activité humaine (loisir) les gens ne seront pas sensibilisés à la cause du parc

Pour certaines espèces ou habitats me semble illusoire de vouloir atteindre des objectifs de renforcement de conservation et d'interconnexion sans limité localement les accès et donc les libertés individuelles. Pour moi votre formulation est trop optimiste.

J'approuve totalement cet axe de travail car il est important de préserver de notre nature (faune et flore), de la mettre en valeur et de promouvoir notre belle région. Nous avons besoin de ces espaces.

On pourrait être amené à devoir restreindre certaines libertés individuelles, cela me paraîtrait normal

Plus que d'accord, mais il faut aujourd'hui une énorme influence pour changer qqch dans ce domaine. Je ne suis pas sûr que le Parc puisse se donner les moyens de cette politique.

Avec tous ses atouts, j'espère que le monde affluera. On a une belle nature ici et c'est bien de la mettre en avant sans la dénaturer

Ce pilier est le plus menacé et mérite d'être soutenu sans réserves et en toute urgence.

Qu'entendez-vous par "sans toutefois restreindre les libertés individuelles" ?

Si la restriction des libertés individuelles est nécessaire à la sauvegarde de la nature, elle peut, et doit être mise en place. L'humain doit aussi apprendre à payer pour ce qu'il veut consommer.

Je ne soutiens pas une limitation de la liberté pour les activités sportives

Remarques et commentaires du parc régional Chasseral :

*La préservation de la nature et de la biodiversité est l'un des axes majeurs de la mission dévolue aux parcs naturels régionaux. Le taux d'acceptation, dont la moyenne est très haute, montre que cet axe de travail est bien compris et qu'il répond à une attente envers le parc régional. Avec 88% d'acceptation, il s'agit du thème stratégique qui obtient le plus haut score sur les six développés. A noter que 109 personnes sont en accord total avec cette thématique, en lui accordant la note maximale de 10, et 73 lui donnent au minimum 70 points sur 100. 14 personnes au total lui attribuent une note comprise entre 0 et 60 points.*

5. De manière globale, êtes-vous en accord avec cet axe de travail ?

## Un patrimoine valorisé, des paysages vivants

"Les paysages et le patrimoine forment le cadre de nos quotidiens, constituent l'attache émotionnelle à la région et participent à son attractivité. La valorisation des éléments marquants du patrimoine bâti se traduit par des mesures sur le terrain, des conseils, la fabrication d'outils pour le débat public et le maintien ou le redéploiement de savoir-faire."

Nombre de participants : 199

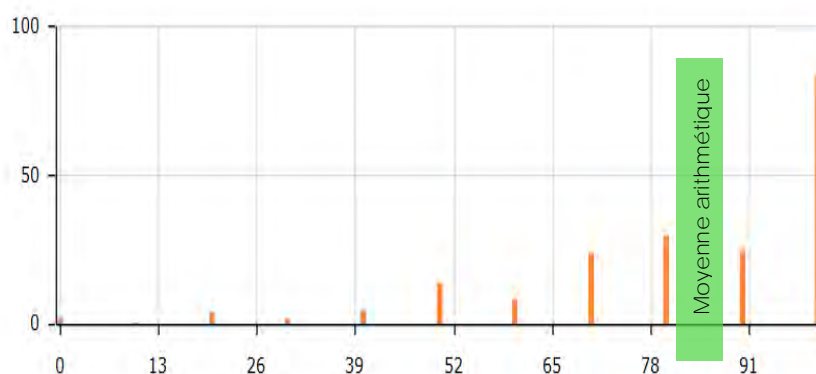
0 = En total désaccord

100 = Totalemment d'accord

Moyenne arithmétique : 81.71

Écart absolu moyen : 17.53

Écart-type : 22.34



Remarques et commentaires :

Formulation conservatrice, alors que potentiel important pour développer de nouveaux codes, habiter le paysage autrement

L'un ne va pas sans l'autre !

Texte peu clair

Ne perdons pas notre patrimoine et continuons à maintenir l'ancien savoir-faire

... forment le cadre de nos quotidiens affectifs et économiques...

Le paysage n'est que le reflet des besoins ou des loisirs de l'Homme.; Le paysage se fait et se défait; Regardez l'antenne de Chasseral qui est devenue l'emblème du parc. Ça sonne pour moi : réserves d'Indiens ! Cette région périphérique veut vivre et montrer ses valeurs et ses atouts

Traduit dans des termes polémiques: "le parc de Heidi". C'est une des images que veut donner la Suisse mais les thèmes important sont ailleurs.

Dans ce cadre qui exprime un fort attachement au paysage, une position claire devrait être prise contre les éoliennes.

Remarques et commentaires du parc régional Chasseral :

Le paysage est une préoccupation importante. Néanmoins, l'approche que propose le Parc est pour l'instant peu comprise

6. De manière globale, êtes-vous en accord avec cet axe de travail ?

## Une économie durable pour tous

"Le Parc est un élément moteur et un laboratoire d'expériences mobilisatrices, notamment en faveur d'un tourisme raisonné, mais aussi d'une économie fortement engagée dans la voie du développement durable. La proximité, la production locale et l'éthique constituent des valeurs-clé du développement prôné par le Parc.

Nombre de participants : 199

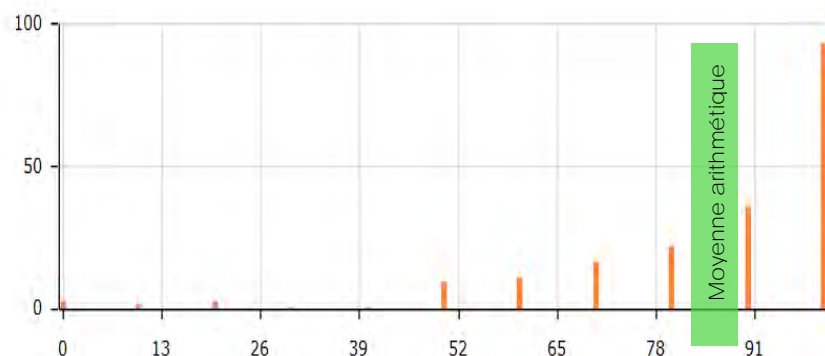
0 = En total désaccord

100 = Totalemment d'accord

Moyenne arithmétique : 84.42

Écart absolu moyen : 16.58

Écart-type : 22.01



Remarques et commentaires :

Tourisme raisonné... Il va bien falloir réfléchir à "où caser les campeurs", de plus en plus nombreux (et malheureusement pas toujours très respectueux) sur le chemin n°5 des crêtes du Jura. Il faudra réfléchir à répondre à leurs besoins (eau, nourriture, places pour faire des feux alors que nous avons régulièrement de grandes périodes de sécheresse), sans qu'ils empiètent sur la... vie des habitants. Toutes les bergeries ne sont pas des métairies et les dérangements par les randonneurs sont quotidiens...

Aider au développement des produits biologiques, favoriser et mettre en valeur ceux existants.

Oui mais d'abord dans le respect du Parc et ensuite le « travail » de l'homme ! Et non l'inverse !

La proximité nous fait vivre (surtout en ce moment de Covid-19), il faut la soignée

Le Parc doit être un outil facilitateur: pas un moteur ou un laboratoire ; Il doit être l'outil qui influence par exemple de nouvelles méthodes ou façons de travailler la terre. Il peut être le gardien de certaines particularités comme les pâturages boisés.

Je partage les mêmes valeurs donc je suis en adéquation totale avec cet axe de travail. Selon définition du développement "durable"...

Je ne comprends pas l'expression "tourisme raisonné"; Je suis d'avis que le tourisme n'est pas une composante de l'économie durable, celle que nous devons impérativement développer aujourd'hui

C'est dans cette direction que l'on doit aller, je pense aussi

Est-ce que ici "développement durable" sous-entend croissance économique ?

Quel est votre définition de tourisme raisonné ?

Remarques et commentaires du parc régional Chasseral :

Il existe un peu de confusion autour de ce que veut dire « tourisme durable ». Le Parc devra le préciser davantage

7. De manière globale, êtes-vous en accord avec cet axe de travail ?

### Un territoire animé par ses habitants

"Un Parc naturel régional vit par et pour ses habitants, qui en sont les meilleurs ambassadeurs. Les richesses de notre région sont mises en valeur au travers d'animations, d'événements culturels, d'activités d'éducation et de sensibilisation au cœur d'une organisation participative, afin que les savoirs et savoir-faire perdurent et renforcent l'identité de l'ensemble du territoire."

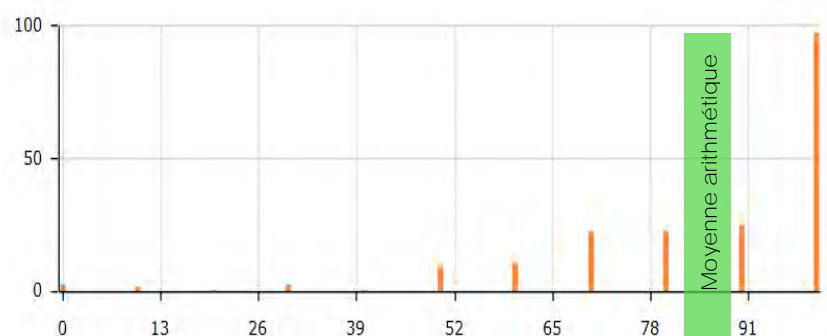
Nombre de participants : 199

0 = En total désaccord  
100 = Totalemment d'accord

Moyenne arithmétique : 84.07

Écart absolu moyen : 17.02

Écart-type : 21.95



Remarques et commentaires :

Intéressant aussi de faire intervenir des personnes extérieures à la région pour créer un appel d'air

Pourquoi ne pas faire des ateliers pour que les gens se familiarisent aux comportements à adopter en cas de passage à proximité de vaches allaitantes (de plus en plus nombreuses), aux conséquences de leurs actes et impacts sur la nature? Pourquoi ne pas leur montrer comment on fait pour réussir à leur présenter de si beaux paysages? Entretien des pâturages, pâture, fauches tardives etc.; ... Ils ne viennent qu'un ou 2 jours par année, mais nous, agriculteurs et habitants, on travaille 365 jours par an pour ce parc!

Développer des actions en faveur de publics particuliers, peut-être parfois en marge de la société, comme les personnes d'instituts spécialisés, etc...

**Pas d'accord ! Le Parc et la nature n'est pas au service de l'homme, mais c'est bien nous l'humanité qui avons besoin de la nature et de la réserve du Parc !**

et avec le culturoscopie vous avez un outil incroyable de promotion pour vos événements.

Nous souhaitons bon courage aux habitants et les remercions pour tous les efforts qu'ils font et feront en faveur de leur région

Pas seulement, les habitants y vivent et utilisent le territoire. Il est la base de leur qualité de vie.; Un des fondements de base de cette qualité de vie est l'énergie.; Il y a aussi le climat, la biodiversité, la production de nourriture par l'homme ou naturelle (les fameuses fruitières).; Il faut être plus ambitieux

Totalemment d'accord. Les meilleurs ambassadeurs pour une région sont ces propres habitants. Grâce à eux, cela permet de développer et faire vivre la région.



Je suis contre le baby-sitting de ce genre. Parler d'identité locale quand on est submergé par la globalisation des réseaux sociaux c'est bien...; Une action porteuse de résultat ça dépasse les compétences du parc.

C'est d'ailleurs très bien d'initier directement les écoliers, pour qu'ils grandissent en ambassadeurs.

Soutien à des projets comme celui-ci.; Conte musicale fantastique au cœur de la Combe Grède. ; Vendredi 18 juin 2021 – 20h00 à la métairie de la Meuringue; Samedi 19 juin 2021 – 20h00 à la métairie des Plânes; Christian Marquis; Président «7plumes dans le vent»; les écureuils 22; 2722 Les Reussilles; 079 325 67 11; info@7plumesdanslevent.ch

[Totalemment d'accord pour cet axe, cependant, à titre personnel, je remarque que je ne suis pas une bonne ambassadrice du parc car j'ai malheureusement peu de connaissances sur ses activités ... Comment être au courant? , par quels moyens promouvez-vous le parc pour que la population se sente intéressée et concernée ? Car je le suis beaucoup mais où me renseigner ?](#)

Remarques et commentaires du parc régional Chasseral :

Cette thématique est mobilisatrice

8. De manière globale, êtes-vous en accord avec cet axe de travail ?

## Une recherche pour des actions bien ciblées

"Patrimoine, nature ou société : le Parc est un cadre privilégié pour encourager des projets de recherche menés par les hautes écoles et universités. Les résultats de ces travaux apportent de nouvelles idées et permettent de mobiliser autorités, institutions, associations et habitants de la région, entre autres dans l'anticipation et l'adaptation aux changements à venir, notamment climatiques. "

Nombre de participants : 199

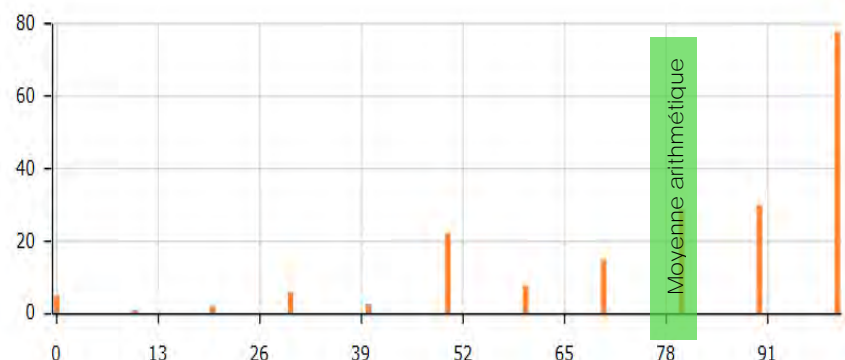
0 = En total désaccord

100 = Totalemment d'accord

Moyenne arithmétique : 79.40

Écart absolu moyen : 19.52

Écart-type : 24.88



Remarques et commentaires :

Tout dépend du projet des scientifiques ? Petit rappel pour se souvenir que les grandes barrières en fer sont devenues des « catastrophes » dans la forêt du Houbel, (encore à ce jour) merci les mauvaises actions ! Et que dire des sabots-de-Vénus !? Alors  $\Delta$  aux bien-pensants !

Toutes avancées dans tous ces domaines seront bonnes pour la recherche

Les futurs acteurs de demain sont les jeunes étudiants d'aujourd'hui. Avec un regard plus neuf et novateur, ils ont envie et besoin de changer les choses. La problématique du climat est quelque chose de très important et les étudiants sont concernés par cela.

Il y aurait bien d'autres cadres que celui du parc pour encourager ces projets

Rechercher et surtout trouver et réaliser des actions ciblées dans un panorama aussi large d'objectifs ça revient à faire des retouches minimales dans un vaste panorama pictural.

Et c'est un moyen de se faire connaître plus loin avec des étudiants peut-être d'ailleurs.

Youhou ! Vivent les ponts entre académique et "le dehors" ! Merci d'offrir cette chance aux étudiant.e.s !

D'accord mais la construction posée sur le parking de Nods pour les cyclistes et autres personnes cherchant un abri est incompréhensible à mes yeux. De plus très rarement utilisé. Des sous pour rien

Peu au courant de ce qui se fait en lien avec les HES et uni.

Pas totalement d'accord vu que la mobilisation des habitants de la région ne me semble pas être un point fort (j'en parle autour de moi et les gens ne connaissent pas ou peu les activités du parc)

Remarques et commentaires du parc régional Chasseral :

Accord global mais si les objets proposés paraissent pas très clair

9. De manière globale, êtes-vous en accord avec cet axe de travail ?

## Une organisation efficace intégrée à la région

"En complémentarité avec les autres institutions régionales, suprarégionales et nationales, le Parc joue un rôle de catalyseur en faveur de la cohésion et du dynamisme de la région au travers d'une planification efficiente proche des réalités et de projets pertinents soutenus par les autorités, les communes membres et l'ensemble des autres partenaires."

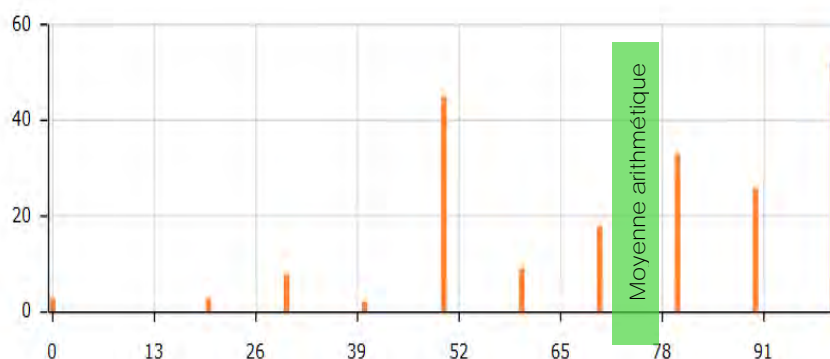
Nombre de participants : 199

0 = En total désaccord  
100 = Totalemment d'accord

Moyenne arithmétique : 73.42

Écart absolu moyen : 20.41

Écart-type : 23.98



Remarques et commentaires :

Oui, mais aussi un espace où chacun peut échapper aux logiques et réseaux ordinaires

Je déplore que certains projets (zone de calme du Mont-Sujet) n'aient pas été pris au sérieux par le parc Chasseral, qui a succombé (comme le CAS) à la pression du tourisme... Il est incohérent et totalement dévastateur de laisser l'accès à tous les sentiers ouverts en hiver, lorsque les animaux ont besoin de calme, particulièrement depuis Nods où la neige est abondante et perdue; Le ski de randonnée (peau de phoque), qui plus est de nuit (entraînements répétés pour la Chasseralienne, par ex) est dévastateur.

Oui, à condition de rester à l'écoute des associations et autres petites structures n'ayant pas les mêmes moyens financiers, humains, etc...

Quels projets ?

Il faut beaucoup d'énergie de la part de tous les acteurs de ce genre de projet et une bonne coordination est indispensable

Ca fait juste une structure de plus. On ferait mieux de fusionner les communes de chaque canton ensemble et de les rendre professionnelle.

Pour pouvoir faire de belles choses ou faire avancer les choses, nous avons besoin de tout le monde car oui, tout le monde est concernée. Le fait d'avoir cette cohésion entre chaque acteur de différents niveaux est primordial et contribue au bon fonctionnement de la région.

Creux...

Il y a plusieurs parcs; Donc il faudrait mentionner la coordination de tous ces gens et leur convergence de vues pour parler d'efficacité. Nous en avons besoin au niveau national au moins.; Ceci sous-entend au minimum un engagement au niveau politique ce que ces parcs ne peuvent probablement pas faire.

J'ai de la peine à voir comment s'applique concrètement cet axe de travail?

Je ne lui accorde pas autant de tâches. Il serait opportun de surveiller le travail des bucherons qui détruisent les chemins

Le texte de cette question et proche de la langue de bois politique...ou bien alambiqué... mais c'est aussi la région de la gentiane...

Remarques et commentaires du parc régional Chasseral :

?

## 10. Domaines de valeurs du Parc Chasseral

Quels sont les domaines de valeurs qui correspondent le mieux, selon vous, aux activités du Parc naturel régional Chasseral ?

Sensibilisation au développement durable

1

2

3

4

5

6

7

Conservation et valorisation des ressources naturelles

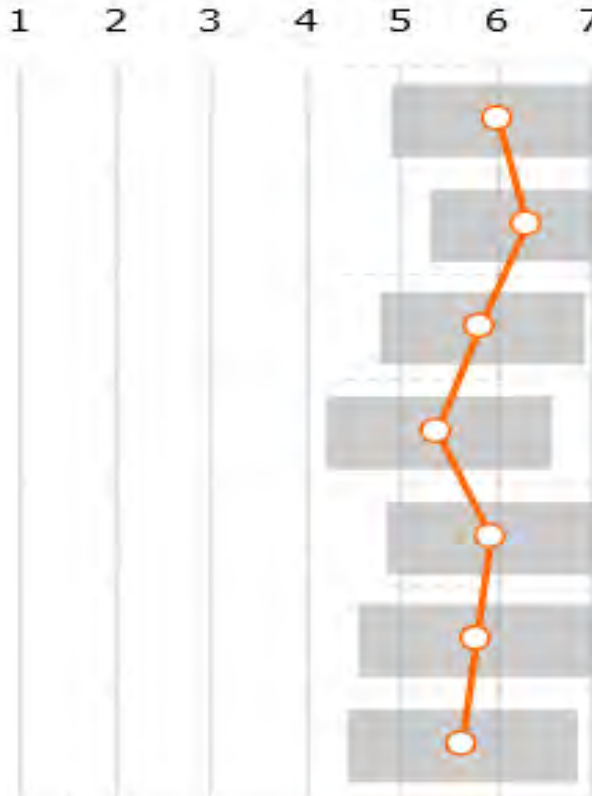
Identité territoriale

Innovation et qualité

Valeur ajoutée régionale

Valeurs éthiques

Coopération



Remarques et commentaires :

L'avis des habitants et professionnels de la nature (gardes-faunes, biologistes etc) devrait être mieux considéré; Même si, parfois, cela se fait au détriment du tourisme et du touriste. Si on aime la nature, on la protège avant tout.

Vous prônez le respect du Parc et de la réserve naturelle: Ok !Alors c'est quoi vos semaines de survie ? les cyclistes ? les compétitions de course à pieds / vélo / skis et autres ? les feux ? etc.... la liste est très très longue !! Et vous ne faites absolument rien

contre tout ça !!Bien au contraire! Vous ne pensez qu'à la rentabilité du Parc mais jamais vous ne respectez les directives de la RÉSERVE NATURELLE !C'est une honte!!

Réponse :

*Cette remarque n'est pas acceptable !*

C'est assez incohérent de protéger la biodiversité et en même temps d'autoriser été comme hiver une utilisation sociale non raisonnée du parc ayant pour conséquence un dérangement quasi permanent de la faune même dans les réserves cantonales.

A mon sens ces valeurs sont trop floues: "coopération" (???). Plutôt faire comme les entreprises: Vision Mission

Je ne comprends pas le terme "coopération": avec d'autres institutions?

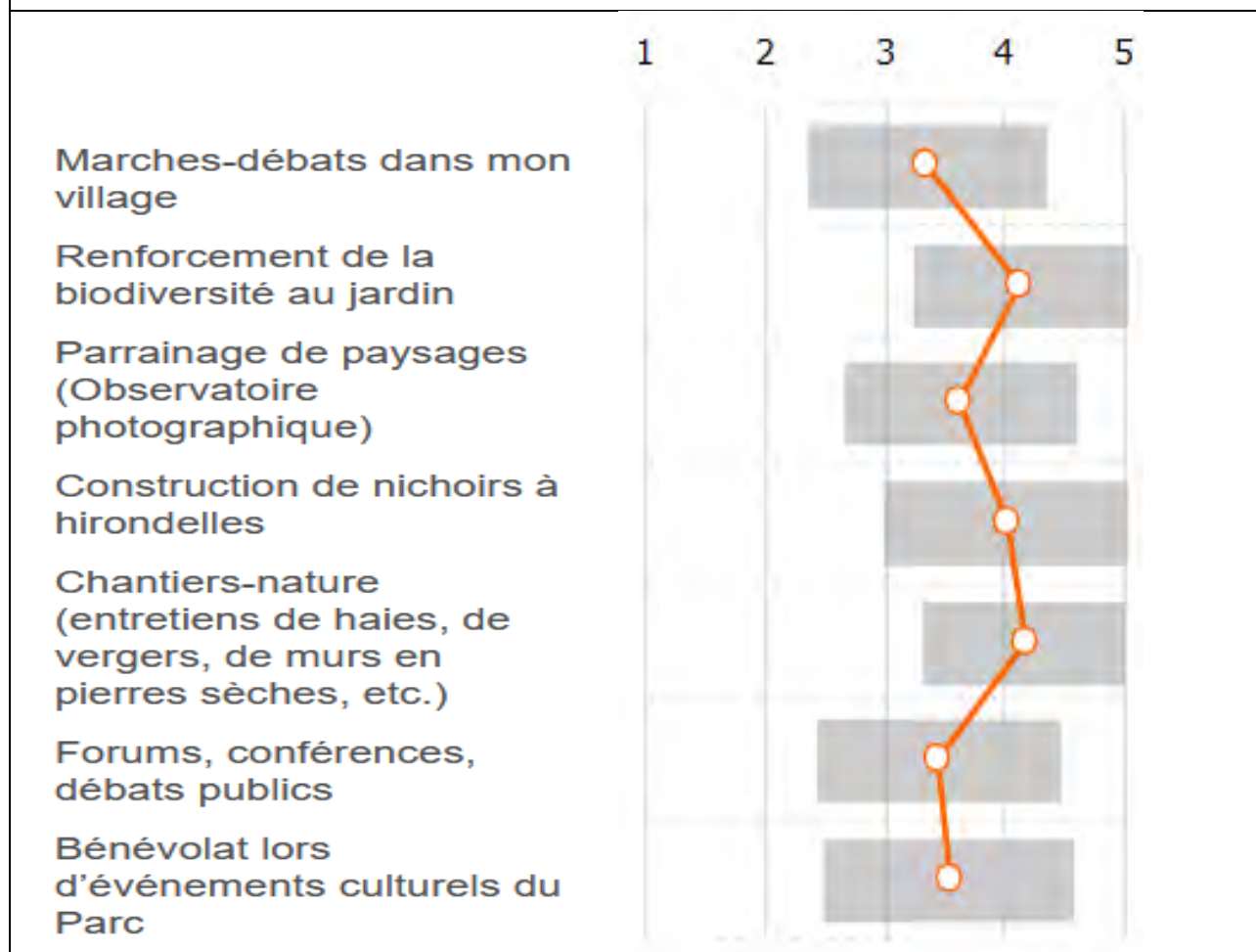
Sensibilisation au développement durable : Je ne suis pas au clair avec la notion de "développement durable" en général. Vous vous définiriez ça comment ? Innovation et qualité : Qualité oui. Innovation. pas forcément. Consolidation et valorisation de choses existantes, qui s'effacent -par la course à l'innovation du monde entier- et/ou simples, plutôt. Valeur ajoutée régionale : "ajoutée..." me semble de trop : la valeur régionale est inhérente. Il faut ensuite pouvoir la mettre en valeur (en prenant soin du patrimoine plus ou moins caché/abîmé ou par la sensibilisation des gens, en rendant visible à leur yeux cette richesse).

Remarques et commentaires du parc régional Chasseral :

Les valeurs « Parcs » et sa compréhension du développement durable doivent être précisées

## 11. Participation des habitants aux projets du Parc

Le Parc Chasseral souhaite multiplier les projets participatifs impliquant les habitants de la région. Quels sont les domaines qui vous paraissent les plus intéressants ?



Y a-t-il une autre activité pour laquelle vous seriez intéressé.e à vous investir avec le Parc Chasseral ?

Pose de nichoirs

Ramassage de déchets, faire connaître des endroits moins connus (tout le monde fait la Combe Grède et Chasseral sommet)

Protection de la faune et de ses habitats

Promotion des paysans et produits de notre région

Découverte des secrets de fabrication de produits du terroir

Nettoyage et ramassage de déchets pour lutter contre la pollution

Oui faites respectez les consignes de la protection de la nature dans le Parc !

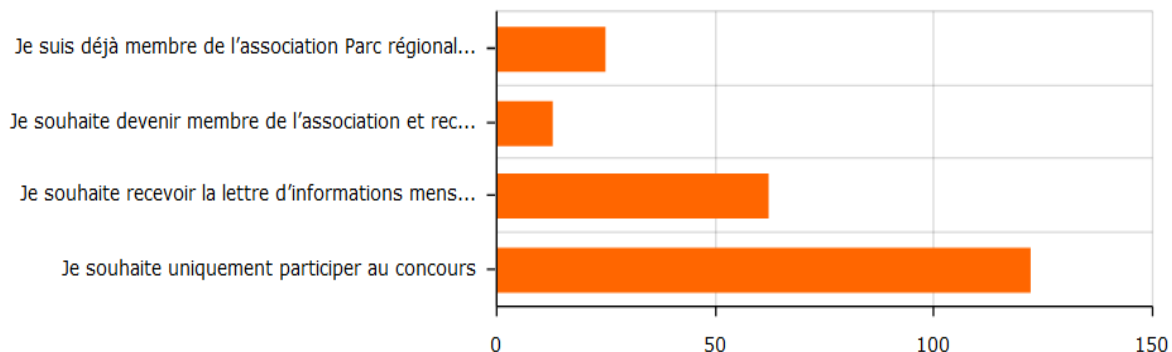
Oui chantiers-nature

Après-midi pédagogique familiale

Son entretien

Nettoyage rivières/zones naturelles
Performances artistiques danse, ateliers créatifs
Réinstaller le péage pour les voitures
Bénévolat
recherche de solution de mobilité
Un jour par année distribuer des arbres
Ateliers de sensibilisation au développement durable (ex. réduction des déchets...), balades à la découverte d'animaux de la région, cours de cuisine mettant en avant les produits du terroir
Construction d'habitats pour l'hermine
Chantiers nature, pose de nichoirs
Lutte contre les plantes invasives (solidage du Canada, Renouée du Japon, etc.....)
balades découvertes : biologie, botanique, géologie
renforcement de la biodiversité au jardin
Domaine énergétique: recyclage plastique, biogaz etc.
Excursions cyclonaturalistes à travers le parc :)
Observatoire photo
Tout type de projet visant à rapprocher la nature et la ville
Des activités régulières et variées dans lesquelles on puisse participer le week-end
Vtt
Avec les écoles
La création de parcours de Trail running
Je m'investis dans un projet culturel pour juin 2021
Remarques et commentaires :
Il faudrait arrêter de parler de "développement durable", ces mots ne peuvent plus aller ensemble à l'heure actuelle. Ils continuent d'entretenir l'idée que la croissance économique est compatible avec la sauvegarde d'un environnement viable pour l'humanité, ce qui n'est plus possible selon les spécialistes du climat et de la biodiversité...; Je trouve qu'il est du devoir des associations de protection de la nature de casser cette idée chimérique
<b>Montrez d'abord l'exemple avant d'exiger des autres le respect de la NATURE !!</b>
Je suis une personne âgée et je pense qu'il faut surtout réussir à attirer les jeunes, c'est leur futur, c'est à eux de s'engager.
Entretien des chemins pédestres
Remarques et commentaires du parc régional Chasseral :
Les idées ne manquent pas

12. Question complémentaire.  
Merci de cocher une ou plusieurs cases ci-dessous.



Remarques et commentaires :

Je suis déjà abonné(e) à la newsletter. 3x

Je suis régulièrement les activités du Parc en qualité de conseillère municipale en charge du tourisme.

Je souhaite uniquement répondre au sondage.

Je désire être membre à partir de 2021. Merci

Si j'ai déjà travaillé pour/avec vous, j'ai l'impression de vous (re)découvrir. Hâte d'aller voir d'un peu plus près ce que vous faites ; Merci pour ce sondage-informatif-accrocheur ;)

Bonne suite!

Merci pour votre travail !

Merci et vive notre Chasseral

Remarques et commentaires du parc régional Chasseral :



13. Une dernière remarque ou un commentaire ? C'est votre dernière possibilité de le faire... :-)
Réponses : 37
Remarques et commentaires :
Bravo!
ENCOURAGER LE SOLAIRE ET PROSCRIRE LES PARCS ÉOLIENS INCOMPATIBLES AVEC L'ESSENCE MÊME DES PARCS NATURELS☺!
je suis à disposition pour toute remarque; Maud
Bien que vivant dans le canton de Fribourg, en ancienne résidente de Val-de-Ruz je suis très intéressée par tous ces projets
Nous adorons cette région, nous faisons d'ailleurs plusieurs fois par année la randonnée Bienne - Chasseral et profitons de tout ce qui a été mis en place dans le Parc Chasseral ! Un grand merci pour votre travail !
Préserver la nature, la Vie, notre avenir et celui de nos enfants. ; Se ressourcer dans la nature en la respectant est essentiel!
Faites votre travail pour faire respecter la Réserve Naturelle et le Parc de Chasseral !!Et cela ira; déjà beaucoup mieux pour la Nature !!
Merci de mettre notre belle région en valeurs et notre nature; Meilleurs salutations ; Malik ☺
À toutes les personnes qui s'occupent du Parc, Merci pour votre engagement 🙌☀️👏
Merci pour ce questionnaire, félicitations aux informaticiens qui ont créés ce programme très lisible !
- bravo pour les H bleu ; - Je mets mon Atelier Partagé Bilingue à disposition pour confectionner des nichoirs, à St-Imier. Il est équipé scie, outils, évier, cafétéria... ; - Vive la biodiversité dans nos jardins et forêts ☺
Merci pour tout le travail que vous faites. J'aimerais bien que le Cornet deviennent aussi un parc régional... c'est un beau rêve que j'ai depuis longtemps...
Félicitations pour le maintien de la motivation et de l'offre d'activités diversifiées dans un contexte où les préoccupations pourraient tendre à se focaliser différemment.
Bonjour, C'était bien l'époque du télésiège de Nods à Chasseral... Si les cantons avaient été plus malins, aujourd'hui cette installation serait une mine d'or pour entretenir le Parc. Et sinon, je trouve qu'il y a trop de voitures sur le parking ainsi que sur la route (elle devrait être fermée ou à sens unique, depuis Les Pontins); En haut, les gens marchent absolument n'importe où malgré les poutres. C'est la zone. Vélo et piétons se partagent les sentiers et je trouve ça dangereux, à certaines heures; Pareil aux Vieux Près, au printemps, les gens entrent carrément dans les propriétés des habitants pour ramasser les jonquilles. Votre truc est mal encadré et c'est devenu un petit cauchemar pour certains riverains et habitués de longue date.; ; Bien à vous; ; C Meyer
Merci pour ce concours ☺
il faut être plus ambitieux; Cette région industrielle ouvrière avec des usines grâce à ses énergies (vent, eau et soleil) doit être mieux mis en avant. ; L'horlogerie, et la mécanique

de précision ne sont guère mis en avant alors que la saucisse et le fromage : oui. Dommage.
Je représente Espace Val-de-Ruz
Dax c'est la meilleure; Ma remarque concernant la cohérence du parc par rapport au dérangement de la faune n'est pas à prendre de manière négative. C'est un axe de travail à mettre en place avec les organes suisse pour la randonnée et le ski afin de limiter l'accès hors sentiers des randonneurs et skieurs; Concernant la construction des habitats pour l'hermine, un cours est organisé avec un professeur de l'université de Genève. Le parc peut tout à fait organiser ça, c'est ludique et c'est un beau geste de restauration d'habitat pour celle-ci. JMuller
Très bien de protéger notre belle région je suis d' accord.
Concernant le domaine des hirondelles... Je ne pense pas que ce soit une solution durable d'apprendre aux enfants à construire des nichoirs; Pourquoi devons-nous poser des nichoirs artificiels? Car la ressource naturelle utile aux hirondelles pour construire leur nids (à savoir des chemins en groise/ naturelle) est en train de disparaître. ; Le parc Chasseral ne devrait-il pas plutôt se battre afin de maintenir les chemins et place naturelle restante ou même en refaire??? Et enseigner aux enfants l'importance de ces chemins naturels non couvert de bitume???
Merci pour vos activités et votre motivation.
Bonjour,; Je suis graphiste indépendante et conseillère en environnement. Votre mission et vos valeurs sont en adéquation avec ma philosophie entrepreneuriale. Mes services sont à votre disposition. Voici mon site <a href="http://www.aldine.ch">www.aldine.ch</a> . Je me permettrais de vous recontacter ultérieurement. Bravo pour vos initiatives et votre travail que je découvre en partie.; Meilleures salutations.; Cinzia Sigg; 079 552 30 31
Restez concentrés sur les axes indiqués ci-avant et pas sur des offres culturelles, de mobilité, d'aménagement du territoire ou encore commerciales. Il y a d'autres organes pour cela. Meilleures salutations
Bravo et félicitations par avance pour la suite !
Vos buts et actions en faveur de la biodiversité et le respect de notre Terre me semblent fondamentaux à l'heure actuelle.
Le travail du parc Chasseral est exemplaire et touche toutes les couches de la société. Bravo et continuez ainsi!
Je n'avais pas l'intention de répondre à un concours. Je ne souhaite rien gagner. Vous demandez des avis, vous avez le mien.
Je pourrais imaginer m'engager avec un biologiste salarié du parc à un inventaire de la flore et des sites à protéger comme bénévole...si jamais
Magnifique travail !
L'initiative de limitation aurait aussi aidé le parc Chasseral a éviter une invasion.
Merci pour le job!
Au plaisir !
Merci pour ce sondage
J'ai de la peine à m'identifier au Parc régional car je ne le sens pas proche de ma région. La mission en lien avec la nature me semble devoir être la principale si ce n'est la seule.

Je pense au Parc au niveau de l'hôtel. Peu de marquage et les piétons sont un peu perdus. Il faut toujours bien tenir la main des enfants. Une réorganisation mériterait d'être revue à ce niveau.

Habitant de Chaumont qui va rejoindre le parc, je constate que je connais peu les activités et ce qu'apporte ou pas le fait d'appartenir au parc. En général, je pense qu'une meilleure communication de la part du parc est nécessaire.

Longue vie au Parc

Remarques et commentaires du parc régional Chasseral :



# Annexe D8 : Financement 2022-2031



**Parc naturel régional Chasseral, projections financières pour la Charte 2022-2031**  
 établi le 12 août 2021

Période	2022-2024*		2025-2031**	
<b>DEPENSES (montants annuels)</b>	<b>2'630'000</b>		<b>3'000'000</b>	
Espèce & Habitat	465'000	18%	540'000	18%
Patrimoine & Paysage	370'000	14%	430'000	14%
Territoire & Transition	550'000	21%	600'000	20%
Sensibilisation & Participation	570'000	22%	650'000	22%
Recherche & Innovation	50'000	2%	60'000	2%
Partenariat & Gestion	625'000	24%	720'000	24%
<b>RESSOURCES (montants annuels)</b>	<b>2'630'000</b>		<b>3'002'000</b>	
Confédération « Parcs »	1'163'000	44%	1'370'000	46%
Confédération « Autres »	50'000	2%	50'000	2%
Canton BE « Parcs »	423'000	16%	512'000	17%
Canton BE "Autres"	72'000	3%	75'000	3%
Canton NE « Parcs »	203'000	8%	205'000	7%
Canton NE « Autres »	-			
Parc "financier"	694'000	26%	765'000	26%
Parc "contribution matérielle"	25'000	1%	25'000	1%
<b>Parc "financier" détail</b>	<b>694'000</b>		<b>765'000</b>	
Communes et membres	250'000		280'000	
Soutiens affectés sur projet	275'000		300'000	
Financement par les bénéficiaires sûres	140'000		150'000	
Ventes, recettes, dédommagement sûres	29'000		35'000	

\* Montants repris de la convention programme 2020-2024

\*\* En 2025, 6 communes manifestent un intérêt actif d'intégrer le Parc. Il s'agit des communes de Saicourt, Petit-Val, Rebévelier, Saules, Tavannes, Reconvilier. Ces communes cumulent une surface de 6'900 ha et 7200 habitants. Ces deux chiffres correspondent respectivement à 14 % d'augmentation par rapport à la situation actuelle. Le budget est en conséquent augmenté de 14 %. Il n'a pas été tenu compte de l'éventuelle adhésion de Ligerz ou des parties de forestières de Neuchâtel.